

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE

Approche médiatique d'un fait divers non résolu : l'affaire de La Goulue (Avignon, 1975)

Mémoire de Master 1 présenté par

Victoria Laurent

Sous la direction de

Bruno Bertherat

Année universitaire 2015 - 2016

Victoria Laurent

Approche médiatique d'un fait divers non résolu :
le cas de l'affaire de La Goulue (Avignon, 1975)

Remerciements

Je tiens, au terme de ce long et agréable travail, à remercier ceux qui l'ont accompagné et qui ont contribué à sa réalisation.

Ma reconnaissance va tout d'abord à mon directeur de recherches, M. Bruno Bertherat, pour l'attention constante qu'il a apportée à ce travail, ses conseils, ainsi que pour les fructueuses discussions qui ont animé nos rencontres.

Je remercie Béatrice Laurent, ma maman, Noël Pardini, Quentin Laurent et Florian Sandral pour leur soutien sans faille, ainsi que les personnes qui m'ont prodigué leurs conseils : en matière judiciaire Eric Wenzel, Maître de Conférences en Histoire du Droit, et en matière cinématographique Patricia Bastit, Professeur de Cinéma-Audiovisuel.

Je remercie également les témoins et acteurs de l'affaire de La Goulue, sans lesquels la rédaction de ce mémoire n'aurait pas été possible : les journalistes Jean Leclair, Jean-Paul Richard, Yvon Provost et Alain Maniaci, les policiers Robert Lucké et Louis De Haro, les riverains et clients de La Goulue, Pierre Dumas dit Poucha et Lucienne Frémont dite Celou, l'actuel co-gérant de L'Ami Voyage, François Massan et Bruno Levée, gérant potentiel du restaurant après la tuerie.

Je souhaite exprimer ma gratitude à Marie-Christine Hélias-Sarré, responsable documentaire de l'INA Méditerranée, aux personnels des archives de la médiathèque Ceccano, des archives départementales de Vaucluse et des archives municipales d'Avignon, ainsi qu'à Alain Poulin, archiviste-documentaliste au Cimetière Saint-Véran.

Abréviations

AFP : Agence France-Presse

AIGLES : Agence d'information générale, locale, économique et sportive

BNF : Bibliothèque Nationale de France

FR3 : France Régions 3

INA : Institut National de l'Audiovisuel

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

JT : Journal Télévisé

ORTF : Office de Radiodiffusion et Télévision Française

PC : Police Criminelle

PJ : Police Judiciaire

PQR : Presse Quotidienne Régionale

SRPJ : Service Régional de Police Judiciaire

TGI : Tribunal de Grande Instance

Introduction

La scène se déroule dans le centre-ville d'Avignon, au numéro 13 de la rue Théodore Aubanel, à l'enseigne de la Goulue, restaurant-crêperie de mauvaise réputation. Il est environ 23h ce 14 avril 1975. Trois clients, sans aucune caractéristique suspecte, et le visage totalement découvert, mangent, boivent, et jouent, engageant même une partie de cartes avec Michel Leduc, le « gérant » de l'établissement. Vers 2h du matin, les trois individus dégainent leurs armes automatiques de calibre 6.75 et 9mm, et tuent cinq personnes : Michel Leduc, Nicole Bordet, sa compagne, et trois clients, Jozef Cekada¹, plombier d'origine yougoslave, André Legrand, condamné à de légères peines pour vol, et Jacques Nieremberger, ancien légionnaire à Aubagne. Les tireurs épargnent cinq témoins: Pascale, jeune serveuse de l'établissement, qui donnera l'alerte au poste de garde de la Préfecture, situé non loin du restaurant, et trois clients militaires, Christian, Jean-Claude et Bernard, accompagnés d'une jeune fille de quinze ans, qui se cachent dans les sous-sols de l'établissement. Le lendemain, les policiers découvrent la tentative de suicide d'Yvonne Valin, ancienne serveuse de La Goulue. Elle s'est ouvert les veines à son domicile. Cette scène est celle qui a été racontée dans les médias, presse écrite, télévision, et radio.

En réalité, les témoins se comptent au nombre de sept et non pas cinq. Doivent être rajoutées à la liste France et Ginou, deux serveuses qui étaient chargées de laver la vaisselle le soir du crime, en sous-sol, où se trouvent les cuisines. L'information de leur présence sur les lieux du crime n'a pas été communiquée aux médias car l'une d'entre elles était suspectée. Sans preuves techniques et scientifiques exploitables, l'enquête piétine.

L'enquête est tout d'abord dirigée par l'inspecteur Bernat, chef de l'antenne du SRPJ d'Avignon, à la tête d'une équipe de deux inspecteurs divisionnaires, Herpers et Lucké, avant l'arrivée du SRPJ de Montpellier (dont l'antenne d'Avignon est dépendante) en renfort sur les lieux du crime. Ce sont eux qui mèneront alors les principales investigations concernant cette affaire. L'équipe dépêchée sur Avignon est composée de M. Filiberti², chef du SRPJ de Montpellier, des inspecteurs principaux

1 Étant donné le fait que les journalistes ont travaillé sur la base de témoignages oraux exclusivement, le patronyme de cette victime est orthographié de diverses manières dans les différents articles de presse écrite : Joseph Cegada, Sekata, Cepada, Cékada. Néanmoins, il est enregistré dans les opérations journalières du cimetière de Saint Véran au nom de Jozef Cekada.

2 Les prénoms qui ne sont pas cités sont inconnus. Les policiers ayant l'habitude de s'appeler entre

Beaume et Lalle, et de l'inspecteur divisionnaire Sanchez ³.

Cette affaire criminelle, dont les médias locaux et régionaux s'emparent dès le jour même, dénote et surprend. Habitué aux hold-up et trafics en tout genre, les Avignonnais sont sous le choc d'un fait divers faisant cinq victimes à deux pas de la rue principale du centre-ville d'Avignon. Selon *Le Dauphiné Libéré* du 17 avril 1975, « Les enquêteurs ne plaignent pas leur temps [*sic*] ni leur peine pour élucider cette affaire du Cloître Saint-Didier dont on peut dire qu'elle a défrayé la chronique non seulement à Avignon mais aussi dans la France entière » ⁴ (Annexe 3). Les policiers ne ménagent pas leur peine pour élucider l'affaire. Tout de suite, le scénario du règlement de comptes semble évident pour les policiers, les journalistes, et la population, au vu du casier judiciaire de Michel Leduc, ancien lutteur gréco-romain ayant été incarcéré à deux reprises pour proxénétisme et meurtre. Pendant une semaine, entre la découverte des corps le 15 avril et l'annonce de la réalisation prochaine de portraits-robots le 22 avril, la région est suspendue à l'avancée de l'enquête relayée par les médias.

Le présent mémoire propose d'analyser la fabrication du fait-divers en étudiant les entrelacs du monde de la criminalité, de la justice et de la presse écrite et audio-visuelle.

I - Le terme de fait divers

Dominique Kalifa, historien spécialiste du fait divers, nous explique : « L'une des spécificités du français 'fait divers' réside dans la double-acception de l'expression. Au pluriel, elle désigne une rubrique, ou une catégorie de récit journalistique, consacrées à la relation des menus incidents du jour ; au singulier, et par extension, elle traduit ces événements à proprement dits »⁵.

Le terme de fait divers, né au milieu du XIX^{ème} siècle, n'existe que dans la langue française, sans réel équivalent capable de traduire sa complexité en anglais par exemple. Il a la singularité d'un double-sens : celui d'une chronique médiatique et

eux par leur nom de famille, la majorité des prénoms n'ont pas marqué leur mémoire.

³ Entretien avec Robert Lucké, inspecteur divisionnaire au SRPJ d'Avignon, mars 2016.

⁴ Jean-Paul RICHARD, « Les tueurs de « La Goulue » étaient-ils des racketteurs ? », *Le Dauphiné Libéré*, 17 avril 1975, p.1-6. (Consulté en novembre 2015)

⁵ Dominique KALIFA, « L'écriture du fait divers au 19^e siècle : de la négation à la production de l'événement », in *Presse et événement : journaux, gazettes, almanachs (XVIII^e-XIX^e siècles)*, dir. LUSEBRINK Hans-Jurgen et MOLLIÉ Jean-Yves, Bern, Peter Lang, 2000.

celui du sujet qu'elle narre. Dans le titre de ce mémoire, l'expression de fait divers est utilisé à la lumière de ce double-sens : la non-élucidation est celle de l'affaire criminelle, tandis que le fait divers représente le traitement médiatique de cette affaire. Nous cherchons donc à comprendre les influences et les éventuelles relations entre cette non-élucidation, inhérente à l'affaire, et sa narration journalistique. Marc Lits, directeur de l'Observatoire du récit médiatique, nous explique : « La rubrique des faits divers n'est pas constituée par le rassemblement des dépêches d'agence que les journalistes n'ont pu placer dans une rubrique spécifique [...]. D'emblée, le choix s'effectue au sein de la rédaction, même si les limites de la rubrique sont larges et floues, et si les critères d'attribution ne sont pas consignés dans les manuels de manière explicite et exhaustive. Mais ces hésitations classificatoires augmentent encore si on considère la place de ces articles dans des médias non francophones, comme si le mot, en changeant d'aire culturelle, modifiait son périmètre définitionnel, rendant par là même toute traduction quasi impossible »⁶.

Nous pouvons remarquer que ce genre journalistique se définit bien souvent par la négative. Les faits divers représentent les informations qui ne rentrent pas dans les chroniques économiques, politiques, sportives, sociales, informatiques, juridiques ou culturelles. Même si certains faits divers peuvent toucher l'une de ces sphères (sportifs impliqués dans des délits ou crimes, crimes ayant des mobiles politiques, etc) , ils relèvent d'une catégorie d'informations à part entière. Singulière par sa capacité à englober de nombreux sujets variés, et à la fois à orienter le sujet traité, la rubrique faits divers définit non seulement les faits en eux-mêmes, l'information donnée mais aussi le genre dans lequel cette dernière s'inscrit. En effet, le fait divers criminel n'est qu'un sous-genre du fait divers, si l'on considère ce dernier comme un genre journalistique à part entière. Le fait divers peut aussi concerner des accidents, des catastrophes, des délits, des suicides, des prises d'otages, des hold-up, des événements improbables ou spectaculaires. Alain Maniaci, journaliste pour *Le Provençal* me confie que, d'après lui, le fait-divers constitue une « tentative de reconstitution de faits »⁷. Le fait divers cherche ainsi à comprendre comment se sont déroulés les différents événements qui lui sont constitutifs, avant de s'intéresser au pourquoi, c'est à dire à la motivation de son ou ses auteurs. Il s'agit en somme de « raconter ce qui arrive aux gens » et, conformément aux règles géographiques du journalisme, plus le fait est proche de son lecteur, et plus celui-ci sera intéressé par la chronique et la suivra assidûment. Ainsi, Georges Auclair nous explique, dans son

6 Marc LITS, « Le fait divers, une notion intraduisible », in *HERMES* 49, 2007, p. 107-113.

7 Entretien avec Alain Maniaci, journaliste du *Provençal*, mai 2016

essai d'anthropologie sociale intitulé *Le Mana Quotidien* : « On comprend que la notion de fait divers évoque à la fois et contradictoirement des idées de futilités et de sang – ambiguïté que traduit l'expression dont les journalistes se servent pour le désigner quand ils parlent avec dérision de 'chiens écrasés'. La connotation de discrédit qui s'attache au fait divers, et que rend manifeste cette dernière expression [...], a bien entendu un sens : réprobation, condamnation et même [...] censure par la société de l'intérêt qu'elle nourrit pour ses propres turpitudes, pour tout ce qui conteste ou menace sa cohésion »⁸.

Longtemps dévalorisé, méprisé et délaissé, le fait divers a été considéré, et l'est parfois encore, comme une « poubelle journalistique », situé au plus bas degré de l'écriture médiatique, populiste, jugé par sa capacité à toucher un public très large et sa facilité de lecture⁹. Les faits divers ont aussi la particularité de signifier le récit de l'événement, il comprennent les faits mais aussi et surtout leur construction médiatique. Philippe Merlant, journaliste, nous explique : « Les faits divers abondent, pourtant dans les médias, ce sont souvent les mêmes affaires qui sont reprises en boucle jusqu'à saturation. Pour lui donner plus de sens, les journalistes ont tôt fait de transformer un fait divers anecdotique en fait de société, toujours sous couvert du nécessaire devoir d'informer »¹⁰.

Par sa capacité de transformation d'un événement en apparence anodin en fait de société, le fait divers reflète particulièrement bien les mentalités, les croyances propres au contexte historique, géopolitique et juridique dans lequel il s'inscrit. Les différents types de faits divers (catastrophes naturelles, crimes en tout genres, délits) ont chacun, depuis la naissance des médias (avant même que l'expression « fait divers » n'existe) eu leur instant de gloire. Nous reconnaissons qu'aujourd'hui, au XXIème siècle, les crimes perçus comme les plus odieux, et donc les plus médiatisés, sont ceux qui touchent les êtres les plus fragiles, femmes, enfants, personnes âgées, handicapées mentales ou physiques ; et bien entendu les crimes en série, qui passionnent les consommateurs de faits divers tout autant que les journalistes et les chercheurs. Les criminels en série deviennent des célébrités, ce qui peut les inciter à persévérer dans leurs crimes ou encore à gonfler leur liste de victimes auprès des autorités policières et juridiques. Parce qu'elle s'intéresse aux mœurs d'une société, la

8 Georges AUCLAIR, *Le Mana quotidien, Structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Paris, éditions Anthropos, 1982 [1971], p. 19.

9 Daniel SALLES, « L'irrésistible attraction du fait divers », *La presse à la Une* [en ligne], consulté le 18 mars 2016. URL : <http://expositions.bnf.fr/presse/arret/08.htm>

10 Philippe MERLANT, « Les médias, colporteurs du fait divers », in *Citrus 2, Faits divers*, octobre 2014.

narration médiatique servant de support aux faits divers s'apparente aux rumeurs, aux ragots. La colonne des faits divers serait en quelque sorte l'équivalent sur papier des discussions du café du coin, ou de la loge de la concierge, où se colportent et se déforment des faits jugés croustillants ou choquants. Il existe dans les deux cas un lien évident entre le fait et sa médiatisation. Mais le fait divers n'est pas seulement une affaire de presse écrite. Avec le développement fulgurant des médias audiovisuels dans les années 1960 jusqu'au début des années 1970, le fait divers profite de nouvelles techniques de communication et de journalisme. De nombreuses émissions télévisuelles et radiophoniques s'y consacrent, et peuvent parfois faire l'objet d'un emballage médiatique, à l'instar de grands feuilletons de presse écrite sur les affaires Dreyfus, Violette Nozière¹¹ ou Landru, mettant parfois en péril le bon déroulé de l'enquête, comme cela a été le cas avec l'affaire du petit Grégory en 1984¹². Le fait divers inspire aussi largement le cinéma et les séries télévisées, désormais solidement ancrées dans la culture populaire au même titre que les autres médias audiovisuels. L'art cinématographique permet ainsi une diversification des représentations du fait divers et des figures du criminel et de ceux qui le poursuivent (policiers, experts, enquêteurs privés, techniciens, etc.) comme nous pouvons le voir à l'heure actuelle avec la filmographie d'Andrew Jarecki¹³ par exemple. A l'occasion d'une exposition consacrée aux « Crime et châtement », le Musée d'Orsay nous explique : « L'apparition de la presse à grand tirage, dont *Le petit Journal* lancé en 1866 est l'exemple le plus fameux, confère une audience considérable à tous les crimes et faits divers qui étaient jusque-là évoqués dans de minces feuilles colportées à travers la France. Flattant les passions les plus basses de ses lecteurs, à coups de récits et d'illustrations spectaculaires cette presse diffuse, comme l'écrit Balzac, "des romans autrement mieux faits que ceux de Walter Scott, qui se dénouent terriblement, avec du vrai sang et non avec de l'encre". Elle est à la fois dénoncée et justifiée »¹⁴.

Ici, la notion de médiatisation de fait divers constitue une figure de redondance. En effet, le fait divers, quel qu'en soit le support ; télévision, presse écrite, radio, s'insère déjà dans une chronique médiatique. Ainsi, un seul fait divers peut laisser place à une médiatisation très longue et très dense, là où d'autres ne seront qu'éphémères. Aussi, si l'on considère le média comme « procédé permettant la

11 MAZA Sarah, *Violette Nozière. A story of murder in the 1930s Paris*, Berkeley, University of California Press, 2010.

12 Raoul PECK, « *L'affaire Villemin* », France 3, 2006, 6 x 52 minutes.

13 Réalisateur américain des films *Capturing the Friedmans* (2003), *Love & Secrets* (2010, titre original : *All good things*), et de la série télévisée *The jinx : the life and deaths of Robert Durst* (2015).

14 Extrait du catalogue de l'exposition « Crime et Châtiment », au Musée d'Orsay, Paris, 2010.

distribution, la diffusion ou la communication d'œuvres, de documents, ou de messages sonores ou audiovisuels »¹⁵, les rumeurs peuvent, elles aussi, être considérées comme supports de médiatisation. En effet, le bouche à oreille a joué un rôle important dans la popularité et la dispersion des faits divers. C'est pourquoi, à cet égard, nous pouvons considérer les journalistes « faits-diversiers » à la fois comme porte-paroles de leurs lecteurs, mais aussi comme médiateurs entre cette population curieuse, les autorités en charge de l'enquête et de l'éventuel procès, ainsi que les personnes impliquées dans l'affaire : suspects et familles des victimes. Alain Maniaci, journaliste au *Provençal*, considère l'intérêt du fait-divers comme celle d'une « brèche dans une norme »¹⁶. C'est pour lui une manière de montrer des faits hors du commun, absurdes ou exceptionnels. Dans tous ces cas, le lecteur sera captivé par les intentions déviantes qui ont poussé une entité (personne, groupe de personne, organisme) à choisir cette voie différente, quelle qu'elle soit. De nos jours, la médiatisation prend une part grandissante dans l'avancée de l'enquête et du procès. Avec la mondialisation médiatique utilisant toutes sortes de supports (notamment Internet), le crime est quasiment indissociable de sa médiatisation. C'est par exemple le cas de l'affaire Steven Avery, encore aujourd'hui en cours et popularisée par la série américaine *Making a murderer*¹⁷. Les effets de l'intrusion des médias dans le déroulement d'une enquête sont doubles. Ainsi, d'un côté négatif, la médiatisation du crime peut devenir une motivation pour le futur criminel, peut fournir des renseignements précieux à un suspect ou à un criminel ; d'un point de vue plus optimiste, elle peut aider à la résolution de certaines affaires criminelles, ou à la libération d'individus accusés à tort, notamment grâce à une mise en place d'appel à témoins télévisuel. Ainsi, les émissions *Témoin numéro 1* de 1993 à 1996 sur TF1, mais aussi plus récemment *Non élucidé* sur France 2 et *Crimes en direct* sur NRJ12, ont contribué à la résolution de nombreuses enquêtes, dont récemment, l'affaire Stéphane Dietrich.

II - Historiographie contemporaine du fait divers

Les faits divers passionnent les historiens. Dès 1959, Jean-Pierre Seguin,

15 Définition donnée par le Larousse en ligne. Consultée le 20/04/2016. URL :

http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/m%C3%A9dia_m%C3%A9dias/50085

16 Entretien avec Alain Maniaci, journaliste du *Provençal*, mai 2016.

17 Série télévisée écrite et réalisée par Laura Ricciardi et Moira Demos, distribuée par Netflix en 2015.

historien d'art et des médias, publie *Nouvelles à sensation : canards du XIXème siècle*¹⁸. Michelle Perrot commence à s'y intéresser dès le début des années 1980 et publie en 1983 *Fait divers et Histoire au XIXème siècle*, où elle nous explique que « l'éternité du crime lui importe moins que ses singularités successives, l'évolution de sa mise en scène, la modification de la physionomie du criminel, la nature subtile des liens d'attraction et de répulsion qu'il nous avec le public »¹⁹. Frédéric Chauvaud, spécialiste en histoire de la justice et du crime, s'intéresse aussi au fait divers dans son ouvrage de 1991, *De Pierre Rivière à Landru, la violence apprivoisée au XIXème siècle*²⁰. Ce même auteur poursuivra sa réflexion à travers le prisme du scandale judiciaire et de l'imaginaire social et publiera en 2007 *Justice et déviance à l'époque contemporaine, l'imaginaire, l'enquête et le scandale*²¹. Dominique Kalifa a été l'un des premiers historiens à s'intéresser durablement au genre du fait divers. Spécialiste de l'histoire du crime et de ses représentations du XIXe siècle jusqu'aux années 1930, il publie en 1995 *L'encre et le sang, Récits de crimes et société à la Belle Époque*²². A partir de 1997, Anne-Claude Ambroise-Rendu s'intéresse au fait divers avec sa thèse, intitulée *Le fait divers dans la presse française de la fin du XIXème siècle : étude de la mise en récit d'une réalité quotidienne (1870-1910)*²³, qu'elle publiera en version remaniée en 2004. En 2000, Marine M'Sili publie *Le fait divers en République, Histoire sociale de 1870 à nos jours* aux éditions du CNRS²⁴. Pour cette historienne passionnée des rapports entre histoire et criminalité, il s'agit de son premier ouvrage entièrement consacré au fait divers. Elle dégage ainsi les grandes évolutions du genre sur une période très vaste d'un siècle et demi. Un an plus tard, Anne-Emmanuelle Demartini, historienne du crime et de ses représentations, publie sa thèse consacrée à *L'Affaire Lacenaire*²⁵. Laurence Montel soutient elle aussi sa thèse en 2008 ayant pour sujet *Marseille capitale du crime. Histoire croisée de l'imaginaire de Marseille et de la criminalité organisée (1820-1940)*²⁶. Elle se

18 Jean-Pierre SEGUIN, *Nouvelles à sensation : canards du XIXème siècle*, Paris, Armand Colin, 1959, 226 p.

19 Michèle PERROT, « Fait divers et Histoire au XIXème siècle », In: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1983, pp. 911-919.

20 Frédéric CHAUVAUD, *De Pierre Rivière à Landru, La violence apprivoisée au XIXe siècle*, Turnhout, Brepols, 1991.

21 Frédéric CHAUVAUD, *Justice et déviance à l'époque contemporaine, l'imaginaire, l'enquête et le scandale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

22 Dominique KALIFA, *L'encre et le sang, Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995.

23 Anne-claude AMBROISE-RENDU, *Petits récits des désordres ordinaires, Les faits-divers dans la presse française des débuts de la IIIe République à la Grande Guerre*, Paris, Éditions Seli Arslan, 2004.

24 Marine M'SILI, *Le fait divers en République, Histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, CNRS éditions, 2000.

25 Anne-Emmanuelle DEMARTINI, *L'Affaire Lacenaire*, Paris, Aubier, collection historique, 2001.

26 Laurence MONTEL, *Marseille capitale du crime. Histoire croisée de l'imaginaire de Marseille et*

spécialise dans les rapports entre la police et le monde criminel, et leurs représentations.

Cette même année, Claire Sécaïl, spécialiste du fait divers audiovisuel, soutient sa thèse consacrée aux médiatisations télévisuelles contemporaines du fait divers, intitulée *Le crime à l'écran : le fait divers criminel à la télévision française*²⁷. Une version remaniée de son travail sera publiée en 2010 aux éditions du Nouveau Monde. Elle succède ainsi dans le domaine du fait divers audiovisuel aux travaux de Bruno Bertherat, *La mort de l'ennemi public n°1 : Jacques Mesrine*²⁸, publié en 1995 et de Christian Delporte « De L'affaire Philippe Bertrand à L'affaire Patrick Henry. Un Fait-Divers Dans L'engrenage Médiatique »²⁹, publié en 1998. Enfin, en 2012, Laetitia Gonon se penche sur le fait divers criminel dans une perspective plus littéraire, avec la publication de *Le Fait divers criminel dans la presse quotidienne française du XIXe siècle*³⁰. Laetitia Gonon étudie à la fois les influences du fait divers criminel dans les écrits fictionnels, mais aussi son ordre narratif et son rapport au mythe.

Dans un article récent, Laurence Montel déplore la quasi-absence du crime organisé dans l'historiographie française : « Il suffit de se tourner vers les États-Unis et l'Italie pour constater la relative discrétion du crime organisé dans l'historiographie française. Cette dernière contraste également avec l'attention que portent sociologues et politistes à l'actualité du phénomène, ainsi qu'avec les nombreuses chroniques du Milieu et du banditisme publiées depuis la fin des années 1960. De fait, la question des rapports entre crime organisé et politique est elle-même assez peu abordée d'un point de vue historique, dans un cadre universitaire »³¹. En effet, bien souvent, ce type de criminalité est un grand oublié des études et des rétrospectives de faits divers, comme en atteste la thèse de Claire Sécaïl, qui choisit de se focaliser sur la criminalité de sang sans mobile financier, ou du moins qui ne résulte pas d'un règlement de comptes. Les Français ne sont pas des grands consommateurs de faits divers en comparaison avec les Anglo-saxons, friands de presse, de bandes dessinées

de la criminalité organisée (1820-1940), thèse de doctorat, Université de Paris X Nanterre, 2008.

27 Claire SECAÏL, *Le crime à l'écran : le fait divers criminel à la télévision française (1950-2010)*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010.

28 Bruno BERTHERAT, *La Mort de l'ennemi public n°1 : Jacques Mesrine*, Paris, Association Découvrir, 1995.

29 Christian DELPORTE, « De L'affaire Philippe Bertrand à L'affaire Patrick Henry. Un Fait-Divers Dans L'engrenage Médiatique. », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°58, Avril-Juin 1998, p. 127-143

30 Laetitia GONON, *Le fait divers criminel dans la presse quotidienne française du XIXe siècle*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2012.

31 Laurence MONTEL, *Le crime organisé*, revue *Pouvoirs* n°132, Seuil, Paris, 2010.

de littérature, de documentaires et même de produits dérivés de « true crime » ou « detective stories ». Ils ne sont pas non plus victimes d'un réseau criminel aussi redoutable que la Mafia en Italie. De ce fait, les Français considèrent bien souvent la criminalité organisée comme un type de fait divers « de seconde zone », et ils ne s'y intéresseront pas ou très peu avant que celle-ci face des victimes innocentes ou qu'elle désigne un nouvel « ennemi public n°1 ». Très peu, voire aucun historien français n'a fait de la criminalité organisée française son sujet de recherche de prédilection. Le problème est double : tout d'abord, l'historien s'intéresse peu à la criminalité organisée car il préfère généralement étudier des sujets ou des périodes dans la tradition de recherche française ; ensuite, l'histoire de la criminalité organisée (telle qu'elle est définie aujourd'hui, c'est à dire un réseau de criminalité puissant et hiérarchisé) est souvent considérée comme trop contemporaine.

Les faits divers ont passionné de nombreux individus depuis leurs premières apparitions médiatiques. De nombreux auteurs se sont penchés sur l'analyse de ceux-ci, chacun avec des angles d'approche différents. Roland Barthes, dans son court essai intitulé *Structure du fait divers*³² publié en 1964, étudie les limites du genre du fait divers, en analysant son contexte et sa narration. Cet essai critique attirera l'intérêt de nombreux sociologues et auteurs d'autres horizons sur le genre du fait-divers. Georges Auclair nous fournit en 1971 une approche sociologique du fait divers, empruntant à Nietzsche sa désormais célèbre notion de Mana. Né de l'anthropologie, le vocable de *Mana*³³ désignerait une sorte d'aura surnaturelle puissante, qui confèrerait, selon l'auteur, une dimension imaginaire au fait divers. Ainsi, nous explique t-il, « Il suffit parfois de ne pas se laisser impressionner outre mesure par la « réalité » qu'ils prétendent restituer pour y voir des récits de rêve »³⁴. En intitulant son ouvrage *Le Mana quotidien, Structures et fonctions de la chronique des faits divers*³⁵, il analyse les chroniques de fait divers dans des perspectives de sociologie criminelle et de criminologie critique, d'analyse du rapport entre médiatisation et imaginaire, et parfois même de philosophie appliquée. D'après lui, « La chronique est dans une si étroite dépendance de l'imaginaire social que les faits divers sont autant, sinon plus, révélateurs de celui-ci que des problèmes de société auxquels parfois, pas

32 Roland BARTHES, « Structure du fait divers », in *Essais critiques*, Paris, Editions du Seuil, 1981 [1964].

33 Terme sociologique: « Dans les sociétés primitives d'Océanie,[...] le mana était comme un fluide électrique qui pouvait changer personnes et choses et se transmettre de l'un à l'autre. ». Définition par le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL), consultée le 24/03/2016.
URL :<http://www.cnrtl.fr/definition/mana>

34 Georges AUCLAIR, *Le Mana quotidien, op. cit.*, p.98.

35 Georges AUCLAIR, *Le Mana quotidien, op.cit.*

toujours, ils renvoient »³⁶. La dépendance du fait divers à l'imaginaire social s'explique par le fait que les lecteurs y assimilent leurs croyances, leurs convictions et leurs opinions, symboles d'un imaginaire collectif fort. La médiatisation, déjà représentation de l'événement du fait divers, est écrite et présentée à travers le prisme de cet imaginaire collectif. Nous pouvons faire l'expérience, aujourd'hui encore, que les faits divers sont bien souvent éloignés de la réalité du quotidien social. Georges Auclair travaille ici sur le concept de fait divers dans son intégralité, et ne s'attache donc à aucun découpage chronologique ou géographique, même s'il se base exclusivement sur des chroniques françaises. Ainsi, comme l'explique Annik Dubied, professeure de journalisme à l'université de Neuchâtel, « L'histoire indique [...] que le fait divers peut fort bien envahir l'espace médiatique, alors même que cette augmentation ne correspond en rien à l'évolution de la criminalité de l'époque. »³⁷ Dans une approche mêlant sociologie et sciences de l'information et de la communication, Annik Dubied tente une déconstruction narrative du fait divers en analysant son contenu et sa forme. Dans son ouvrage intitulé *Les dits et les scènes du fait divers*³⁸, publié en 2004, elle met en place un dispositif sémiotique afin d'analyser les évolutions du genre du fait divers afin de mieux appréhender les représentations et la popularité des faits divers contemporains. Marc Lits rejoint Annik Dubied en 1999 pour l'écriture de l'ouvrage concis mais néanmoins nécessaire du « Que sais-je ? » consacré au fait divers³⁹, aux éditions des Presses Universitaires de France. Cet ouvrage pose les bases de l'analyse du fait divers, en mêlant les pratiques de communicants et d'historiens. Les deux auteurs s'attachent plus particulièrement à la construction du récit médiatique, ce qui inspirera Marc Lits pour son ouvrage *Du récit au récit médiatique*⁴⁰, publié en 2008, principalement destiné aux élèves en sciences de l'information et de la communication. Cet auteur s'intéresse principalement aux médias contemporains, même si son analyse nécessite quelques retours en arrière.

Forte de ces lectures et des approches diverses et complémentaires qu'elles proposent, j'étudierai dans ce présent mémoire la construction médiatique du fait divers de La Goulue en prenant en compte l'une des caractéristiques primordiales de l'affaire, à savoir qu'elle reste encore à ce jour irrésolue. L'originalité de ce sujet réside dans la spécificité du contexte social, économique, politique et judiciaire des

36 Georges AUCLAIR, *Le Mana quotidien*, *op.cit.*, p.2.

37 Annik DUBIED, *Les dits et les scènes du fait divers*, Genève, Librairie DROZ, 2004, p.41.

38 Annik DUBIED, *Les dits et les scènes du fait divers*, *op.cit.*

39 Annik DUBIED et LITS Marc, *Le fait divers*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1999.

40 Marc LITS, *Du récit au récit médiatique*, Bruxelles, Editions De Boeck, 2008.

années 1970 à Avignon, commune considérée à l'époque et de manière courante comme une ville ouverte⁴¹. Nous utiliserons à ce sujet des ouvrages d'histoire locale contemporaine, et en particulier celui de Vincent Flauraud, intitulé *Avignon, vingtième siècle*⁴², écrit en 2009. Parce que l'histoire a longtemps fait d'elle une enclave et parce qu'elle jouit d'une position géographique privilégiée sur l'axe Lyon-Marseille, Avignon paraît être la ville idéale pour le « repos » d'anciens prisonniers, ayant le plus souvent appartenu aux Milieux marseillais, lyonnais, ou, plus rarement, parisien. Pour mener mon analyse, j'utiliserai un angle d'approche historique, en y mêlant quelques méthodes pluridisciplinaires empruntées aux sciences sociales notamment.

J'ai choisi de traiter de l'affaire de La Goulue car elle revêt un statut très particulier. L'affaire en elle-même réunit en effet toutes les caractéristiques communes d'un fait divers à succès, un de ceux qui passionnent la population régionale voire nationale pendant des années, et qui réussit à rester ancré dans la mémoire médiatique. Tous les éléments censés assurer le succès médiatique de l'affaire sont réunis : de nombreuses victimes, en plein cœur de la ville, dans un établissement bien connu des Avignonnais, plusieurs protagonistes (victimes, tireurs, complices, commanditaires et pseudo-gardes du corps) et des antécédents (établissement mal fréquenté, antécédents judiciaires de M. Leduc, problèmes fréquents avec le personnel), le lien avec le Milieu, et enfin le mystère. Avignon a connu ce genre d'affaires, qui ont fait beaucoup parler d'elles, notamment celle du vol des Picasso au Palais des Papes en 1976 ou encore celle de la tuerie du Sofitel en 1983 (curieusement, malgré la résolution de ces deux affaires, leur couverture médiatique semble avoir marqué davantage la population que l'identification de leurs coupables). L'affaire de La Goulue, quoique moins sensationnelle que ces deux dernières, a eu un impact important sur la mémoire collective, comme en atteste Mme Lucienne Frémont, une avignonnaise de 90 ans, selon qui l'affaire de La Goulue « a été une tragédie, un grand drame avignonnais, c'était pas n'importe quoi »⁴³. Cet impact me semble largement accru précisément par la non-résolution de l'affaire. Le souvenir de l'affaire reste vif auprès des riverains de La Goulue, qui se rappellent encore les rumeurs qui ont circulé, « Les trois gars se sont enfuis par les toits » nous a témoigné un voisin, qui vivait déjà au même endroit au moment du crime. Les journalistes ont été marqués par la multitude d'acteurs de cette affaire, sa complexité

41 Expression populaire devenue officielle du statut d'une ville accueillant d'anciens truands et criminels après avoir purgé leur peine.

42 FLAURAUD Vincent, *Avignon, Vingtième siècle*, Benezet production, 2009.

43 Entretien avec Lucienne Frémont, riveraine de La Goulue, décembre 2015.

et par les événements qui les mèneront à l'arrêt de sa médiatisation. Dans ce sens, les policiers ont une mémoire de cette affaire assez similaire à celle des journalistes, à laquelle s'ajoutent des problèmes de collaboration avec les différents SRPJ en charge du dossier. Elle peut ainsi être comparée à l'affaire dite du petit Grégory⁴⁴, qui, malgré une couverture médiatique bien plus vaste, réunit sa non-élucidation et les influences réciproques entre presse, police et justice. Elle parvient encore à garder tout son mystère, et c'est ce mystère planant sur La Goulue qui lui a permis de grandir dans l'imaginaire collectif, à l'aide du développement de rumeurs, de fantasmes et de questionnements. Dans ce sens, l'affaire de La Goulue peut être considérée comme l'équivalent social, à l'échelle locale, d'un secret de famille. La population se met donc en branle pour tenter de trouver un ou plusieurs coupables, les hypothèses tournent, et les 'on-dit' vont bon train, selon le témoignage de Mme Frémont, qui était à l'époque des faits l'épouse d'un avocat du barreau d'Avignon. L'analyse de la répercussion sociale et de la médiatisation de cette affaire me semble très utile, d'un point de vue historique, afin de capter les mentalités et l'atmosphère d'une période. J'emprunterai, pour les besoins de ce mémoire, quelques théories émanant du mouvement des *Cultural Studies*, et notamment la prise en compte de sources marginales ou sous-exploitées car dévalorisées, comme l'ont été pendant longtemps les rubriques des faits divers.

En 1971, Georges Auclair déplorait « le fait divers, [...] est ravalé au rang de l'inessentiel ; comparé au fait historique, à l'événement, il est comme nul et non avenu : la connotation souvent péjorative de l'expression n'est pas sans accentuer le contraste. »⁴⁵ Force est de constater que, depuis ces trente dernières années, le fait divers est de moins en moins considéré comme un sous-genre journalistique, qu'historiens, journalistes, et sociologues s'intéressent à l'analyse, au mode de fonctionnement, à l'articulation du fait divers, ainsi qu'à l'attrait qu'il éveille. Néanmoins, ces chercheurs choisissent généralement soit des sujets d'étude large (l'étude de la chronique fait divers d'un journal en particulier, ou sur une période particulière), soit le traitement médiatique de grandes affaires criminelles qui ont secoué la France : les affaires Véronique Courjault⁴⁶, Violette Nozière⁴⁷, Désiré

44 Laurence LACOUR, *Le Bûcher des innocents : l'affaire Villemin, coulisses, portraits, preuves, engrenages, correspondances, choses vues...*, Paris, Plon, 1993.

45 Georges AUCLAIR, *Le Mana quotidien*, op.cit., p. 12.

46 André RAUCH et Myriam TSIKOUNAS dir., *L'historien, le juge et l'assassin*, Paris, publications de la Sorbonne, 2012.

47 Sarah MAZA, *Violette Nozière. A story of murder in the 1930s Paris*, Berkeley, University of California Press, 2010.

Landru⁴⁸, Grégory Villemin⁴⁹ (dite 'affaire du petit Grégory').

L'intérêt dans ce mémoire est de traiter une affaire quelque peu oubliée mais dont le fantôme est néanmoins facilement palpable chez les Avignonnais. Dans la perspective d'une insertion dans le courant inter-disciplinaire des *Cultural Studies*, et plus particulièrement des *Media Studies*, je considère l'affaire de La Goulue comme faisant partie d'une sous-culture fait-diversière. M'intéressent particulièrement ses non-dits, ses échecs, ses évolutions, ses références implicites, les mentalités qu'elle cristallise et son insertion dans un cadre idéologique et culturel large. Stéphane Van Damme nous explique : « Du point de vue des thématiques, les *Cultural Studies* ont depuis quarante ans permis un renouvellement des objets et des questionnements en matière d'analyse des pratiques culturelles et on peut reconnaître en écho des débats qui ont agité l'histoire socio-culturelle sur la culture populaire, sur les consommations ou sur les intellectuels organiques »⁵⁰. Ainsi, je vais m'attacher à étudier le récit médiatique qui a procuré à la tuerie de La Goulue une ampleur d'événement historique à l'échelle locale et contemporaine. Nous remarquerons que la mémoire des faits et de leur médiatisation, notamment par la presse écrite et les conséquences qu'elle a pu engendrer dans l'enquête, reste très vive chez la population avignonnaise qui y vivait déjà au moment des faits. Nous étudierons ce mécanisme narratif évoqué par Michel Foucault qui permet de rendre de simples faits divers (du plus banal au plus improbable) événementiels et de les faire ainsi entrer dans l'Histoire, au travers de récits scientifiques, journalistiques, judiciaires et historiques.

Selon Michel Foucault, historien des idées et philosophe, « les batailles inscrivent la marque de l'histoire sur des égorgements sans nom ; tandis que le récit fait des morceaux d'histoire à partir de simples affrontements de rue. Des uns aux autres, la limite est sans cesse franchie. Et elle est franchie pour un événement privilégié : le meurtre. Le meurtre est le point de croisement de l'histoire et du crime. C'est le meurtre qui fait l'immortalité des guerriers (ils tuent, font tuer et acceptent eux-mêmes le risque de mourir) ; c'est le meurtre qui assure la sombre renommée des criminels (ils ont, en versant le sang, accepté le risque de l'échafaud). L'assassinat établit l'équivoque du légitime et de l'illégal ».⁵¹ Dans le cas spécifique du fait divers criminel, la narration importe beaucoup dans la création d'un événement historique à

48 Christine SAGNIER, *L'affaire Landru*, Paris, De Vecchi, 2006.

49 Laurence LACOUR, *Le Bûcher des innocents*, *op.cit.*

50 Stéphane VAN DAMME, « Comprendre les Cultural Studies: une approche d'histoire des savoirs. », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 5/2004 (no51-4bis) , p. 48-58.

51 Michel FOUCAULT, *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère...*, Paris, Éditions Gallimard/Julliard, 1973.

partir d'un crime. Ici, la médiatisation du quintuple homicide n'assure pas « la sombre renommée des criminels », puisque ces derniers ne seront jamais retrouvés. L'étude de la médiatisation de l'affaire de La Goulue et de son contexte historique m'a permis d'aborder le thème du fait divers de manière pluridisciplinaire. J'emprunte dans ce mémoire des notions historiques, mais aussi sociologiques, journalistiques, juridiques, ou encore de communication. Cette approche plurielle me permet d'étudier dans son intégralité le phénomène de la médiatisation d'un fait divers non résolu, et ceci à partir de la perspective décentrée à laquelle invitent les *Cultural Studies* qui, selon Carl Van Damme sont précisément « tournées vers l'étude des sous-cultures, [et] des médias populaires »⁵². L'étude de faits divers, chroniques très populaires s'insérant dans des médias eux-mêmes populaires, permet de sonder les mœurs de la société de l'époque, son art de vivre et sa manière de penser. En ce qui concerne l'affaire de La Goulue, spéculations et fantasmes furent nourris par le vocabulaire textuel et iconographique utilisé par les médias, vocabulaire lui-même chargé de connotations culturelles propres aux années 1970, qu'il nous reviendra d'analyser. Cette étude d'un contenu et de faits manipulés et déformés permet une étude du fait divers en tant que fait historique mineur (comme le mouvement des *Cultural Studies* peut s'intéresser aux arts mineurs au lieu des beaux-arts, ou encore aux sports, à la télévision, et à la mode). L'intérêt de ce travail réside donc dans l'étude de l'histoire (en tant que récit, narration créée par l'intégralité de ses acteurs) construite à partir de l'histoire d'une opération criminelle, elle-même englobée dans l'Histoire locale, criminelle et médiatique. L'insertion de ce fait divers dans le monde de la pègre locale offre à l'historien une immersion dans le contexte provincial des années 1970.

Pour les besoins de ce mémoire, nous avons pu recueillir le témoignage de policiers, de journalistes, et d'Avignonnais que nous exploiterons comme sources premières, notamment dans la partie I « La fabrique du fait divers : milieux et acteurs » qui retrace les relations complexes entre milieu du crime, de la police, de la justice, et des médias. Nous étudierons alors le contexte général de ce fait divers et nous nous efforcerons d'appréhender les éléments de sociabilité entre policiers, médias et population locale. La deuxième partie concernant « L'onde de choc médiatique » examinera plus particulièrement le processus de création d'un récit médiatique, son amplitude puis les raisons de sa disparition, soit la récupération et le gonflement de l'affaire puis son affaissement. La troisième partie, enfin, nous permettra

52 Stéphane VAN DAMME, « Comprendre les Cultural Studies », *op. cit.*, p. 13.

d'analyser les différents discours des médias, leur construction des victimes et leurs différentes hypothèses concernant les circonstances de la tuerie, ainsi que les répercussions de ce fait divers sur le restaurant de La Goulue.

Partie I

La fabrique du fait divers : milieux et acteurs

Comme nous l'avons vu en introduction, le fait divers, comme tout récit médiatique, naît d'une époque, et est façonné par ses différents acteurs : les journalistes, pour commencer, qui créent le contenu médiatique, leur direction, qui décident de la ligne éditoriale de ce contenu ; les policiers, qui dirigent l'affaire et choisissent les informations qui seront diffusées ; les juristes, qui permettent la protection des victimes et un éventuel dénouement de l'affaire criminelle ; et enfin les criminels, qui sont les personnages principaux du fait divers. Nous allons dans cette partie tenter de replacer ce fait divers dans son contexte : Avignon en 1975.

I - Le milieu social et criminel

1) La présentation des sources

Étudier un fait divers non élucidé semble pertinent dans l'approche des *Media studies*, à la fois pour comprendre les mécanismes de création d'un fait divers à partir d'un corpus de sources très léger et pour observer les stratégies mises en œuvre afin de le rattacher à une culture préalablement ancrée dans l'imaginaire du lecteur.

Concernant la méthodologie de recherche nécessaire au dépouillement des informations traitant de la tuerie de La Goulue, nous remarquons très rapidement que la plupart des éléments répondant à ces mots clefs font référence à la danseuse de ce nom, aux cabarets et à la Belle époque. Néanmoins, la tuerie d'Avignon semble être le seul fait-divers notoire portant ce surnom, contrairement à l'affaire du Sofitel de 1983, qui a largement été dépassée par le scandale Dominique Strauss-Kahn en 2011, dans le prestigieux hôtel new-yorkais. La seule occurrence pouvant quelque peu brouiller les recherches dans articles concernant La Goulue est le nom de Michel Leduc, très commun et qui était partagé par l'ancien directeur de l'Opéra d'Avignon, qui a aussi dirigé les Opéras de Versailles et de Marseille. Il n'est donc pas rare de retrouver des articles concernant un Michel Leduc, non impliqué dans cette affaire. Peu après la tuerie du 15 avril, le musicien Michel Leduc a d'ailleurs du expliquer

aux journalistes venus l'interviewer qu'il n'avait rien à voir avec son homonyme de La Goulue.

Un problème se pose au niveau de l'accès aux archives et de leur utilisation, hormis pour les archives médiatiques. En effet, ce crime est très récent, aussi le délai de prescription de l'action publique en matière criminelle n'est dépassé que depuis 30 ans (étant donné qu'aucune victime n'était mineure, le délai de prescription est fixé à 10 ans à partir du jour du crime), et les dossiers de police n'ont pas encore été transmis aux archives départementales de Montpellier, certainement du fait de la non élucidation de l'affaire. En effet, nos nombreuses démarches de recherches afin de déterminer la localisation du dossier de police du fait que l'enquête soit successivement passée entre les mains des SRPJ d'Avignon, puis de Nîmes et de Montpellier, sont restées vaines. De plus, certains témoins et protagonistes de la tuerie sont encore vivants et donc protégés par la justice, ce qui rend difficile la compréhension générale de la chronologie des événements de l'enquête et de sa médiatisation. Nous savons par exemple que l'une des anciennes employées du restaurant a été inculpée quelques années plus tard pour violences, mais il est impossible pour l'instant de faire un lien entre les deux affaires et de connaître le degré d'implication de cette femme dans l'affaire de La Goulue. La collecte des archives des années 1970 se révèle assez compliquée pour plusieurs raisons. Pour commencer, elle présente le problème général des périodes très contemporaines, à savoir la nécessité d'une demande de dérogation ; la plupart des fonds des commissariats et du palais de justice n'ont pas encore été versés, sans compter les difficultés de communication liées à la non-élucidation de l'affaire ; et, pour finir, les supposés acteurs de ces échanges et transactions peuvent faire preuve d'une plus ou moins grande motivation à transmettre informations et documents selon leur degré d'implication dans l'affaire.

Le corpus de sources primaires sur lesquelles je m'appuie pour l'élaboration de ce mémoire est constitué en grande partie d'archives de presse écrite (Annexe 3), consultées à la médiathèque Ceccano, qui possède un catalogue d'archives locales très riche (responsable du dépôt légal des périodiques locaux anciens au sein du Fond local Provence), où sont aussi conservées aussi les archives du journal *Le Monde*. Les rédactions de presse concernées par ce dépôt légal se doivent de verser les exemplaires de chacune de leur édition à la médiathèque, afin que celle-ci puisse constituer des dossiers d'archives annuelles de presse écrite. Ces sources de presse écrite consultées à la médiathèque ont été complétées d'archives privées, auxquelles

m'ont gracieusement donné accès d'anciens journalistes qui ont couvert l'affaire. En effet, les éditions du *Dauphiné Libéré*, du *Méridional* et du *Provençal* du dimanche sont manquantes dans les archives de la bibliothèque Ceccano, leur dépôt légal n'étant alors pas systématique et les rédactions souvent fermées. Ces manques ont donc été comblés par les sources privées de Jean Leclaire, journaliste du *Dauphiné Libéré*, qui a gardé le dossier de coupures de presse consacrées à l'affaire. Les éditions des journaux suisses *L'Express* et *L'Impartial* depuis leur création (respectivement 1738 et 1881) sont entièrement disponibles en version numérisée sur le site de leur groupe, la Société Neuchateloise de Presse (SNP). S'y rajoutent les principales photographies de presse originales, comprises dans les archives privées de J. Leclaire, et quelques archives audiovisuelles.

Ces archives audiovisuelles n'ayant pas toutes été cataloguées au sein de l'Institut national de l'Audiovisuel (INA), je n'ai pu avoir accès qu'à une petite partie des documents radiophoniques et télévisuels qui ont traité l'affaire de La Goulue. L'INA est responsable du dépôt légal des archives télévisuelles et radiophoniques depuis 1995 seulement, date d'application de la loi du 20 juin 1992, qui stipule l'ouverture de l'Inathèque et la création de son catalogue numérique. Les archives antérieures à 1995 sont conservées au sein de l'INA mais seules celles concernant les « grands événements » ont été classées et répertoriées, afin d'être disponibles sur le catalogue numérique. L'affaire de La Goulue étant considérée comme mineure, les seules archives auxquelles nous avons pu accéder sont celles de France régions 3 (chaîne de télévision dont les archives sont conservées partiellement depuis 1972) et de France inter (radio dont les archives sont conservées partiellement depuis 1963). Elles ont été consultées au sein de l'INA Méditerranée, antenne de l'Institut basée sur Marseille. Je me suis donc principalement focalisée sur le traitement médiatisé par voie de presse écrite.

La presse quotidienne régionale (PQR) donne une vision de l'évolution de l'affaire et de son traitement. Elle publie des articles précisant quotidiennement chaque nouvelle information, ce que facilite la proximité géographique des rédactions avec le lieu du drame. La presse nationale et spécialisée (*Le Monde*, *L'Express*, *L'Impartial*, *Détective*, les Hors-séries de PQR), en revanche, donne une vision plus globale de l'affaire, en rédigeant des articles uniques mais aussi plus complets et plus synthétiques, comme c'est le cas avec celui du *Détective*⁵³. Il est intéressant de

⁵³ Jean-Paul HALLARD et Bernard PASCUITO, « Le cabaret de la mort », *Détective*, n°1498, 24 avril 1975, p. 26-27.

remarquer que la médiathèque Ceccano, qui donne accès à un grand nombre d'archives de PQR et du journal national *Le Monde*, ne constitue pas de dossiers de coupures de presse PQR, nationales et parfois étrangère sur des événements locaux ou régionaux de grande ampleur, comme le font certaines autres bibliothèques ou centres d'archives. En effet, aucun corpus n'a été constitué sur l'affaire de la Goulue, car sa médiatisation a été relativement réduite temporellement et géographiquement. De plus, les rédactions des trois grands quotidiens que sont le *Provençal*, le *Méridional* et le *Dauphiné Libéré*, se sont toutes déchargées de leurs archives, par manque de place, sans les avoir versées à aucun organisme privé ou public. *Le Provençal* et le *Méridional* ont procédé à la destruction de leurs archives au moment de leur fusion en 1997, tandis que le *Dauphiné libéré* l'a fait plus récemment.

Afin d'analyser la création et la transmission de l'information dans le cadre de ce fait divers, j'ai mené plusieurs entretiens avec des anciens journalistes et photographes de presse qui ont couvert l'affaire de La Goulue pour la presse locale et régionale. Aussi, afin d'évaluer les influences entre le traitement de l'affaire et l'avancée de l'enquête, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec d'anciens inspecteurs du SRPJ d'Avignon, qui ont pu témoigner de l'ambiance au sein des diverses forces de police ayant investigué sur La Goulue, ainsi que partager leurs doutes et convictions concernant l'affaire. Mais par dessus tout, ils m'ont permis d'analyser quelles informations avaient été partagées avec les médias, et lesquelles étaient restées secrètes, et pourquoi. L'exploitation de sources orales soulève cependant une remarque importante : le fait divers date de 1975, ce qui est relativement lointain. Les témoins sont aujourd'hui âgés d'au moins soixante ans, et peuvent avoir une mémoire altérée. De plus, les souvenirs de faits remontant à plus de quarante ans peuvent être lacunaires et imprécis, ce qui nécessite une grande vigilance de la part de l'historien.

Aucun ouvrage spécifique n'a été écrit sur l'affaire de La Goulue, mais il existe quelques ouvrages et hors-séries de presse⁵⁴ qui abordent l'affaire dans le cadre d'une rétrospective des faits-divers locaux marquants de la décennie ou d'une histoire du Milieu régional. Afin de pallier le manque de sources secondes, je me suis servie d'ouvrages universitaires d'histoire du crime, ce qui m'a permis de placer l'affaire dans le panorama plus large de la criminalité française des années 1970. J'ai choisi d'utiliser des ouvrages généraux pour étudier l'évolution de la criminalité aussi bien que celle des normes juridiques au cours du troisième quart du XXe siècle, ainsi que des ouvrages plus spécifiques concernant la criminalité organisée, puisque que c'est

54 James SARAZIN, *M... comme milieu*, Paris, Éditions Alain Moreau, dossiers poche, 1977, 411 p. ; *Hors-série La Provence*, Les années 70 en Provence, s.d.

l'axe le plus développé par les différents médias dans cette affaire. J'ai ensuite consulté des ouvrages de référence sur l'histoire des médias, du fait divers et de son analyse, qui m'ont permis de comprendre tous les enjeux de la création d'un fait divers et de sa diffusion.

2) Avignon, ville ouverte : un Milieu de « seconde main »

Dans les articles de presse concernant l'affaire de La Goulue, le doute est déjà perceptible quant à l'élucidation de l'affaire, alors que celle-ci n'en est qu'à ses débuts. Les journalistes semblent refléter l'avis de la population avignonnaise, lasse de l'insécurité régnant dans la ville et de l'absence de résolution de plusieurs affaires criminelles précédant La Goulue. Tous les différents acteurs de l'affaire connaissent la caractéristique d'Avignon ville ouverte, modifiant considérablement la composition criminelle de la ville. La plupart des journalistes la rappellent en introduction de leur rubrique de fait divers, tandis que les policiers la vivent quotidiennement sur le terrain, et cela influe largement leur traitement respectif de l'affaire. Néanmoins, aucun de ces acteurs n'est capable d'explicitier la naissance du phénomène d'Avignon ville ouverte. D'où vient-il ? De quelle période ? Est-ce une décision politique, judiciaire, sociale ? La compréhension de ce phénomène et de son expansion semble donc primordiale dans l'étude des discours journalistiques et des variables les plus influentes dans le traitement de l'affaire. En effet, il s'agit d'une des différences les plus notables dans le compte rendu de l'affaire entre médias régionaux et nationaux.

Comme nous l'explique Dominique Kalifa, « Promue depuis le milieu des années 1970 au rang de préoccupation essentielle des Français et d'enjeu politique majeur, la question de la délinquance urbaine et de l'insécurité s'inscrit pourtant dans une histoire longue, complexe, et largement constitutive de son état actuel »⁵⁵. En effet, le sentiment d'insécurité s'accroît dans les années 1970, suite à de nombreuses grandes affaires très médiatisées liées au grand banditisme. Du début des années 1960 au milieu des années 1970, le nombre de délinquants sur le territoire français double, passant ainsi d'environ un million à deux millions. Pour mieux appréhender ce phénomène d'augmentation de la criminalité, et à la suite de la traque du dit « Gang des Lyonnais », la direction centrale de la Police Judiciaire va créer en 1973 l'OCRB (Office Central de Répression du Banditisme), qui sera opérationnel en octobre de la

⁵⁵ KALIFA Dominique, *Crime et culture au XIXème siècle*, Editions Perrin, Paris, 2005, p. 315.

même année, c'est à dire six mois seulement avant la tuerie de La Goulue⁵⁶. Selon la direction centrale de la Police Judiciaire, la France connaît une augmentation notable du taux de criminalité et délinquance depuis la fin des années 1960 (environ 36 ‰)⁵⁷, et notamment de la criminalité organisée, selon les propos d'anciens policiers du SRPJ d'Avignon. Ce chiffre ne comprend bien entendu pas le chiffre noir de la délinquance, soit les délits et crimes non connus des services de police (les mains courantes ne sont, par exemple, pas comptabilisées dans les statistiques de la délinquance et de la criminalité), qui devait être probablement assez élevé dans les années 1970 au vu du manque de personnel de police et parfois de sa corruption. Toujours selon les propos des anciens inspecteurs d'Avignon⁵⁸, les braquages ou hold-up constituaient les crimes les plus fréquents dans la cité des Papes. Dans de nombreux cas, les victimes de ces vols à main armée ne portent pas plainte, ou ne déposent pas de mains courantes, le plus souvent par peur de représailles. En effet, leur agresseur est, généralement, dans le contexte d'Avignon pendant les années 1970, local ou faisant partie du Milieu avignonnais. De plus, le système des enquêtes de victimation (qui « vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années précédant l'enquête »⁵⁹) n'existe pas encore (elles se font de manière régulière seulement depuis 1996) et l'enregistrement statistique est loin d'être systématique. Il est donc impossible de calculer le nombre réel et effectif d'infractions avec violences sur des victimes, comprenant le vol à main armée mais aussi le vol à l'arrachée. Aussi, dans un contexte de violence urbaine accrue, les victimes ont tendance à moins relever le degré de gravité de leur attaque, et certaines ne donneront donc pas de suite judiciaire à cette dernière. Les notions d'agression et de violence dépendent du contexte géopolitique et temporel dans lesquelles elles s'insèrent, et donc des mœurs de la population concernée. Comme le fait remarquer l'INSEE dans ses rapports annuels, « de fait, on constate dans les enquêtes que ceux qui déclarent le plus redouter d'être victimes d'une exaction ne sont pas toujours ceux qui y sont le plus exposés »⁶⁰. Les personnes victimes de ce sentiment d'insécurité s'inquiètent plus souvent pour l'insécurité ambiante que pour la leur, personnelle. Ils n'y sont généralement pas

56 Un chapitre entier est consacré à cette affaire criminelle dans le court mais pratique ouvrage de Charles Pellegrini, policier très actif dans le domaine du grand banditisme et de la lutte anti-terroriste.

Charles PELLEGRINI, *Histoires de PJ*, Paris, La Manufacture de livres, 2015.

57 URL : <http://www.insee.fr/fr/ffc/tef/tef2014/T14F081/NATTEF05307.xls> Consulté le 18/04/2016.

58 Entretien avec Robert Lucké, inspecteur divisionnaire au SRPJ d'Avignon, mars 2016.

59 Définition donnée par l'INSEE. Consultée le 01/06/2016. URL :

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/enq-victimation-cadre-vie-cvs.htm>

60 Dossier *Les statistiques de la délinquance*, coordonné par René Padiou (INSEE)

URL : http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/hcfpsd3.pdf Consulté le 18/04/2016.

confrontés eux-mêmes, surtout dans le cas de la criminalité organisée. Le banditisme étant considéré comme une criminalité de niche, il concerne principalement les délinquants qui y sont associés. Les citoyens « lambda », n'ayant aucune carrière criminelle se retrouvent donc très rarement victimes de ce type de criminalité. Pour autant, du centre-ville d'Avignon, dans les années 1970, le sentiment d'insécurité était l'argument partagé, comme en attestent les témoignages d'Avignonnais : « On n'ose plus sortir. Nombre de rues d'Avignon ne sont pas sûres et les personnes âgées doivent se garder d'emprunter des trottoirs étroits sous peine de se faire attaquer », nous raconte Mme Leone Fouquet, avignonnaise d'un certain âge⁶¹. La médiatisation des faits divers contribue à ce climat d'anxiété, né des clivages entre situations perçues comme « normales » et « déviantes », amenant à une cohésion sociale du groupe majoritaire par opposition au groupe délinquant. Ainsi, Georges Auclair nous explique : « La chronique des faits divers invite à penser les multiples transgressions des normes qu'elle enregistre en termes de cohésion sociale. Or, c'est sur cette notion justement qu'Alain Peyrefitte, l'ancien ministre de la justice, citant Durkheim, s'est principalement appuyé pour justifier le renforcement des peines que prévoyait la loi 'Sécurité et liberté'. 'La peine ne sert pas, ou ne sert que très secondairement, à corriger le coupable ou à décourager ses imitateurs possibles ; à ce double point de vue son efficacité est douteuse et, en tout cas, médiocre. Sa vraie fonction est de maintenir intacte la cohésion sociale en maintenant toute sa vitalité à la conscience commune ' »⁶².

Cette loi est créée à des fins répressives, « pour combattre la montée de la violence qui inquiète l'opinion et crée un sentiment général d'insécurité »⁶³, afin de remédier à la violence urbaine ambiante au milieu des années 1970, fruit d'une « crise économique et sociale de longue portée »⁶⁴. Or, rappelle Jean-Pierre Dubois, « lorsque les rapports sociaux se tendent sous l'effet de telles crises, la rétraction de l'État social se paie toujours d'une montée de l'État pénal »⁶⁵. Ainsi, à partir des années 1970, les policiers souhaitent changer d'approche et partir du criminel pour arriver au crime (proche du flagrant délit). Auparavant, une enquête, une instruction, des preuves matérielles, des experts partaient du fait criminel pour remonter à la détermination d'un profil de suspect. Désormais, et grâce à l'informatisation des

61 Anonyme, « La cité des papes, capitale du crime et de la peur... », *Le Dauphiné Libéré*, Mercredi 16 avril 1975, p.3.

62 Georges AUCLAIR, *Le Mana quotidien, op.cit.*, préface p. 10.

63 Georges AUCLAIR, *Le Mana quotidien, op.cit.*, préface p. 11.

64 Jean-Pierre DUBOIS, *Délinquance, politiques publiques et réponses locales*, Actes du colloque de la Fondation Gabriel Péri, 2012.

65 Jean-Pierre DUBOIS, *Délinquance, politiques publiques et réponses locales, op.cit.*

casiers judiciaires initiée par A. Peyrefitte, le policier souhaite mettre en place de plus en plus de filatures d'individus déjà connus des services de police, anciens criminels, suspects ou gardés à vue, afin de surveiller leurs moindres faits et gestes. Tel était le cas en avril 1975 de M. Leduc, qui bénéficiait d'une liberté conditionnelle depuis trois ans, et demeurait donc dans le champ de vigilance policière. Les années 1970 sont aussi celles où le grand banditisme devient de plus en plus proche du trafic de drogue. Ainsi, la France devient fournisseur d'environ 80% des drogues dures qui arrivent aux USA (héroïne et cocaïne principalement). Pour ce faire, le Milieu marseillais se lie au Milieu New-Yorkais particulièrement implanté dans les quartiers italiens (New Italy).

Ainsi, le trio drogue/criminalité de sang/proxénétisme devient indivisible, si bien que l'inculpation sous l'un de ces trois chefs d'accusation suggère les deux autres. Par exemple, les assassinats de La Goulue ont immédiatement été associés au proxénétisme présumé de Leduc. Le trafic de drogue n'est pas mentionné mais flotte en arrière-plan. Les réseaux et les infractions sont la plupart du temps liés et les personnes concernées baignent souvent dans les trois types de criminalité. Après la dissolution de la French Connection au milieu des années 1970, la police française a mis en place la création de fichiers communs de criminels, ce qui a permis aux différents services de la Police d'améliorer leur communication interne aux fins d'une répression plus efficace et uniforme. Les policiers s'unissent davantage dans leur lutte contre la criminalité, en particulier le grand banditisme, et partagent désormais les mêmes espaces de travail. Dans les locaux du SRPJ d'Avignon, les enquêteurs travaillent en duo, et partagent leur bureau avec un collègue du même grade. Etant donné les effectifs restreints de l'équipe locale, les enquêteurs d'Avignon sont trois à s'occuper de La Goulue. Le travail s'est donc fait en équipe, et tout le SRPJ d'Avignon s'est mobilisé pour ce qui demeure l'une des plus grandes affaires qu'il ait eu à traiter.

Le sentiment de débordement auquel est confronté la petite équipe du SRPJ d'Avignon s'explique par le fait qu'Avignon n'a jamais été aussi peuplée qu'au milieu des années 1970. Vincent Flauraud, spécialiste de l'histoire sociale de la France contemporaine, nous explique : « C'est au cours des 'Trente glorieuses', entre la Libération et le milieu des années 1970, que le rythme de progression [de la population avignonnaise] est le plus soutenu, conduisant à dépasser les 90 000 âmes⁶⁶. Toutefois, cette population croissante, passé le milieu des années 1970, tend à désertier le centre-ville avignonnais au profit de nouveaux quartiers plus spacieux *extra-muros*. La population *intra-muros* baisse quasiment de moitié (16 000 en 1975)

66 Vincent FLAURAUD, *Avignon, Vingtième siècle*, Benezet production, 2009, p. 139.

par rapport à l'après-guerre (32 000 en 1946⁶⁷). Le déplacement d'une grande partie de la population appartenant aux classes moyennes vers les quartiers périphériques accentue dans le centre-ville la visibilité d'une fracture sociale. Tandis que les quartiers Raspail et Vernet demeurent privilégiés, les quartiers autrefois occupés par la classe ouvrière, les Italiens et la Balance, sont investis par une population souvent sans emploi. Jean-Claude Farcy, historien de la justice, nous explique : « Depuis les années 1970, avec l'entrée dans une longue phase de dépression économique et le développement d'un chômage de masse, nos sociétés occidentales semblent de plus en plus marquées par une violence qui gangrène les rapports entre les individus en même temps qu'elle témoigne des ruptures du lien social »⁶⁸. Effectivement, les années 1970 ont marqué un tournant dans l'histoire criminelle française et plus particulièrement avignonnaise.

Une diversification qualitative de la criminalité a marqué la ville, sa population et ses policiers. Le trafic de machines à sous était assez courant, surtout dans les bars de la rue Carreterie, *intra-muros*. Le quartier de la Balance, situé derrière le Palais des Papes, partiellement rénové entre le début des années 1960 et celui des années 1980 et aujourd'hui huppé, était alors en complète réhabilitation. Auparavant totalement insalubre, voire même appelé « taudis »⁶⁹, il était principalement occupé par des populations tziganes et des rapatriés de la guerre d'Algérie. « Pour beaucoup d'Avignonnais, ce quartier est la honte de la ville car la prostitution y sévit depuis l'époque où la troupe occupait le Palais et le seul remède qu'on songe à y apporter demeure la pioche »⁷⁰, écrivent René Grosso et Francis Roux. Ce quartier était connu de la population avignonnaise et des services de police pour les activités de proxénétisme qui s'y menaient. Un « projet de cité d'accueil pour les gitans et harkis » est même lancé à Monclar-Sud, à l'*extra-muros*, en 1965, censé « permettre d'abandonner le quartier insalubre de la Balance »⁷¹. Le racket et le hold-up étaient les crimes et délits les plus fréquents, ayant souvent lieu dans des hôtels, des bars ou des restaurants. Avignon était, jusqu'au début des années 1970, considérée comme ville ouverte, à l'instar de Manosque, petite ville elle aussi intimement liée au grand banditisme. La vie avignonnaise paraît alors « banale et répétitive bien qu'émaillée de

67 Vincent FLAURAUD, *Avignon, Vingtième siècle, op.cit.*, p. 139.

68 Jean-Claude FARCY, 'Préface' in Céline REGNARD-DROUOT, *Marseille la violente: Criminalité, industrialisation et société (1851-1914)*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2009, p. 5.

69 Vincent FLAURAUD, *Avignon, Vingtième siècle, op.cit.*, p. 139.

70 René GROSSO et Francis ROUX, in *Histoire d'Avignon*, Aix-en-Provence, EDISUD, 1979, p. 657.

71 Vincent FLAURAUD, *Avignon, Vingtième siècle, op.cit.*, p. 139.

faits divers »⁷². La violence ordinaire que la ville subit est fortement rattachée au milieu de la pègre depuis la mise en place du statut de ville ouverte.

Parce qu'elle fut historiquement constituée comme enclave, parce qu'elle est physiquement délimitée par ses remparts et parce qu'elle a une taille moyenne, Avignon a été choisie comme ville ouverte afin que les repris de justice puissent y être accueillis en *intra-muros*. Bénéficiant au début du XVIIIème siècle d'une situation juridique et fiscale particulière, la ville d'Avignon, qui n'était pas encore française, était connue pour son commerce de soieries, mais aussi pour ses activités de contrebande de sel, de poudre, de tabac, ses imprimeries et ses contrefaçons de livres. Cependant, les artisans lyonnais, eux aussi spécialistes de la soie, se sont plaints de concurrence déloyale, ce qui a permis l'arrêt des privilèges des régnicoles concernant le commerce des soies, en 1717. René Moulinas nous explique : « De son ancien statut, Avignon conserve cependant les privilèges que ses voisins jaloux lui envient avec amertume ; en premier lieu son immunité fiscale qui fait qu'aucune taxe, directe ou indirecte, ne peut être perçue au profit de la Révérende Chambre »⁷³.

Cette loi engendre une crise forte et soudaine de l'emploi à Avignon. Plusieurs arrêtés s'y succèdent, chacun dans le but de couper les privilèges fiscaux et commerciaux de la ville. Néanmoins, cette situation particulière profite à la cité, toujours officiellement étrangère, car elle permet à quiconque de pouvoir s'y installer sans besoin de suivre le protocole administratif nécessaire dans le reste du pays. Toutefois, cette caractéristique engendre d'autres conséquences indirectes. En effet, « sa qualité officielle de ville étrangère lui permet aussi d'offrir son asile à ceux qui, obligés de quitter les terres du roi de France, ne veulent cependant pas porter trop loin leur exil. Avignon sert ainsi fréquemment de refuge à des nobles inquiétés par la justice pour des affaires d'honneur, à des amants fuyant l'incompréhension des familles ou les fureurs d'un mari jaloux ou à des banqueroutiers poursuivis par leurs créanciers »⁷⁴. Nous pouvons ainsi imaginer que cette population a évolué à travers le temps en fonction de la mutation de la composition criminelle et délinquante, les industries et commerces locaux profitant des interdits de séjour pour en faire une main d'œuvre peu onéreuse.

La réputation d'Avignon comme lieu d'accueil des délinquants s'est poursuivie bien après le XVIIIème siècle : au XXème siècle encore, les truands avaient la réputation de venir se reposer et tenter de se réinsérer socialement dans la

72 René GROSSO et Francis ROUX, in *Histoire d'Avignon, op.cit.*, p. 668.

73 René MOULINAS, in *Histoire d'Avignon, op.cit.*, p. 427.

74 René MOULINAS, in *Histoire d'Avignon, op.cit.*, p. 428.

ville d'Avignon après avoir purgé leur peine de prison. C'est ainsi que s'est créé un Milieu proprement avignonnais, quoique lié aux Milieux marseillais et lyonnais. En effet, le réseau d'anciens truands, constitué avant ou pendant le séjour en prison, pouvait se regrouper à Avignon qui se trouve sur l'axe majeur entre Paris, Lyon et Marseille. Alain Chouffan, journaliste, explique dans l'un de ses articles pour le *Nouvel Observateur* : « Avignon ville ouverte, refuge de la pègre marseillaise, est devenue le théâtre quasi quotidien d'un sinistre festival : 'Les malfaiteurs viennent de l'extérieur, explique le directeur des polices urbaines, SidAli Benhafessa. Ils commettent leurs forfaits et se sauvent par l'autoroute'. Avignon est devenue une plaque tournante du crime et les malfaiteurs sont rarement du cru. Maigre consolation »⁷⁵.

Le statut « ville ouverte » de la ville d'Avignon est flou. En effet, en raison d'un vide de contenu scientifique sur le sujet, il est quasiment impossible de comprendre clairement les tenants et les aboutissants de ce statut. Toutefois, un flot de questions se posent concernant ce statut de ville ouverte. En droit international, est reconnue ville ouverte une cité « en état de guerre, une ville déclarée rendue sans combat afin de l'épargner de la ruine, de par un accord explicite ou tacite entre les belligérants »⁷⁶. Particulièrement intéressante dans cette définition, et le fait qu'elle explique que l'accord régissant ce statut de ville ouverte peut s'établir de manière explicite, c'est-à-dire officielle, ou tacite, informelle, et c'est ce point précis qui rattache la définition traditionnelle de ville ouverte avec celle dont il est ici question dans le cas de la ville d'Avignon. En ce qui concerne l'expression « Avignon, ville ouverte⁷⁷ », je proposerais la définition suivante : « ville permettant aux anciens condamnés soumis à une surveillance de haute police ou à une interdiction de séjour de s'établir sur son territoire ». Désignée par toutes les personnes que nous avons pu interroger grâce à ce mémoire (anciens journalistes, militaires, policiers) comme expression populaire, une « façon de parler », l'expression d' « Avignon, ville ouverte » semble n'être qu'un abus de langage qui se serait perpétué au travers des médias, notamment de la presse écrite, et de la population, à travers la langue orale.

75 Alain CHOUFFAN, « Avignon, capitale de la délinquance », *Le nouvel Observateur*, 9-15 février 1989, p.43. Consulté le 25/03/2016 URL :

http://referentiel.nouvelobs.com/archives_pdf/OBS1266_19890209/OBS1266_19890209_043.pdf

76 Définition qui nous est donnée pas Wikipédia. Venant d'un site web certes peu scientifique, j'ai choisi cette définition car elle exprime bien les possibilités d'accords explicites ou tacites, ce que je n'ai pu retrouver dans les diverses définitions qui nous sont données par les différents dictionnaires (quant elle y est présente, car de nombreux dictionnaires ne définissent pas du tout l'expression). Consulté le 30/03/2016. URL : https://fr.wikipedia.org/wiki/Ville_ouverte

77 C'est cette définition de ville ouverte en temps de guerre qui désigne la ville de Rome dans le célèbre film *Rome, ville ouverte* réalisé par Roberto Rossellini en 1945.

On sait que l'expression « en Avignon », qui a disparu depuis que la cité des Papes est devenue française, continue à être utilisée par habitude langagière. Généralement, les expressions populaires ont un fondement scientifique ou institutionnel duquel elles découlent, comme l'explique Delphine Gaston dans *Nos 500 expressions populaires préférées*⁷⁸. Dans ce cas précis, il me paraît fortement plausible que la désignation d'« Avignon, ville ouverte » fasse référence à une lointaine origine, étatique, préfectorale, communale, judiciaire, pénitentiaire ou politique. Avignon n'étant pas la seule ville désignée comme « ville ouverte », j'ai tenté de circonscrire les enjeux de cette appellation en consultant les définitions disponibles pour d'autres villes concernées.

Pertuis était, jusqu'au début des années 1970, considérée comme ville ouverte⁷⁹. Située dans le Vaucluse entre Cavaillon et Brignoles, au sud-est d'Avignon, la ville médiévale de Pertuis s'est beaucoup développée au cours du XIX^e siècle grâce à ses ressources agricoles. La ville de Manosque⁸⁰ a ensuite été choisie pour succéder à Pertuis dans son statut de ville ouverte, au début des années 1980. Grenoble⁸¹ et Royan⁸² auraient également été des villes ouvertes. Romans-sur-Isère, petite commune de la Drôme située entre Lyon et Avignon, est aussi désignée « ville ouverte ». Laurent Jacquot, membre de la Société d'Études Historiques de Romans Bourg-en-péage, explique la dénomination par une loi du Premier empire qui « obligeait [...] un condamné ayant accompli sa peine principale mais soumis à la «surveillance de haute police» à donner un cautionnement ou à s'établir dans une ville qui lui était désignée par les autorités, notamment, dans notre région, à Romans »⁸³. Nous apprenons ici que le statut de ville ouverte, dans le cas de Romans-

78 Delphine GASTON, *Nos 500 expressions populaires préférées*, Larousse, 2013.

79 Un article intitulé « ville ouverte » et tiré du magazine « Pertuis, de la France mystérieuse », fait mention de l'occupation de la ville par la pègre marseillaise, due à la désignation de la ville comme ouverte jusqu'au début des années 1980. Consulté le 31/03/2016. URL : <http://fr.calameo.com/read/000072118345d08330470>

80 Un article du journal *Le ravi, enquête et satire en PACA* intitulé « L'histoire de Manosque est liée au grand banditisme » et publié le 06/07/2010 explique que la désignation de ville ouverte a été créée par un ministre de la justice dans les années 1960-1970, ce qui est peut être le cas pour la désignation de la ville de Manosque comme ville ouverte (la proposition a du être émise dans cette période là, avant d'être officialisée au début des années 1980. Consulté le 31/03/2016 URL : <http://www.leravi.org/spip.php?article1027>

81 Comme l'indique la raison du parcours de Jean-Baptiste Buisson, ancien détenu récidiviste se rendant à Grenoble dans les années 1920. Article consulté le 31/03/2016. URL : <https://criminocorpus.org/fr/musee/les-vrais-tontons-flingueurs/>

82 Royan (petite commune des Charentes-Maritimes) serait devenue ville ouverte au lendemain de la seconde guerre mondiale, attestent différents articles concernant la trajectoire de Jo Attia, truant parisien des années 1940-1960. Consultés le 31/03/2016. URL : <http://www.sudouest.fr/2012/03/21/quand-jo-attia-passait-ses-vacances-a-royan-664544-1510.php> et <http://nicolebertin.blogspot.fr/2010/05/royan-qui-veut-la-peau-de-didier.html>

83 Laurent JACQUOT, « Romans, 'ville ouverte' ! », Société d'Études Historiques de Romans Bourg-en-péage. Consulté le 30/03/2016. URL : <http://sehr26.hautetfort.com/media/00/01/1842008363.pdf>

sur-Isère, a été décidé par les autorités préfectorales au début du XIX^{ème} siècle, sous le Premier Empire, dans le but de permettre aux anciens détenus de se réinsérer socialement et professionnellement. Les villes désignées par les autorités préfectorales comme « villes ouvertes » se transforment donc en sortes d'écoles de la seconde chance pour anciens criminels, dans la droite ligne de la philosophie pénale dix-neuviémiste de l'École pénitentiaire française⁸⁴, mouvement en faveur de la réinsertion, sous la férule de Bonneville de Marsangy (1802-1894)⁸⁵, magistrat français, connu pour avoir fait instituer le casier judiciaire et la liberté conditionnelle. En 1851, la loi napoléonienne est modifiée afin que ce soit les autorités judiciaires et pénitentiaires qui choisissent la ville qui hébergera le criminel repent. Le décret concernant les individus placés sous la surveillance de la haute police et les individus reconnus coupables d'avoir fait partie d'une société secrète datant du 12 décembre 1851 dispose que : « L'effet du renvoi sous la surveillance de la haute police sera, à l'avenir, de donner au gouvernement le droit de déterminer le lieu dans lequel le condamné devra résider après qu'il aura subi sa peine. L'administration déterminera les formalités propres à constater la présence continue du condamné dans le lieu de sa résidence »⁸⁶. Le choix des autorités s'effectue encore librement, il n'est ici aucunement question de la liste des villes ouvertes, et les condamnés doivent se rendre chaque jour au siège des autorités (mairie, gendarmerie, commissariat, pénitencier) pour prouver leur présence effective dans la ville choisie préalablement. Cependant, les villes de Paris et de Lyon sont formellement interdites aux anciens criminels, pour des raisons évidentes de présence d'une criminalité organisée puissante. Depuis l'apparition du principe de « libération conditionnelle » dans la loi dite Béranger⁸⁷ (du nom de son créateur, homme politique et criminaliste français) en date du 14 août 1885, le système des villes ouvertes s'est élargi, accueillant les détenus relâchés après avoir purgé au minimum la moitié de leur peine, pour bonne conduite. La loi nous explique, dans son article 2 : « Tous condamnés ayant à subir une ou plusieurs peines emportant privation de la liberté peuvent, après avoir accompli trois mois d'emprisonnement, si les peines sont inférieures à six mois, ou

84 Voir Arnould BONNEVILLE DE MARSANGY, *De la récidive, ou des moyens les plus efficaces pour constater, rechercher et réprimer les rechutes dans toute infraction à la loi pénale*, Paris, Cotillon, 1844. Consulté le 08/05/2016. URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5839082d/f8.image>

85 Sylvaine RUOPOLI-CAYET, *Bonneville de Marsangy (1802-1894), un précurseur de la science criminelle moderne*, Paris, L'Harmattan, 2002.

86 Article consulté le 01/04/2016. URL : <https://criminocorpus.org/fr/legislation/textes-juridiques-lois-decre/textes-juridiques-relatifs-la-recidive/12-decembre-1851-decret-concernant-les-individus-places-sous-la-/>

87 René Béranger (1830-1915) est un sénateur républicain et catholique, persuadé de la capacité de l'homme à apprendre de ses erreurs.

dans le cas contraire, la moitié de leurs peines, être mis conditionnellement en liberté, s'ils ont satisfait aux dispositions réglementaires fixées en vertu de l'article premier. »⁸⁸

Avignon semble alors devenir privilégiée aux yeux des condamnés. Il y fait bon vivre, l'enclave historique procure un sentiment de protection, la ville est idéalement située sur l'axe Paris-Lyon-Marseille, et l'on y trouve du travail. Les villes choisies pour le label de ville ouverte l'étaient certainement pour leur manque de main-d'œuvre, dans les secteurs agricole ou industriel. S'y regroupent donc des travailleurs non qualifiés, fragiles et influençables. Ainsi, nous entendons déjà dire au XIX^{ème} siècle qu'à Avignon réside « [la] lie de la population, fréquentant les maisons de débauche, se colletant sans cesse avec les militaires dans les cabarets, proie facile de tous les agitateurs, hommes de main des préfets de la monarchie de Juillet, qui ne dédaignaient pas de s'en servir pour intimider les carlistes »⁸⁹. Le décret du 12 décembre 1851 portant sur le lieu de résidence des prisonniers libérés soumis à surveillance policière n'est modifié qu'en 1974, à la négative⁹⁰. Désormais, les autorités établissent une liste de villes interdites de séjour pour le condamné, et ce dernier doit déterminer son choix de ville (hors celles précédemment interdites) sous quinze jours. En effet, pour des questions de meilleure insertion sociale et professionnelle, les anciens détenus se devaient de justifier d'une embauche aux autorités pénitentiaires dès leur sortie de prison.

Avignon, autrefois ville ouverte, est devenue au fil des siècles ville assignée puis ville choisie par les repris de justice. La notion de ville ouverte reste floue pour la plupart des Avignonnais, y compris ceux qui ont tenté de s'intéresser à ce sujet (archivistes, personnels municipaux). Aucun article ni ouvrage juridique n'a été écrit sur le sujet, qui n'est pas non plus évoqué dans la plupart des ouvrages généraux sur l'histoire de la ville d'Avignon, même si le vestige de ce statut demeure inscrit dans la tradition orale. De son statut historique de ville ouverte, la cité des Papes a conservé une réputation sombre et frivole, qui semble avoir peu évolué lorsque survient le drame de La Goulue en 1975. Même si d'autres villes ouvertes ont accueilli d'anciens criminels notoires, le phénomène n'était pas assez étendu et puissant pour pouvoir recréer un véritable réseau criminel, comme cela a été le cas sur la ville d'Avignon.

88 Loi du 14 août 1885 consultée le 31/03/2016. URL : <https://criminocorpus.org/fr/legislation/textes-juridiques-lois-decre/textes-relatifs-aux-p/de-la-monarchie-de-juillet-a-1/loi-du-14-aout-1885/>

89 Alain MAUREAU, in *Histoire d'Avignon*, op.cit.

90 Loi datant du 23 janvier 1974, relative à la surveillance de la haute police. Consultée le 01/04/2016. URL : <https://criminocorpus.org/fr/legislation/textes-juridiques-lois-decre/textes-juridiques-relatifs-la-recidive/23-janvier-1874-loi-relative-la-surveillance-de-la-haute-police/>

Avignon est donc la seule ville ouverte à avoir cette particularité d'avoir recréé une sorte de microcosme de réseau criminel, un Milieu miniature, à la taille de la ville. Ainsi, cette ville peut être vue comme un lieu privilégié par les truands souhaitant démarrer une nouvelle vie, sans forcément changer leurs habitudes délinquantes.

Le taux particulièrement élevé d'anciens prisonniers et le bas niveau socio-culturel de la population *intra-muros* dans les années 1970 expliquent le développement d'un véritable milieu avignonnais à cette époque. J'appelle la création du Milieu avignonnais un phénomène criminel de « seconde main », car il s'est développé sur la base du recyclage ou de la reconversion d'anciens truands détenus (souvent récidivistes) venus de toute la France, et dans la grande majorité déjà en lien avec le grand banditisme, que ce soit grâce aux Milieux marseillais, parisiens, lyonnais (les plus puissants à l'époque), ou encore au Milieu niçois ou corse. La réinsertion sociale des anciens détenus est ici une réinsertion dans le crime, à l'instar d'une mafia récidiviste⁹¹. La plupart arrivent donc sur Avignon avec des contacts dans le Milieu, ce qui peut les mener à continuer leur carrière criminelle, étant donné les difficultés de se réinsérer professionnellement avec un casier judiciaire. Ce Milieu avignonnais est donc quasiment entièrement constitué d'anciens criminels reconnus assez dangereux pour être interdits de séjour, et qui se rencontrent durant leur carrière criminelle ou leur peine de prison. Nous pouvons donc la qualifier de Milieu d'« anciens », ce qui est une caractéristique propre à Avignon et rend la ville particulièrement dangereuse, car aux mains de truands récidivistes redoutables. Le Chef de l'Office central pour la répression du banditisme (OCRB) de 1973 à 1981, Charles Pellegrini nous explique : « Ce qui est fabuleux dans le Milieu, c'est ce mélange de cruauté, d'absence de scrupule, de tractation, de non-respect des paroles données... Depuis toujours, comme d'ailleurs dans les guerres de clans d'aujourd'hui, on peut constater à quel point ce monde des voyous est pourri. Et quand on parle de code d'honneur du Milieu, c'est une vaste plaisanterie. Ils se sont tous entre-tués. 'Je l'ai constaté tout au long de ma carrière, dans le Milieu, la cruauté paie toujours plus que l'intelligence. Lorsque deux truands s'affrontent, c'est toujours le plus cruel qui l'emporte' disait le commissaire Bellemin-Noël »⁹².

Le code d'honneur auquel Charles Pellegrini fait allusion résulte d'un processus d'auto-fictionnalisation des criminels. Ces derniers se créent leur propre

91 Fabrice RIZZOLI, *Les mafias italiennes et la fin du monde bipolaire, relations « politico-mafieuses » et activités criminelles à l'épreuve des relations internationales*, thèse de doctorat en sciences politiques, dirigée par Jacques Soppelsa, Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne, soutenue le 22 janvier 2009.

92 Charles PELLEGRINI, *Histoires de PJ*, Paris, la manufacture de livres, 2015, p. 137.

personnage, certainement afin de se persuader du sens moral de leur « carrière » criminelle. Ainsi, les grandes figures de la criminalité organisée participent en grande partie à la création de leur imaginaire. Ils deviennent de cette façon des icônes de la culture populaire, avec des caractéristiques communes et des « lois » inhérentes au Milieu. *L'instinct de Mort*⁹³, ouvrage de Jacques Mesrine rédigé dans les quartiers de haute sécurité de Fleury-Mérogis, en est le témoignage. Il contribue à un imaginaire populaire de la pègre mettant en avant des valeurs positives : un code d'honneur propre au Milieu et, d'un point de vue physique, la virilité du criminel. Dominique Kalifa consacre d'ailleurs un article à ce sujet intitulé « Virilité criminelle ? » dans le troisième et dernier tome de *L'Histoire de la virilité*, dirigé par Jean-Jacques Courtine. Il ressort de cette étude que, dénués d'empathie, les criminels sont souvent bien éloignés de leur image médiatique, et que leur code d'honneur est une fiction.

Le Milieu avignonnais n'échappait pas à ce triste constat et faisait régner une sorte de micro-climat criminel sur la cité des Papes et ses alentours (jusqu'à Barbentane, comme l'atteste la planification du braquage du Sofitel d'Avignon en 1983 par Jean Roussel⁹⁴). Ce micro-climat était propre à la ville, et a été entretenu par les liens du Milieu avignonnais avec les Milieux marseillais et lyonnais dont il est devenu une sorte de « base arrière ». Le Milieu avignonnais arrive à se faire respecter aux yeux des truands marseillais et lyonnais le plus souvent grâce aux carrières criminelles qu'il récupère après une interdiction de séjour, et qui continuent à prospérer dans l'activité très lucrative du proxénétisme. « Le proxénétisme constitue l'élément nourricier du Milieu » explique James Sarrazin, journaliste spécialiste du Milieu français, car « il constitue pour tous les truands un « fond de roulement », apportant des liquidités quotidiennes aux plus gros, et des moyens de vivre aux « julots-casse-croûte ». A un moment ou à un autre de leur vie, tous les truands ont donc été des proxénètes »⁹⁵. En effet, le proxénétisme est une activité primordiale pour l'alimentation criminelle de la pègre locale. « Tout le monde était un peu proxénète à l'époque », nous assure Pierre Dumas, alias « Poucha », client habitué de La Goulue. Michel Leduc était un proxénète avéré, et avait été condamné pour cela. La réputation quelque peu sulfureuse de l'établissement tenait au passé de son gérant et à ses relations avec d'autres personnalités du proxénétisme local, notamment Irène, l'ancienne propriétaire des murs.

Par ailleurs, toujours selon James Sarrazin, l'habileté des criminels « consiste

93 Jacques MESRINE, *L'instinct de mort*, Paris, Flammarion, Pop culture, 2008 [1977].

94 Consulté le 08/05/2016. URL : <http://ya30ans.overblog.com/archive/2013-09/>

95 James SARAZIN, *M... comme Milieu*, Paris, Éditions Alain Moreau, 1977.

à s'adapter sans cesse aux besoins d'un marché partiellement fluctuant qui saute de la fausse monnaie au trafic d'armes ». En ce qui concerne Avignon, « Les armes n'étaient pas plus fréquentes que maintenant », nous dit Poucha, en faisant le rapprochement entre la population du quartier de la Balance dans les années 1970, et celle de Monclar-Sud après l'inauguration de ses nouveaux bâtiments. Poucha note aussi un élément non négligeable concernant la criminalité locale : dans les années 1970, il n'y avait pas encore de poste de police municipale à Avignon, ce qui joue considérablement dans la dissuasion et l'évitement de délits, et les arrestations en flagrants délits. Nous pouvons ainsi facilement comprendre l'excès de travail des policiers du détachement du SRPJ d'Avignon, qui bénéficiait d'une équipe très restreinte et d'un budget tout aussi restreint, dépendant de Montpellier. Les policiers nationaux, en sous-effectifs à Avignon, étaient donc les seuls à pouvoir mettre une pression dissuasive sur les anciens détenus, ce qui a été a priori concluant dans le cas de Michel Leduc, qui n'était pas armé derrière son bar de La Goulue car il savait qu'il était sous surveillance policière.

II - Le monde de la justice et de la police

1) La police locale dans les années 1970 et la procédure judiciaire

L'antenne SRPJ d'Avignon, en 1975, dépendait du Tribunal de Grande Instance de Nîmes, qui lui-même dépendait du SRPJ de Montpellier. Une équipe d'enquêteurs Montpellierains vient donc en renfort, au début de l'enquête concernant l'affaire de La Goulue, afin d'aider la petite équipe d'enquêteurs de la PJ présents à Avignon, composée seulement d'un inspecteur et de deux inspecteurs divisionnaires. Les enquêteurs d'Avignon se sentent vite effacés par « les cadors » de Montpellier, et ils seront d'ailleurs rapidement écartés de l'enquête par ces derniers. Nous pouvons imaginer que ce manque de cohésion des différentes équipes mises sur l'affaire n'a pas aidé à sa résolution. Les enquêteurs de Montpellier, pourtant plus nombreux, ne maîtrisaient pas totalement la situation complexe du Milieu avignonnais, la criminalité avignonnaise, ses personnages, ses établissements. L'enquête a été

d'autant plus complexe du point de vue des enquêteurs de Montpellier, que ces derniers ont dû mener des enquêtes parallèles concernant l'établissement en lui-même, ses fréquentations, ses propriétaires et ses gérants, ses clients, sa proximité avec la boîte de nuit l'Ambassy (27, rue Bancasse, désormais appelée les Ambassadeurs), ainsi que les diverses activités menées le soir.

Étant donné les relations tendues entre les différentes équipes de policiers, qui ont pu conduire à un manque de communication entre elles, l'enquête se trouve à un point mort au bout de deux semaines. Des proches des victimes ou habitués de La Goulue sont convoqués sur l'antenne locale du SRPJ d'Avignon afin d'être entendus en qualité de témoins, mais personne écroué, ni même interpellé dans le cadre de cette affaire. Pourtant, il ne s'agit pas d'un crime parfait : les tueurs n'ont pas essayé de dissimuler des preuves, de nettoyer la scène de crime, ils ont agi le visage découvert devant de nombreux témoins. La gestion policière et judiciaire de l'affaire de la Goulue a suscité « étonnement, incompréhension » parmi la population, qui s'est dite choquée par « le nombre de victimes et le manque d'explications », selon Pierre Dumas, habitué du restaurant. A l'instar de nombreuses autres affaires non élucidées, la tuerie impunie de La Goulue laisse planer le doute d'une mise sous silence exercée par des personnalités politiques ou influentes, comme nous le verrons plus tard. Mais pour l'heure, examinons en détail le déroulé de l'enquête.

2) L'enquête et sa pluri-délocalisation

La scène de crime est découverte vers 3h du matin le 15 avril et aussitôt, les policiers d'Avignon dénombrent les victimes et constatent les conditions dans lesquelles elles ont été assassinées. Devant l'ampleur du drame, dès 15h, le même jour, les trois officiers de la police criminelle d'Avignon appellent les SRPJ de Montpellier, puis de Nîmes, pour solliciter un renfort. Comme le précisent certains articles de presse écrite, l'antenne PJ d'Avignon, nouvellement créée, était confrontée à de nombreux cas de violences urbaines classés sans suites. Mais cinq morts d'un coup, cela dépassait les limites de la violence ordinaire et risquait d'accroître l'anxiété et le sentiment d'insécurité de la population qui, depuis l'après-guerre, n'avait eu de cesse de déposer des demandes auprès du Conseil municipal afin que soit mis fin au régime d' « Avignon, ville ouverte »⁹⁶.

Avignon, ville de taille moyenne, souffrait d'un manque d'autonomie en

⁹⁶ Délibérations du conseil municipal concernant « Avignon, ville ouverte », 1950-1955, 1W8 et 1W14 consultées aux Archives municipales d'Avignon.

termes de police et de justice. Rattachée administrativement à des centres plus importants, la cité était écartelée entre ce qui constitue aujourd'hui trois départements et deux régions, Provence et Roussillon. Avignon, du point de vue de la justice criminelle, dépendait majoritairement de la cour d'assises de Carpentras⁹⁷, tandis que du point de vue de la police régionale, elle était une antenne de Nîmes, elle-même rattachée à la Direction Interrégionale de Police Judiciaire de Montpellier. La multiplication des rouages administratifs peut expliquer la lenteur de traitement des dossiers, et la non-élucidation de nombreuses affaires.

Pour faire évoluer l'enquête, le SRPJ de Montpellier, exerçant sa compétence judiciaire sur les cours d'appel de Nîmes et de Montpellier, met à disposition ses ressources composées notamment d'une division de police criminelle et d'une division de police technique. Celles-ci aideront considérablement l'enquête lors des analyses techniques (empreintes, scène de crime, balistique), mais aussi lors des expertises (réalisation d'autopsies, élaboration de portraits-robots). A travers leur collaboration, l'équipe d'Avignon et l'équipe de Montpellier comprennent la dimension régionale, voire nationale de l'affaire. Elles étudient les liens éventuels avec le Milieu lyonnais ou de la Côte d'Azur, des témoins sont entendus à Toulon et Paris. Ils prennent conscience de l'enjeu de la résolution de ce quintuple homicide. Néanmoins, les équipes ayant rarement l'occasion de travailler ensemble, elles sont amenées à regrouper leurs compétences sur cette affaire, avec leurs différentes méthodes, relations, et habitudes. Cela engendrera par la suite plusieurs difficultés, et l'apparition d'une concurrence entre les policiers eux-mêmes. Le SRPJ de Montpellier semble s'imposer à l'équipe locale, ce que cette dernière a du mal à accepter.

La décision de délocalisation de l'enquête a été prise non seulement au vu des compétences techniques et administratives du SRPJ de Montpellier et de l'Antenne de Nîmes et de leur proximité géographique d'avec la ville d'Avignon, mais aussi afin d'éviter d'éventuelles fuites dans l'enquête.

III - Le monde des médias

97 Plus haute juridiction en matière criminelle du département, la cour d'assises succède au tribunal criminel par la loi du 20 avril 1810. Sauf rares exceptions, la cour d'assises de Vaucluse a siégé à Carpentras. Le siège fut transféré à Avignon au 1er janvier 2002 (décret du 23 août 2001). URL : http://e-archives.vaucluse.fr/ead.htmlid=FRAD084_ND0000162&c=FRAD084_ND0000162_e0000017#! {"content":["FRAD084_ND0000162_e0000017",true,""]}

1) Les médias nationaux et régionaux dans les années 1970

« Le fait divers, semble, selon son histoire, particulièrement doué pour se propager dans la majeure partie des médias disponibles. L'étoilement médiatique fait partie intégrante de sa définition »⁹⁸. L'étoilement médiatique dont parle Annik Dubied est facilité en 1975 par la télévision, désormais présente dans la grande majorité des foyers français (79,1 % des foyers ont un récepteur de télévision en Janvier 1974)⁹⁹. Les téléviseurs couleur, commencent à dépasser le noir et blanc en termes de chiffres de vente¹⁰⁰. La télévision débute dans un domaine qui deviendra l'un des piliers du petit écran : le direct. Les trois chaînes publiques principales, Télévision française 1 (TF1), Antenne 2 et France régions 3 (FR3), nées de l'éclatement de l'ORTF, font leur début. La radio est, elle aussi, très présente et très écoutée par les Français. Trois mois avant le drame de La Goulue, en janvier 1975, naît Radio France, issue elle aussi de l'éclatement de l'ORTF. Les radios libres n'existeront qu'à partir des années 1980, les Français doivent pour l'instant se contenter des radios publiques.

La presse écrite payante connaît alors encore un grand succès et n'est encore que peu touchée par l'arrivée de la presse écrite gratuite, qui va engendrer un déclin de la presse écrite payante dans la fin des années 1970. La presse nationale est plus touchée par ce phénomène que la presse régionale, très ancrée dans les traditions et les habitudes de vie des Français. Ainsi, nous retrouvons dans les statistiques du Ministère de la Culture et de la Communication de 1990 des chiffres de diffusion de presse locale d'information d'environ 2 300 000 contre 800 000 pour la presse nationale, ce qui a peu changé depuis les années 1970. Les illustrations de la presse écrite ne sont alors diffusées qu'en noir et blanc, ce qui s'avère relativement problématique quand il s'agit de photographies. En effet, les conditions parfois difficiles de prise de vue peuvent rendre méconnaissables certains objets et personnages représentés. Les journaux régionaux, créés pour la plupart au lendemain de la seconde guerre mondiale, appliquent leur ligne éditoriale avec souplesse selon les priorités de Une, fidèles à leur réputation, résumée comme suit : « le *Provençal*,

98 Annik DUBIED, *Les dits et les scènes du fait divers*, Genève, Librairie DROZ, Genève-Paris, 2004, p.42.

99 *Économie et statistique*, « L'équipement des ménages au début de 1974 », consulté en juillet 2016. URL : http://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1974_num_58_1_1651

100 Isabelle GAILLARD, *De l'étrange lucarne à la télévision*, consulté en juillet 2016. URL : <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2006-3-page-9.htm>

'journal des patriotes socialistes et républicains', *Rouge-Midi*, 'quotidien officiel du Parti Communiste', la *Marseillaise*, 'organe du Front national', le *Méridional*, 'fondé par des chrétiens et rapidement apparenté au Mouvement républicain populaire, la *France de Marseille et du Sud-Est*, 'quotidien de droite' ». En dépit de leurs divergences initiales, les titres régionaux font preuve de résilience, sinon de solidarité. Ainsi, lorsque « les difficultés financières faites à la presse provoquent [...] la disparition de *Rouge-Midi* [...] ; la *Marseillaise* se fait alors porte-parole du Parti communiste. Le *Méridional* passe sous le contrôle de l'armateur Fraissinet et absorbe *La France*. Le *Dauphiné libéré*, né après guerre à Grenoble, s'implante à Avignon sous l'intelligente et ferme impulsion de Maurice Bonnard. Entre temps, les *Tablettes* ont fait place à *l'Accent*, 'périodique' qui accorde une grande place aux spectacles de la scène ou de la rue et à la tête duquel René Rey succède à Achille Rey (1900-1965). Autre feuille avignonnaise, la *Gazette Provençale*, qu'une entreprise familiale entraînée par Jean Barthélémy parvient à sortir quasi quotidiennement depuis la Libération.[...] Spécialisée dans les annonces légales, la *Gazette* s'efforce aussi de maintenir sa qualité de 'quotidien régional républicain d'informations' qui lui vaut quelques milliers de lecteurs attentifs »¹⁰¹.

La prolifération des journaux crée inévitablement émulation et concurrence entre journalistes avides d'actualités : « Chaque grand quotidien dispose rue de la République d'une agence avignonnaise où une équipe de journalistes, reporters et photographes suit de près l'actualité locale qui, garnissant plusieurs pages abondamment illustrées, caractérise l'édition régionale »¹⁰². De fait, l'actualité criminelle avignonnaise est suivie par une équipe de police judiciaire restreinte à trois personnes, mais par des équipes de journalistes beaucoup plus nombreuses et variées. En effet, « disposant finalement de quatre grands quotidiens, Avignon bénéficie [...] d'une situation privilégiée car 'la région provençale est pratiquement la seule en France où existe toujours un pluralisme d'opinions'. » En 1975, cinq titres, quatre grands quotidiens couvrant l'actualité avignonnaise, à laquelle s'ajoute une parution de moindre importance, couvrent l'actualité régionale et locale.

La Marseillaise, journal communiste basé sur Marseille, fondé en 1943, existe encore sous une étiquette de gauche plus modérée.

Le Dauphiné Libéré est fondé deux ans plus tard. Issu de la résistance, le journal basé sur Grenoble s'autoproclame alors « Le libre journal des hommes

101 Fabrice D'ALMEIDA et Christian DELPORTE, *Histoire des médias en France, de la Grande Guerre à nos jours*, Paris, Flammarion, 2010 [2003].

102 Fabrice D'ALMEIDA et Christian DELPORTE, *Histoire des médias en France, de la Grande Guerre à nos jours*, op.cit.

libres », et consacre une édition à chacun des huit départements qu'il couvre, dont le Vaucluse. « C'était la mentalité de Grenoble, c'était Grenoble qui décidait », me confie Jean-Paul Richard¹⁰³, journaliste ayant travaillé pour *Le Dauphiné Libéré* pendant plus de trente ans. En effet, dans cette rédaction aujourd'hui propriétaire des rédactions de *Vaucluse Matin*, les décisions éditoriales majeures étaient prises au siège de Grenoble, ce qui ne laissait aux journalistes locaux qu'une liberté restreinte quant aux choix des sujets et de leur emplacement dans le journal.

Le Provençal est le principal concurrent local du *Dauphiné Libéré*. Sous la direction de Gaston Defferre, maire socialiste de Marseille, le journal socialiste s'appelant successivement *La Jeune République* et *Le Petit Provençal* a été fondé en 1873 par Léo Taxil, écrivain Français anticlérical.

Le Méridional, journal marseillais appartenant aussi à Gaston Defferre depuis 1971, est un quotidien régional aux orientations politiques opposées à celles du *Provençal*. Représentant « la droite dans tout son éventail jusqu'à son aile extrême »¹⁰⁴, *Le Méridional* présente le paradoxe de partager certaines pages éditoriales avec le *Provençal*¹⁰⁵.

La Gazette provençale est créée en 1961. Basée à Avignon, au début de la rue Pasteur, *intra-muros*, son équipe est réduite et s'intéresse aux informations locales.

A ces cinq titres s'ajoute l'hebdomadaire *L'accent*, lui aussi basé sur Avignon. Jean Leclaire, qui collaborait occasionnellement à ce journal dont le titre intégral était *L'accent, hebdomadaire illustré d'Avignon et de Provence*, ne se souvient plus s'il a publié ou pas dans ses pages un article sur La Goulue, et je n'en ai trouvé aucun. Ce journal sortait le dimanche, et regroupait de nombreux articles sous forme de micro-trottoirs se plaignant d'un Milieu avignonnais qui échappait bien trop souvent à la justice, et témoignant d'un sentiment d'insécurité.

La quantité de rédactions de presse écrite basées sur Avignon amène à une collaboration nécessaire entre la police et la presse. Les rapports sont parfois cordiaux comme en témoigne Robert Lucké : « Nous, les flics, enfin moi personnellement, nous travaillions souvent avec les journalistes »¹⁰⁶. Cet inspecteur divisionnaire, aujourd'hui retraité, se souvient d'avoir travaillé d'assez près avec le journaliste Jean Leclaire, du *Dauphiné Libéré*. Parmi les journaux nationaux ayant traité l'affaire de la

103Entretien avec Jean-Paul Richard, journaliste du *Dauphiné Libéré*, février 2016

104 Jean-Marie GUILLON, « La fusion du *Provençal* et du *Méridional* », *INA Méditerranée*, 3 juin 1997. Consulté le 25/03/2016 URL : <http://fresques.ina.fr/reperes-mediterraneens/fiche-media/Repped00258/la-fusion-du-provençal-et-du-meridional.html>

105 Les deux quotidiens fusionneront en 1997, formant le nouveau groupe le plus puissant de la presse quotidienne régionale, *La Provence*.

106Entretien téléphonique avec Robert Lucké, inspecteur divisionnaire au SRPJ d'Avignon, 17 juillet 2016.

Goulue, nous retrouvons l'incontournable *Le Monde*, fondé à la fin de la deuxième Guerre Mondiale. Il est l'un des quotidiens nationaux les plus lus en France, avec un lectorat de centre-gauche. Deux journaux francophones suisses, *L'Impartial* et *L'Express*, ont couvert l'affaire sur un article quasiment similaire datant du 16 avril 1975. Tous deux ont un goût prononcé pour le fait divers et publient des articles très proches. Se présentant comme une « Feuille d'avis des montagnes », le quotidien neuchatelois et jurassien fondé en 1806 publie l'article en Une, tandis que *L'Express*, né de la fusion de la *Feuille d'avis de Neuchâtel* et de *l'Express de Neuchâtel* en 1964, accorde à La Goulue quelques lignes de plus dans sa rubrique « autour du monde », entre un vol rue du Louvre, des suppressions d'emploi chez Volkswagen, et les obsèques de Joséphine Baker¹⁰⁷. Il est intéressant de remarquer que la Une de *L'Impartial* reprend les mêmes sujets d'articles que la page 24 de *L'Express*. Nous pouvons ainsi envisager le fait que les journaux partageaient certains de leurs articles, à la manière du *Méridional* et du *Provençal*, avant leur fusion. Leur article est une récupération des informations de l'agence de presse qui a relayé les éléments de la conférence de presse du 15 avril au soir.

2) La place des faits divers dans les différents médias

Pour la rédaction de *La Marseillaise*, les faits divers sont relativement importants. Ils occupent souvent, le jour de leur retentissement, un emplacement assez large en Une, avec un court article illustré. Tout comme *Le Provençal*, il préfère les images aux mots pour susciter la curiosité du lecteur lors d'un nouveau fait divers, et privilégie le développement des informations rédigées les jours suivants, une fois que le lecteur a pu mettre des visages sur les noms des victimes, policiers et témoins, et visualiser le lieu du crime et son contexte.

Le Dauphiné Libéré accorde une importance moyenne, mais non négligeable pour un journal régional, aux faits divers. Dans le cas de l'affaire de La Goulue, c'est ce journal qui a eu l'exclusivité de l'affaire et des premières photographies, leurs journalistes Jean Leclair, Jean-Paul Richard et Yvon Provost (photographe), s'étant rendus les premiers sur les lieux du crime. Néanmoins, nous pouvons remarquer qu'une fois les informations et les photographies vendues au *Provençal*, elles étaient bien mieux utilisées par ce dernier que par *Le Dauphiné Libéré*. En effet, la photographie est recadrée, les contrastes sont optimisés, et la scène est bien plus

¹⁰⁷ Les deux quotidiens suisses fusionneront en 1996 pour créer l'actuel *L'Express*, qui sera racheté par le groupe français Hersant en 2002.

parlante que celle s'étant retrouvée en Une du *Dauphiné Libéré* le 16 avril, lendemain du massacre.

Le Provençal consacrait en 1975 une place importante aux faits divers. Ils occupent non seulement un espace large dans le journal, mais ils sont aussi traités en profondeur, accordant une grande importance au suivi des différentes affaires régionales (arrestations, procès, rebondissements, nouvelles expertises) et au traitement des interviews et des illustrations. Le journal bénéficie aussi d'une direction générale basée régionalement. Les décisions portant sur l'édition, la mise en page, la place accordée à chaque contenu et à chaque image sont prises localement, ce qui facilite largement la tâche des journalistes et leur permet une plus grande liberté, notamment au niveau du traitement des faits divers. De plus, le *Provençal* a toujours accueilli une grande équipe de journalistes fait-diversiers. Ainsi, ils sont plus libres de leurs mouvements, peuvent s'intéresser à des affaires locales et se concentrer pleinement sur un panel limité d'affaires criminelles. Il est assez fréquent que certaines pages, dont les chroniques de faits divers, soient communes au *Provençal* et au *Méridional*, qui font tous deux partie du même groupe sous la direction de Gaston Deferre. Comme c'est le cas dans l'affaire de La Goulue, les deux journaux, malgré leurs divergences politiques importantes, ont diffusé les mêmes articles, au mot, à la photographie et à l'emplacement près.

La Gazette Provençale était très intéressée par les faits-divers. Chroniques les plus importantes de leur journal, autant du point de vue de l'intérêt que de la place accordée dans l'hebdomadaire, les faits-divers y sont très bien exploités. Malgré une équipe réduite, le journal tient à sa disposition un fait-diversier et un journaliste judiciaire, chargé de suivre les procès au tribunal. Jean Leclair nous le confirme : « Elle était dirigée, il me semble, par Jean Barthélémy, puis par son fils Daniel qui lui avait succédé. Ils avaient aussi un journaliste, Marcel Saint-Jean et un collaborateur qui suivait les procès au tribunal, Max Guizot. [...] Les représentants de *La Gazette* avaient peu d'infos et une équipe réduite. Ils étaient pourtant très intéressés par les faits divers, qu'ils exploitaient bien, mais étaient très heureux d'avoir des infos de notre part »¹⁰⁸.

L'ampleur de la tuerie de La Goulue dépasse les frontières régionales en termes de médiatisation. Les journaux nationaux et étrangers consacrent des articles à l'affaire et commissionnent pour cela leurs correspondants sur place ou envoient leur reporters. *Le Monde* ne réservait, en 1975, qu'une page aux faits-divers. Ceux-ci étaient majoritairement nationaux, mais parfois étrangers. Il était très rare qu'un fait

108 Entretien avec Jean Leclair, journaliste du *Dauphiné Libéré*, novembre 2015.

divers fasse la Une de ce quotidien national, préférant les actualités politiques et économiques internationales. A l'occasion de l'affaire de La Goulue, Jean Leclaire nous explique « Je pense que *Le Monde* avait envoyé son correspondant régional depuis Marseille ». L'article du quotidien sera publié sans signature¹⁰⁹. Néanmoins, un article de trente-trois lignes dans un quotidien national aussi sérieux et réputé que *Le Monde* signale l'importance accordée à l'affaire de La Goulue.

Dans *L'Impartial* et *L'Express*, les faits divers occupent, pour les plus importants, des emplacements en page 2, lorsqu'ils sont annoncés en Une. Une rubrique est dédiée en particulier aux faits divers dans leur sens le plus large, dans l'avant-dernière page des journaux. L'article consacré à l'affaire de La Goulue est entouré, et par conséquent considéré d'importance égale à des événements aussi retentissants que l'annonce de suppressions d'emploi chez Volkswagen, les obsèques de Joséphine Baker, et l'avancée des Khmers rouges.

D'après Claire Sécaïl¹¹⁰, le fait divers occupe une importance centrale pour l'antenne régionale de FR3 Marseille, laquelle a joué un rôle marquant dans l'affaire Ranucci (1974-1976), tandis qu'il est beaucoup moins significatif pour FR3 Montpellier, qui se contente de reprendre le reportage de l'antenne marseillaise consacré à La Goulue quelques minutes après sa diffusion. Concernant la radio, France inter semble être la deuxième chaîne à accorder le plus d'importance au fait divers, après Europe 1, qui, de manière surprenante, semble n'avoir conservé aucune trace de l'affaire de La Goulue.

3) La carrière des journalistes

Après de longs voyages de plusieurs mois au Moyen-Orient pour écrire un dossier de reportage de guerre, Jean Leclaire est entré au *Dauphiné Libéré* à Avignon en 1970. Le journal acceptant de publier son reportage, le journaliste est pris à l'essai pendant trois mois au sein de la rédaction. Il y restera trente-cinq ans. En parallèle de sa carrière au sein du *Dauphiné Libéré*, le journaliste a contribué à l'élaboration de divers journaux et revues. Il a ainsi collaboré avec la revue *Asso*, spécialisée dans les problèmes de défense, avant que le directeur de la revue, un ami proche, soit tué à Alep en Syrie, au moment de l'intervention française au Mali, en tentant une infiltration parmi les djihadistes. Dans cette revue, Leclaire a publié plusieurs articles

¹⁰⁹ Nous avons envoyé un courrier au quotidien *Le Monde* à plusieurs reprises afin de connaître l'identité de ce correspondant, mais aucune réponse ne nous a été adressée.

¹¹⁰ Claire SECAIL, *Le crime à l'écran*, op.cit..

sur la Légion, « notamment sur le 2ème régiment de Saint-Christol, avec lequel j'étais parti en Laponie faire des reportages avant qu'ils partent au Kosovo. J'ai fait pas mal de reportages aussi après aux États-Unis, en Allemagne, en Israël, en Chine, en Corée du Sud, au Japon, en Mongolie, etc. »¹¹¹, nous raconte t-il. Mais il a aussi publié de nombreux reportages dans le *Dauphiné Libéré*, grâce auxquels il s'est déplacé « au Kosovo, en Centrafrique, dans le désert du Nevada avec les pilotes de chasse français qui s'entraînaient là, je suis allé deux fois en Laponie, en Norvège et en Finlande. Je suis allé au Japon, pour le nucléaire »¹¹².

Pendant plusieurs années au sein de la rédaction du *Dauphiné Libéré*, Jean Leclaire était le journaliste désigné pour la couverture des faits divers, lorsqu'il n'était pas en déplacement. Il nous explique « il était convenu que c'était moi le fait-diversier. Donc c'est-à-dire que c'était moi qui m'occupais des accidents, des crimes, des incendies, etc, tout ce qui se passait, des barrages routiers quand il y avait des agriculteurs »¹¹³. Quand Leclaire était en déplacement ou en repos, c'était Jean-Paul Richard qui prenait le relais des faits divers, ce qui est le cas le jour de la tuerie de La Goulue. Leclaire se déplaçait aussi régulièrement à l'occasion de procès aux Assises de Carpentras. Néanmoins, il restait un journaliste polyvalent et pouvait aussi participer aux rubriques politique, nucléaire, agricole ou encore économique. Il a aussi animé pendant quatre ans une rubrique « Dossiers insolites » sur les OVNI (Objets Volants Non Identifiés) et les phénomènes paranormaux. Mais il aime par-dessus tout les sujets sur l'armée, c'est pour cela qu'il est régulièrement envoyé à l'étranger pour enquêter. Quelques années après son embauche à la rédaction du *Dauphiné Libéré* à Avignon, l'agence de Gap lui propose le poste de directeur de rédaction, qu'il refuse au profit du journalisme de terrain et de « l'action ».

Jean-Paul Richard, un peu plus âgé que Jean Leclaire, est entré au *Dauphiné Libéré* peu avant son collègue. Il était très polyvalent et avait pour charge, entre autre, de prendre le relai des faits divers lorsque Jean Leclaire était absent, en congé ou du fait de ses nombreux déplacements.

Yvon Provost a débuté le journalisme après avoir passé son baccalauréat, comme rédacteur stagiaire au *Journal de Saint-Etienne* à Clermont-Ferrand. Après être retenu deux ans à l'armée pour son service militaire, il est revenu dans la rédaction de la même dépêche. L'équipe du journal a ensuite connu des problèmes de licenciements en septembre 1963. Provost est donc rentré au *Dauphiné Libéré* Saint-Etienne, où il a commencé un stage de rédacteur-photographe. Un an et demi plus

111 Entretien avec Jean Leclaire, journaliste du *Dauphiné Libéré*, novembre 2015.

112 Entretien avec Jean Leclaire, journaliste du *Dauphiné Libéré*, novembre 2015.

113 Entretien avec Jean Leclaire, journaliste du *Dauphiné Libéré*, novembre 2015.

tard, il a obtenu sa carte de presse. Il s'est rapidement spécialisé dans la photographie, tout en continuant de rédiger de temps à autre. L'entreprise de presse a ensuite connu une nouvelle période de restructuration et Provost s'est alors porté volontaire pour être muté sur la rédaction avignonnaise ou grenobloise du *Dauphiné Libéré*. Il a finalement été engagé à Avignon, où il était reporter photographe et responsable de la section photo de la rédaction, entouré de deux autres photographes. Il est resté à cette rédaction jusqu'à sa retraite.

Alain Maniaci commence sa carrière de journaliste en 1971, au sein du *Provençal*, qu'il ne quittera qu'en 2008. Il obtient sa première carte de presse professionnelle en 1975, quand il arrive à la rédaction avignonnaise du *Provençal*. En parallèle, Maniaci a été correspondant occasionnel de *France-Soir*, et de *Ouest-France*, et quelques magazines sans collaboration régulière. Il est nommé directeur départemental de La Provence à la fin des années 1990 (moment de la fusion du *Provençal* et du *Méridional*) des Bouches du Rhône à Marseille puis du Vaucluse, à Avignon.

Malheureusement, il nous est impossible de dresser un portrait des journalistes audiovisuels qui ont couvert l'affaire de La Goulue, étant donné que nous ignorons leur identité. Les fiches de classement des sources audiovisuelles n'ont pas pu mettre en avant de nom de présentateur, de chroniqueur, de réalisateur ou même de technicien, ce qui rend leur identification impossible.

4) La structure et méthodologie du fait divers

Les premiers articles consacrés à La Goulue sont souvent divisés en trois à cinq parties, comme c'est le cas de *La Gazette Provençale*, du *Dauphiné Libéré* et de *La Marseillaise*. En effet, ceux-ci, assez conséquents, peuvent consacrer un paragraphe à chaque aspect de la tuerie leur paraissant le plus intéressant : contexte du restaurant, circonstances de la tuerie, description de la scène de crime, recherche de mobiles, peur latente de la population avignonnaise, apport des témoins, alerte donnée par la serveuse, ou encore suicide d'Yvonne Valin. Leur construction verticale, au format portrait, permet une lecture à la fois fluide et dense. Ces articles en question, dans le cas du *Dauphiné Libéré* et de la *Marseillaise*, sont annoncés par le biais de quelques lignes illustrées en Une, le *Dauphiné Libéré* a peu de budget consacré aux illustrations et semble préférer étoffer son texte. Mais d'autres journaux, comme *Le Provençal* et *Le Méridional*, qui se partagent quatre articles sur sept au total, préfèrent utiliser l'espace éditorial consacré à La Goulue afin d'imager leurs propos. Les illustrations prennent dans ce cas beaucoup plus de place que le corps du texte, et l'article est donc présenté en format horizontal. Les photographies abondent, contrastant avec les autres journaux de presse écrite, et démontrent un rapport beaucoup plus sensationnel au fait divers. Les informations primordiales et vérifiées sont détaillées dans les premières parties, tandis que les dernières lignes sont consacrées aux différentes théories. Des pistes interprétatives sont exposées, malgré le manque d'éléments, en ce qui concerne les circonstances du début de la tuerie (contestations contre une « notre trop salée »¹¹⁴ ou contre le résultat perdant à l'issue d'un jeu de dés ou de cartes avec Michel Leduc), les mobiles (racket, vengeance, proxénétisme, intérêts personnels), ou encore la raison pour laquelle cinq témoins ayant pu voir le visage des agresseurs ont été épargnés. Les dernières lignes des articles posent souvent des questions inhérentes à l'affaire auxquelles les journalistes ne peuvent encore répondre. *La Gazette Provençale* ne publie aucune photographie dans l'intégralité de ses éditions, mises à part les publicités, par manque évident de budget, et semble vouloir se rattraper sur des articles particulièrement fournis, documentés, et au langage très imagé (l'utilisation d'adjectifs est quasiment systématique et un point d'honneur est mis sur les éléments de détail de la scène, des

114 Anonyme, « Tuerie à Avignon : 5 personnes abattues au cours d'une fusillade dans un restaurant », *Le Provençal*, 16 avril 1975, p. 1-2.

circonstances et des protagonistes). De plus, la création du plan aérien du restaurant au moment du crime par le groupe du *Méridional* et du *Provençal* est typique de l'essor de la publication des plans dans le fait divers de presse écrite depuis la fin du XIXe siècle¹¹⁵ et démontre une volonté d'introduire le lecteur au plus près des faits et de ses protagonistes. Ce type d'illustration permet au lecteur une visualisation facilitée de la scène du drame, exacerbe son sentiment d'empathie envers les victimes et renforce ainsi sa volonté d'aboutissement de l'enquête. Le plan du bar, publié dans *Le Provençal*¹¹⁶ du 18 avril accentue la référence au genre du western et à la culture audiovisuelle de manière générale. Cette illustration est relativement peu utilisée dans les chroniques de faits divers et fait curieusement penser à un plan préparatoire de découpage technique, où le cinéaste précise l'emplacement de son matériel technique (caméras, lumières, décors) et le déplacement de ses personnages. Ce type de plan pourrait tout à fait être réalisé dans le cadre d'une mise en scène en huis-clos.

Selon les journaux et leurs lignes éditoriales divergentes, l'utilisation de l'espace du journal diffère, en particulier dans le cas de la première de couverture, page la plus importante du journal de par son immédiateté d'accès. Ainsi, certains présentent l'article dans son intégralité en Une, comme c'est le cas de celui consacré à l'affaire de La Goulue pour les éditions de *La Gazette Provençale* des 15, 18, 19 et 22 avril 1975. Cela peut s'expliquer par le fait que ce quotidien est le seul à vocation exclusivement locale, pour qui un fait divers de l'ampleur de celui de la Goulue représente une information primordiale qui mérite un article complet dans le meilleur emplacement du journal, et qui ne reçoit pas, contrairement aux quotidiens régionaux, d'ordres et de commandes éditoriales de la part de leur rédaction-mère, souvent délocalisée. Vingt-cinq articles parmi les trente-cinq recensés consacrés à l'affaire de font le choix de ne présenter qu'un titre d'accroche et éventuellement un chapeau en Une, et d'inviter le lecteur à poursuivre la lecture de cet article dans une page intérieure, à l'instar de la majorité d'importants quotidiens régionaux (*La Marseillaise*, *Le Dauphiné Libéré*, *Le Méridional*). Cela démontre à la fois que le journal accorde une importance non-négligeable au fait divers pour qu'il soit annoncé en Une, emplacement le plus cher au journal, mais que cette place privilégiée doit rester accessible à d'autres faits internationaux, nationaux et régionaux plus importants. Occasionnellement, un encadré faisant figurer les informations de dernières minutes est ajouté à l'article, comme c'est le cas le l'édition

115 Dominique KALIFA, « L'écriture du fait divers au 19e siècle », *op.cit.*, p.306.

116 Alain MANIACI, « La tuerie de « La Goulue », 13 protagonistes au numéro 13 », *Le Provençal*, 18 avril 1975, p. 1-2.

du *Dauphiné Libéré* du 18 avril avec l'annonce de l'interpellation de deux individus par le SRPJ d'Avignon. Généralement, l'annonce de l'article en Une prend de moins en moins de place au fil du temps : une annonce importance est accordée au fait divers le jour de son retentissement, avec un titre très accrocheur et parfois quelques lignes de contextualisation des faits (comme c'est le cas de l'édition du *Dauphiné Libéré* du 16 avril 1975 (Annexe 3), le lendemain un peu moins, jusqu'à s'éteindre quelques jours après (ici, en l'occurrence, environ une semaine après les faits). Enfin, les journaux nationaux et étrangers, qui considèrent ce fait divers comme un article mineur, consacrent à La Goulue un emplacement dans la ou les pages de leur édition dédiée aux faits divers, en leur consacrant entre douze (pour *L'Impartial*) et quarante-deux lignes (pour *L'Express*).

Dans le cas du fait divers de La Goulue, le journaliste se met en scène dans ses propres articles, et utilise un mode d'écriture subjectif dans lequel il s'investit personnellement, ce qui permet de cristalliser l'inquiétude de la population locale dont il fait partie. Ainsi, son rôle va bien au-delà de la simple présentation des faits, et confère au journaliste une fonction d'enquêteur, qui se substitue en quelque sorte à celle des policiers, tout en servant les objectifs d'un journal privé au lieu de l'intérêt public. Lors de son enquête journalistique, il est investi des mêmes missions que les fonctionnaires de la police, à une échelle moindre : interrogation de témoins, imagination de divers scénarios, recoupement d'éléments et de faits. Ainsi, « à terme, le fait divers [n'a] plus besoin d'événements pour dire le monde, il est lui-même, et par la seule force de son écriture, l'événement »¹¹⁷.

5) La relation entre policiers et journalistes

« Le policier est à la sécurité publique ce que le journaliste est à l'information publique. »¹¹⁸. Ce parallèle souligne deux exigences professionnelles comparables : la sécurité et l'information. Toutefois, les finalités de ces deux exigences sont opposées : l'information est censée aider la sécurité mais bien souvent, elle est communiquée au détriment de la sécurité. Dans le cadre de l'affaire de La Goulue, les policiers ont souhaité préserver au maximum le secret de l'instruction, quitte à minimiser l'information. Même si une conférence de presse a été organisée, les informations transmises aux médias concernant l'avancée de l'affaire furent minimales, car les

117 Dominique KALIFA, « L'écriture du fait divers au 19e siècle », *op.cit.*, p.310.

118 Frédéric MAILLARD, « Policier et journaliste : même combat ? », *Le Temps*, 2015. Consulté le 04/04/2016. URL : <http://www.letemps.ch/opinions/2015/10/12/policier-journaliste-meme-combat>

policiers n'étaient eux-mêmes pas détenteurs de nombreux éléments. Cette pénurie d'informations résulte de deux circonstances : au moment de la conférence de presse, c'est à dire le lendemain de la tuerie, l'équipe du SRPJ de Montpellier arrive sur les lieux, il y a donc un passage de l'enquête des mains de l'équipe d'Avignon à celle de Montpellier et certaines informations n'ont vraisemblablement pas été transmises, compte-tenu la concurrence entre les deux équipes. De plus, depuis le début de l'enquête, les policiers n'avaient pas beaucoup de pistes de recherche et ont donc voulu limiter la transmission d'informations à la presse pour pouvoir avancer plus efficacement dans l'enquête. Au final, c'est certainement ce manque de communication entre les journalistes et les enquêteurs qui mènera l'affaire à sa perte, avec la publication de la Une diffamatoire du *Provençal* du 19 avril¹¹⁹, représentant le point d'orgue de la médiatisation de l'affaire, et y mettant quasiment fin. En effet, quelques articles sont publiés après celui-ci, mais ils ne font que reprendre des éléments déjà cités dans les médias, ou rappeler le piétinement de l'enquête afin de « rattraper » la « bavure » de cette Une.

Durant l'affaire de La Goulue, le SRPJ d'Avignon et les journalistes locaux sont restés très courtois et respectueux de leur travail respectif. Les journalistes ne souhaitent pas entraver le bon déroulé de l'enquête et, réciproquement, les policiers sont désireux de rassurer la population, par l'intermédiaire de chroniques de faits divers locales tendant à prouver leur efficacité, au moment même où les Avignonnais semblent se lasser du faible taux de d'élucidation d'affaires criminelles. M. Lucké, inspecteur divisionnaire au SRPJ d'Avignon, nous confie « Nous, les policiers, on travaillait souvent, enfin surtout moi, avec les journalistes »¹²⁰. En effet, un élément montre bien la coopération cordiale de la Police Judiciaire avec les journalistes : Jean Leclair, fait-diversier du *Dauphiné Libéré*, et premier à être arrivé sur place, a pris connaissance du drame peu après 2h du matin et avant l'arrivée des premiers policiers, grâce à, dit-il, « un copain de la PJ » qui l'aurait appelé en lui annonçant « il s'est passé quelque chose à La Goulue, si tu veux venir »¹²¹. Leclair a donc directement contacté ses deux associés du *Dauphiné Libéré*, Jean-Paul Richard, son collègue et remplaçant occasionnel, et Yvon Provost, photographe du journal. Cependant, ces affirmations peuvent se révéler plus complexes, et nous pouvons très bien imaginer que le policier du SRPJ local qui entretenait des liens amicaux avec Leclair aurait pu contacter ce dernier à l'insu de ses collègues et notamment du

119Alain MANIACI, « La massacre de « La Goulue » : la barmaid avait fait venir les tueurs du Havre pour exécuter Leduc », *Le Provençal*, 19 avril 1975, p. 1-2.

120Entretien avec Robert Lucké, inspecteur divisionnaire au SRPJ d'Avignon, mars 2016.

121Entretien avec Jean Leclair, journaliste du *Dauphiné Libéré*, novembre 2015.

commissaire Bernat. En effet, ce dernier aurait été, d'après les journalistes, furieux quand il a remarqué que l'équipe du *Dauphiné Libéré* était présente avant lui sur les lieux du quintuple homicide.

Dans tous les cas, un paramètre nouveau est venu s'immiscer dans cette relation entre policiers locaux et journalistes : celui de l'arrivée du SRPJ de Montpellier. En effet, ces derniers, déterminés dans leur recherche de la vérité concernant l'affaire sordide de La Goulue, ont entretenu une relation concurrentielle et non coopérative avec les policiers locaux, qui, pourtant, maîtrisaient bien mieux la géographie locale, ses personnalités et ses lieux mal fréquentés, d'après Robert Lucké, inspecteur divisionnaire du SRPJ avignonnais d'alors. Ceux-ci ont ainsi, en prenant rapidement l'affaire en main sans la coopération du SRPJ d'Avignon, établi une distance professionnelle bien plus élaborée que ce à quoi les journalistes locaux s'attendaient. Ces derniers avaient l'habitude d'une complémentarité professionnelle avec les forces de police, que ce soit à l'occasion de faits-divers, de chroniques judiciaires, ou même d'événements publics. Certains d'entre eux se connaissaient donc bien et se fréquentaient en dehors de leurs activités professionnelles et ils étaient amenés assez souvent à travailler ensemble. Les violences urbaines et le racket sont assez fréquents, à l'époque, sur le territoire avignonnais, et se manifestent à travers des vols, des menaces, un trafic de machines à sous, des braquages ou encore des règlements de comptes. La police tente d'écarter un nouvel engouement populaire pour l'affaire et ainsi, restreint au maximum la quantité et la qualité des informations transmises aux journalistes. Néanmoins, paradoxalement, la télévision aura, elle, le privilège de filmer l'intérieur du restaurant, à peine débarrassé des victimes et des éléments sous scellés pour les besoins de l'enquête, mais encore saccagé et ensanglanté. Les journalistes de la presse écrite auront droit aux photographies extérieures du bâtiment et de la cour intérieure, et devront mener leurs propres investigations pour photographier et interroger eux-mêmes les témoins de la tuerie. Les journalistes seront toutefois censurés par la protection judiciaire des témoins, et des limitations sévères entraveront leur accès aux états-civils et à quelques photographies des victimes. Les journalistes de presse devront donc élaborer par la suite, par souci de compréhension du déroulement de la nuit du crime et par manque de sources iconographiques, un plan de l'intérieur du restaurant-crêperie au moment des faits, en replaçant les différents protagonistes à l'aide de croix¹²². Ce schéma nous rappelle l'extrême exigüité du restaurant et nous fait comprendre que tous les

¹²²Alain MANIACI, « La tuerie de « La Goulue », 13 protagonistes au numéro 13 », *Le Provençal*, 18 avril 1975, p. 1-2.

protagonistes étaient inévitablement proches, et que cela aurait pu aider à la dégénérescence d'une situation tendue, qu'elle qu'ait pu en être l'origine.

L'image que souhaite véhiculer les policiers semble aussi être influencée assez lourdement par l'imaginaire populaire des enquêteurs, véhiculée par le cinéma et les séries policières littéraires et télévisuelles. Cette image, façonnée en grande partie par le succès de faits-divers journalistiques, semble vouloir redorer l'image des forces de la police, en particulier au sein de la Police Judiciaire (PJ) et de la Police Criminelle (PC). Grâce à des sagas créées depuis les années 1940 avec l'apparition du film noir et à partir des années 1960 dans des séries à succès, les enquêteurs deviennent des personnages emblématiques et sont bien souvent érigés en tant que héros, parfois ordinaire (Columbo), ou extraordinaires (*Les incorruptibles*¹²³, Sherlock Holmes). Cette culture paraît être commune aux truands et aux policiers, les criminels s'inspirant parfois de scénarios télévisuels ou cinématographiques fictifs.

Les journalistes, et en particulier les fait-diversiers, construisent leur identité professionnelle en comparaison avec les policiers, avec lesquels ils sont sans cesse amenés à travailler, mais aussi avec le monde de la pègre. Les journalistes participent, tout comme les policiers, à la spectacularisation du récit criminel. Si, comme fréquemment en Italie, des journalistes sont menacés par des mafieux en raison de leurs récits¹²⁴, ce sont eux qui, bien souvent, aident à la création de célébrités et d'icônes criminelles. Ce sont dans certains cas les criminels eux-mêmes qui les convoquent afin de leur assurer une popularité dans le monde du crime. Dans le cas de La Goulue, la relation entre journalistes et monde de la pègre est difficilement palpable. Les fait-diversiers devaient certainement compter des délinquants parmi leurs informateurs, qu'ils aient connaissance de leurs activités illicites ou non. Tout d'abord, il semble évident que, si journalistes et criminels entretenaient des relations, les journalistes ne s'en vanteraient pas. C'est du moins le cas dans la présente affaire. Étant donné le manque de sources du point de vue de la pègre, il est difficile de connaître la réelle nature des relations éventuelles entre criminels et journalistes.

¹²³Série télévisée policière américaine située à Chicago au temps de la prohibition, diffusée en France à partir de 1964. Elle conte les exploits de l'agent spécial Elliott Ness et de son équipe dans leur lutte contre le monde de la pègre.

¹²⁴Article de Fabrizio Calvi, consulté en septembre 2016. URL :<http://www.sept.info/journalistes-feu-de-mafia/>

Partie II

L'onde de choc médiatique

I - De la captation de la source à sa médiatisation

1) La concurrence des journalistes entre eux

Comme nous pouvons le voir dans la plupart des articles de presse écrite concernant l'affaire de La Goulue, une animosité s'est vite créée entre les journalistes de presse écrite et les journalistes de télévision et de radio. Cette animosité ayant certainement des précédents, nous pouvons remarquer que la presse écrite se sentait en 1975 beaucoup plus proche de ses lecteurs que la télévision de ses téléspectateurs. L'origine de cette animosité, est due au favoritisme que de nombreux policiers accordent aux journalistes de télévision en caressant l'espoir secret de passer à l'antenne. Les faveurs dont jouissent les nouveaux reporters à la mode vont de la divulgation prioritaire de nouvelles informations à un accès facilité à la scène de crime. En effet, dans le cas de La Goulue, l'autorisation de pénétrer dans l'enceinte du bâtiment (cour intérieure et restaurant) n'a été accordée qu'aux journalistes de télévision, ce qui a alors suscité de vives réactions de la part de la presse écrite. « La concurrence était rude », nous explique Jean Leclair, premier journaliste sur la scène du crime, tandis que *La Gazette Provençale* conclut son article du 16 avril par « Nous n'en savons pas plus... Mais ce que nous savons c'est que la presse télévisée bénéficie de facilités qui sont refusées à la presse écrite ! Et cela est parfaitement intolérable ! »¹²⁵. La concurrence de plus en plus féroce entre journalistes de presse et journalistes de télévision est aussi le signe du début d'une plus grande démocratisation de la télévision et du début du déclin de la presse écrite.

Il paraît surprenant que la presse écrite, quoique quelque peu « snobée » par la police et revendiquant son privilège au titre d'une collaboration de plus longue date,

¹²⁵ Anonyme, « Après la tuerie du restaurant « La Goulue » : la thèse du racket de plus en plus retenue », *La Gazette Provençale*, n° 8 277, Mercredi 16 avril 1975, p. 1-4.

ait fourni du 15 au 23 avril l'écrasante majorité les informations concernant l'affaire. Cette production effrénée d'articles de presse, s'explique par le fait que, à la concurrence ouverte et dénoncée entre journalistes de presse et journalistes de télévision, s'ajoute la concurrence larvée des journalistes de presse entre eux, qui éperonne les reporters dans leur quête du scoop. Ainsi, Alain Maniaci, journaliste au *Provençal*, nous explique une concurrence principalement active entre les journalistes de presse, sans rapport avec les médias audiovisuels.

La télévision ne nous fournit à l'heure actuelle que deux archives audiovisuelles d'importance régionale. Il s'agit de deux reportages formatés d'une minute quarante-cinq secondes chacun, diffusés à l'occasion du JT régional, et dans lesquels la voix off reprend les informations précédemment données par la presse écrite¹²⁶. Ces deux archives sont constitutives d'un corpus, pour l'heure inaccessible, mais bien plus large, de médiatisation télévisuelle de l'affaire de La Goulue. Aussi nous pouvons imaginer que si ces deux archives ont été choisies afin d'être rendues accessibles, c'est qu'elles sont considérées porteuses d'une haute valeur informative.

Ces divergences de points de vue peuvent s'expliquer par des différences au niveau de la conception du travail de journaliste, mais aussi par les différents publics visés. Ainsi, le journaliste du *Provençal* ne se sent-il pas menacé car il sait qu'il cible un lectorat nombreux et fidèle au *Provençal*. En effet, le contenu du fait-divers télévisuel et écrit peut être totalement différent en fonction de son support. En 1975, nous sommes encore loin de la diversification massive des programmes télévisuels des années 2000-2010 et de l'apparition des émissions dédiées aux faits-divers. Ce n'est qu'au début du XXIème siècle, suite au succès de *Témoin numéro 1* diffusé de 1993 à 1996, que des émissions proposent de « refaire l'enquête » : *Faites entrer l'accuser* analyse les procès criminels depuis 2000 ; en 2008, trois émissions voient le jour, *Les Enquêtes impossibles* qui offre un focus sur les techniques de police scientifiques et médico-légales, *Non élucidé* qui retrace les grandes affaires criminelles non résolues et *Enquêtes criminelles* qui établit la chronologie d'enquêtes policières ; depuis 2013, *Chroniques criminelles* retrace les affaires avec des reconstitutions et images d'archives et *Crimes* présente les faits divers criminels par région française. De plus, dans les émissions de chaînes spécialisées telle que *Planète Crime & Investigation (C&I)*, les faits-divers mineurs et provinciaux tel que celui de La Goulue ne sont que très peu médiatisés.

126 FR3, « Cinq morts à Avignon », JT Montpellier , 19h23, 15/04/1975

FR3, « Fusillade à Avignon », Actualités Méditerranée, 19h11, 15/04/1975.

2) La construction d'un récit médiatique

Le premier journal à avoir couvert l'affaire de La Goulue est la *Gazette Provençale*. En effet, elle fait publier son article « Tuerie à Avignon : le gérant de 'La Goulue', son amie et trois consommateurs abattus par trois gangsters »¹²⁷ le jour même de la tuerie, le 15 avril¹²⁸ (Annexe 3a). C'est le seul journal à avoir eu le scoop de l'affaire, car il avait la particularité d'être imprimé dans l'après-midi et d'être diffusé à 17h¹²⁹, alors que tous les autres journaux bouclaient leur rédaction la veille pour être diffusés le lendemain matin. Ce petit journal qui a réussi à résister à la concurrence, place son exclusivité en Une du jour. En effet, ce journal a pour grandes qualités de peu se soucier des événements extérieurs, se basant quasi-uniquement sur des faits locaux. Ainsi, tous les éléments essentiels de la tuerie sont donnés : les circonstances de la tuerie, l'histoire brève du restaurant et des relations entre l'ancienne gérante (Irène Sandron, aussi propriétaire de « La Casa d'Irène ») et la nouvelle équipe, l'état civil des victimes, le passé judiciaire de Leduc (avec des précisions concernant sa détention pour meurtre aux Assises des Alpes-Maritimes) ainsi que les différentes pistes étudiées par les enquêteurs. Malgré quelques éléments erronés et quelques interprétations infondées sur lesquels nous reviendrons dans la partie suivante, l'article reste très complet, avec des recherches assez précises lorsqu'on prend en compte la rapidité de rédaction. De plus, il est intéressant de s'apercevoir que dès ce tout premier article concernant La Goulue, la rédaction pense déjà à la non-résolution de l'affaire, en référence à d'autres faits criminels s'étant déroulés sur Avignon et classés sans suite : « dans ce milieu la règle est au silence... Et les trois tueurs de la 'Goulue' risquent bien de connaître l'impunité ». Ce sont sur ces mots que se termine l'article, non signé car certainement écrit par le journaliste d'une autre rédaction. Jean Leclair nous confirme, concernant les articles de la *Gazette Provençale* sur l'affaire de La Goulue, que : « Jean-Paul Richard et moi-même, faisons, à l'occasion, quelques papiers pour le dépanner. Mais je suis, aujourd'hui, incapable de savoir si c'est Jean-Paul, moi-même ou quelqu'un d'autre qui a fait le papier. Car nous ne pouvions signer de notre nom dans les pages de ce

127 Anonyme, « Le gérant de « La Goulue » son amie et trois consommateurs abattus par trois gangsters : règlement de comptes ou racket ? », *La Gazette Provençale*, n°8 276, Mardi 15 avril 1975, p. 1.

128 Anonyme, « Le gérant de « La Goulue » son amie et trois consommateurs abattus par trois gangsters : règlement de comptes ou racket ? », *La Gazette Provençale*, n°8 276, Mardi 15 avril 1975, p. 1.

129 Entretien avec Jean Leclair, journaliste du *Dauphiné Libéré*, novembre 2015.

confrère pourtant estimable... en raison de la concurrence »¹³⁰. Concernant les articles sans signature de manière générale, Jean Leclair nous explique : « Il ne s'agit pas de papiers réalisés par des pigistes ponctuels: en effet, ce sont des journalistes professionnels qui font les faits divers surtout lorsqu'il s'agit d'une grosse affaire comme celle de "La Goulue". Lorsque les papiers ne sont pas signés, c'est par modestie, car le journaliste qui l'a écrit estime que le papier n'est pas assez important. Un professionnel ne signe que les gros papiers, les grosses infos ou les scoops. Voilà pourquoi les signatures manquent souvent. Il peut arriver aussi que l'on ne les mette pas afin que le lecteur (ou les personnes concernées) ignorent qui a fait l'article. Ceci pour préserver les sources et parfois éviter quelques réactions »¹³¹.

Les journalistes de France Inter et de FR3 sont envoyés depuis Marseille sur les lieux du crime, à l'aube. Aucun journaliste de presse écrite n'a le souvenir de les avoir rencontrés. Néanmoins, la luminosité des images filmées permet supposer qu'ils arrivent vers 6 ou 7 heures environ. L'intérieur paraît encore très sombre et l'extérieur semble éclairé par les premiers rayons de soleil. Le reportage radio est diffusé au journal de 13 heures, alors que le reportage FR3 sera diffusé sur les antennes de Marseille et de Montpellier au journal de 19 heures. Ils ont un contenu similaire et évoquent les circonstances de la tuerie et les victimes, en supposant que le mobile est lié au « passé tourmenté de Leduc »¹³².

Une « petite » conférence de presse est organisée le soir du 15 avril 1975. Très peu de journalistes étaient présents, mis à part quelques correspondants de journaux non basés sur Avignon qui venaient tout juste d'arriver, dont François Luizet, le célèbre reporter de *France-Soir*. En réalité, les premiers organes de presse écrite se sont déjà déplacés sur les lieux du crime dès l'avertissement des premiers policiers locaux, entre 2h et 3h du matin. Les journalistes du *Dauphiné Libéré* ont été les premiers à arriver sur place, rapidement suivis par leurs collègues du *Provençal*. Les principales informations concernant la tuerie ont donc déjà été collectées, et la plupart ont même déjà été communiquées dans l'édition de la *Gazette Provençale*¹³³ du jour. La police étant elle-même dans une position de difficulté due à la scène macabre et au manque de pistes de recherches et attendant l'arrivée du SRPJ de Montpellier, n'a que peu d'éléments à communiquer aux médias en ce premier jour d'enquête, si ce n'est le déroulé approximatif de la soirée (collecté grâce aux témoignages), l'histoire brève de

130 Entretien avec Jean Leclair, journaliste du *Dauphiné Libéré*, novembre 2015.

131 Entretien avec Jean Leclair, journaliste du *Dauphiné Libéré*, novembre 2015.

132FR3, « Fusillade à Avignon », Actualités Méditerranée, 19h11, 15/04/1975

133 Anonyme, « Le gérant de « La Goulue » son amie et trois consommateurs abattus par trois gangsters : règlement de comptes ou racket ? », *La Gazette Provençale*, 15 avril 1975, p. 1.

La Goulue, et l'état civil des victimes.

Les journalistes qui se sont déplacés sur les lieux du quintuple homicide ont joué un rôle primordial dans le récit médiatique complexe de l'affaire de La Goulue. Ce récit médiatique est dans ce cas pluriel, puisque chaque journaliste a créé à sa manière, avec ses références propres, son récit de La Goulue. En effet, aucun communiqué de presse, aucune déclaration officielle, aucune trace écrite de la part de la police n'ont été partagés avec les journalistes, et ceci à cause d'un manque d'informations évident. Les journalistes se sont ainsi principalement basés pour les besoins de leurs chroniques sur des sources orales qui leur ont été exposées lors de la conférence de presse évoquée précédemment, ainsi que sur les quelques informations complémentaires données sur place par les policiers. De plus, nous pouvons remarquer grâce à la chronologie des articles de presse écrite (Annexe 3), que ces informations sont parvenues à la connaissance des médias au compte-goutte. Les détails circonstanciels de la tuerie sont arrivés les premiers, avec la mention des armes utilisées et comment/où/dans quelles circonstances les victimes ont été touchées. Ces informations ont été les plus évidentes au commencement de l'enquête. Faute d'éléments nouveaux, le 18 avril, les journalistes ont même réussi à étoffer leurs articles en ayant seulement pris connaissance du nombre de personnes présentes le soir du crime, treize au total (les cinq victimes, les cinq survivants et les trois tireurs), faisant le rapprochement d'avec quelques superstitions, d'autant plus que le restaurant est situé lui aussi au numéro 13 de la rue Théodore Aubanel¹³⁴. Plus tard a commencé la narration du déroulement de la soirée, avec la reconstitution chronologique des événements depuis le moment où les tueurs sont entrés dans le restaurant, jusqu'aux coups de feu. L'article le plus complet et le plus intéressant concernant cette narration est celui du magazine *Détective*¹³⁵, spécialisé dans la médiatisation de faits divers. L'affaire y occupe une double page entière, illustrée. Il s'agit aussi du dernier article publié en presse écrite concernant l'affaire de La Goulue, le 24 avril 1975, soit dix jours après le drame. En dernier lieu ont été révélées les informations concernant les personnes présentes le soir du drame.

134 Alain MANIACI, « La tuerie de 'La Goulue', 13 protagonistes au numéro 13 », *Le Provençal*, 18 avril 1975, p. 1-2.

135 Jean-Paul HALLARD et Bernard PASCUITO, « Le cabaret de la mort », *Détective*, n°1498, 24 avril 1975, p. 26-27.

3) Les contradictions des discours médiatiques

Compte tenu du manque d'éléments de la part de la police et du mutisme des témoins, les journalistes n'ont pu proposer qu'une communication restreinte aux différents médias (radios, TV, presse). De plus, ils n'ont eu accès qu'à des témoignages oraux de témoins en ce qui concerne le déroulement des faits et la personnalité des protagonistes de l'affaire, ce qui a engendré un certain nombre d'erreurs, notamment au niveau de l'orthographe des états-civils des victimes. Ce manque d'éléments a bien évidemment favorisé l'ajout d'hypothèses de la part des journalistes et éveillé leur créativité dans la création de contenus rédactionnels et audiovisuels. Certaines contradictions se sont donc glissées dans les différents articles de presse écrite consacrés à La Goulue, à cause d'une multiplicité de convictions personnelles sur l'affaire. Chaque journaliste a assimilé les informations fournies par les acteurs de l'affaire au travers de sa propre culture, de ses références et opinions personnelles. Nous allons essayer ici de les énumérer et de comprendre le mécanisme d'interprétation des faits par ces différents biais.

Les premières contradictions concernent la gestion et le rachat du restaurant par Leduc. En effet, *La Marseillaise* du 16 avril nous raconte que « 'La Goulue', inaugurée voici 7 ans, appartenait à Mme Sandron » et que « voici un peu plus d'un an que Mme Bordet avait pris alors la succession à la tête de 'La Goulue' »¹³⁶, alors que la *Gazette Provençale* de la veille précise que « [l']établissement [était] tenu jusqu'à ces derniers temps par Irène Sandron », et que Michel Leduc aurait été « confié il y a quelques mois à la gérance de la Goulue »¹³⁷.

Des contradictions concernent ensuite l'heure d'arrivée des tueurs au restaurant : tous s'accordent sur le fait qu'ils sont arrivés « sur le coup de 11h »¹³⁸, comme nous dit la *Gazette Provençale*, propos confirmés par les policiers, et le *Dauphiné Libéré*, qui précise « vers 23h - 23h30 ». Néanmoins, selon le *Détective*, le *Méridional* et *Le Provençal*, « les tueurs étaient là depuis 20h »¹³⁹, ce qui change considérablement le scénario de la soirée, puisque cela suggère que les tueurs

136 Anonyme, « Sanglant règlement de comptes à Avignon dans une crêperie du centre-ville : 5 morts, les gérants et 3 clients », *La Marseillaise*, 16 avril 1975, p. 1-13.

137 Anonyme, « Le gérant de « La Goulue » son amie et trois consommateurs abattus par trois gangsters : règlement de comptes ou racket ? », *La Gazette Provençale*, 15 avril 1975, p. 1.

138 Anonyme, « Le gérant de « La Goulue » son amie et trois consommateurs abattus par trois gangsters : règlement de comptes ou racket ? », *La Gazette Provençale*, 15 avril 1975, p. 1.

139 Alain MANIACI, « La tuerie de « La Goulue », 13 protagonistes au numéro 13 », *Le Provençal*, 18 avril 1975, p. 1-2.

auraient passé plus de six heures dans le restaurant avant de commencer à tirer. Cette erreur temporelle varie encore selon *L'Impartial*, qui écrit, dans sa Une du 16 avril que les « trois jeunes gens ont fait irruption vers 3 heures »¹⁴⁰, heure à laquelle les policiers étaient déjà sur place pour constater la mort de quatre des victimes.

Une erreur factuelle concerne le nombre de personnes présentes sur le lieu du crime qui, rappelons le, était présumé s'élever à treize : Cinq victimes, trois tireurs, cinq survivants. Ces derniers comptaient des clients : deux militaires accompagnés d'une jeune fille, et un civil, ainsi que la serveuse, Pascale. Dans *La Gazette Provençale* du 15 avril¹⁴¹, un seul militaire est spécifié au lieu de trois. L'ouvrage *M. comme Milieu*¹⁴², qui consacre un paragraphe à l'affaire de La Goulue, nous parle de militaires « en bordée irrégulière », ce qui est contradictoire avec l'article du *Provençal* du 16 avril, qui nous parle de « bidasses en permission ». Ces précisions peuvent influencer non seulement sur les raisons de présence des militaires le soir du crime mais aussi sur l'image qui est donnée de leur personne dans la presse. Des erreurs ont aussi été commises au niveau du nombre de tueurs. Ainsi, *Le Dauphiné Libéré* du 16 avril¹⁴³ titre sa Une de « Les deux gérants d'une crêperie et trois clients abattus par deux inconnus », une coquille inexplicée qui n'est pas passée inaperçue. Jean Leclair l'a même cachée d'un post-it avec l'inscription « trois » lorsqu'il m'a communiqué ses archives personnelles. En réalité, les personnes présentes étaient au nombre de quinze, puisque les journalistes ignorent la présence au sous-sol de deux employées de l'établissement. Surnommées France et Ginou par le journal *Le Provençal* lorsque la rédaction apprendra leur existence, ces deux témoins sont d'emblée suspectées par la police qui a donc gardé confidentiellement toute information les concernant.

Quelques erreurs concernent aussi l'âge des protagonistes de la tuerie. Par exemple, *Le Monde*¹⁴⁴ du 17 avril se trompe au sujet de Jozef Cekada, lui attribuant 57 ans alors qu'il en a 27, suivant sans doute *La Gazette Provençale* du 15 avril¹⁴⁵, qui écorche le nom de Jozef Cekada¹⁴⁶ et précise qu'il est né en 1918 au lieu de 1948.

140 Agence de presse, « A Avignon : règlement de comptes », *L'impartial*, 16 avril 1975, p. 1-24.

141 Anonyme, « Le gérant de « La Goulue » son amie et trois consommateurs abattus par trois gangsters : règlement de comptes ou racket ? », *La Gazette Provençale*, n°8 276, Mardi 15 avril 1975, p. 1.

142 James SARAZIN, *M... comme Milieu*, Paris, Éditions Alain Moreau, dossiers poche, 1977.

143 Jean-Paul RICHARD, « Tuerie à Avignon : les deux gérants d'une crêperie et trois clients abattus par deux inconnus », *Le Dauphiné libéré*, 16 avril 1975, p. 1-6.

144 Anonyme, « Le gérant d'un bar, son amie et trois consommateurs sont tués », *Le Monde*, Vendredi 17 avril 1975, p. 16.

145 Anonyme, « Le gérant de « La Goulue » son amie et trois consommateurs abattus par trois gangsters : règlement de comptes ou racket ? », *La Gazette Provençale*, n°8 276, Mardi 15 avril 1975, p. 1.

146 Dans l'article, le nom de Jozef Cekada est écorché sous l'orthographe « Joseph Sekata »

Concernant les circonstances de la tuerie, la plupart des journaux font état de tirs sur des bouteilles du bar avant les exécutions, comme l'explique *La Marseillaise* du 16 avril : « L'un [des tueurs] [...] commençait alors à faire des cartons sur des bouteilles placées derrière le comptoir »¹⁴⁷. Ceci est démenti par l'interview de Christian C. dans *Le Provençal* du 17 avril¹⁴⁸ : « Ils n'ont, à aucun moment, tiré sur des bouteilles ; ils étaient bien décidés à tuer ».

D'autres erreurs émaillent la description des armes. *La Marseillaise* fait état dans son édition du 16 avril d'un « pistolet de petit calibre », et de même, selon *Le Provençal* du même jour, « la police pense que le faible calibre des armes signe les crimes de petits malfrats éméchés », ce qui est démenti par M. Lucké, pour qui l'utilisation d'un 9mm est une signature de truands et d'un règlement de comptes. Certains journaux ne mentionnent pas le pistolet de calibre 9mm, mais seulement celui de 7,65 mm, qui ne sont pas caractéristiques des mêmes types d'utilisation. *La Marseillaise* du 16 avril précise que les « 3 jeunes militaires [sont] expulsés à coups de crosse de pistolet de petit calibre »¹⁴⁹ avant le début de la tuerie, alors que, selon *Le Dauphiné Libéré* du 16 avril, les tueurs témoignaient d'une « ferme intention de ne laisser aucun survivant »¹⁵⁰ et que *La Marseillaise* du 16 avril nous dit que « pensant avoir supprimé l'ensemble des témoins, les truands repartaient à bord d'une voiture »¹⁵¹.

La tenue de la serveuse est aussi sujette à un phénomène d'amplification. Ce qui était au départ « les pieds nus » de la jeune femme ayant perdu ses souliers sur la route jusqu'au poste de garde de la Préfecture est devenu « la serveuse à moitié nue », dans l'article de *L'Express* du 16 avril¹⁵².

Pour finir, le plan aérien réalisé par *Le Provençal* et publié le 18 avril, présente plusieurs erreurs. Ainsi, l'entrée de la cave se trouve dans l'angle au fond à droite du restaurant, et non pas au centre, et une table de service est située contre sa rampe d'accès. Il y a deux tables derrière le paravent indiqué par le plan, l'une est ronde et assez large, l'autre est habituellement située entre deux banquettes rouges, mais a certainement été écartée par les policiers lors du tournage du reportage FR3.

147 Anonyme, « Sanglant règlement de comptes à Avignon dans une crêperie du centre-ville : 5 morts, les gérants et 3 clients », *La Marseillaise*, 16 avril 1975, p. 1-13.

148 Gérard PERRIN, « La tuerie d'Avignon : l'un des rescapés raconte « Ils les ont abattus comme des chiens » », *Le Provençal*, 17 avril 1975, p. 1-2.

149 Anonyme, « Sanglant règlement de comptes à Avignon dans une crêperie du centre-ville : 5 morts, les gérants et 3 clients », *La Marseillaise*, 16 avril 1975, p. 1-13.

150 Jean-Paul RICHARD, « Tuerie à Avignon : les deux gérants d'une crêperie et trois clients abattus par deux inconnus », *Le Dauphiné libéré*, 16 avril 1975, p. 1-6.

151 Anonyme, « Sanglant règlement de comptes à Avignon dans une crêperie du centre-ville : 5 morts, les gérants et 3 clients », *La Marseillaise*, 16 avril 1975, p. 1-13.

152 Agence de presse, « Avignon-Chicago : 5 morts », *L'Express*, Jeudi 16 avril 1975, p. 23.

Le paravent est donc situé après cette seconde banquette, et la sépare du piano, situé à l'entrée du restaurant (Annexe 5 c). Les positions des protagonistes signalées par des croix sont elles aussi erronées pour la plupart. En effet, Michel Leduc est représenté derrière le comptoir alors qu'il est dit dans *Le Provençal* du 16 avril que « Michel Leduc s'effondre près du piano »¹⁵³. De même, Nicole Bordet est représentée par une croix derrière la caisse, ce que ne corroborent ni l'article de *La Marseillaise* du 16 avril selon qui « Nicole Bordet [...] se trouvait dans l'arrière-salle servant de cuisine »¹⁵⁴, ni le *Dauphiné Libéré* du 16 avril. Ce dernier semble perdu dans la géographie de l'établissement lorsqu'il écrit qu' « alertée par les détonations, la concubine du gérant se précipite dans la cuisine de la salle »¹⁵⁵, donc dans la cave, avant de préciser quelques lignes plus loin qu' « elle est abattue derrière le comptoir qui sert de séparation », ce qui semble difficilement compatible avec le fait que « Nicole Bordet [succombe] au fond de la salle »¹⁵⁶, mais justifie la conclusion dramatique du récit : « derrière le comptoir, le corps de la gérante est sans vie ».

Outre ces erreurs factuelles, pouvant résulter de notes manuscrites hâtives, d'autres allégations plus graves sont fondées sur le visage tuméfié de Michel Leduc, conséquence semble-t-il d'une correction qu'il aurait reçue la semaine précédant la tuerie. *La Marseillaise* du 16 avril annoncera même que Leduc portait des « lunettes fumées »¹⁵⁷ afin de dissimuler son œil au beurre noir. Ces blessures sont pour *La Gazette Provençale* du 15 avril le signe de la préméditation certaine de la tuerie et de son lien évident avec des faits de violence antérieurs. Tandis que l'article du *Provençal* 16 avril dresse de Leduc le portrait d'un criminel qui a écopé de « 10 ans de réclusion pour tentative de meurtre », (alors que le meurtre en question a été commis) et qui « rendait de menus services à la police », suggérant ainsi qu'il était la cible toute désignée de règlements de comptes.

4) Le reportage FR3

Le 15 avril au soir est diffusé à deux reprises un reportage sur l'affaire de La

153 Anonyme, « Tuerie à Avignon : 5 personnes abattues au cours d'une fusillade dans un restaurant », *Le Provençal*, n°10 876, Mercredi 16 avril 1975, p. 1-2.

154 Anonyme, « Sanglant règlement de comptes à Avignon dans une crêperie du centre-ville : 5 morts, les gérants et 3 clients », *La Marseillaise*, 16 avril 1975, p. 1-13.

155 Jean-Paul RICHARD, « Tuerie à Avignon : les deux gérants d'une crêperie et trois clients abattus par deux inconnus », *Le Dauphiné libéré*, 16 avril 1975, p. 1-6.

156 Anonyme, « Tuerie à Avignon : 5 personnes abattues au cours d'une fusillade dans un restaurant », *Le Provençal*, 16 avril 1975, p. 1-2.

157 Anonyme, « Sanglant règlement de comptes à Avignon dans une crêperie du centre-ville : 5 morts, les gérants et 3 clients », *La Marseillaise*, 16 avril 1975, p. 1-13.

Goulue. Ce reportage, produit et réalisé par France Régions 3, se retrouve dans un premier temps dans le journal télévisé de FR3 Marseille intitulé « Actualités Méditerranée » à 19h11, et dans un second temps dans le journal télévisé de FR3 Montpellier, à 19h23. Le reportage est strictement le même, si ce n'est qu'il est diffusé en noir et blanc dans le cas de Montpellier et en couleur dans celui de Marseille, ce qui est certainement dû à la fois à une restriction budgétaire de la part de l'antenne montpelliéraine, mais aussi à un audimat plus large de FR3 Marseille.

Ce reportage a une forme très dynamique grâce aux choix techniques utilisés pour filmer. Tout d'abord, on note l'utilisation de la caméra sur épaule, typique du style journalistique. La caméra sur épaule permet d'entrer directement dans la situation, le contexte, l'action, mais surtout de se déplacer dans l'espace. Elle crée ainsi un effet de subjectivité : le spectateur se retrouve en quelque sorte à la place du cadreur. Le deuxième effet qui participe à la dynamique du reportage est l'usage de nombreux travellings optiques. Le travelling optique consiste à modifier la distance de l'objectif grâce à l'utilisation d'un zoom optique, c'est-à-dire un objectif qui peut changer de focale. De cette manière, ce n'est pas la caméra qui se déplace dans l'espace mais le zoom va créer une illusion de mouvement dans l'espace. Souvent spectaculaire, voire étrange quand il est très rapide (on parle alors de zoom ou travelling optique « coup de poing »), il peut créer un effet d'inconfort chez le spectateur. Le travelling optique peut donner au spectateur la sensation d'être projeté ou poussé en avant, ici dans la scène de crime. L'effet d'optique utilisé et le contexte immergent alors le spectateur dans une scène d'horreur, dont les nombreux éléments de décors marquent la présence très récente des victimes (vêtements, chaussures, nourriture consommée, sang).

Cette hyper-mobilité optique produite par l'utilisation conjointe des déplacements du cadreur et de travellings optiques tente ainsi de reproduire de manière très subjective ce que voit le journaliste, il est témoin, la caméra enregistre ce qu'il voit et comment il le voit. Le spectateur peut ressentir un sentiment d'urgence, mais aussi l'attrait pour les détails les plus macabres, dont la tache de sang et les meubles poussés en urgence en sont le paroxysme. On peut noter d'ailleurs que les travellings optiques semblent se focaliser et insister sur ces éléments.

La manière de filmer crée un effet empathique sur le spectateur, il peut alors lui aussi participer à l'événement, même s'il reste témoin distancié par le cadre, la télé, et la voix off. L'effet immersif de la manière de filmer est augmenté par le montage et la structure même du reportage. Au début du reportage nous sommes dans la rue, les échelles de plans sont relativement larges, puis nous pénétrons dans le lieu

du crime. A l'intérieur, nous découvrons les lieux subrepticement en raison des mouvements de caméra furtifs et du non-respect des raccords traditionnels entre les plans. Les plans sont plus serrés en raison de la promiscuité de l'espace. Puis avec les travellings optiques, qui créent de très gros plans, nous plongeons dans les détails sordides de la scène de crime avec notamment les flaques de sang. Cette plongée dans le sordide peut s'apparenter à du voyeurisme car tout est mis en œuvre pour permettre au spectateur de regarder l'irregardable : la mort, la peur.

Néanmoins, plusieurs décalages sont perceptibles dans le rapport entre son et image. Ainsi, le montage, l'utilisation d'une caméra embarquée et les nombreux mouvements de caméras rapides à partir de l'entrée dans le restaurant (Annexe 5 a), bien souvent très brusques, suggèrent la violence et l'acharnement sur les victimes, ce qui contraste fortement avec les images montrées : tout semble encore en place, rien n'est cassé, seulement quelques meubles sont déplacés (cela peut être aussi du aux mouvements des policiers avant l'arrivée de FR3), et le mixage avec la voix, calme et lente, qui précise qu'aucun impact n'est visible sur le sol, les murs ou le plafond, ce qui est attesté par les différents témoignages des survivants de la tuerie, qui confirme le déroulement d'exécutions sommaires, sans balles perdues, sans violence physique.

Le reportage est découpé de manière très claire en deux séquences différentes : une contextualisation du drame (position et fréquentation du bar, identité des victimes) est exposée en parallèle d'images prises de l'extérieur du restaurant (façade, cour intérieure et riverains badauds qui attendent à la grille), tandis que les faits et la narration du déroulement de la soirée sont racontés sur les images de l'intérieur du restaurant, dures et crues, rendant ainsi le fait divers « mobile et dynamique »¹⁵⁸. Ce dynamisme de l'image, censé captiver le spectateur, provoque une « multiplication de questions prospectives »¹⁵⁹, que le spectateur est amené à se poser suite à la vision de la scène du crime, ce qui permet à la narration en voix off de se consacrer aux éléments essentiels à la compréhension du fait divers, et attise par la même occasion la curiosité voire le voyeurisme du téléspectateur. C'est ainsi le « processus permettant de révéler [les faits criminels] »¹⁶⁰ qui importe plus que leur énonciation brute, comme c'était le cas dans les faits divers jusqu'au début du XIXe siècle.

On peut aussi noter un paradoxe stylistique entre l'image (dynamique, confuse) et le son (voix posée à l'énoncé didactique). Cette dichotomie du reportage se remarque aussi au niveau des procédés techniques de l'image : malgré le fait que la

158Dominique KALIFA, « L'écriture du fait divers au 19e siècle », *op.cit.*, p.307.

159Dominique KALIFA, « L'écriture du fait divers au 19e siècle », *op.cit.*, p.307.

160Dominique KALIFA, « L'écriture du fait divers au 19e siècle », *op.cit.*, p.307.

voix reste constante, les mouvements de caméra lents et les plans fixes de l'extérieur laissent place à une accélération considérable du rythme des plans, avec une caméra très mobile, rapide, brutale et sèche à l'intérieur des lieux du crime. Le neuvième plan de la deuxième séquence, montrant la tache de sang entre les deux banquettes rouges à l'entrée du restaurant, joue un rôle très important dans le basculement explicite vers un point de vue subjectif. Le but n'est plus informatif, mais esthétique, et révèle le parti-pris du cameraman qui a filmé la scène. Le mouvement de caméra utilisé, une trajectoire, semble vouloir transposer à l'écran une sensation de haut-le-cœur, de dégoût. Ce plan s'inscrit dans les débuts de l'esthétisation du fait-divers télévisé, pour laisser plus tard place aux reconstitutions de crimes de magazines télévisuels spécialisés que nous connaissons de nos jours.

Les choix de réalisation, de la manière de filmer à la manière de monter le reportage, ne sont pas novateurs dans le journalisme de fait divers, comme nous l'explique Claire Sécaïl : « la surenchère émotionnelle, déjà perceptible dans la mise en scène de certains faits divers des années 1970 (Patrick Henry, Ranucci), s'accompagnait jusqu'alors du discours didactique et moralisateur du présentateur »¹⁶¹. Ces choix vont se fixer pour devenir des normes du reportage de fait divers et vont parvenir à un style audiovisuel singulier parfois exagéré. Le cinéma s'est d'ailleurs largement inspiré de ces effets et de ces codes pour produire des documentaires, films qui reprennent ces codes audiovisuels, mais dans des fictions, souvent dans le cinéma d'horreur (*Le projet Blair Witch* en 1999 ou, plus tôt, *Cannibal Holocaust* en 1981). Mais avant même de devenir un genre audiovisuel codifié, le reportage est l'héritier des images qui accompagnent les récits de faits divers, des illustrations du *Petit Journal*¹⁶² (1863 – 1944) aux photographies de Weegee¹⁶³ (1899 – 1968).

L'absence de règles de montage paraît flagrante à la visualisation du reportage. L'un des aspects importants du montage est qu'il paraît ne pas respecter l'ordre des prises de vues prises par le cameraman, habituellement respecté dans le cas de reportages télévisuels, afin de garantir une fluidité dans la lecture des images. En effet, le monteur n'hésite pas à franchir très largement la règle des 180°, selon laquelle il ne faut pas franchir un axe imaginaire afin de conserver une cohérence

161 Claire SECAÏL, « L'essor du fait divers criminel à la télévision française (1950-2010) », *L'information psychiatrique* 1/2012 (Volume 88), p. 51-59.

URL : www.cairn.info/revue-l-information-psychiatrique-2012-1-page-51.htm. 10.3917/inpsy.8801.0051.

162 Quotidien parisien fondé par Moïse Polydore Millaud et connu pour ses compte-rendus de faits divers.

163 De son vrai nom Arthur Usher Fellig, photjournaliste new-yorkais d'origine ukrainienne spécialisé dans les scènes de crime et d'urgences médicales.

spatiale entre les plans, en montant deux plans diamétralement opposés dans l'espace du restaurant.

Cela bouscule les habitudes du spectateur et consommateur d'images actuel, habitué à des règles de montage rigoureusement respectées et strictes, d'autant plus sur le support télévisuel, et provoque une sensation déstabilisante en brouillant les repères de géolocalisation. Dans ce reportage, la manière de filmer, de monter le film brouille les repères de l'espace de la scène de crime et échoue dans sa fonction d'information formelle, car il est extrêmement difficile de reconstituer les lieux ou même un plan de la scène de crime à partir des images montrées. Par ailleurs, les informations données par les zooms (et donc des focalisations qui relèvent ici de l'insert) sont implicites : il y a de l'alcool, le lieu nous est présenté comme un bouge un peu répugnant. De plus, le fait que le journaliste ait un accès sur la scène de crime comme dans un véritable décor, quasiment sans traces du passage de la police (pas de bannières d'isolement, ni de scellés), donne la sensation d'avoir affaire à une maison de l'horreur laissée à l'abandon.

Enfin, d'un point de vue symbolique, un rapprochement est possible entre les plans du reportage montrant les chaussures sur des chaises au sous-sol du restaurant (Annexe 6), et les tableaux de Vincent Van Gogh intitulés *La chaise de Vincent*¹⁶⁴ et *Vieux souliers aux lacets*¹⁶⁵. En effet, une lecture de ces tableaux a mis en évidence une métaphore de l'absence, de l'abandon, de la désintégration des objets, et, par extension, de la mort¹⁶⁶. Tout comme dans ces tableaux, dans le restaurant de La Goulue, la vie semble s'être interrompue, suspendue de manière violente. Ce phénomène d'inter-iconicité accentue le sens de vide macabre des plans du reportage.

Nous pouvons remarquer que certains plans du reportage semblent relever davantage de la photographie de scène de crime utilisée comme pièce à conviction que de celle qui s'inscrit dans la tradition télévisuelle du fait divers. Cette sensation concerne principalement le plan présentant des marques faites à la craie au pied d'une chaise, diffusé quelques minutes après celui des chaussures. Ces marques représentant certainement le passage de la police et leur localisation d'indices éventuels (taches de sang, douilles) sont caractéristiques de la photographie de scène de crime d'origine policière et sont rarement montrées à l'écran, mis à part dans le cas de reconstitutions de la scène de crime. Ces plans semblent inutiles à la compréhension des circonstances de la tuerie et de la scène de crime, dans le sens où

164 *La chaise de Vincent*, Huile sur toile, 93 x 73 cm, décembre 1888, National Gallery, Londres.

165 *Vieux souliers aux lacets*, Huile sur toile, 46 x 38, septembre 1886, Van Gogh Museum, Amsterdam.

166 Consulté le 21 juillet 2016. URL: <http://www.vangogh.net/van-goghs-chair.jsp>

ils n'amènent aucune information ou précision supplémentaire au spectateur. Ils ont donc été ajoutés au montage du reportage afin de susciter l'émoi et l'empathie envers les victimes, d'exprimer le manque pesant de ces dernières.

II – L'amplitude médiatique de l'affaire

En tout, trente-cinq articles de presse nationale et régionale recensés ont été consacrés à l'affaire de La Goulue. Huit en ont fait leur Une entre le 15 et le 22 avril, et seize ont placé en Une l'annonce de l'article (moins de dix lignes). C'est à dire que vingt-quatre publications sur trente-cinq ont jugé l'affaire d'un intérêt suffisant pour lui accorder une place d'honneur dans leurs pages. Or, qu'un fait divers soit publié à la Une signifie qu'il est le fait du jour, et selon la longueur et la place que son complément occupe dans les pages intérieures, on sait d'emblée qu'il est plus ou moins notable. En outre, quatorze articles sur trente-cinq étaient accompagnés d'illustrations – photos ou croquis, ce qui a pour effet d'accroître l'attraction et le sentiment de réalité du fait divers. Car, comme l'a remarqué Georges Auclair, à l'instar de nombreux historiens, « Une 'information' photographiée bénéficie toujours d'un traitement de faveur [...]. Mieux que tout récit, la photographie nous rend présente la 'réalité' d'un fait – réalité dont [...] la presse cherche par tous les moyens à créer l'illusion »¹⁶⁷.

Loin d'être anodin, le cadre éditorial dans lequel ces trente-cinq articles inscrivent le fait divers de La Goulue en dit long sur le contexte général, social et politique d'Avignon en 1975. La place accordée aux articles dans les éditions, leur emplacement, les sujets des articles et des publicités qui les entourent, la rubrique dans laquelle il s'insère, les illustrations, la manière d'écrire, le choix de la signature ou non de l'article sont autant d'éléments qui caractérisent l'environnement dans lequel ce fait divers évolue. Il est d'ailleurs possible de faire la même remarque en ce qui concerne l'émission radiophonique¹⁶⁸ et le reportage télévisé consacrés à l'affaire (Annexe 7). Le reportage télévisé diffusé deux fois, et celui radiophonique, sont tous deux passés sur des chaînes majeures, à des heures de grande écoute. Le reportage de radio, « Fusillade à Avignon dans une crêperie » a été diffusé par France Inter au journal de 13h du 15 avril 1975. Le reportage télévisé a été diffusé le même jour, sous

¹⁶⁷Georges AUCLAIR, *Le Mana quotidien*, *op.cit.*, p. 29.

¹⁶⁸ Celle-ci ne m'ayant pas été communiquée, son analyse complète m'est impossible. Je remercie néanmoins Marie-Christine Hélias-Sarré de m'avoir permis de consulter cette archive au sein de l'INA Méditerranée.

deux titres différents et deux réseaux de diffusion différents de FR3. « Cinq morts à Avignon » est passé au JT de FR3 Montpellier de 19h, tandis que le titre « Fusillade à Avignon » a été choisi pour le JT de 19h de FR3 Marseille. Ainsi, ce sont une quarantaine de notifications de l'affaire qui se sont succédées à un rythme effréné pendant une semaine, sans que d'éléments nouveaux ne nourrissent l'enquête. Faute de faits, le discours médiatique s'est, de manière prévisible, nourri de rumeurs, qu'il a en retour alimentées. Ce mélange disproportionné de faits et de fiction a contribué à l'aura de mystère de l'affaire de La Goulue. Dans les sources audiovisuelles, les choix de plans de coupe, de prises de vue, de la voix off et des présentateurs sont autant d'éléments qui connotent le fait divers de sens ajoutés.

1) La fictionnalisation du fait divers

Dans certains cas, dont le plus célèbre est sans doute celui de Jack l'éventreur et des meurtres de Whitechapel, la non résolution du fait divers peut permettre l'élaboration d'une aura mystérieuse autour des faits, des mobiles supposés et des suspects. Cette aura de mystère permet à son tour la création de rumeurs qui enrichissent un imaginaire autour du fait divers, et crée un terrain fortement favorable à sa fictionnalisation. Selon Alain Corbin, qui regrette que la rumeur en tant que source ne dispose pas d'étude systématique, « [le] repérage de la rumeur se révèle indispensable à qui veut discerner la logique des comportements populaires. La rumeur raconte les tensions sociales qui divisent la population qui la colporte. Mieux que tout autre mode de circulation de l'information, elle énonce le désir et l'angoisse »¹⁶⁹.

François Ploux, professeur d'histoire contemporaine spécialiste de la rumeur, remarque que l'on peut « exploiter trois types de documents pour constituer un corpus de rumeurs : la presse périodique ; le témoignage des contemporains [...] ; et [...] les archives de l'Administration »¹⁷⁰. Dans l'affaire de La Goulue, la création de rumeurs a été en quelque sorte officialisée par la fausse Une illustrée du *Provençal* du 19 avril 1975¹⁷¹. Cette Une a été imaginée à un point mort de l'enquête, pendant lequel le journal voulait à tout prix avoir le scoop de l'arrestation des criminels, qui ne sera

169 CORBIN Alain, *Le village des « cannibales »*, Paris, Flammarion, 2016 [1999], p. 16.

170 François PLOUX, « "Bruits alarmants" et "fausses nouvelles" dans la France du XIXe siècle (1814-1870) », *Hypothèses*, Janvier 2001 (4), p. 304. URL : www.cairn.info/revue-hypotheses-2001-1-page-303.htm.

171 Alain MANIACI, « La massacre de 'La Goulue': la barmaid avait fait venir les tueurs du Havre pour exécuter Leduc », *Le Provençal*, 19 avril 1975, p. 1-2.

jamais faite. Toutefois, cette Une n'a été possible qu'à partir du témoignage d'un homme, qui a contacté la rédaction du journal après avoir entendu des bribes de discussion entre policiers dans un snack, non-loin du commissariat général.

L'Affaire de la Goulue a suscité une émotion forte lors des jours qui ont suivi le drame. Des badauds s'attroupent auprès de l'entrée de la cour intérieure menant au restaurant - l'attroupement est d'ailleurs visible au début du reportage FR3 filmé le jour de la tuerie -, et les rumeurs concernant les tueurs vont bon train dans le voisinage¹⁷². Toutefois, la population avignonnaise, lasse du nombre de crimes et délits non résolus depuis la fin du régime d'Avignon ville ouverte semble s'être désintéressée de l'affaire, passé le 23 avril. L'affaire de La Goulue n'a pas été considérée comme une affaire criminelle d'importance égale à celles du vol des Picasso au Palais des Papes en 1976 ou du Sofitel en 1983. Ce manque de considération est peut-être le résultat de l'action combinée de la non-résolution de l'affaire et du profil délinquant des victimes. Si les victimes avaient été des citoyens lambda, innocents et non impliqués dans la criminalité locale et si elles avaient bénéficié d'une bonne réputation, alors l'affaire aurait eu, à mon sens, un retentissement bien différent de celui dont elle a effectivement bénéficié. Dans l'affaire de La Goulue, les victimes, et surtout Michel Leduc, sont présentées comme coupables de leur propre sort, et sont représentées en tant que telles, comme le confirme la voix off du reportage FR3 : « La solution de l'énigme est sans doute dans le passé tourmenté de Leduc »¹⁷³. Si le dispositif des portraits-robots avait été plus largement médiatisé, la population se serait davantage mobilisée et impliquée dans le déroulement de l'enquête de police¹⁷⁴. Dans ce cas, même si l'affaire n'avait pas été résolue, elle aurait bénéficié d'une mémoire encore plus vive. A l'inverse, si les victimes demeuraient inchangées et si l'affaire avait été résolue, la population se serait passionnée par les tenants et aboutissants de l'affaire, aurait cherché à comprendre le mobile des tireurs et tous les enjeux de cette tuerie, de la même manière que de nombreux règlements de comptes dans les milieux mafieux ont passionné les curieux. Elle se serait éventuellement, dans le cas d'un règlement de compte, passionnée pour le lien entre les coupables, les éventuels commanditaires et le Milieu.

« L'assassinat du petit Philippe est un grand crime, mais ce n'est pas l'affaire

172Entretien avec Lucienne Frémont, riveraine de La Goulue, décembre 2015

173FR3, « Fusillade à Avignon », Actualités Méditerranée, 19h11, 15/04/1975.

174Ce dispositif est annoncé dans l'article du *Dauphiné Libéré* du 22 avril, mais aucun portrait-robot n'illustre l'article. LECLAIRE Jean, « « La Goulue » : empreintes digitales et portraits-robots établis grâce aux témoins du drame, principales armes des enquêteurs », *Le Dauphiné Libéré*, Mardi 22 avril 1975, p.7.

criminelle exceptionnelle. Patrick Henry ne possède pas l'envergure monstrueuse d'un Petiot ou d'un Landru »¹⁷⁵, nous affirme Pierre Macaigne pour *Le Figaro* du 22 janvier 1977¹⁷⁶. En effet, le charisme du ou des criminels rentre aussi en compte dans le succès d'un fait divers. Ce ou ces derniers doivent témoigner d'une réputation « monstrueuse », que cela soit dans le cas d'un personnage naturellement inquiétant, ou, au contraire, d'individus paraissant tout à fait intégrés dans la société, bienveillants, avenants et même parfois charmants, ce qui est le cas de Désiré Landru, tueur en série français qui a séduit puis assassiné au moins onze femmes seules au lendemain de la première Guerre Mondiale. Le dessinateur chargé de le croquer durant le procès témoigne même « Il est bien convenable, on jurerait un chef de rayon à la soie »¹⁷⁷. Dans tous les cas, pour garantir le succès d'un fait divers, le ou les coupables désignés peuvent sembler quelconques, anodins, mais se révéler machiavéliques, monstrueux, hors du commun en somme, afin que cette personnalité soit conforme à l'imaginaire sociale du tueur de sang-froid, à l'image de Petiot, Landru, ou encore Shipman en Angleterre. Cette projection dans l'affaire de La Goulue n'a pas été possible, faute de coupable.

Dès le début de l'enquête, les journalistes tentent de dramatiser la tuerie en la faisant entrer dans un réseau de références relevant de plusieurs genres narratifs ou filmiques. La photographie d'Yvon Provost publiée dans le *Dauphiné Libéré* du 16 avril montrant la serveuse se couvrant à l'aide de la gabardine d'un policier véhicule une image correspondant en tout point à celle du « petit chaperon rouge ». La jeune femme y est représentée en robe courte, souhaitant se cacher du regard des médias. Elle est décrite comme une victime naïve et innocente des faits qui se sont déroulés dans la nuit. Nous pouvons remarquer qu'elle ne pose pas, mais est en action, elle paraît impuissante et totalement submergée par cette affaire à laquelle elle ne s'attendait pas. Ceci est accentué par le fait que la jeune femme de vingt ans a été embauchée le jour même de la tuerie, elle venait tout juste de se familiariser avec le restaurant et son équipe, dont Michel Leduc, qui lui aurait été présenté par une amie. Inconsciente de ce qui lui est arrivé, elle déclare aux policiers « Venez vite, des clients qui ne veulent pas payer sont en train de tuer tout le monde »¹⁷⁸, ce qui paraît bien naïf étant donné les circonstances du drame. Les tireurs sont certainement plus

175 Charles PELLEGRINI, *Histoires de PJ*, Paris, la manufacture de livres, 2015, p. 81.

176 Christian DELPORTE, « De L'affaire Philippe Bertrand à L'affaire Patrick Henry. Un Fait-Divers Dans L'engrenage Médiatique. », *Vingtième Siècle. Revue D'histoire*, n°58, Avril-Juin 1998, p. 142.

177 Note sur Landru, par Marc Renneville, D'après les documents originaux de la bibliothèque P. Zoummeroff (archives de presse, photographies, ouvrages). Consulté le 16 mai 2016. URL : <http://www.collection-privée.org/public/galerie-virtuelle-plus.php?theme=1>

178 Jean-Paul RICHARD, « Tuerie à Avignon : les deux gérants d'une crêperie et trois clients abattus par deux inconnus », *Le Dauphiné libéré*, 16 avril 1975, p. 1-6.

que des « clients qui ne veulent pas payer », et une discrimination aura lieu au moment du choix des victimes donc les tireurs ne sont pas « en train de tuer tout le monde », étant donné que la tuerie a laissé la vie à sept témoins. Malgré tout, nous pouvons imaginer que ces déclarations ne sont pas seulement dues à la naïveté de la jeune serveuse mais aussi et surtout au sentiment de panique qui a dû l'envahir au retentissement des premiers coups de feu. De plus, le titre de la seconde partie de l'article « Dans la nuit, une jeune femme qui s'enfuit, les pieds nus »¹⁷⁹, fait beaucoup penser au célèbre conte de Cendrillon, qui perd un soulier de verre en rentrant du bal. Cette scène mythique se déroulant elle aussi la nuit, la référence à Cendrillon est tentante, et le journaliste du *Dauphiné Libéré* n'y résiste pas : « Peu avant trois heures du matin¹⁸⁰, une jeune femme épouvantée court à perdre haleine dans la rue de la République. Dans la hâte, elle a même perdu ses souliers, des 'sabots' sans attaches arrières »¹⁸¹. La référence à l'imaginaire des contes des frères Grimm ne fait plus aucun doute après l'analyse comparée du texte et de la photographie. Les policiers jouent ainsi dans ce récit fantasmé le rôle des protecteurs qui sauvent la jeune femme des griffes des tireurs. Le temps de cet article, ils sont implicitement comparés à des princes charmants. De plus, le fait que la jeune femme cache son identité sous un manteau (de policier) et qu'elle soit pieds nus, une précision reprise par de nombreux articles, dont celui du *Dauphiné Libéré* le 16 avril¹⁸², donnent l'image d'une personne très vulnérable. Pascale/Cendrillon suscite l'attachement et l'empathie du lecteur, qui a envie de la secourir et de la protéger. Ce personnage de Pascale est construit en images mais aussi en mots dans plusieurs articles¹⁸³, où il est dit que « L'infortuné[e] serveuse »¹⁸⁴ a réchappé « par miracle »¹⁸⁵, car elle s'est sauvée « haletante, au bord de la crise de nerfs, à pieds nus »¹⁸⁶ jusqu'au poste de police, elle était

179 Jean-Paul RICHARD, « Tuerie à Avignon : les deux gérants d'une crêperie et trois clients abattus par deux inconnus », *Le Dauphiné libéré*, 16 avril 1975, p. 1-6.

180 Il est en réalité près de deux heures lorsque la jeune femme avertit les policiers, étant donné que le décès des cinq victimes est prononcé à 2h.

181 Jean-Paul RICHARD, « Tuerie à Avignon : les deux gérants d'une crêperie et trois clients abattus par deux inconnus », *Le Dauphiné libéré*, n°9442, Mercredi 16 avril 1975, p. 1-6.

182 Jean-Paul RICHARD, « Tuerie à Avignon : les deux gérants d'une crêperie et trois clients abattus par deux inconnus », *Le Dauphiné libéré*, n°9442, Mercredi 16 avril 1975, p. 1-6.

183 Jean LECLAIRE, « Avignon : Après la terrible fusillade de « La Goulue », des suspects interrogés puis relâchés », *Le Dauphiné Libéré*, n°9444, Vendredi 18 avril 1975, p. 1-6.

184 Anonyme, « Le gérant de « La Goulue » son amie et trois consommateurs abattus par trois gangsters : règlement de comptes ou racket ? », *La Gazette Provençale*, n°8 276, Mardi 15 avril 1975, p. 1.

185 Anonyme, « Le gérant de « La Goulue » son amie et trois consommateurs abattus par trois gangsters : règlement de comptes ou racket ? », *La Gazette Provençale*, n°8 276, Mardi 15 avril 1975, p. 1.

186 Anonyme, « Le gérant de « La Goulue » son amie et trois consommateurs abattus par trois gangsters : règlement de comptes ou racket ? », *La Gazette Provençale*, n°8 276, Mardi 15 avril 1975, p. 1.

« épouvantée »¹⁸⁷, a « couru à perdre haleine »¹⁸⁸, perdant « ses souliers »¹⁸⁹ (des sabots). La rescapée est ici représentée comme une innocente jeune fille, préservée par le Ciel, comme l'indique l'utilisation du mot 'miracle'. Dans ces articles, l'accent est mis sur sa course pour avertir les policiers, ce qui met en avant l'aspect filmique, dans le sens que lui donne Gilbert Cohen-Séat : « Le fait filmique consiste à exprimer la vie, vie du monde ou de l'esprit, de l'imagination ou des êtres et des choses, par un système déterminé de combinaisons d'images (images visuelles : naturelles ou conventionnelles, et auditives sonores ou verbales) »¹⁹⁰. En effet, la volonté d'appuyer le récit journalistique sur la course de la serveuse fait preuve d'une dynamisation et d'une animation de la scène. Pascale n'a jamais parue aussi vivante que dans ces récits. Dans l'histoire de la presse et en particulier des faits divers, la femme est souvent présentée comme victime, même lorsqu'elle est criminelle, comme on peut le voir récemment avec l'affaire Jacqueline Sauvage¹⁹¹. L'image victimisée du personnage féminin veut ainsi mettre en avant le caractère fragile et innocent de la femme. Le personnage de la serveuse devient donc emblématique dans ce fait divers car il paraît totalement étranger dans le restaurant, décrit comme étant un milieu violent et cruel.

Les trois militaires ont droit, eux aussi, à une référence culturelle flagrante lorsque *Le Provençal* les désigne comme « les 3 bidasses en permission »¹⁹². Cette qualification innocente les militaires aux yeux du grand public grâce à une référence inter-textuelle à la saga comique des années 1970 *Les Bidasses*¹⁹³. Ils sont ainsi décrédibilisés, et paraissent étrangers à une éventuelle histoire de règlement de compte. Le vocable « bidasse » leur donne une image de bons vivants, de jeunes hommes qui aiment faire la fête, boire, s'amuser.

Les tueurs de La Goulue, semblent, d'après les journaux, avoir la parfaite panoplie du voyou, « vêtus de blouson[s] de cuir et armés »¹⁹⁴. Néanmoins, Le

187 Jean-Paul RICHARD, « Tuerie à Avignon : les deux gérants d'une crêperie et trois clients abattus par deux inconnus », *Le Dauphiné libéré*, 16 avril 1975, p. 1-6.

188 Jean-Paul RICHARD, « Tuerie à Avignon : les deux gérants d'une crêperie et trois clients abattus par deux inconnus », *Le Dauphiné libéré*, 16 avril 1975, p. 1-6.

189 Jean-Paul RICHARD, « Tuerie à Avignon : les deux gérants d'une crêperie et trois clients abattus par deux inconnus », *Le Dauphiné libéré*, 16 avril 1975, p. 1-6.

190 Gilbert COHEN-SEAT, *Essai sur les principes d'une philosophie du cinéma. Tome I. Introduction générale. Notions fondamentales et vocabulaire de filmologie*, Paris, PUF, 1946, p.57.

191 Jacqueline Sauvage a été condamnée en appel, le 3 décembre 2015, pour le meurtre de son mari violent.

192 Anonyme, « Tuerie à Avignon : 5 personnes abattues au cours d'une fusillade dans un restaurant », *Le Provençal*, 16 avril 1975, p. 1-2.

193 La saga commence avec *Les bidasses en folie*, réalisé en 1971 par Claude Zidi. S'en suivent ensuite *Les bidasses s'en vont en guerre* du même réalisateur, en 1973, puis *Mais où est donc passé la septième compagnie ?* et *Opération Lady Marlène*, tous deux réalisés en 1974 par Robert Lamoureux.

194 Agence de presse, « Avignon-Chicago : 5 morts », *L'Express*, Jeudi 16 avril 1975, p. 23.

Provençal du 16 avril semble décrire les tueurs d'une toute autre manière : « les 3 hommes se montrent très joviaux, ils boivent force bouteilles »¹⁹⁵. Que les trois tireurs soient désignés par la presse, mis à part l'article précédent, comme des « bandits »¹⁹⁶ ou des « gangsters »¹⁹⁷, les noms choisis ne sont pas anodins. Chargés de sens et de références, ces deux appellations renvoient à une imagerie criminelle forte. Celle de « bandit » peut faire penser à celle des bandits des grands chemins, les fameux voleurs qui s'attaquaient aux voyageurs sur leur route (que le film éponyme de 1948 a mis en scène¹⁹⁸), tandis que celle de « gangster » rappelle la personnalité d'Al Capone et le milieu de Chicago dans lequel il évolue. Avignon est d'ailleurs souvent désigné comme « le petit Chicago français » par sa population des années 1970, en allusion à sa délinquance et à sa criminalité organisée. La comparaison de la ville d'Avignon avec celle de Chicago a été posée dans le cadre de l'affaire de La Goulue par le quotidien national *L'Express*, en titrant « Avignon-Chicago : 5 morts »¹⁹⁹ le 16 avril, et par *Le Provençal*, qui écrit dans son chapeau « On n'avait encore jamais vu cela dans la cité des Papes. A-t-on déjà vu cela ailleurs qu'à Chicago pendant les années 30 ? »²⁰⁰. Le même jour, puis le lendemain *La Gazette Provençale* précise « Il y a des Avignonnais qui ne prisent pas trop le nouveau surnom que l'on vient de donner à notre vieille cité des Papes : 'Le Chicago Provençal' et qui le soir craignent autant les rues désertes que les bars fréquentés. On ne sait où va s'arrêter l'audace des truands »²⁰¹. Nous entendons d'ailleurs toujours dire d'Avignon « C'était Chicago »²⁰², preuve que la comparaison a persisté dans le temps. Cette appellation contribue à instaurer un climat de terreur dans la ville.

Tandis que les tireurs/gangsters/bandits font indéniablement penser à une tuerie digne des westerns les plus populaires par leur désignation, c'est par le biais des photographies utilisées que l'héroïsation des policiers est véhiculée, recourant elle aussi à des clichés. La photographie des enquêteurs publiée dans le *Dauphiné Libéré*

195 Anonyme, « Tuerie à Avignon : 5 personnes abattues au cours d'une fusillades dans un restaurant », *Le Provençal*, 16 avril 1975, p. 1-2.

196 Jean-Pau RICHARD I, « Tuerie à Avignon : les deux gérants d'une crêperie et trois clients abattus par deux inconnus », *Le Dauphiné libéré*, 16 avril 1975, p. 1-6.

197 Anonyme, « Le gérant de « La Goulue » son amie et trois consommateurs abattus par trois gangsters : règlement de comptes ou racket ? », *La Gazette Provençale*, n°8 276, Mardi 15 avril 1975, p. 1.

198 Titre original : *Black Bart*, réalisé par George Sherman.

199 Agence de presse, « Avignon-Chicago : 5 morts », *L'Express*, Jeudi 16 avril 1975, p. 23.

200 Anonyme, « Tuerie à Avignon : 5 personnes abattues au cours d'une fusillades dans un restaurant », *Le Provençal*, n°10 876, Mercredi 16 avril 1975, p. 1-2.

201 Anonyme, « La tuerie de « La Goulue » : rien de nouveau, l'enquête se poursuit », *La Gazette Provençale*, n° 8 278, Jeudi 17 avril 1975, p. 1-4.

202 Jim GASSMANN, « Fusillade à Montfavet : 'c'était Chicago' », *Le Dauphiné libéré*, 25 juillet 2012. Consulté le 02/05/2016. URL : <http://www.ledauphine.com/vaucluse/2012/07/24/fusillade-a-montfavet-c-etait-chicago>

du 16 avril²⁰³ face à celle de la serveuse, les montre eux aussi toujours en action et accompagnés d'un des militaires qui a été témoin de la tuerie. Dans cette image, le point focal est dirigé vers l'inspecteur en costume et en action, ainsi que sur le militaire, représentant d'ordinaire la force. Ces enquêteurs font penser à l'image habituelle des tandems de policiers dans les séries télévisées policières des années 1960 et 70, à la façon de « L'homme à la rolls »²⁰⁴. Nous pouvons remarquer que toutes ces photographies (celle de la serveuse et celle des enquêteurs) n'apportent strictement rien au contenu fait divers. Elles n'ont aucune valeur informative, mais représentent une imagerie permettant de mieux visualiser son arrière-plan et ses protagonistes et, de cette manière, de véhiculer une image fantasmée de l'enquête policière dans les années 1970 et du statut des victimes. La façon dont les policiers sont habillés (costumes et imperméables) accentue le rapprochement avec les tandems de la culture télévisuelle populaire et leurs icônes, comme *Columbo* ou les policiers de la série *Les rues de San Francisco*. La présence des policiers en illustration du fait divers est censée rassurer le lecteur, en lui rappelant que l'enquête est entre de bonnes mains et que les inspecteurs sont actifs sur le terrain. Ce type d'illustrations influe considérablement sur la sensation de sécurité et de protection du lecteur.

L'intérieur du bar-restaurant La Goulue immortalisé par une photographie d'Yvon Provost pour le *Dauphiné Libéré* parue pour la première fois dans l'édition du 17 avril fait curieusement penser à une scène de carnage dans un saloon. À la manière des séquences populaires des westerns spaghetti tels que *Le train sifflera trois fois* (1952), *L'homme des vallées perdues* (1953), *Mon nom est personne* en (1973), ou encore la célèbre trilogie du dollar de Sergio Leone²⁰⁵ l'intérieur du restaurant est meublé et décoré « en style 1900 ». *Le Provençal* effectue une description verbale très visuelle du lieu : « un piano sur la droite, surmonté d'un gramophone, le comptoir à gauche, des tables et des banquettes dans le fond. Sur les murs, des photos et des affiches rétro »²⁰⁶. Les tables et les chaises sont renversées, le sang est omniprésent et un piano est visible au premier plan, tandis que la supposée absence de mobile du carnage accentue encore davantage la sensation d'un crime gratuit, motif récurrent du

203 RICHARD Jean-Paul, « Tuerie à Avignon : les deux gérants d'une crêperie et trois clients abattus par deux inconnus », *Le Dauphiné libéré*, 16 avril 1975, p. 1-6.

204 Série télévisée policière américaine créée en 1963, diffusée en France pour la première fois en 1965.

205 Titre original : *High Noon*, réalisé par Fred Zinnemann ; Titre original : *Shane*, réalisé par George Stevens ; Titre original : *My name is nobody*, réalisé par Sergio Leone et Tonino Valerii ; Titres originaux de la trilogie du dollar : *A fistful of dollars*, *For a few dollars more*, *The good, the bad and the ugly*, réalisées entre 1964 et 1966.

206 Anonyme, « Tuerie à Avignon : 5 personnes abattues au cours d'une fusillade dans un restaurant », *Le Provençal*, 16 avril 1975, p. 1-2.

western. La description de la scène de crime dans la presse écrite fait mention de « tables renversées », « bouteilles cassées », bien que le militaire survivant témoigne « ils n'ont pas tiré sur les bouteilles ». Le détail du piano fait penser aux bagarres de saloon qui peuvent dégénérer, avec la mention d'une « revolver party » dans *Le Provençal* du 18 avril²⁰⁷. L'article du *Dauphiné libéré* du 16 avril précise que les tueurs ont « employé une méthode bien à eux »²⁰⁸, tandis que l'article du *Provençal* du 17 avril²⁰⁹ expose des références frappantes à l'image du gangster avec la présence de « liasses de billets », de « revolver » et non pas de pistolets, et une expression qui aurait été prononcée par les tueurs « Tout le monde contre le mur ! ».

Le titre « 13 protagonistes au numéro 13 » choisi par *Le Provençal* le 18 avril pourrait être imaginé comme celui d'un polar ou d'une fiction paranormale. Il se présente comme une tentative désespérée de justification du drame de la Goulue, comme une réponse à la demande naturelle d'explications que les services de polices sont incapables de fournir. Les détails et les adjectifs utilisés pour personnaliser les tueurs sont à la fois le résultat d'une culture visuelle (télévisuelle, cinématographique et iconographique) très marquée années 1970 mais aussi d'un climat criminel ambiant concernant le Milieu avignonnais, présenté comme « base arrière » du Milieu marseillais. À la Une du *Méridional* du 18 avril paraît le titre « La serveuse garde le silence mais dans le quartier les langues se délient : 'ça devait arriver... et ce n'est pas faute d'avoir prévenu' »²¹⁰. Là encore, la connaissance supérieure de la situation de la part de la population fait écho à un motif récurrent du fait divers populaire. La sagesse de la rue s'exprime : elle sait tout et anticipe les faits. En effet, si on en croit les rubriques de faits divers, les prémonitions de crimes, de suicides ou d'accident paraissent courantes, comme l'attestent différents articles d'origines diverses aux sujets tout aussi hétéroclites : « Meurtre de Plounévez : ça devait arriver »²¹¹, « Une averse drue vient de s'abattre sur la ville. Il est 17h. Dans un grondement, le mur qui soutient la rue Balanec s'effondre, entraînant avec lui un morceau de la chaussée. Aussitôt dehors, les riverains le déplorent : ' Ça devait arriver ' »²¹², ou encore

207Alain MANIACI, « La tuerie de « La Goulue », 13 protagonistes au numéro 13 », *Le Provençal*, 18 avril 1975, p. 1-2.

208Jean-Paul RICHARD, « Tuerie à Avignon : les deux gérants d'une crêperie et trois clients abattus par deux inconnus », *Le Dauphiné libéré*, 16 avril 1975, p. 1-6.

209Gérard PERRIN, « La tuerie d'Avignon : l'un des rescapés raconte « Ils les ont abattus comme des chiens » », *Le Provençal*, 17 avril 1975, p. 1-2.

210 J.-P. BROCAREL., « « La Goulue » : c'est toujours le mystère », *Le Méridional*, 18 avril 1975, p. 1-2.

211 Jean LE BORGNE, « Meurtre de Plounévez : ça devait arriver », *Le télégramme*, 26 avril 2016. Consulté le 02/05/2016. URL :<http://www.letelegramme.fr/bretagne/meurtre-de-plounevez-ca-devait-arriver-26-04-201611043947.php#closePopUp>

212Marie-Line QUEAU, « Douarnenez. Usine rouge : ce qui devait arriver arriva... », *Le télégramme*, 20 mai 2014. Consulté le 02/05/2016. URL:

« SYLVIA, violée par Alain Penin en 2004: ' Je suis choquée mais pas étonnée, ça devait arriver' »²¹³. La formule d'accroche paraît inévitable, incontournable lorsque les informations ne sont pas assez abondantes pour permettre un scoop. Comme l'explique Mara Goyet dans son ouvrage *Sous le charme du fait divers*, « Certes, il faut se défendre de n'avoir pas été attentif, d'avoir été négligeant ou laxiste (donc complice) : Il est indispensable, cependant, dans le même temps, de ne pas se décentrer à l'excès. Un petit air de 'ça devait arriver' doit s'esquisser en sourdine »²¹⁴. Les titres « 13 protagonistes au numéro 13 » et « Ca devait arriver » sont symptomatiques du genre de la « mystery novel » anglo-saxon, que l'on pourrait qualifier comme un sous-genre du roman policier. Ils invoquent à la fois superstition, forces surnaturelles et l'anticipation du lecteur ou du témoin que suscite généralement les romans à énigmes. Fabienne Soldini, sociologue, nous explique « le roman à énigme [...] est un jeu cognitif dans et durant lequel le lecteur est amené à rechercher l'auteur d'un meurtre ayant eu lieu au début du récit et ouvrant ainsi le jeu. [...] La révélation de l'identité de l'assassin fonctionne comme clôture de jeu. Le lecteur est actif et tente de découvrir le coupable avant la fin »²¹⁵. Le témoin du fait divers (plus ou moins proche de l'événement : riverains de la scène de crime, proches des victimes) se retrouve ainsi dans la même posture que le lecteur du roman. Il affirme, en se vantant d'avoir relié, en son for intérieur, le faisceau d'indices annonciateurs de l'événement, avoir anticipé le crime, d'autant que le nom même choisi pour le restaurant aurait du inviter tout le monde à la méfiance.

En effet, le nom du restaurant « La Goulue » est évocateur, il rassemble à fois l'image de la glotonnerie dans le sens où les clients y mangent et boivent copieusement, mais aussi l'univers du cabaret et de la luxure qui y est rattachée, à travers l'icône de Louise Weber immortalisée par Toulouse-Lautrec. Une reproduction de cette peinture faisait office d'enseigne au restaurant et a été incluse dans le cadre des photographies de presse et du reportage diffusé sur FR3. La Goulue devient en

<http://www.letelegramme.fr/finistere/douarnenez/usine-rouge-ce-qui-devait-arriver-arriva-20-05-2014-10174762.php#OdThWAhgdhvFBvT6.99>

213 Anonyme, « Sylvia : ' Je suis choquée mais pas étonnée, ça devait arriver' », Le Parisien, 09 septembre 2010. Consulté le 02/05/2016. URL : <http://www.leparisien.fr/faits-divers/sylvia-je-suis-choquee-mais-pas-etonnee-ca-devait-arriver-09-09-2010-1060492.php#xtref=https%3A%2F%2Fwww.google.fr%2F>

214 Mara GOYET, *Sous le charme du fait divers*, Paris, Stock, 2016, 208 p. Consulté le 02/05/2016. URL : https://books.google.fr/books?id=uT-hCwAAQBAJ&pg=PT39&lpg=PT39&dq=fait+divers+%C3%A7a+devait+arriver&source=bl&ots=RIcIzS4YZu&sig=i_k5xlnhpCYJCMovm1pKKv8whaE&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwiAoLbrhLzMAhUD1hoKHRW5BqoQ6AEILDAD#v=onepage&q=fait%20divers%20%C3%A7a%20devait%20arriver&f=false

215 SOLDINI Fabienne, « La lecture de romans policiers : une activité cognitive », in *Langage et société*, n°76, 1996, p. 76.

quelque sorte un lieu personnifié qui détruit ses clients, que cela soit par la luxure, par la gourmandise (deux pêchés capitaux) ou par la destruction physique, violences ou mort. Elle devient ainsi un symbole monstrueux. Les clients du restaurant, eux aussi, sont imprégnés de l'ambiance de la crêperie, comme l'atteste le JT de FR3²¹⁶ « des gens bruyants, aux mines patibulaires ». L'adjectif « patibulaire » semble ici prendre le double-sens de mystérieux et inquiétant à la fois, tout comme l'est le restaurant.

Le mot 'tuerie', utilisé dans plus d'un tiers des titres (douze sur trente-cinq), est également utilisé dans le registre des abattoirs, il désigne le lieu où l'on tue les animaux²¹⁷. Nous retrouvons fréquemment le champ lexical de l'abattage, notamment dans le premier article de *La Gazette Provençale*, avec la mention de victimes « abattu[e]s »²¹⁸ dans le titre de l'article, le verbe étant répété quelques lignes après dans l'expression « abatte impitoyablement ». Dans le même sens, le mot 'boucherie' est fréquemment utilisé par la presse écrite mais uniquement dans le corps de texte et jamais en titre de l'article. Dans ce registre sémantique, la tuerie correspond ainsi au premier sens à l'action de tuer en grand nombre (cinq victimes), mais aussi au deuxième sens implicite, « La Goulue », le lieu du massacre. Massacre est aussi une désignation privilégiée pour caractériser les faits, étant utilisé à cinq reprises. Le mot 'carnage'²¹⁹, qui tient son origine de l'ancien français *char* devenu chair, entre aussi dans le panel de synonymes utilisés par la presse pour décrire le quintuple homicide de La Goulue, et est utilisé lui aussi principalement dans le corps de l'article. Enfin, le terme de 'fusillade', signifiant originellement « décharge simultanée de plusieurs fusils » puis s'étant étendu à « échange de coups de feu »²²⁰, avec ou sans fusil, est utilisé cinq fois en titre d'article.

Le registre sémantique de l'abattage est suppléé par celui du genre théâtral, désignant la soirée du 15 avril 1975 comme « une tragédie » ou « un drame », ou encore un « spectacle affreux »²²¹ théâtralisant ainsi davantage les faits. Les références au genre cinématographique 'gore', qui « se dit d'une œuvre de fiction

216 FR3, « Fusillade à Avignon », Actualités Méditerranée, 19h11, 15/04/1975.

217 Selon le Larousse, Tuerie : action de tuer en masse, carnage et lieu où sont abattus les animaux de boucherie. Consulté le 04/05/2016. URL : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/tuerie/80172>

218 Anonyme, « Le gérant de « La Goulue » son amie et trois consommateurs abattus par trois gangsters : règlement de comptes ou racket ? », *La Gazette Provençale*, n°8 276, Mardi 15 avril 1975, p. 1.

219 Selon le Larousse. Consulté le 04/05/2016. URL: <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/carnage/13341>

220 Selon le Larousse. Consulté le 04/05/2016. URL : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/fusillade/35668>

221 Anonyme, « Le gérant de « La Goulue » son amie et trois consommateurs abattus par trois gangsters : règlement de comptes ou racket ? », *La Gazette Provençale*, n°8 276, Mardi 15 avril 1975, p. 1.

privilégiant les scènes sanglantes »²²², lui même sous-genre du film d'horreur, sont aussi abondantes dans la couverture médiatique de l'affaire de La Goulue. Dans *Le Dauphiné libéré* du lendemain du crime, la tuerie est qualifiée d' « effroyable bain de sang »²²³, de « véritable carnage » avec des « balles surtout dans la tête », et du « sang partout ». *La Gazette Provençale* évoque d' « énormes mares de sang ». Enfin, dans l'interview d'un des militaires rescapés de la tuerie, celui-ci témoigne que ses voisins de table se sont fait tuer « comme on tire sur des chiens »²²⁴, exacerbant l'animalité de l'acte.

A travers toutes les allusions énumérés ci-dessus, nous remarquons dans la narration de ce fait divers la création d'un univers mythologique qui parle aux publics auxquels les journaux s'adressent. L'amas de ces clichés permet au lecteur de rattacher ce fait divers à une imagerie et un réseau de références pré-construit, ce qui lui permet de « fictionnaliser » le fait divers à sa manière, avec les références qui lui sont familières.

Étant donné l'ancrage profond de ce fait-divers dans un contexte et une narration référencée, il semble légitime de s'interroger sur le degré de conscience et d'intention du journaliste, qu'il soit spécialisé ou non. Les journalistes tentent-ils de narrer cette histoire en la raccrochant à un univers socio-culturel familier pour toucher un public plus large ? Il est important de se rappeler que cette imagerie développée dans le corpus d'archives médiatiques est tellement ancrée dans ce fait-divers (ce dernier paraît indissociable de son ambiance, son univers imagé) qu'elle paraît directement intégrée dans la narration du fait-divers, elle en est constitutive à part entière, la construction narrative n'aurait pu être possible sans ce degré de référencement culturel. Cependant, ce sentiment de dépendance à la création d'un univers référencé semble être exagéré chez le journaliste spécialisé dans le fait-divers et le journal qui y accorde une importance primordiale. En effet, l'intégration de ces mécanismes d'écriture journalistique paraît beaucoup plus rapide et efficace dans le cas de fait-diversiers que dans le cas de journalistes polyvalents. De cette manière, le travail du fait-diversier semble comparable à celui d'un auteur de roman policier, en particulier historique, avec la même démarche documentaire. « Comme si, dans leur volonté d'affronter le réel, l'auteur de polars et le journaliste n'étaient finalement que les deux faces d'une même pièce. Parce que "l'enquête, justement, est consubstantielle

222 Selon le Larousse, Consulté le 06/05/2016. URL :

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/gore/37543>

223 Jean-Paul RICHARD, « Tuerie à Avignon : les deux gérants d'une crêperie et trois clients abattus par deux inconnus », *Le Dauphiné libéré*, 16 avril 1975, p. 1-6.

224 Gérard PERRIN, « La tuerie d'Avignon : l'un des rescapés raconte " Ils les ont abattus comme des chiens" », *Le Provençal*, 17 avril 1975, p. 1-2.

au genre polar, tout comme le personnage qui la porte, sorte de colporteur de l'histoire." »²²⁵, nous expliquent Clémentine Thiébault et Mikaël Demets dans leur ouvrage *Polar, le grand panorama de la littérature noire*.

2) L'empathie envers les victimes

Le fait de s'identifier à la ou les victimes est un élément primordial dans le succès médiatique d'un fait divers. Dans le fait divers de La Goulue, aucun coupable n'a été désigné, ce qui permet de laisser davantage d'espace à la construction des victimes. Plus les victimes représentent un exemple de pureté et d'innocence, mieux le fait divers s'exportera hors de ses frontières locales, régionales, voire nationales. L'empathie perçue envers les victimes est généralement hiérarchisée par leur "taux" d'innocence, avec au sommet les enfants, puis les femmes, les hommes et enfin les animaux (si les maltraitances contre les animaux peuvent aujourd'hui constituer des faits divers, ce n'est pas le cas au milieu des années 1970). Nous pouvons remarquer que cette hiérarchisation d'"importance" des victimes est en réalité assez récente. Dans le cadre de faits divers audiovisuels, Claire Sécaïl nous explique « L'attention portée à l'âge de la victime génère une hiérarchisation quasiment immuable dans les récits criminels : plus la victime sera jeune, plus sa présence à l'écran sera forte. Les meurtres d'enfants sont peut-être, de ce point de vue, les faits-divers qui produisent l'ensemble de représentations le plus équilibré puisqu'ils se construisent autant sur la figure du criminel (le monstre) que sur celle de sa victime (l'enfant innocent) »²²⁶.

Cette appréciation est historiquement variable. En effet, jusqu'à la Belle Époque, les parricides et matricides étaient considérés comme plus choquants, et donc forcément plus vendeurs (comme nous pouvons le voir avec l'affaire Violette Nozière, une très jeune meurtrière²²⁷), que les infanticides, qui paraissent plus monstrueux depuis la fin du XXème siècle. La victime adulte (le parent) paraît alors susciter davantage d'empathie et de compassion que la victime enfant. Ce jugement implicite est dû à plusieurs facteurs parmi lesquels la baisse notable de mortalité infantile et les progrès sociaux et médicaux concernant l'avortement. La figure de l'enfant est de cette manière désacralisée, tandis que l'acte de tuer l'un de ses parents

225 Clémentine THIEBAULT et Mikaël DEMETS, *Polar, le grand panorama de la littérature noire*, Paris, Editions de La Martinière, 2013, p. 68.

226 Claire SECAÏL, *Le crime à l'écran*, op.cit., p. 478.

227 Bernard HAUTELOCQUE, *Violette Nozière, la célèbre empoisonneuse des années trente*, Nantes, Editions Normant, 2010.

paraît monstrueux.

Pour en revenir au statut primordial du profil des victimes dans la construction du fait divers et son succès médiatique, il ne peut y avoir d'empathie que si l'on s'identifie aux qualités humaines des victimes. Dans le cas de l'affaire de La Goulue, ce mécanisme d'empathie n'a jamais vraiment eu lieu, précisément à cause du statut marginal de ses cinq victimes. Michel Leduc avait déjà été condamné deux fois pour proxénétisme et meurtre, et les trois clients abattus semblent avoir fait office de gardes du corps de Leduc depuis que ce dernier s'était fait corriger, sur les lieux mêmes du drame, la semaine précédent la tuerie. Nicole Bordet, la compagne du gérant, elle aussi victime, semble avoir été assimilée au groupe d'hommes abattus et considérée comme leur pair. Quelques journaux tentent de la mettre en avant, en rappelant son statut de mère de famille ou en publiant son portrait. Mais le jugement moral porté sur une femme divorcée, « à la colle » avec un truand, ne permet pas de provoquer l'empathie du lecteur. Ici, les victimes paraissent coupables de leur sort.

La présence des deux employées, France et Ginou, information non communiquée aux médias mais attestée par les policiers, aurait pu faire basculer la situation. Les jeunes femmes auraient pu être soit victimisées, au vu de leurs conditions de travail médiocre, soit considérées comme témoins miraculées et providentielles, compte tenu de leur position stratégique, écartée et non visible de la salle de restaurant, mais néanmoins assez proche pour pouvoir suivre le déroulement de la soirée. Toutefois, si l'information de la présence de France et Ginou a été gardée secrète par les enquêteurs, c'est certainement que ces deux jeunes femmes ont éveillé les soupçons dès le début de l'enquête.

Ainsi, au delà du fait divers, la médiatisation de l'affaire semble avoir eu un impact non négligeable au sein de la population locale et régionale, qui était non seulement profondément choquée mais aussi dans la double-crainte de nouveaux règlements de comptes dans la même zone, et de la non-résolution de l'affaire²²⁸. En effet, ne nombreux articles de presse insistent sur le « ras-le-bol » général de citoyens, las de constater le très faible taux d'élucidation d'affaires locales. A l'image d'un infanticide ou d'un enlèvement d'enfant, ce drame a donc suscité des réactions vives au sein d'une communauté soucieuse de sa cohésion et son avenir, démontrant une forme de solidarité accrue.

²²⁸Entretien avec Pierre Dumas, habitué de La Goulue, mai 2016 ; Entretien avec Lucienne Frémont, riveraine de La Goulue, décembre 2015 ; Entretien avec Bruno Levée, locataire potentiel du local du restaurant anciennement appelé La Goulue, mai 2016.

3) La Une du *Provençal* du 19 avril 1975 : élément déclencheur du désamorçage de la médiatisation de l'affaire

Quatre jours et dix-neuf articles après la tuerie, Alain Maniaci signe un papier pour *le Provençal*, intitulé « Les trois tueurs d'Avignon auraient été arrêtés : L'exécution aurait été commandée par la barmaid et son 'amie' – toutes les deux écrouées – qui voulaient reprendre la crêperie à leur compte ». Le 19 avril 1975, en fin de journée, alors qu'ils s'apprêtent à boucler le prochain numéro du *Provençal*, Alain Maniaci et son équipe reçoivent une information majeure concernant l'enquête de La Goulue. Cette information leur est amenée par deux jeunes hommes qui « grenouillaient » dans les locaux du *Méridional*. Ces hommes ont, d'après Alain Maniaci, mangé plus tôt à un snack rue de la République fréquenté par des policiers. Ils ont ainsi pu entendre des bribes de conversation de ces derniers. Deux jeunes femmes, appelées « France » et « Ginou », seraient en garde à vue au commissariat central de St-Roch, soupçonnées d'avoir commandité la tuerie. Ces deux jeunes femmes, anonymisées par le journal pour des motifs évidents de protection des témoins, étaient bel et bien présentes le soir du crime, faisant la plonge dans le sous-sol du restaurant, contrairement aux propos des médias. Cette information cruciale pour les enquêteurs n'a pas été divulguée aux médias lors de la conférence de presse trois jours auparavant, afin que l'équipe du SRPJ garde espoir quant à l'appréhension de suspects sans intervention médiatique. De plus, la venue de l'une des deux jeunes femmes dans les locaux de la police a déjà été annoncée dans le *Dauphiné Libéré* du 17 avril, dans lequel Jean-Paul Richard écrit « Vers 17 heures, ces [...] enquêteurs revenaient dans les locaux du SRPJ en compagnie d'une troisième jeune femme, brune, assez mince et petite. Il s'agissait encore d'une serveuse de 'La Goulue' celle qui s'y trouvait avant Pascale et avant Yvonne », mais l'hypothèse de ce journaliste est encore le simple témoignage de la demoiselle afin d'aider éventuellement au signalement des tueurs, et non pas une garde à vue.

Malheureusement, la rétention d'informations policières a suscité encore plus de curiosité de la part des journalistes, et c'est ainsi que l'absence des deux employées de La Goulue au moment du crime est devenue en quelque sorte un élément aggravant leur rôle suspecté dans le quintuple homicide. En effet, les journalistes ont rapidement soulevé l'anormalité de l'absence des jeunes femmes au restaurant ce soir-là, alors qu'elles y étaient fréquemment présentes, ce qui les a poussé à s'intéresser à leurs personnalités et à mener de plus amples recherches les concernant. Alain

Maniaci s'est donc précipité au SRPJ avec son équipe afin de prendre quelques photos des deux gardées à vue et a complété l'article à son retour à la rédaction, en prenant des précautions quant à l'identité des jeunes femmes et en introduisant ses informations au conditionnel. Le manuscrit du tout nouvel article a été proposé au directeur de la rédaction, qui a du faire son choix, quelques instants avant le bouclage du journal, entre celui-ci comprenant de nouvelles informations paraissant primordiales sur l'avancée de l'enquête, et un autre article « bateau » écrit au préalable, qui ne faisait que reprendre des informations déjà citées dans la presse. En choisissant cet article concernant l'arrestation de « France » et « Ginou », le directeur ne savait pas encore qu'il s'embarquait dans une affaire encore plus complexe qu'il n'y paraissait jusqu'ici, et que cela lui causerait des problèmes. Alain Maniaci nous indique « Personnellement, je l'aurais pas publié, même avec toutes les précautions qu'on avait prises »²²⁹. En effet, l'article contient plusieurs informations erronées. Ainsi, la transmission de faux éléments par les informateurs des journalistes et l'emballage de ces derniers ont conduit à l'invention pure et simple de certains des faits. Le titre même de l'article en Une nous fournit ses premières incohérences : les deux jeunes femmes n'ont en aucun cas été « écrouées », comme le prétend l'article, sans cette fois utiliser le conditionnel. La mise sous écrou signifiant l'acte de l'incarcération, il est facile de vérifier que ces demoiselles n'ont été qu'entendues dans le cadre d'une garde à vue au sein du SRPJ d'Avignon, et relâchées faute de preuves et d'aveux. Cette garde à vue est d'ailleurs précisée au début de l'article en dernière page du journal : « Fini les hypothèse[s] échevelées, les trois tueurs auraient été arrêtés hier à Paris tandis qu'à Avignon, les deux complices, Ginou et France, étaient gardées à vue dans les locaux du SRPJ »²³⁰. En effet, une interpellation a été opérée à Paris par l'équipe du SRPJ de Montpellier dans le cadre de l'affaire de La Goulue, et les lecteurs apprendront dans le *Dauphiné Libéré* du 22 avril 1975²³¹ qu'il s'agit en réalité de l'interpellation d'un ancien client de la crêperie, appelé « Dédé d'Avignon », soupçonné d'être en relation avec les trois tireurs. Dans cet article, « Dédé d'Avignon » témoigne de cette interpellation et de son rapatriement à Avignon afin d'être entendu par le SRPJ local, et tente de se dégager de toute responsabilité dans cette « pour le moins ténébreuse affaire »²³². La suite de l'article consiste en la

229 Entretien avec Alain Maniaci, journaliste du *Provençal*, mai 2016.

230 Alain MANIACI, « La massacre de 'La Goulue': la barmaid avait fait venir les tueurs du Havre pour exécuter Leduc », *Le Provençal*, 19 avril 1975, p. 1-2.

231 Jean LECLAIRE, « « La Goulue » : empreintes digitales et portraits-robots établis grâce aux témoins du drame, principales armes des enquêteurs », *Le Dauphiné Libéré*, p.7.

232 Alain MANIACI, « La massacre de 'La Goulue': la barmaid avait fait venir les tueurs du Havre pour exécuter Leduc », *Le Provençal*, 19 avril 1975, p. 1-2.

présentation de Ginou et France, de leurs profils, ambitions et de leur complicité avec Nicole Bordet, compagne de Michel Leduc. Selon Alain Maniaci, l'auteur de l'article, l'ambition des deux jeunes femmes était de transformer le modeste restaurant en *night-club*, à l'image de la flamboyante boîte de nuit de l'époque, L'Ambassy, devenu le club privé Les Ambassadeurs, et situé rue Bancasse, à deux pas de La Goulue. Les deux employées de la crêperie aurait envié le succès de ce *night-club*, pourtant de mauvaise réputation. Nicole Bordet se serait alliée à leur ambition de métamorphose du restaurant, et aurait décidé de monter ce projet sans l'implication de Michel Leduc, dont elle s'était « lassée »²³³. Ginou est dès le début de l'article identifiée comme étant la « chef de groupe », la tête pensante du projet machiavélique, ayant réussi à manipuler son amie France et Nicole Bordet pour les rallier à sa cause. Très précis, l'article rend compte d'un passage chez le notaire et de l'échange d'un chèque de 25 000 francs émis par Ginou au titre de sa participation aux frais de transformation du restaurant, au bénéfice de Nicole Bordet et à l'insu de son compagnon. Il n'est pas clairement établi si ce chèque a été encaissé ou non. D'un côté, le compte bancaire de Ginou est à découvert, ce qui pourrait indiquer que la somme a bien été débitée. Mais d'un autre côté, Nicole Bordet, qui semble avoir été prise de remords, dément l'avoir déposé. Partisan de la première hypothèse, Alain Maniaci en tire la conclusion hâtive que Ginou, se sentant flouée par le revirement de Nicole, a commandité le meurtre du couple Leduc-Bordet, et fait appel pour son exécution à un trio venu du Havre et formé de Hervé, Dédé, et « le barbu ».

La réaction immédiate des journaux régionaux a été de démentir les propos énoncés dans cet article du 19 avril 1975, et de préciser que l'enquête en était au point mort, sans suspects ni interpellations. Jean Leclair écrit fermement dans le *Dauphiné Libéré* du 20 avril : « Contrairement à ce qui a pu être annoncé hier par certaines sources, aucune arrestation n'a été opérée, personne n'a été placé en garde à vue et à plus forte raison personne n'a été écroué [...] Les prochains jours pourraient apporter des éléments nouveaux. Tel était, en tout cas, le point de la situation hier en fin de journée. Notre métier étant de relater l'événement et non de le précéder »²³⁴. Récemment, Leclair nous précise « je suis incapable de savoir comment les radios ont réagi à la Une du *Provençal*. Je sais que l'AFP – qui m'avait appelé – a, bien entendu, relayé l'info qui a dû être reprise brièvement par les organes audiovisuels. Mais en général, on ne se critique pas entre professionnels car tout peut arriver en

233 Alain MANIACI, « La massacre de 'La Goulue': la barmaid avait fait venir les tueurs du Havre pour exécuter Leduc », *Le Provençal*, 19 avril 1975, p. 1-2.

234 Anonyme, « Le massacre de La Goulue : ni arrestation ni garde à vue », *Le Dauphiné Libéré*, 20 avril 1975, p.6.

matière d'infos »²³⁵. Suite à cette Une, qui a beaucoup fait parler d'elle, la totalité des journaux locaux et régionaux est mise en porte-à-faux concernant d'éventuelles informations diffamatoires, et préférera publier des articles précisant le manque d'informations supplémentaires concernant La Goulue. C'est ainsi, en partie, que la médiatisation de l'affaire s'éteignit petit à petit, les derniers articles publiés datant du 23 avril 1975.

Cet article du *Provençal* a, d'après Alain Maniaci et d'autres faits-diversiers, fait l'objet d'une plainte au commissariat central d'Avignon, visant le directeur départemental du journal de l'époque²³⁶. Cette plainte pour diffamation aurait, si les poursuites avaient été menées, relevé de la compétence du tribunal correctionnel, de par son caractère public. Étant donné la gravité des accusations portées dans l'article, et son lien avec l'affaire de La Goulue, il est assez simple de s'imaginer l'ampleur qu'aurait pu prendre le procès en tribunal correctionnel, sa couverture médiatique et ses conséquences sur le groupe de presse, rappelons-le, dirigé par Gaston Defferre. Il devenait urgent d'éviter que l'affaire s'ébruite et qu'ironiquement, la justice condamne les journalistes et leur employeur à un retour médiatique très violent. L'avenir du journal à succès n'aurait pas été compromis par le versement d'indemnités aux jeunes femmes, mais sa réputation en aurait souffert. Gaston Defferre aurait donc, certainement par le biais d'employés du groupe de presse, convenu d'un arrangement « à l'amiable » avec les deux jeunes femmes. Ainsi, celles-ci devaient taire leur plainte (ce qui devait certainement être profitable à leur anonymat), et le directeur du *Provençal* devait, en échange, leur verser des indemnités financières et en nature (ici, *a priori*, un restaurant, une voiture et une maison). Il est très difficile de trouver des traces de ces échanges, non seulement de par l'anonymat des deux femmes, mais aussi par les difficultés archivistiques. Selon Alain Maniaci, les deux jeunes femmes auraient engagé Louis-Alain Lemaire, avocat avignonnais toujours en activité (son cabinet est situé au 12, boulevard Limbert) pour mener leurs transactions avec *La Provence*. Toutefois, Maître Lemaire, que nous avons interrogé, ne se rappelle pas de l'article, ni des jeunes femmes ; il est de toute façon tenu au secret professionnel.

III - Le déclin et la disparition de l'affaire

1) L'impossible création de profils criminels

235 Entretien avec Jean Leclaire, journaliste du *Dauphiné Libéré*, novembre 2015.

236 Encore aujourd'hui, dans le cas d'une plainte déposée contre un article diffamatoire, c'est le directeur de la rédaction qui en prend la responsabilité, et non l'auteur de l'article.

La création de profils criminels est un des piliers centraux sur lesquels repose la construction médiatique d'une affaire criminelle. Dans le cas de l'affaire de La Goulue, cette étape s'est réalisée de manière très succincte, puisque les seuls éléments de profilage à disposition des journalistes étaient les portraits robots, réalisés par les enquêteurs à partir des témoignages des différents survivants de la tuerie. Cependant, même ces portraits robots semblent être peu représentatifs de la réalité des coupables.

En effet, avec trois tireurs et sept témoins, un grand nombre d'éléments ont pu être confondus, flous, inversés. Ainsi, aucune personnification des meurtriers n'a pu toucher les lecteurs du fait divers. Les descriptions de ces derniers présentées dans la presse se basent sur quelques informations très floues et contradictoires données par les témoins. Les attributs cités par les témoins (pilosité faciale, vêtements), sont facilement altérables et ne donnent pas d'indice précis ou de caractéristique spécifique qui pourrait aider cette personnification ni même de donner des surnoms à ces derniers. Cette pratique assez commune de la désignation d'un ennemi public inconnu par un sobriquet marquant l'imaginaire collectif (comme par exemple « Le Gros Dédé », « figure du Milieu marseillais, fiché au grand banditisme depuis les années 80 »²³⁷) n'a pas été possible dans l'affaire de La Goulue. Les coupables du quintuple homicide n'ont pas de face, pas de caractère, pas de mobiles, pas d'antécédents médicaux ou judiciaires, ils semblent tout simplement inexistants. Dans une affaire criminelle, l'exercice d'élaboration des portraits-robots fait partie des cas où la multiplicité des témoins peut devenir gênante voire peut totalement métamorphoser les individus portraiturés. Malgré le fait que le restaurant soit exigü, et que, par conséquent, les différents protagonistes de la soirée étaient très proches physiquement, les témoins ne se rappellent pas les mêmes éléments et n'ont pas les mêmes normes de grandeur, de corpulence, ni même d'habillement. La description de chaque tireur a donc été complètement différente selon les différents témoins, se souvient M. Lucké²³⁸. De plus, même si la réponse des témoins à l'injonction « Tous contre le mur ! » n'est pas claire - en se mettant face ou dos au mur ? - il demeure que les clients ont été lourdement menacés, ce qui était censé les dissuader de donner trop d'informations aux policiers, aux journalistes. Malgré tout, l'un des militaires, touché

237 Surnom donné à André Cermolacce, suspecté faisant partie des personnes impliquées dans l'attaque du fourgon Loomis, survenue le 18 février 2013 à Bois-Guillaume, près de Rouen. D'après LAUREAU Baptiste et AUFFRET Sylvain, « Attaque du fourgon blindé près de Rouen : André Cermolacce, alias 'gros Dédé', dans les filets de la PJ », *Paris-Normandie*, 03/12/2014. Consulté le 24/04/2016. URL : http://www.paris-normandie.fr/detail_communes/articles/2018200/-gros-dede--dans-les-filets-de-la-pj#.VxzIBjCLTIV

238 Entretien avec Robert Lucké, inspecteur divisionnaire au SRPJ d'Avignon, mars 2016.

par un coup de crosse ou une balle lui ayant éraflé la tête, a accordé une interview qui a fait la Une du *Provençal* du 17 avril²³⁹, soit deux jours après le drame. La question de la menace pesant sur les témoins pose aussi celle du lien des tireurs avec le Milieu, *a priori* avignonnais, mais possiblement lyonnais, marseillais ou parisien. Les coupables présumés de la tuerie, parmi lesquels Dédé d'Avignon, auraient pu faire pression sur des personnalités liées à leur Milieu afin d'éviter l'ébrulement autour de l'affaire.

Du fait de l'impossibilité de création de profils criminels, la presse n'a pas eu l'occasion de véhiculer une image de ces derniers, sur laquelle l'imaginaire public aurait pu se cristalliser. En effet, si des crimes similaires s'étaient déroulés dans le même secteur géographique et avec le même mode opératoire, la presse aurait pu rebondir sur ces éléments afin de leur trouver des armes fétiches, des victimes privilégiées. Or, le caractère exceptionnel des actes commis le 15 avril 1975 et la multiplicité de scénarios envisagés par les policiers, n'ont pas permis aux trois tueurs d'être catalogués dans un type de crime particulier. Les médias, pour accrocher les lecteurs, ont souvent tendance à qualifier les criminels par leur type de crimes favori, leur type d'assaut (le violeur des balcons...) ou leur *modus operandi* assorti de leur lieu d'exercice (l'étrangleur de Boston, le dépeceur de Montréal, le cannibale de Milwaukee, etc.). Une personnification des criminels par leur *modus operandi* ou leur lieu d'exercice réguliers n'a pas été possible dans l'affaire de La Goulue.

Par ailleurs, la diabolisation de France, Ginou et Nicole a été en grande partie inopérante car des figures féminines paraissent difficilement compatibles avec la responsabilité du crime de de la Goulue. La brutalité de la tuerie, le nombre de morts et la réputation de l'établissement et des victimes, semblent désigner comme coupables des hommes habitués à un environnement criminel et familiers avec ce type de règlements de comptes. Au vu de la non-résolution de l'affaire, les commanditaires de la tuerie ont du être efficaces. Ainsi, France et Ginou paraissent innocentes car il est difficile pour la majorité de la population, et en particulier pour les riverains et habitués du restaurant²⁴⁰, d'imaginer qu'elles ont pu être le cerveau de ce quintuple homicide. Fanny Bugnon, historienne spécialiste des études de genre, nous explique qu'une féminisation solide de l'imaginaire social du crime et de la violence urbaine ne commence à apparaître qu'en 1979 avec le cas des militantes d'Action directe : « Symboles du dérèglement social et de la violence illégale, ces

239Gérard PERRIN, « La tuerie d'Avignon : l'un des rescapés raconte « Ils les ont abattus comme des chiens » », *Le Provençal*, 17 avril 1975, p. 1-2.

240Entretien avec Pierre Dumas, habitué de La Goulue, mai 2016, Entretien avec Lucienne Frémont, riveraine de La Goulue, décembre 2015.

femmes incarnent, en effet, un double danger qui menace les représentations judiciaires et médiatiques. Symptôme d'une forme de dérèglement social, la violence ou l'engagement au sein d'un groupe violent nourrit le constat général d'une inquiétante 'féminisation du terrorisme', en France comme à l'échelle européenne. Ce constat pointe, en outre, la supposée dangerosité supérieure des femmes en matière de violence politique, ce qui rejoint les discours relatifs à leur cruauté. Pour penser cette violence, les discours s'appuient sur des imaginaires sexués, en particulier sur l'antique figure des Amazones »²⁴¹. Auparavant campées dans des types de crimes et délits systématiquement et quasi-exclusivement féminins (infanticides, prostitution, etc.), les criminelles étaient vues au travers des médias comme des femmes déviantes, rebelles, marginales. Ces femmes agissent seules ou, au mieux, en duo (comme les sœurs Papin en 1933). A partir de la fin des années 1970, la représentation et la perception des criminelles change drastiquement. Elles passent ainsi d'un statut de quasi-victimes d'un système judiciaire patriarcal à un statut de membres de réseaux criminels organisés, des sortes d'Amazones jouant un rôle égal à celui d'un homme dans les organisations criminelles dont elles font partie. L'imaginaire collectif intègre une toute nouvelle perception du phénomène criminel féminin : « les Amazones cristallisent les peurs car elles expriment les femmes menaçantes et le brouillage des identités sexuelles »²⁴². La criminalité organisée n'est désormais plus exclusivement masculine, que cela concerne les trafics de drogue, d'armes, la mafia (telle que l'on la retrouve en Italie et en particulier en Sicile), ou encore le Milieu français. En 1975, la société française est proche de ces considérations, mais n'en est pas encore pleinement consciente. France et Ginou, à l'air innocent, candide et inexpérimenté, présentes dans le sous-sol servant de cuisine à l'établissement, quoique suspectées par les forces de police, ne sont pas encore imaginées comme pouvant tenir le rôle de commanditaires machiavéliques, ayant minutieusement préparé les conditions et les protagonistes d'un crime aussi sanglant.

2) L'obsolescence rapide du récit médiatique

Selon Guillaume Mazeau, depuis la fin du XVIIIe siècle, des fruits de sources judiciaires démentent les chroniques à sensation : « de nombreux avocats, saisissant

241 Fanny BUGNON, « 'Le sang et les confitures'. Les procès d'Action directe dans la presse française (1979-1994) », in *L'historien, le juge et l'assassin*, RAUCH André et TSIKOUNAS Myriam dir., Paris, publications de la Sorbonne, Homme et société, 2012.

242 Fanny BUGNON, « 'Le sang et les confitures' », in *L'historien, le juge et l'assassin*, *op.cit.*

l'influence croissante de l'opinion sur les décisions politiques et judiciaires, décident de révéler les propos tenus lors des audiences en publiant des factums ou mémoires judiciaires, destinés à émouvoir l'opinion et à faire pression sur les juges pour innocenter les inculpés. Ces récits ne sont pas de simples argumentaires judiciaires : inspirés par la littérature et le théâtre, ils ont une portée fictionnelle, à destinée morale et exemplaire. Les récits de procès deviennent donc de véritables fictions, machines à raconter des histoires : ils participent au travail de l'imaginaire collectif et contribuent à faire du crime un étalon des valeurs morales ' normales ' »²⁴³.

Dans les semaines qui suivent, les médias ne semblent relater aucun rebondissement dans l'enquête, si ce n'est le petit encadré présentant l'interview par Jean Leclair pour *Le Dauphiné Libéré*²⁴⁴ de « Dédé d'Avignon » témoin ayant été écouté dans le cadre de l'affaire après son rapatriement depuis Paris par les forces de police. On ne relate aucune garde à vue, perquisition, fouilles. Seuls les témoignages semblent être à charge dans cette affaire, et nous connaissons l'impasse qu'instaure le manque de preuves matérielles et physiques au sein de l'instruction, lorsque les policiers sont à la recherche de criminels en liberté. Le point auquel sont parvenus les policiers au bout de deux semaines d'enquêtes permet de supposer que celle-ci n'aboutira jamais à un procès. Ce procès, s'il avait eu lieu, aurait pu faire revivre l'affaire dans les médias locaux et régionaux avec tout son contenu qui aurait impliqué explications et mobiles des suspects, combat d'experts, nouveaux témoignages, nouvelles preuves, nouveaux documents iconographiques, sources premières de médiatisation. Tous ces éléments sont généralement les premières informations sur lesquelles se basent les journalistes pour construire un récit criminel et pour tenter de comprendre le geste des coupables ou au contraire pour les incriminer. Ce sont ces faits qui permettent à un fait divers de ressurgir aux moments charnières de l'avancée de l'enquête et de l'instruction, même s'il a été oublié quelques temps. Dominique Kalifa nous explique : « Le drame judiciaire, genre journalistique et plus encore genre audiovisuel, obéit à une alchimie collective complexe. Il a, en effet, une fonction précise : il doit percer le vrai, déchiffrer 'le secret' du criminel, mettre au jour les ressorts cachés de ses actes, débusquer les stigmates de sa culpabilité »²⁴⁵.

243Guillaume MAZEAU, « Charlotte (Corday) contre Jean-Paul (Marat). Médias, crime et genres sous la Terreur », in *L'historien, le juge et l'assassin*, RAUCH André et TSIKOUNAS Myriam dir., Paris, publications de la Sorbonne, 2012.

244Jean LECLAIRE, « 'La Goulue': empreintes digitales et portraits-robots établis grâce aux témoins du drame, principales armes des enquêteurs », *Le Dauphiné Libéré*, 22 avril 1975, p.7.

245Dominique KALIFA, « Le fait divers », in *L'historien, le juge et l'assassin*, RAUCH André et TSIKOUNAS Myriam dir., Paris, publications de la Sorbonne, Homme et société, 2012.

Dans le cas de l'affaire de La Goulue, le quintuple homicide n'a jamais eu la chance de connaître de procès (si ce n'est le procès avorté contre la Une du *Provençal*). Malgré tout, il semble que ce drame obéit à une structure interne complexe, non seulement de par le mystère qui plane encore et toujours sur lui, mais aussi et surtout de par l'intérêt que la population locale, les journalistes et les policiers y ont porté. De par son caractère local, cette affaire a passionné un groupe de personnes assez restreint en comparaison avec des affaires criminelles ayant défrayé la chronique, certes, mais sa couverture médiatique sur une période d'une semaine équivaut, en terme de complexité des faits, des protagonistes, des alibis, des mobiles, des coupables et de leur lien éventuel avec une organisation criminelle beaucoup plus vaste, à un drame judiciaire d'importance nationale. Du fait divers, Frédéric Chauvaud nous explique : « Les lecteurs peuvent y voir l'enchaînement du malheur, y puiser des considérations sur la fatalité, y trouver matière à réflexion sur la singularité de chaque 'forfait'. Il importe donc que le geste criminel conserve un côté mystérieux, échappant à tous les efforts de rationalisation »²⁴⁶.

Tous ces éléments de construction narrative du fait divers se retrouvent dans l'affaire de La Goulue, ces mêmes éléments qui ont garanti le bref succès médiatique de l'affaire. Toutefois, l'échec de la création de profils coupables et des tentatives de compréhension générale des enjeux du quintuple homicide n'a pas permis la narration qu'attendait le public. Les journalistes ont dû se résoudre à prendre le risque d'une sur-interprétation, ou à se rabattre sur des faits connexes. Ainsi, la tentative de suicide d'une des anciennes serveuses du restaurant le lendemain du drame a pu servir un discours du malheur qui n'arrive jamais seul. La fatalité est représentée par ailleurs par les multiples agressions dont Michel Leduc a été victime dans les jours précédant le drame. Les faits survenus dans la nuit du 14 au 15 avril 1975 restent toujours incompréhensibles, pour toute personne s'y étant intéressé, y compris les policiers. Les différents éléments de la scène de crime et les témoignages des survivants paraissent totalement contradictoires : l'hypothèse du règlement de compte est invalidée par le fait de tirer à visage découvert après une nuit entière en huis-clos ; les trois militaires tués paraissent innocents et sans rapport avec Leduc.

De plus, nous pouvons remarquer, dans le cadre de cette affaire, que sa médiatisation est proportionnelle à l'avancée de l'enquête. En effet, l'enquête piétine, il n'y a que très peu de personnes suspectées, le mobile n'est pas vérifié, et les pistes de recherches paraissent beaucoup trop vastes, ce qui a largement contribué à la stagnation de la narration médiatique. Le manque d'informations d'origine policière

246Frédéric CHAUVAUD, « Plaider, et après ? », in *L'historien, le juge et l'assassin*, *op.cit.*

tente d'être contrebalancé par des images fortes, des témoignages, et une sensation de proximité avec les victimes dont on connaît l'histoire. Ces derniers représentent l'élément principal de la médiatisation de l'affaire de La Goulue, prenant la place habituellement consacrée aux sources policières et judiciaires dans la grande majorité des affaires criminelles. La cohérence du récit est faible, et les contradictions sont nombreuses entre les différents articles et journaux, ce qui coïncide avec l'incompréhension et les divergences d'interprétation de l'affaire par ses propres acteurs (services judiciaires) et créateurs (journalistes). Ces derniers se retrouvent totalement nus face à la complexité de la tuerie qui s'est déroulée, et sont forcés de redoubler de prudence face aux informations divulguées dans leurs papiers. Prendre des risques journalistiques de révélations d'éléments non communiqués à la presse se révèle très dangereux, comme l'atteste la Une et l'article du *Provençal*²⁴⁷ du 19 avril. De manière générale, la PQR est peu encline à prendre de tels risques concernant un fait divers car cela peut provoquer un emballement médiatique préjudiciable à l'enquête en cours. Les grandes affaires criminelles qui ont connu ce genre de dérives en ont souvent payé le prix par leur non-élucidation, comme c'est le cas dans l'Affaire Grégory. Dans l'affaire de La Goulue, les journalistes sont, tout comme la population locale, las de l'irrésolution systématique des affaires locales, et ne souhaitent pas faire empirer cette situation. Ils prennent ainsi beaucoup de précautions pour démentir les faits énoncés par le *Provençal* du 19 avril²⁴⁸. Les journaux nationaux, eux, se concentrent sur les informations de plus grande envergure, sur les « événements », en se contentant de synthétiser succinctement les faits mineurs tels que leur paraît être l'affaire de La Goulue.

247Alain MANIACI, « La massacre de « La Goulue » : la barmaid avait fait venir les tueurs du Havre pour exécuter Leduc », *Le Provençal*, 19 avril 1975, p. 1-2.

248Alain MANIACI, « La massacre de « La Goulue » : la barmaid avait fait venir les tueurs du Havre pour exécuter Leduc », *Le Provençal*, 19 avril 1975, p. 1-2.

Partie III

Les discours médiatiques et leurs conséquences

Les discours représentent le fruit de la communication entre les différents acteurs de cette affaire. Element primordial de sa médiatisation et de l'état de l'enquête, son étude sera consacrée tout d'abord à l'élaboration du profil des victimes par les différents médias, puis aux différentes hypothèses envisagées par les journalistes, à leur utilisation de la photographie et, pour finir, aux répercussions de l'affaire de La Goulue sur l'avenir du restaurant.

I – La construction des victimes par les médias

Comme dit précédemment, la tuerie de La Goulue a fait cinq victimes et sept témoins. Les témoins lourdement menacés par les tireurs, ont été pris en charge par la police et ont bénéficié d'une protection judiciaire à l'arrivée des forces de police sur la scène de crime. Il est donc malheureusement très difficile de collecter des informations sur ces personnes et leur parcours. Néanmoins, quelques éléments ont pu se glisser dans les articles de presse écrite. Cinq de ces témoins ont été annoncés à la presse lors de la conférence de presse, organisée le lendemain de la tuerie. Il s'agit de trois jeunes militaires clients de La Goulue, une jeune fille de quinze ans qui les accompagnait, et la serveuse embauchée le jour même qui a donné l'alerte du massacre au commissariat central. S'ajoutent à cette liste France et Ginou, dont il a déjà été fait mention, et dont la présence n'a pas été communiquée aux médias. En revanche, le profil des cinq victimes peut être dressé plus précisément grâce à leur acte de décès et au registre du cimetière, ainsi qu'aux informations données par les policiers aux médias, concernant notamment les carrières professionnelles et judiciaires des victimes. Nous dresserons le profil des victimes dans l'ordre de leur exécution, en commençant par le couple que formaient Michel Leduc et Nicole Bordet, pour finir par celui des trois militaires, André Legrand, Jozef Cekada et Jacques Nieremberger.

Michel Leduc est né le 18 mai 1931 à Fresnais, dans L'ille et Vilaine. Il est le

fils de Jean-Marie Leduc et de sa femme, Marie Hac. C'est un jeune homme qui pratique régulièrement la lutte gréco-romaine. Dès son émancipation, il s'installe « en Bretagne, entre St Malo et Rennes »²⁴⁹, où il pratique le proxénétisme, et se marie deux fois. Il est déjà connu des services de police et, à sa sortie de prison à trente-trois ans, il n'a pas de revenu fixe et décide de s'installer à Juan-les-Pins avec sa troisième épouse, une jeune femme de dix-sept ans sa cadette, prénommée Mireille. L'été 1965, Leduc et sa femme profitent de la Côte d'Azur pour « faire la saison, elle comme barmaid, lui comme cuisinier »²⁵⁰. Un ami de Leduc, un certain Marcel, confie au magazine *Détective* que son ami était « instable, il ne pouvait demeurer longtemps dans la même place. Plus d'une fois au cours de cette saison, il rendit son tablier, après une altercation avec son patron. Sa compagne, par contre, était une jeune femme sérieuse dans le travail. Dès leur arrivée, elle trouva un emploi de serveuse [au Port-Gentil], un petit snack-bar, à l'entrée de la ville »²⁵¹. Le jeune et séduisant patron de Mireille, Henri Daumal, âgé de vingt-sept ans, l'attire et en fait sa maîtresse. Lorsque Daumal, connu pour être un « homme à femmes »²⁵² se lasse de sa conquête, il la licencie « sans autre forme de procès »²⁵³. Michel Leduc découvre alors la tromperie de son épouse, qui, « éplorée »²⁵⁴, lui avoue tout. Voulant assouvir son désir de vengeance, Michel Leduc « entr[e] en coup de vent dans le bar. Il entraîn[e] de force son rival dans l'arrière-salle sous les yeux horrifiés de ses clients. Un instant plus tard, Michel en ressort[t] et déclar[e] 'Je lui ai foutu un coup de couteau à ce vaurien !'. Le coup était mortel »²⁵⁵. Le 21 août 1965, Leduc devient donc un meurtrier. Après une condamnation pour des faits antérieurs de proxénétisme en décembre 1965, il est à nouveau condamné le 23 septembre 1966 à Nice, pour le meurtre d'Henri Daumal. Il est jugé par la Cour d'Assises des Alpes-Maritimes et obtient dix ans de réclusion, qu'il effectuera à la Maison Centrale de détention de Nîmes, établissement destiné à accueillir les détenus les plus difficiles, ceux dont les peines sont longues de cinq à dix ans (appelés les réclusionnaires) ou dont

249 Jean-Pau HALLARD l et Bernard PASCUITO, « Le cabaret de la mort », *Le Détective*, Jeudi 24 avril 1975, p. 26-27.

250 Jean-Paul HALLARD et Bernard PASCUITO, « Le cabaret de la mort », *Le Détective*, Jeudi 24 avril 1975, p. 26-27.

251 Jean-Paul HALLARD et Bernard PASCUITO, « Le cabaret de la mort », *Le Détective*, Jeudi 24 avril 1975, p. 26-27.

252 Jean-Paul HALLARD et Bernard PASCUITO, « Le cabaret de la mort », *Le Détective*, Jeudi 24 avril 1975, p. 26-27.

253 Jean-Paul HALLARD et Bernard PASCUITO, « Le cabaret de la mort », *Le Détective*, Jeudi 24 avril 1975, p. 26-27.

254 Jean-Paul HALLARD et Bernard PASCUITO, « Le cabaret de la mort », *Le Détective*, Jeudi 24 avril 1975, p. 26-27.

255 Jean-Paul HALLARD et Bernard PASCUITO, « Le cabaret de la mort », *Le Détective*, Jeudi 24 avril 1975, p. 26-27.

l'administration estime qu'ils ont peu de chances de réinsertion sociale. Michel Leduc bénéficie d'une libération conditionnelle au bout de seulement six ans, en 1972. Il décide alors de s'installer à Avignon, réputée « ouverte » aux anciens détenus. A son arrivée, il parvient à trouver un emploi de cuisinier au restaurant « La Pyramide », situé rue Philonarde, au centre-ville d'Avignon. Il garde son poste quelques mois, et fait la connaissance de Nicole Bordet qui devient sa concubine et qui lui sert de prête-nom pour la location en novembre 1973 du local de La Goulue, dont Leduc devient le gérant en août 1974. C'est dans ce local que le 15 avril 1975 Michel Leduc sera touché par trois balles dans la nuque, la tempe et le thorax. Il est le premier à tomber sous les balles des trois tireurs, sa mort est déclarée à deux heures, le matin du 15 avril 1975, au 13, rue Théodore Aubanel. A sa mort, Michel Leduc a quarante-quatre ans, est orphelin et est domicilié au 16 rue Saint-Henry, à mi-chemin entre la Rocade Charles de Gaulle et la Durance. Par ailleurs, certains médias le soupçonnent de servir d'indicateur pour les services de police locaux, information que les anciens policiers du SRPJ d'Avignon ont formellement démentie. Les informations concernant Michel Leduc abondent dans la couverture médiatique de l'affaire et les témoignages des policiers, car Leduc semble être la personne visée au premier chef, celle dont la carrière professionnelle et criminelle paraît déterminante dans l'origine de la tuerie. Il a été visé en premier, et a reçu plus de balles que les quatre autres victimes. Le corps de Michel Leduc est inhumé le 29 avril 1975 au cimetière de Saint-Véran à Avignon.

Nicole Jacqueline Suzanne Maillet naît le 25 juillet 1932 à Longwy, en Meurthe et Moselle. Elle est la fille de Fernand Eugène Maillet et de Jeannette Marie Germonprez, son épouse. Elle épouse Bernard Louis Joseph Bordet, un assureur. Ils vivent ensemble à la résidence Saint-Yves, au 67 avenue Eisenhower à Avignon. Ensemble, ils ont deux enfants, un fils et une fille née en 1963. Nicole Bordet, présentée par le magazine *Détective* comme fraîchement divorcée, « avait volontairement abandonné une vie aisée »²⁵⁶ lorsqu'elle a rencontré Michel Leduc, avec qui elle vit au moment des faits au 16 chemin Saint Henri. Elle se rend malgré tout régulièrement à son ancien domicile afin de rendre visite à ses enfants. Elle meurt sous le coup de deux balles dans la tête le matin du 15 avril 1975. Sa mort est déclarée à 2h. Les informations concernant Nicole Bordet manquent, certainement par souci de protection de sa famille et de son mari. Les seuls éléments communiqués à la presse sont son lieu et sa date de naissance, son statut de mère de famille, ainsi que l'adresse de son domicile partagé avec Michel Leduc. Son corps a été inhumé de 23

²⁵⁶ Jean-Paul HALLARD et Bernard PASCUITO, « Le cabaret de la mort », *Le Détective*, Jeudi 24 avril 1975, p. 26-27.

avril 1975 à 10h30 à Dijon (Côte d'Or), après huit jours d'autopsie.

Jozef Cekada est né le 1er février 1948 à Toninje, en Yougoslavie. Ses parents sont Jozef Cekada et Ivamsa 'Ivana' Jagoduik, cantinière. Cekada s'installe à Avignon en 1968, au 30 rue des remparts Saint-Lazare. Il a vingt ans. Monteur-électricien de profession, il exerce au sein de l'entreprise Sauget Electricité au 9 avenue Fontcouverte à Avignon. Célibataire, il déménage ensuite au Pontet, au 11 rue du Mont-Ventoux. Cekada est un habitué de La Goulue, et certains journalistes émettent rapidement l'hypothèse qu'il aurait servi, avec André Legrand, de 'garde du corps' de M. Leduc, dans l'hypothèse d'une attaque. Sa mort est déclarée à deux heures, à l'arrivée des policiers dans la crêperie. Il a vingt-sept ans. Sa mère fait le voyage jusqu'à Avignon, pour découvrir les derniers lieux de vie de son fils et remplir les formalités administratives. Le corps de Cekada est rapatrié en Yougoslavie, et est inhumé le 24 avril à 8h15 à Aarise, proche de sa ville natale.

André Legrand, fils de Victor Legrand et Jeanne Champion, naît le 16 février 1938 à Saint Nicolas-de-Port, en Meurthe et Moselle. A son arrivée à Avignon, il est déjà interdit de séjour et choisit de s'installer à Sorgues (Vaucluse), chemin du Badafier. Il est alors un client quotidien de La Goulue et enchaîne quelques petits boulots de manœuvre. Il est abattu d'une balle dans la nuque, et meurt sur le coup. Son décès est prononcé à deux heures au 13 rue Théodore Aubanel. Il est inhumé le 30 avril 1975 à 10h30 au cimetière Saint-Véran d'Avignon, après quinze jours d'autopsie. Il est soupçonné par les médias, au même titre que Cekada, d'avoir servi de garde du corps à Leduc le soir du crime.

Jacques Nieremberger est né à Héricourt, dans la Haute-Saône, le 18 juillet 1939. Ancien Légionnaire à Aubagne, il est, au jour de sa mort, sans profession ni domicile connus. Habitué de La Goulue, il est le seul homme touché à respirer encore à l'arrivée des policiers sur la scène de crime. Il mourra des suites de ses blessures, causées par quatre balles dans la tête, le cou, le thorax et le ventre, sur la route pour l'hôpital. Son corps a ensuite été transféré comme ceux des quatre autres victimes à Montpellier, pour autopsie. La dépouille de Nieremberger est la seule à ne pas avoir été enregistrée au Cimetière de Saint-Véran d'Avignon, ce qui explique le manque d'éléments au sujet de cet homme.

Les cinq victimes ayant été portraiturees, passons maintenant aux témoins du drame, à commencer par les trois militaires. En raison de leur protection judiciaire immédiate, les informations sur ces derniers sont peu fournies.

Christian C., un jeune homme aux yeux bleus, est conducteur d'engins au sein du 7^{ème} régiment du génie, à Avignon. Domicilié à Marseille, il est certainement en permission le soir du crime. Ce soir-là, il est blessé par deux balles, dans le bras et le cuir chevelu. Il est rapidement emmené à l'hôpital Sainte-Marthe pour soins. Ces informations sont majoritairement tirées de son interview par *Le Provençal* du 17 avril 1975²⁵⁷ (Annexe 3g). Les seuls éléments donnés sur ses deux collègues sont qu'ils font partie du même régiment et qu'ils étaient accompagnés d'une jeune fille de quinze ans.

Outre les trois militaires et leur amie, se trouvait sur place une serveuse de vingt ans, Pascale Corfmat²⁵⁸. Elle a été embauchée le jour même dans le restaurant La Goulue, étant logée chez une amie qui l'a présentée à Michel Leduc. Elle vit sur Avignon depuis seulement une semaine et vient d'un village du nord de la France. C'est elle qui a alerté la police depuis le poste de garde de la Préfecture, le matin de la tuerie.

Cinq victimes, trois militaires, deux jeunes filles : des personnages aux vies troubles ou, au contraire, pleines de promesses, tel était le « casting » rêvé pour un fait divers de premier ordre. Aussi, la concurrence quant à l'exclusivité des prises de vue était aussi importante que celle concernant les témoignages. En effet, l'attention du lecteur est prioritairement tournée vers les acteurs de l'affaire (témoins, victimes, individus entendus par la police). De fait, sur les quarante et une images publiées dans la presse couvrant l'affaire de La Goulue, vingt-quatre, soit près des deux tiers, sont des portraits. Comme le rappelle Anne-Emmanuelle Demartini, « Ces photographies répondent au désir de voir l'extraordinaire et relèvent des procédures de monstration de la monstruosité : les monstres se montrent, comme l'indique une étymologie erronée mais qui trouve crédit chez les premiers tératologues, et qui est en accord avec des pratiques sociales anciennes d'exhibition des difformités ».²⁵⁹ Les portraits publiés abondent dans ce sens, et les victimes sont ainsi représentés telles des coupables. Les photographies dressent un portrait psychologique des personnes et orientent l'opinion du lecteur. Nicole Bordet apparaît les yeux cernés, avachie, comme une femme négligée aux mœurs douteuses dans l'article du *Provençal* du 16 avril. Dans ce même article, Michel Leduc a

257 Gérard PERRIN, « La tuerie d'Avignon : l'un des rescapés raconte « Ils les ont abattus comme des chiens » », *Le Provençal*, 17 avril 1975, p. 1-2.

258 Le nom de famille de la serveuse n'est pas précisé dans les articles de presse afin de protéger son anonymat. Néanmoins, son nom est cité dans l'ouvrage de James Sarrazin. SARAZIN James, *M... comme Milieu*, Paris, Éditions Alain Moreau, dossiers poche, 1977, qui consacre un paragraphe à l'affaire de La Goulue.

259 Anne-Emmanuelle DEMARTINI, « “Celle dont on ne voit pas les yeux” », in *L'historien, le juge et l'assassin*, op.cit.

l'apparence d'un homme vulgaire et en surpoids. Ces images paraissent bien loin de celle de Nicole Bordet publiée dans le *Dauphiné Libéré* du 20 avril, dans laquelle elle est représentée belle, jeune et dégageant une sensation de douceur, sur le modèle d'une madone ; et de celle de Michel Leduc dans le *Détective* du 24 avril, qui le représente comme un jeune homme fringant, sportif et musclé dans une position dynamique. Les propos d'Anne-Emanuelle Demartini concernant les photographies de presse de Violette Nozière peuvent être transposés à celles de France et Ginou en Une du *Provençal* du 19 avril : « Ces photographies sont inscrites dans la longue tradition d'une herméneutique du visage, hantée par la figure du portrait qui ment ou qui se trahit malgré lui. S'y ajoute l'illusion moderne de la reproduction du réel, saisi dans son instantanéité, qui renchérit encore la prétention à dire la vérité du sujet »²⁶⁰. Elles paraissent, comme Violette, représenter des « monstres aux séduisants visages ». Le crime qui leur est reproché (commanditer un quintuple homicide à distance) peut être assimilable à l'image judiciaire et criminologique de l'empoisonneuse, sournoise et manipulatrice, qui souhaite donner la mort sans y être directement impliquée, sans se confronter à la scène de crime, sans sang.

Il n'y a en 1975 aucune censure au niveau de la monstration des corps des victimes. Au contraire, la présence de ceux-ci en Une du journal attirera plus de lecteurs. Yvon Provost, le premier photographe dépêché par le *Dauphiné Libéré* sur la scène du crime ne se privera pas de photographier le Commissaire Bernat et les inspecteurs de la PJ se penchant sur le corps d'une des victimes, face contre terre (Annexe 8a). Les conditions sont pourtant loin d'être idéales pour des prises de vue efficaces : c'est la nuit, il pleut, et certains policiers sont énervés car les journalistes sont arrivés sur place avant eux. Cette photographie en plan large de l'entrée du restaurant, où l'on peut remarquer en outre l'enseigne représentant la célèbre danseuse du Moulin Rouge, les voitures de la police et celle d'une des victimes, Jozef Cekada, garées dans la cour intérieure, est estampillée AIGLES, et deviendra l'image emblématique de l'affaire. Elle fait sa première apparition en une du *Dauphiné Libéré* du 16 avril, quasiment telle quelle, à peine rognée sur le bas de l'image. Le même jour, elle se retrouve en une du *Provençal*, très largement zoomée, en plan pied, grâce auquel on peut remarquer beaucoup plus distinctement le corps de la victime et l'expression des policiers, accompagnée en médaillon par les portraits de Michel Leduc et Nicole Bordet.

Sur le groupe des trois militaires et de leur jeune amie, trois s'en sortiront

²⁶⁰ Anne-Emmanuelle DEMARTINI, « “Celle dont on ne voit pas les yeux” », in *L'historien, le juge et l'assassin*, op.cit.

indemnes et un blessé, en se cachant dans la cave de l'établissement, où se trouvaient les cuisines. Nous pouvons, considérant les circonstances de la soirée, les personnes présentes et la réputation de la crêperie, supposer que cette adolescente était une jeune prostituée. Cette thèse est corroborée par Pierre Dumas, surnommé Poucha²⁶¹, habitué de la Goulue, qui nous affirme le caractère fréquent de la venue de jeunes prostituées dans le restaurant. Son âge, 15 ans, plaçait cette jeune fille dans un entre-deux juridique car, bien que légalement mineure, elle était sexuellement majeure. En effet, elle dépend alors de l'ordonnance datant du 2 juillet 1945²⁶² qui fixe la majorité sexuelle à quinze ans. Compte tenu du statut de mineure de la jeune fille, les médias sont restés relativement discrets sur sa présence. Ceux qui l'ont signalée ont souligné sa victimisation (hypothèse selon laquelle elle se serait trouvée au mauvais endroit au mauvais moment²⁶³), mais à aucun moment n'a été suspectée une quelconque affaire pédophile. Le seul journal qui s'interroge au sujet la présence de cette mineure est le *Dauphiné Libéré*. Dans un premier temps, le 19 avril il annonce qu'« une jeune fille de quinze ans se trouvait dans la salle de 'La Goulue' le soir du drame », et construit une hypothèse romanesque: « On peut se demander pourquoi a-t-elle refusé les avances d'un client, les tueurs se seraient alors érigés en 'justicier' en prenant sa défense ? [sic] »²⁶⁴. Toutefois, dans son édition du 20 avril 1975, Jean Leclaire est plus circonspect au sujet de cette « adolescente âgée de seulement 15 ans » lorsqu'il pose simplement la question : « que faisait-elle dans ces lieux à cette heure là? »²⁶⁵. Le quasi-silence autour de la présence de cette mineure est étonnant, surtout de la part du journal *Détective*, spécialisé dans les affaires criminelles sordides. En effet, le journal est généralement friand des affaires mêlant sexe et mort, et d'ailleurs les Unes de ce journal ne sont constituées dans les années 1970 que de jeunes femmes dénudées entourées de gros titres, à l'image des actuelles « page 3 » du quotidien britannique *The Sun*²⁶⁶. Nous pouvons ainsi nous demander pourquoi, dans son article du 24 avril²⁶⁷, le journal n'a pas du tout exploité la piste de cette jeune fille, même s'il

261Entretien avec Pierre Dumas, habitué de La Goulue, mai 2016

262 Ordonnance n°45-1472, J.O du 4 juillet 1945, p.4072. Consulté le24/04/1975. URL : http://www.codes-et-lois.fr/feeds/wikipedia/_3ba7f31cf0ec9a8257a85c0021e087d5

263Jean LECLAIRE, « Avignon : Après la terrible fusillade de « La Goulue », des suspects interrogés puis relâchés », *Le Dauphiné Libéré*, n°9444, Vendredi 18 avril 1975, p. 1-6.

264 Anonyme, « Avignon : Une jeune fille de 15 ans a échappé à la tuerie de « La Goulue » », *Le Dauphiné Libéré*, 19 avril 1975, p.1-6.

265Jean LECLAIRE, « « Le massacre de la Goulue » : ni arrestation ni garde à vue », *Le Dauphiné Libéré*, 20 avril 1975, p.6.

266 Cette remarque pourrait être le départ d'une analyse historique plus poussée sur la place des femmes dans les faits divers, qui mériterait de constituer un sujet de thèse à part entière mais qui n'a pas sa place dans les présents développements.

267Jean-Paul HALLARD et Bernard PASCUITO, « Le cabaret de la mort », *Le Détective*, 24 avril 1975, p. 26-27.

paraît, au vu des photographies publiés dans *Le Dauphiné Libéré*²⁶⁸, que les militaires ne sont pas beaucoup plus âgés qu'elle, 25 ans tout au plus. Ainsi, il me paraît vraisemblable, tout comme à Pierre Dumas²⁶⁹, que la jeune fille accompagnait les militaires, protégés par la loi et les policiers, et bénéficiait de leur 'immunité' judiciaire. Par ailleurs, ce qui de nos jours pourrait passer pour de la pédophilie n'était pas clairement défini dans les années 1970. En effet, Jean Bérard, criminologue français, nous explique : « Les premières années après mai 68 ont été marquées par l'expression des jeunes en révolte contre le pouvoir des familles et la volonté d'en finir avec les limites légales de la liberté sexuelle. Après 1975, ces mouvements ont décliné et progressivement laissé la place à l'expression de la revendication d'adultes désirant pratiquer une sexualité avec des enfants. [...] La pédophilie a émergé comme un problème public dans les années 1980 et 1990 »²⁷⁰. Concernant le silence des journaux sur le caractère que la législation d'aujourd'hui considérerait pédophile des rapports entre la jeune fille de quinze ans et ses 'amis', il est important de replacer le fait divers de La Goulue dans les différentes revendications sexuelles libertaires de l'époque. Période majeure de l'émancipation sexuelle en France, les années suivant les révolutions de mai 1968 ont permis l'ouverture d'un débat public majeur concernant les limites, autant au niveau de l'âge que des conditions (relations entre mineurs de sexes opposés, entre adultes et mineurs de sexe opposés, et pour les relations homosexuelles), de la majorité sexuelle. En tentant d'abolir purement et simplement les limites légales de la liberté sexuelle, les manifestants se sont attirés la cause des militants pédophiles, ce qui a poussé les juristes à se confronter à des problèmes de redéfinition de la pédophilie. Il semble donc que, dans la situation juridique et populaire trouble et tendue de ces diverses revendications, la presse ait préféré rester discrète, sans créer de nouveaux scandales qui auraient pu participer à un lynchage médiatique.

II - L'hypothèse du règlement de comptes : racket ou soirée trop arrosée ?

268 Jean LECLAIRE, « « La Goulue » : empreintes digitales et portraits-robots établis grâce aux témoins du drame, principales armes des enquêteurs », *Le Dauphiné Libéré*, 22 avril 1975, p.7.

269 Entretien avec Pierre Dumas, habitué de La Goulue, mai 2016

270 Jean BERARD, « De la libération des enfants à la violence des pédophiles. La sexualité des mineurs dans les discours politiques des années 1970 », *Genre, sexualité et société*, n°11, Printemps 2014 : *Parias sexuels*, consulté le 25/03/2016. URL : <https://gss.revues.org/3134>

L'hypothèse du règlement de comptes, très vite retenue comme mobile évident pour la tuerie de la Goulue, a fait que la presse a immédiatement envisagé la forte probabilité que l'affaire ne soit jamais résolue par les enquêteurs. Cette hypothèse est le fruit des constatations policières et du déroulement de la soirée. Tout d'abord, les antécédents judiciaires de Michel Leduc semblent être considérés par les policiers comme l'élément primordial qui aurait pu causer un drame pareil. Michel Leduc semble avoir été la cible principale des tueurs, car il a été la première victime et, qui plus est, touché par trois balles bien visées dans le crâne, la tempe, et le thorax. La seconde raison est plus technique. Les meurtres paraissent ici comme des exécutions sommaires, étant donné que toutes les balles ont atteint leur cible, ce qui étaye l'hypothèse du règlement de comptes. Enfin, la dernière raison paraît être le choix délibéré des victimes. Les tueurs ont *a priori* procédé suivant une liste de personnes à abattre. Ils ont relâché des cinq autres clients, et les ont accompagnés jusqu'en dehors du restaurant.

Cette piste reste encore à l'heure actuelle le seul et unique mobile probable pour les policiers ayant travaillé sur l'affaire. Mais dans cette hypothèse très large, les différents policiers peuvent avoir des idées divergentes. Certains pensent que le règlement de comptes serait lié à l'intention de transformation du local du restaurant²⁷¹, d'autres pensent qu'il s'agirait d'une revanche sur un « indicateur », peut-être M. Leduc, qui aurait trop parlé²⁷², d'autres encore émettent l'hypothèse du racket²⁷³ (les trois n'étant pas incompatibles). James Sarrazin, qui consacre un paragraphe de son ouvrage *M... comme Milieu*²⁷⁴ à l'affaire de La Goulue résume les hypothèses et semble retenir le motif du racket :

« Le 15 avril 1975, vers une heure du matin, trois individus âgés de 20 à 30 ans pénètrent dans un bar-restaurant d'Avignon, La Goulue, tenu par Michel Leduc et sa maîtresse, Nicole Bordet. Bien que son établissement se situe à la limite des règles de la moralité, Leduc doit pour une large part à ses relations avec un inspecteur des Renseignements généraux de ne pas être inquiété. En échange, il fournit quelques renseignements d'ordre politique à partir de ce qu'il entend autour des tables que fréquente à l'occasion une certaine bourgeoisie locale. [...] Quelques éclats de voix,

271 Alain MANIACI, « La massacre de « La Goulue » : la barmaid avait fait venir les tueurs du Havre pour exécuter Leduc », *Le Provençal*, 19 avril 1975, p. 1-2.

272 Anonyme, « Après la tuerie du restaurant « La Goulue » : la thèse du racket de plus en plus retenue », *La Gazette Provençale*, n° 8 277, Mercredi 16 avril 1975, p. 1-4.

273 Anonyme, « Le gérant de « La Goulue » son amie et trois consommateurs abattus par trois gangsters : règlement de comptes ou racket ? », *La Gazette Provençale*, n°8 276, Mardi 15 avril 1975, p. 1.

274 James SARAZIN, *M... comme Milieu*, Paris, Éditions Alain Moreau, dossiers poche, 1977.

puis les trois convives sortent des pistolets et font feu sur tout ceux qui les entourent, tuant cinq personnes : Michel Leduc et Nicole Bordet, les tenanciers, et trois consommateurs, Joseph Cekaba [*sic* Jozef Cekada], 27 ans, André Legrand, 37 ans et Jacques Nieremberger, 26 ans. [...]Deux hypothèses apparaissent tout de suite : acte de violence gratuit après un repas arrosé à la suite d'une discussion sur le montant de l'addition ou conclusion malheureuse d'une affaire de racket. Cette dernière supposition paraît confirmée par une autre barmaid de La Goulue, Jeanne Valin, 31 ans, qui se fait appeler " Nathalie ". En congé maladie lors des faits, elle se souvient des visites reçues à deux reprises par Leduc d'un certain André Carré, inspecteur des ventes dans la région d'Avignon pour une entreprise de Puteaux, qui tentait de racketter le tenancier. Carré était à chaque fois accompagné de quatre hommes armés et aurait, selon " Nathalie ", dit à Leduc : " Voilà le genre de gars que je veux t'envoyer. " Dans les conversations, il était aussi question du versement d'un million de francs sous huitaine. Mais, la victime du racket n'étant plus là pour témoigner et personne ne paraissant désireux de reconnaître les agresseurs du 15 avril, l'affaire sera classée. Le Sud-est de la France est actuellement le principal fief du racket organisé que se partagent plusieurs équipes redoutables. »

Ainsi, l'auteur intègre le massacre de La Goulue dans le micro-climat criminel provençal, en mettant en valeur la prédisposition de ce dernier au racket organisé, qui s'inscrit dans un réseau d'activité criminelles variées : trafic de jeux, pressions sur des gérants d'établissements, vols, proxénétisme. Dans la version de James Sarrazin, la mort des cinq victimes semble être le résultat d'une affaire de racket qui a dégénéré. En général, les racketteurs évitent de blesser ou tuer, car ils savent que cela les fait changer de catégorie criminelle et qu'ils ont ainsi plus de risques de violences dans le cas d'une appréhension policière, la situation a donc impérativement dégénéré et la tuerie n'était pas préméditée. Les truands seraient venus pour voler après avoir mangé et bu, et auraient dégainé face à la tentative de défense de Leduc. Ici, la scène de tuerie semble bien éloignée de l'hypothèse du *Provençal*, avec les deux jeunes femmes qui auraient commandité la tuerie pour pouvoir transformer le bar-restaurant en night-club à recettes. Dans tous les cas, la police semble aux premiers abords plutôt satisfaite de la mort de Michel Leduc, ancien truand doublement condamné qui aurait fait parler de lui à plusieurs reprises dans la ville d'Avignon où il s'était réfugié, et plus particulièrement dans La Goulue depuis qu'il en était le gérant.

III - L'utilisation des photographies dans la presse régionale et locale

Le lendemain de la tuerie, le 16 avril, Yvon Provost, prendra une deuxième photographie de l'intérieur du restaurant après que les corps ont été évacués, la scène de crime demeurant néanmoins intacte (Annexe 8b). Cette image du local de La Goulue avec tables et chaises renversées deviendra la deuxième la plus diffusée dans la presse écrite. Elle se retrouvera le 17 avril en page six du *Dauphiné Libéré*, et en page deux commune au *Provençal* et au *Méridional*. Elle renseigne sur l'état des lieux, le bouleversement de la situation, grâce auquel les lecteurs peuvent facilement imaginer le chaos suscité par les tirs ayant fait cinq victimes. Ainsi, Anne-Emmanuelle Demartini, historienne du crime et de ses représentations, nous explique : « On a affaire à de l'extraordinaire. Et c'est l'extraordinaire que l'iconographie de presse va montrer. Elle ne va pas aller le chercher dans le crime. Depuis que, dans une société acquise au goût du réel et où change le rapport à l'image, la presse a adopté la photographie, l'illustration du fait divers mise sur l'instantanéité du cliché et condamne à l'irreprésentable la scène du crime »²⁷⁵.

En effet, comme c'est le cas dans la plupart des affaires criminelles, surtout à cette époque, le crime est révolu quand le photographe entre en scène, la violence ne peut donc se montrer qu'à travers des métaphores visuelles. C'est le rôle des meubles renversés. Ce fait divers s'est fait connaître au travers d'un corpus d'illustrations peu varié, utilisant les mêmes photographies, modifiées au goût de chaque journal (recadrage, changements des contrastes), jusqu'à épuisement.

« Le goût du fait divers, c'est le désir de voir et ce désir est pour l'essentiel frustré. »²⁷⁶, nous explique Anne-Emmanuelle Demartini. D'un point de vue pragmatique, en effet, nous n'avons finalement qu'assez peu de documents iconographiques illustrant l'affaire de La Goulue. En détournant la citation de Merleau-Ponty « Le goût du fait divers c'est le désir de voir et voir, c'est deviner dans un pli du visage tout un monde semblable au nôtre »²⁷⁷, qui cristallise l'idée que le fait divers pourrait arriver à tout le monde, y compris à moi et que tout le monde puisse se

275 Anne-Emmanuelle DEMARTINI, « “Celle dont on ne voit pas les yeux” », in *L'historien, le juge et l'assassin, op.cit.*

276 Anne-Emmanuelle DEMARTINI, « “Celle dont on ne voit pas les yeux” », in *L'historien, le juge et l'assassin, op.cit.*

277 Maurice MERLEAU-PONTY, *Signes*, Gallimard, Folio essais, 2001 [1960].

reconnaître dans un de ses protagonistes, l'auteure démontre que parfois, le fait divers est simplement trop spectaculaire, ou trop mystérieux : « outre la pulsion d'identification qui excite le voyeurisme, soulignée par Merleau-Ponty, compte aussi, consubstantielle au fait divers, la tension entre l'extraordinaire et l'ordinaire : le frisson et la leçon du fait divers tiennent dans l'irruption de l'un dans l'autre. Cela rejoint, d'ailleurs, la problématique de la figure du monstre, où l'émotion surgit de la perception d'une proximité dans l'altérité la plus repoussante. La conséquence de ce jeu entre l'extraordinaire et l'ordinaire est que le désir est déçu, on ne voit pas grand-chose soit parce que l'extraordinaire ne livre rien, soit parce que seul l'ordinaire est visible »²⁷⁸.

Ainsi, dans le cas de l'affaire de La Goulue, le lecteur et le téléspectateur seront doublement frustrés. Ils le seront s'ils espèrent retenir de ce fait divers un événement représentatif des années 1970 à Avignon, car, s'il réunit les éléments caractéristiques d'une criminalité organisée marseillaise ou lyonnaise, il est un fait divers exceptionnel dans l'histoire de la ville d'Avignon. Mais il le sera aussi s'il attend une nouvelle « extraordinaire » cohérente, fluide avec une introduction, un développement et une fin, car le fait divers de La Goulue ne contient rien de tout cela.

IV - Les répercussions de l'affaire sur l'avenir du restaurant

Immédiatement après la tuerie, le restaurant a été fermé. Les corps des victimes ont été enlevés entre le 15 avril et le matin du 16 avril, et le local a été investi quelques jours par les policiers afin d'analyser, photographier la scène de crime et de relever les indices nécessaires au déroulé de l'enquête. Après le désinvestissement du local par les policiers, le local n'aurait pas été nettoyé des stigmates de la tuerie. C'est ainsi que, près de dix mois après le massacre, un nouvel article concernant La Goulue est publié dans le *Dauphiné Libéré*, révélant que « Des vagabonds ont mangé dans la crêperie qui vient seulement d'être désinfectée »²⁷⁹. Cet article nous explique l'investissement du local de La Goulue par diverses personnes depuis la désaffectation du lieu, alors infesté par les puces et les rats, et qui dégageait une odeur de cadavres pestilentielle. Malgré quelques potentiels investisseurs intéressés pour racheter le local du restaurant après le massacre qui s'y était déroulé,

278 Anne-Emmanuelle DEMARTINI, « "Celle dont on ne voit pas les yeux" », in *L'historien, le juge et l'assassin, op.cit.*

279 Jean LECLAIRE, « 'La Goulue': Des vagabonds ont mangé dans la crêperie qui vient seulement d'être désinfectée », *Le Dauphiné Libéré*, s.d.

la seule utilisation était alors celle de la vitrine du côté de la rue Prévôt. Le local de l'ancien restaurant La Goulue, qui possédait une seule issue du côté de la cour intérieure donnant sur la rue Théodore Aubanel, a été divisé bien avant que s'y installe La Goulue, et le côté donnant sur la rue Prévôt a été investi par l'Imprimerie H. Hoffray, qui n'utilisait que la vitrine mais était propriétaire de l'ensemble de l'emplacement. Cette imprimerie est devenue l'Imprimerie Barthélémy (de la même famille que les Hoffray, propriétaires des lieux depuis le XVIIIème siècle), qui a apposé son nom gravé sur la devanture côté rue Prévôt. Il reste malgré tout un flou concernant l'identité du propriétaire du local de La Goulue au moment du drame. L'actuel colocataire du local m'a affirmé que la famille Barthélémy, imprimeurs, était propriétaire des lieux depuis plusieurs siècles, et qu'ils avaient loué les lieux successivement à plusieurs gérants de restaurants²⁸⁰. Néanmoins, Bruno Levée, qui a souhaité louer le local pour y installer son premier restaurant quelques mois après la tuerie, a été premièrement guidé dans ses démarches par Irène Sandron, personnage populaire de la vie locale nocturne d'alors et propriétaire de La Casa d'Irène, bar de nuit-cabaret situé non loin de la place de l'Horloge, qui lui a fait visiter les locaux du restaurant, en vue d'une future affaire. Le locataire actuel du local est le gérant du restaurant-librairie l'Ami Voyage depuis 1992. Le local est donc resté inutilisé durant une dizaine d'années après le quintuple homicide, avant d'héberger un nouveau restaurant dans les années 1980, qui avait pour nom l'Éléphant Rose. L'entrée de ce restaurant se faisait alors toujours par la petite cour intérieure du côté de la rue Théodore Aubanel, et la disposition du restaurant demeurait *a priori* inchangée par rapport à celle de La Goulue au moment du drame.

Malgré la situation géographique avantageuse du local, qui se trouve juste derrière la rue de la République, artère centrale de la ville, un potentiel investisseur tenté par l'aventure de l'ouverture d'un restaurant m'a confié s'être fait rapidement décourager par les policiers qui avaient travaillé sur l'affaire. Ces derniers l'ont fait venir jusqu'au commissariat afin de lui montrer les photographies de la scène de crime prises par les forces de police et, ainsi, de le dissuader de devenir propriétaire de ce local, pourtant financièrement avantageux pour son excellent emplacement. En effet, tous les restaurants s'étant succédés dans ce local semblent avoir eu une très mauvaise réputation avec une clientèle d'habitues constituée de repris de justice, de citoyens mal intentionnés, ou encore de prostituées (certains habitués des lieux m'ont

²⁸⁰Nous avons contacté l'actuel descendant des imprimeries de la famille Barthélémy, installé aujourd'hui à Agroparc, qui dit ne rien savoir concernant le local de la rue Prévôt/Théodore Aubanel. Son père et grand-père, qui géraient les rentes de leurs différents biens immobiliers sont aujourd'hui décédés.

parlé de michetonneuses, femmes fréquentées par des hommes fortunés ou bourgeois, qui se font payer en nature – objets de luxe, appartements, voitures – , ce que l'on appellerait de nos jours une call-girl). L'entrée du restaurant se faisant par une rue qui compte très peu de passage dans une cour intérieure entièrement occupée par des logements, la clientèle devait préalablement connaître les lieux ou se les faire recommander par une connaissance avant d'en trouver l'accès. Le lieu, comme les protagonistes de l'affaire de La Goulue, avait des odeurs de soufre et de mystère.

Conclusion

Avec Gaston Deferre, dans les années 1980, la protection de la population, le principe de la présomption d'innocence et la prévention des infractions deviennent primordiaux, et passent désormais avant la répression. Les progrès notables concernant les techniques d'analyses empreintes palmaires que nous connaissons aujourd'hui ont commencé à se développer au milieu années 1970, pour déboucher à partir de 1977 sur l'élaboration de la tomodynamométrie, permettant d'analyser des empreintes latentes à partir de fragments minimes ou difficilement visibles.²⁸¹ Laurence Montel, dans sa thèse dédiée à la criminalité marseillaise et ses représentations, nous explique : « Entre 1969 et la fin des années 1990, l'histoire du Milieu a été racontée de nombreuses fois par des auteurs issus du journalisme. Certains, venus de l'investigation, tels Alain Jaubert et James Sarazin, enquêtent avant tout sur la récente actualité criminelle. En revanche, les chroniqueurs judiciaires, comme Marcel Montarron, Claude Picant, Roger Colombani, racontent plus volontiers le passé du Milieu. Dans cette littérature, le Milieu marseillais est un incontournable, une pierre angulaire »²⁸².

Nous avons pu voir dans ce mémoire que le Milieu Avignonnais, s'est, le temps du fait-divers de La Goulue, présenté comme une « base arrière » du Milieu Marseillais, et a ainsi eu droit à son instant de gloire, à la même enseigne que son grand frère phocéén. C'est, je le pense, en partie grâce à ce parallèle que ce fait divers a dépassé ses frontières régionales. Face au piétinement de l'enquête sur le drame de La Goulue, les journalistes et la population se sentent impuissants et se désintéressent de celui-ci, ce qui contribue à l'essoufflement médiatique et à la quête d'un souffle nouveau à travers la fiction. Concernant ce point, Frédéric Chauvaud nous explique que « Insaisissable, le criminel [...] échappe en partie à la clinique de l'écriture pour glisser vers l'écriture de l'imaginaire »²⁸³. Mais l'imaginaire va nourrir la réalité du discours, le modelant ainsi suivant les références culturelles des journalistes. C'est ainsi que le fait divers de La Goulue a pu pénétrer dans l'imaginaire collectif

281Éric PITTARD et Michel KAPTUR, "Histoire de la Police Française", JEM Production/ Treize Production, 2004.

282Laurence MONTEL, *Marseille capitale du crime. Histoire croisée de l'imaginaire de Marseille et de la criminalité organisée (1820-1940)*, thèse de doctorat, Université de Paris X Nanterre, 2008.

283Frédéric CHAUVAUD, « "Horribles histoires et affreuses tristesses" », in *L'historien, le juge et l'assassin*, op.cit.

avignonnais²⁸⁴, et que les journalistes ont pu s'en nourrir afin de compléter les informations manquantes de leurs papiers. En entrant dans cet imaginaire collectif local, l'affaire de La Goulue est régulièrement comparée à d'autres grands faits divers locaux, notamment celui du Sofitel à Avignon, à l'été 1983. En effet, les deux affaires sont régulièrement confondues dans les discours populaires, et cela finit par se répercuter dans le Hors-série du journal *La Provence* consacré aux années 1970 en Provence²⁸⁵. Des images de Unes concernant l'affaire de La Goulue sont ainsi placées dans une page d'illustrations concernant celle du Sofitel. Pour cause, les deux affaires sont rapprochées par le nombre élevé de victimes : 5 pour La Goulue, 7 pour le Sofitel ; mais aussi par leur rapprochement géographique et temporel : seulement 500 mètres environ et 7 ans les séparent.

Nous avons aussi et surtout pu venir à la rencontre des différents acteurs de cette affaire, riverains, policiers et journalistes. Ces sources inestimables ont su représenter, à mon sens, les différentes approches possibles d'un même travail (celui de policier ou de journalistes), et les différentes ambitions, méthodologies, réactions. Ce travail n'aurait pas pu être possible sans ces personnes qui ont su me confier leurs souvenirs, leurs convictions, leurs doutes et leur ressenti sur cette affaire qui a occupé une part plus ou moins importante dans la vie de chacun. Leurs confidences et leurs témoignages m'ont permis de revivre par l'esprit une période de vingt ans antérieure à ma naissance, de me plonger dans un monde, un mode de pensée, une manière de vivre révolus, ce qui est, je le crois, le travail de base de tout historien.

La population avignonnaise s'est sentie émue et concernée par le fait divers, car elle était directement ou indirectement touchée par les événements. L'amplitude de ce fait divers est principalement rendue possible grâce à la cristallisation de la peur. Cette peur d'atteinte à notre personne ou à notre entourage proche crée régulièrement des sentiments de panique plus ou moins généralisée, ce qui peut, sur le moyen ou long terme, attirer une curiosité voyeuriste. C'est à ce moment que peut se propager le fait divers.

Cette affaire, en montrant au grand public la puissance du Milieu avignonnais, a néanmoins provoqué une prise de conscience au sein du SRPJ d'Avignon, qui s'est alors mis, jusqu'à la fin des années 1970, à renforcer ses équipes d'enquêteurs au vu de la spécificité criminelle de la ville d'Avignon. Aujourd'hui encore, il n'est pas rare de rencontrer certains acteurs de l'affaire, qui ont pour habitude de visiter l'Ami Voyage, anciennement restaurant de La Goulue, afin de se remémorer, le temps d'un

284Hors-série *La Provence*, Les années 70 en Provence, s.d.

285Hors-série *La Provence*, Les années 70 en Provence, s.d.

repas, un événement important qui a marqué leur carrière.

Cette enquête sur la médiatisation de l'affaire de La Goulue mérite d'être poursuivie, sous réserve de la découverte de nouvelles sources (radiophoniques, télévisuelles mais aussi l'accès au dossier de police). Les sources audiovisuelles se révèlent en réalité très riches en informations sur le contexte de l'affaire, et l'image permet de mieux cerner certaines expressions et ambiances expliquées par les journalistes de presse écrite dans leurs papiers. Il serait cependant passionnant de pouvoir revenir sur l'étude de nouvelles sources audiovisuelles en connaissant l'identité de leurs différents acteurs (présentateurs, voix-off, envoyé spécial, cameraman) et de les interroger à ce propos. Il serait intéressant aussi de se pencher sur la réception de ce fait-divers, ainsi que sur la spécificité criminelle de la ville d'Avignon dans des recherches à part entière, ce que j'ai tenté de traiter dans un souci d'analyse complète du fait divers. L'analyse de sa réception permettrait de mettre en lumière ce qu'il reste actuellement de cette affaire dans les mémoires locales, mais aussi les différentes raisons de son éventuel oubli ou amalgame avec d'autres affaires criminelles locales. Une analyse approfondie sur Avignon, ville ouverte, semble tout aussi nécessaire, afin de mieux maîtriser une notion aux frontières et origines encore floues. Elle nécessiterait une recherche d'archives institutionnelles de plusieurs périodes différentes, afin de percevoir les éventuelles évolutions dans son élaboration et sa réception sur la population locale. Ses conséquences paraissent tout à fait indéniables sur la composition criminelle de la ville, mais aussi sur les mentalités de ses citoyens.

Bibliographie

I- Histoire du crime

1- Ouvrages généraux sur la violence et le crime

CHAUVAUD Frédéric, *Justice et déviance à l'époque contemporaine, l'imaginaire, l'enquête et le scandale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Coll. « Histoire », 2007, 381 p.

DUBOIS Jean-Pierre, *Délinquance, politiques publiques et réponses locales*, Actes du colloque de la Fondation Gabriel Péri, 2012, 116 p.

MONTEL Laurence, « Crime organisé et politique en France, aperçu historique. », *Pouvoirs*, n° 132, 2010/1, p. 17–27

MONTEL Laurence, *Marseille capitale du crime. Histoire croisée de l'imaginaire de Marseille et de la criminalité organisée (1820-1940)*, thèse de doctorat, Université de Paris X Nanterre, 2008, 925 p.

RAUCH André et TSIKOUNAS Myriam dir., *L'historien, le juge et l'assassin*, Paris, publications de la Sorbonne, Homme et société, 2012, 280 p.

RAUFER Xavier et QUERE Stéphane, *Le crime organisé*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 2000, 127 p.

REGNARD-DROUOT Céline, *Marseille la violente: Criminalité, industrialisation et société (1851-1914)*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2009, 363 p.

RIZZOLI Fabrice, *Les mafias italiennes et la fin du monde bipolaire, relations « politico-mafieuses » et activités criminelles à l'épreuve des relations internationales*, thèse de doctorat en sciences politiques, dirigée par Jacques Soppelsa, Université Paris I, Panthéon-Sorbonne, soutenue le 22 janvier 2009, 452 p.

II- Histoire des médias

1- Ouvrages généraux sur les médias

D'ALMEIDA Fabrice et DELPORTE Christian, *Histoire des médias en France, de la Grande Guerre à nos jours*, Paris, Flammarion, Champs Histoire, 2010 [2003], 510 p.

LITS Marc, *Du récit au récit médiatique*, Bruxelles, Editions De Boeck, 2008, 205 p.

VAN DAMME Stéphane, « Comprendre les Cultural Studies: une approche d'histoire des savoirs. », in *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 5/2004 (no51-4bis) , p. 48-58.

2- Ouvrages généraux sur le fait divers

AMBROISE-RENDU Anne-claude, *Petits récits des désordres ordinaires, Les faits-divers dans la presse française des débuts de la IIIe République à la Grande Guerre*, Paris, Éditions Seli Arslan, 2004, 318 p.

AUCLAIR Georges, *Le Mana quotidien, Structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Paris, Éditions Anthropos, 1982 [1971], 288 p.

BARTHES Roland, « Structure du fait divers », in *Essais critiques*, Paris, Éditions du Seuil, 1981 [1964], 285 p.

DUBIED Annik, *Les dits et les scènes du fait divers*, Genève, Librairie DROZ, Genève-Paris, 2004, 334 p.

DUBIED Annik et LITS Marc, *Le fait divers*, Paris, PUF, Que sais-je ?, 1999, 127 p.

GONON Laetitia, *Le fait divers criminel dans la presse quotidienne française du XIXe siècle*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2012, 295 p.

GOYET Mara, *Sous le charme du fait divers*, Paris, Stock, 2016, 208 p.

KALIFA Dominique, *Crime et culture au XIXème siècle*, Paris, Editions Perrin, Pour l'Histoire, 2005, 331 p.

KALIFA Dominique, « L'écriture du fait divers au 19e siècle : de la négation à la production de l'événement », in *Presse et événement : journaux, gazettes, almanachs (XVIIIe-XIXe siècles)*, dir. LUSEBRINK Hans-Jurgen et MOLLIER Jean-Yves, Bern, Peter Lang, coll. Convergences, 2000, 318 p.

KALIFA Dominique, *L'encre et le sang, Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995, 351 p.

M'SILI Marine, *Le fait divers en République, Histoire sociale de 1870 à nos jours*, Paris, CNRS éditions, 2000, 273 p.

SECAIL Claire, *Le crime à l'écran : le fait divers criminel à la télévision française (1950-2010)*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010, 592 p.

3- Ouvrages sur des faits divers

BERTHERAT Bruno, *La Mort de l'ennemi public n°1 : Jacques Mesrine*, Paris, Association Découvrir, Jeunes Talents, 1995, 281 p.

CORBIN Alain, *Le village des « cannibales »*, Paris, Flammarion, 2016 [1999], 210 p.

DELPORTE Christian, « De L'affaire Philippe Bertrand à L'affaire Patrick Henry. Un Fait-Divers Dans L'engrenage Médiatique. », *Vingtième Siècle. Revue D'histoire*, n°58, Avril-Juin 1998, p. 127–143

FOUCAULT Michel (dir.), *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère...*, Paris, Éditions Gallimard, coll. Archives , 1973, 432 p.

LACOUR Laurence, *Le Bûcher des innocents : l'affaire Villemin, coulisses, portraits, preuves, engrenages, correspondances, choses vues...*, Paris, Plon, 1993, 654 p.

MAZA Sarah, *Violette Nozière. A story of murder in the 1930s Paris*, Berkeley, University of California Press, 2010, 352 p.

MESRINE Jacques, *L'instinct de mort*, Paris, Flammarion, Pop culture, 2008 [1977], 391 p.

III- Histoire locale

FLAURAUD Vincent, *Avignon, Vingtième siècle*, Benezet production, 2009, 253 p.

GROSSO René et ROUX Francis, *Histoire d'Avignon*, Aix-en-Provence, EDISUD, 1979, 726 p.

Sources

I- Archives audiovisuelles (INA)

1- Télévision

FR3, « Cinq morts à Avignon », JT Montpellier , 19h23, 15/04/1975

FR3, « Fusillade à Avignon », Actualités Méditerranée, 19h11, 15/04/1975

2- Radio

France Inter, « Fusillade à Avignon dans une crêperie », Inter Actualités de 13h, 15/04/1975

II- Archives manuscrites

Cimetière Saint-Véran d'Avignon : registre des opérations journalières 25/03/1975 – 15/11/1976 (registre n°40)

Archives Municipales :

- Plan d'Avignon vers 1975, Publi-Gestion, 53 FI 126
- Délibérations du conseil municipal concernant « Avignon, ville ouverte », 1950-1955, 1W8 et 1W14

Archives Départementales :

- Répertoire général de l'instruction, 1961-1976, 1823W345 et 1969-1986, 1823W346
- Registres chronologiques d'enregistrement des procès-verbaux et des plaintes, 1969 à 1976, 1314W69 à 76
- Répertoire des actes et jugements civils, 1972-1977
- Répertoire des actes et jugements correctionnels, 1972-1977

III- Sources orales

Entretien avec Jean Leclair, journaliste du *Dauphiné Libéré*, novembre 2015

Entretien avec François Massan, locataire et co-gérant de *L'Ami Voyage*, actuel restaurant se trouvant à l'emplacement de La Goulue, novembre 2015 – avril 2016

Entretien avec Lucienne Frémont, riveraine de La Goulue, décembre 2015

Entretien avec Jean-Paul Richard, journaliste du *Dauphiné Libéré*, février 2016

Entretien avec Yvon Provost, photographe du *Dauphiné Libéré*, février 2016

Entretien avec Robert Lucké, inspecteur divisionnaire au SRPJ d'Avignon, mars 2016

Entretien avec Alain Maniaci, journaliste du *Provençal*, mai 2016

Entretien avec Pierre Dumas, habitué de La Goulue, mai 2016

Entretien avec Bruno Levée, locataire potentiel du local du restaurant anciennement appelé La Goulue, mai 2016

IV- Presse

1- Étrangère

L'impartial, quotidien neuchatelois et jurassien paraissant à la Chaux-de-fonds, Mercredi 15 - 24 avril 1975 (Consulté sur les archives numériques du journal. URL : <http://doc.rero.ch/record/106456/files/1975-04-16.pdf>)

L'Express, feuille d'avis de Neuchâtel, 16 avril 1975 (Consulté sur les archives numériques du journal. URL : http://www.lexpressarchives.ch/Olive/APA/SwissSNP_Fr/default.aspx#panel=document)

2- Nationale - Quotidienne

Le Monde, 15 - 24 avril 1975 (Consulté à la médiathèque Ceccano)

3- Nationale - Hebdomadaire

Détective, 24 avril 1975 (Archives privées personnelles)

4- Régionale et locale – Quotidienne

Le Dauphiné libéré, Mercredi 16 avril 1975, Jeudi 17 avril 1975, Vendredi 18 avril 1975, Samedi 19 avril 1975, Mardi 22 avril 1975, Mercredi 23 avril 1975

Le Provençal, Mercredi 16 avril 1975, Jeudi 17 avril 1975, Vendredi 18 avril 1975, Samedi 19 avril 1975, Mercredi 23 avril 1975

(L'édition du *Provençal* du dimanche 20, comme celles de tous les dimanches du mois d'avril, sont manquante à la médiathèque Ceccano, sans explications.)

La Gazette Provençale, Mardi 15 avril 1975, Mercredi 16 avril 1975, Jeudi 17 avril 1975, Vendredi 18 avril 1975, Samedi 19 avril 1975, Mardi 22 avril 1975

Le Méridional, Mercredi 16 avril 1975, Jeudi 17 avril 1975, Vendredi 18 avril 1975, Samedi 19 avril 1975, Mardi 22 avril 1975, Mercredi 23 avril 1975

(Les éditions du *Méridional* du dimanche 20 et du lundi 21 sont manquantes à la médiathèque Ceccano, sans explications.)

La Marseillaise, Mercredi 16 avril 1975, Jeudi 17 avril 1975, Vendredi 18 avril 1975, Samedi 19 avril 1975

Hors-série La Provence, Les années 70 en Provence, s.d.

5- Locale – Hebdomadaire

L'accent, 13 avril 1975, 20 avril 1975, 27 avril 1975

V- Archives privées

Archives de Jean Leclaire :

Le Dauphiné libéré, Mercredi 16 avril 1975, Jeudi 17 avril 1975, Vendredi 18 avril 1975, Samedi 19 avril 1975, Dimanche 20 avril 1975, Lundi 21 avril 1975, Mardi 22 avril 1975

LECLAIRE Jean, « 'La Goulue' : Des vagabonds ont mangé dans la crêperie qui vient seulement d'être désinfectée », S.D.

Le Provençal, Mercredi 16 avril 1975, Jeudi 17 avril 1975, Vendredi 18 avril 1975, Samedi 19 avril 1975, Dimanche 20 avril 1975

Le Méridional, Mercredi 16 avril 1975, Jeudi 17 avril 1975

La Marseillaise, Mercredi 16 avril 1975

-Photographies originales :

PROVOST Yvon, Sans titre, Archives Privées de Jean Leclaire, 15 avril 1975, AIGLES – Dauphiné Libéré (photographie originale)

PROVOST Yvon, « Dans le café, l'inspecteur Zeller se penche sur le cadavre de Michel Leduc couché au travers de la porte », Archives Privées de Jean Leclaire, 15 avril 1975, AIGLES – Dauphiné Libéré (première photographie modifiée)

PROVOST Yvon, « Tuerie d'Avignon – Un officier de police se penche sur le corps d'une victime », Archives Privées de Jean Leclaire, 15 avril 1975, AIGLES – Dauphiné Libéré (première photographie modifiée)

PROVOST Yvon, « A l'intérieur du bar tragique, un inspecteur se penche sur le corps de l'une des cinq victimes », Archives Privées de Jean Leclaire, 15 avril 1975, AIGLES – Dauphiné Libéré (première photographie agrandie et modifiée)

PROVOST Yvon, « La jeune serveuse protège son anonymat sous une vareuse de policier », Archives Privées de Jean Leclaire, S.D, AIGLES – Dauphiné Libéré

PROVOST Yvon, « L'intérieur de la crêperie 'La Goulue' peu après le drame », Archives Privées de Jean Leclaire, S.D, AIGLES – Dauphiné Libéré

VI- Ouvrages

Ouvr. Collectif, GAGNIERE Sylvain, GRANIER Jacky, POLY Jean-Pierre, GUILLEMAIN Bernard, CHIFFOLEAU Jacques, VENARD Marc, FEUILLAS Michel, MOULINAS René, LAPIED Martine, MAUREAU Alain, GROSSO René et

ROUX Francis, *Histoire d'Avignon*, Aix-en-Provence, EDISUD, 1979, 726 p.

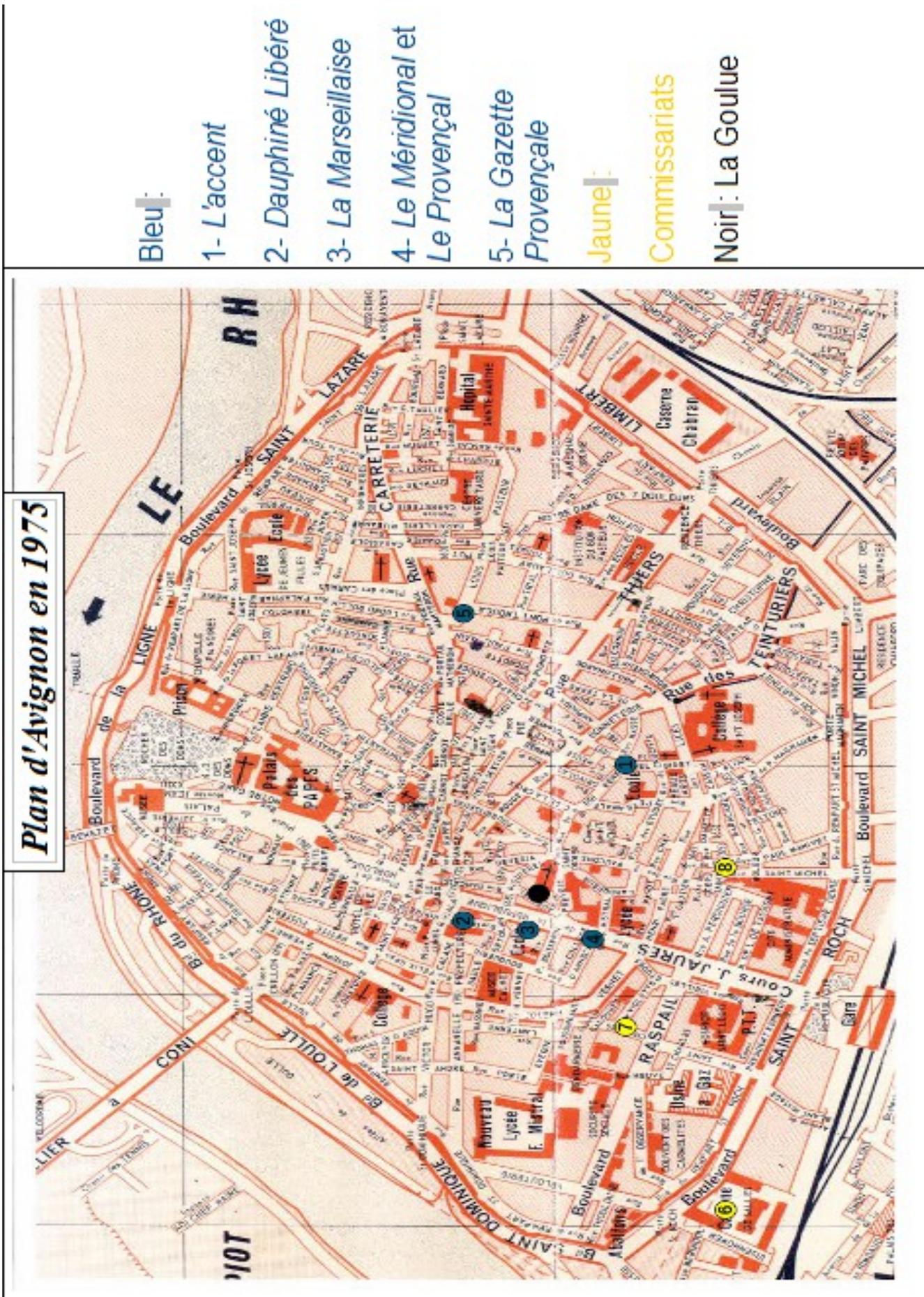
PELLEGRINI Charles, *Histoires de PJ*, Paris, la manufacture de livres, 2015, 167 p.

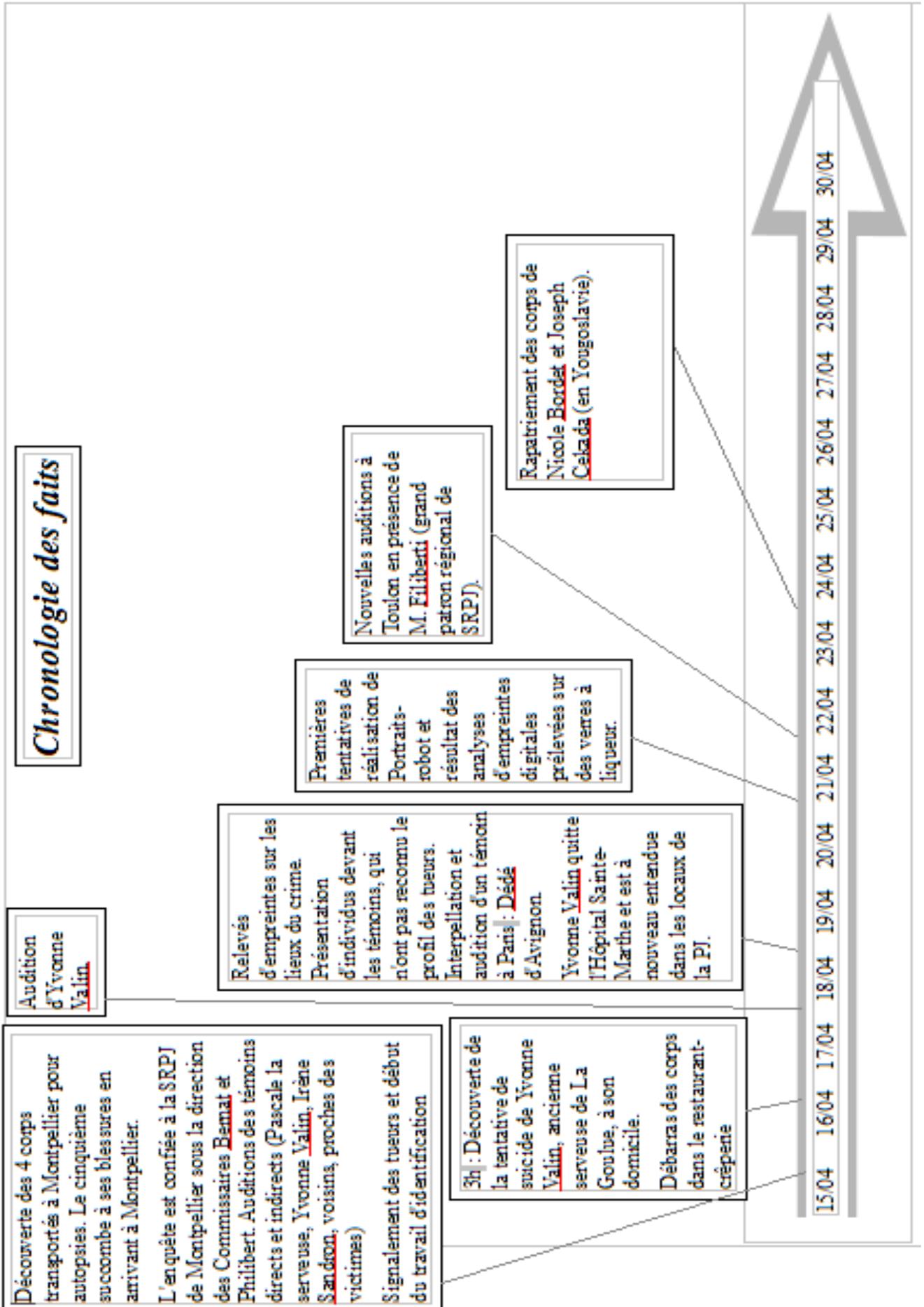
SARAZIN James, *M... comme milieu*, Paris, Éditions Alain Moreau, dossiers poche, 1977, 411 p.

Annexes

1. Plan d'Avignon en 1975	p.115
2. Chronologie des faits	p. 116
3. Tableau récapitulatif des articles de presse écrite	p. 117
et sélection d'articles :	
a. <i>La Gazette Provençale</i> , 15 avril 1975	p. 121
b. <i>La Marseillaise</i> , 16 avril 1975	p. 122
c. <i>Le Dauphiné Libéré</i> , 16 avril 1975	p. 123
d. <i>Le Provençal</i> , 16 avril 1975	p. 124
e. <i>L'Express</i> , 16 avril 1975	p. 125
f. <i>Le Dauphiné Libéré</i> , 17 avril 1975	p. 126
g. <i>Le Provençal</i> , 17 avril 1975	p. 127
h. <i>La Gazette Provençale</i> , 17 avril 1975	p. 128
i. <i>Le Provençal</i> , 18 avril 1975	p. 129
j. <i>Le Méridional</i> , 18 avril 1975	p. 130
k. <i>Le Dauphiné Libéré</i> , 19 avril 1975	p. 131
l. <i>Le Provençal</i> , 19 avril 1975	p. 132
m. <i>Le Dauphiné Libéré</i> , 20 avril 1975	p. 133
n. <i>Le Dauphiné Libéré</i> , 22 avril 1975	p. 134
o. <i>Le Détective</i> , 24 avril 1975	p. 135
4. Extraits d'archives du cimetière Saint-Véran d'Avignon	p. 137
5. Reportage FR3 du 15/04/1975 :	
a. Découpage technique	p. 138
b. Captures d'écran	p. 141
c. Plan de positionnement des caméras	p. 144
6. « Nature morte aux chaussures » : tableau comparatif des œuvres de Van Gogh et des plan du reportage FR3	p. 145
7. Notices des émissions audiovisuelles, INA	p. 146
8. Photographie originales d'Yvon Provost :	
a. Extérieur du restaurant-crêperie	p. 148
b. Extérieur du restaurant-crêperie, zoomée et retouchée	p. 149
c. Intérieur du restaurant-crêperie	p. 150
d. Pascale la serveuse	p. 151

Annexe 1





Annexe 3

Hauteur, largeur, nombre de lignes (les légendes d'illustrations, les signatures, chapeaux et titres ne sont pas comptabilisés), nombre d'illustrations, nombre de colonnes. Les articles de même couleur sont identiques.

<i>Tableau récapitulatif des articles de Presse écrite</i>			
Articles de journaux	Titre de l'article	Première page	Autre
<u>La Gazette Provençale</u> 15/04/75	« Tuerie à Avignon : le gérant de 'La Goulue', son amie et trois consommateurs abattus par trois gangsters »	En haut à gauche, 201 l., sans illustrations, 5 colonnes	
16/04/75	« Après la tuerie du restaurant 'La Goulue', la thèse du racket de plus en plus retenue »	En haut, centré, 111 l., sans illustrations, 3 colonnes	Page 4 : En haut à gauche, 14 l., sans illustrations, 1 colonne
17/04/75	« La tuerie de 'La Goulue' : rien de nouveau, l'enquête se poursuit »	En haut, centré, 25 l., sans illustrations, 1 colonne	Page 4 : En haut, centré, 37 l., sans illustrations, 1 colonne
18/04/75	« La tragique affaire de 'La Goulue' : une piste sérieuse qui s'effondre !... »	En haut à droite, 69 l., sans illustrations, 2 colonnes	
19/04/75	« La tragédie de 'La Goulue' : pas d'arrestation... pas d'inculpation... et pas de pistes ! »	En haut à droite, 58 l., sans illustrations, 3 colonnes	
22/04/75	« L'affaire de 'La Goulue' : toujours rien... »	En haut, centré, 36 l., sans illustrations, 2 colonnes	
<u>La Marseillaise</u> 16/04/75	« Sanglant règlement de comptes à Avignon dans une crêperie du centre-ville : 5 morts, les gérants et 3 clients »	En haut à droite, 7 l., 2 illustrations, 1 colonne	Page 13 : En haut à droite, 82 l., sans illustrations, 2 colonnes
17/04/75	« La tuerie d'Avignon : une piste pour les enquêteurs ? »	En haut à droite, 7 l., sans illustrations, 1 colonne	Page 10 : En haut à droite, 76 l., sans illustrations, 2 colonnes

18/04/75	« L'enquête sur la tuerie d'Avignon »		Page 10 : En haut à droite, 50 l., sans illustrations, 1 colonne
19/04/75	« La tuerie d'Avignon : l'enquête se poursuit... Arriverat-on à une conclusion positive ? »		Page 3 : En bas, centré, 41 l., sans illustrations, 2 colonnes
<u>Le Dauphiné Libéré</u> 16/04/75	« Tuerie à Avignon : les deux gérants d'une crêperie et trois clients abattus par deux inconnus »	En haut, à droite, 24 l., 1 illustration, 1 colonne	Page 6 : En haut à gauche, 258 l., 4 illustrations, 3 colonnes
17/04/75	« Les tueurs de 'La Goulue' étaient-ils des racketteurs ? Fait nouveau dans l'enquête : la tentative de suicide d'une ancienne serveuse de la crêperie »	Centré à gauche, 4 l., sans illustrations, 1 colonne	Page 6 : En haut à gauche, 204 l., 1 illustration, 4 colonnes
18/04/75	« Après la terrible fusillade de 'La Goulue', des suspects interrogés puis relâchés »	Centré à droite, 2 l., sans illustrations, 1 colonne	Page 6 : En haut à gauche, 220 l., sans illustrations, 5 colonnes
19/04/75	« Une jeune fille de 15 ans a échappé à la tuerie de 'La Goulue' »	En bas, centré, 2 l. sans illustrations, 1 colonne	Page 6 : En haut à gauche, 86 lignes, 1 illustration, 3 colonnes
20/04/75	« Le massacre de 'La Goulue' : ni arrestation ni garde à vue »	En bas à gauche, 2 l., sans illustrations, 1 colonne	Page 6 : En haut à gauche, 112 l., 2 illustrations, 4 colonnes
21/04/75	« L'affaire de 'La Goulue' : rien de nouveau »		Page 5 : En haut à gauche, 16 l., sans illustrations, 1 colonne
22/04/75	« 'La Goulue' : empreintes digitales et portraits-robots établis grâce aux témoins du drame, principales armes des enquêteurs »		Page 7 : En haut à gauche, 181 l., 3 illustrations, 5 colonnes
23/04/75	« Le massacre de 'La Goulue' : l'enquête marque le pas »		Page 6 : En haut, centré, 15 l., sans illustrations, 1 colonne
<u>Le</u>	« La fusillade	En haut à droite,	Page 2 : En haut, centré, 20 l.,

Méridiona 16/04/75	d'Avignon : sans doute la conclusion sanglante d'une affaire de racket »	2 l., 3 illustrations, 1 colonne	2 illustrations, 3 colonnes
17/04/75	« La tuerie d'Avignon : mystérieuse tentative de suicide d'une ancienne employée de 'La Goulue'. Nombreux témoins entendus. »	En haut à droite, 6 l., sans illustrations, 1 colonne,	Page 2 : En haut, centré, 58 l., 2 illustrations, 8 colonnes
18/04/75	« 'La Goulue' : c'est toujours le mystère »	En haut, centré, 5 l., sans illustrations, 1 colonne	Page 2 : En haut à gauche, 68 l., 1 illustration, 2 colonnes
19/04/75	« 'La Goulue' : les tueurs ont-ils étaient engagés par la barmaid ? »	En haut à gauche, 2 l., sans illustrations, 1 colonne	Page 21 : En haut à gauche, 94 l., sans illustrations, 4 colonnes
22/04/75	« La tuerie d'Avignon : une semaine après, c'est toujours l'expectative »		Page 2 : Centré, à gauche, 72 l., sans illustrations, 3 colonnes
23/04/75	« 'La Goulue' : des vérifications opérées hier dans le Var »		Page 2 : En haut à gauche, 57 l., sans illustrations, 3 colonnes
Le Provençal 16/04/75	« Tuerie à Avignon : 5 personnes abattues au cours d'une fusillade dans un restaurant »	En haut à gauche, 4 l., 2 illustrations, 2 colonnes	Page 2 : En haut, centré, 13 l., 2 illustrations, 3 colonnes Page 20 : En haut à gauche, 176 l., 2 illustrations, 6 colonnes
17/04/75	« La tuerie d'Avignon. L'un des rescapés raconte : 'Ils les ont abattus comme des chiens' »	En haut, centré, 3 l., 1 illustration, 1 colonne	Page 2 : En haut centré, 58 l., 2 illustrations, 8 colonnes Page 20 : En haut à gauche, 223 l., 2 illustrations, 6 colonnes
18/04/75	« La tuerie d'Avignon. Ils étaient 13 à 'La Goulue' au moment du massacre. Leduc, le patron abattu, a peut-être marqué sur un carnet le nom des tueurs. »	En haut, à droite, 4 l., sans illustrations, 1 colonne	Page 2 : En haut à gauche, 68 l., 1 illustration, 2 colonnes
19/04/75	« Le massacre de 'La	En haut, à	Page 22 : En haut, centré, 114

	Goulue' : les 3 tueurs d'Avignon auraient été arrêtés »	gauche, 4 l., 2 illustrations, 1 colonne	1., sans illustrations, 3 colonnes
20/04/75	« Avignon, l'enquête piétine »	En bas à gauche, 3 l., sans illustrations, 1 colonne	Page 9 : En haut, 139 l., centré, sans illustrations, 1 colonne
22/04/75	« 'La Goulue' : une semaine après la tuerie, c'est toujours l'expectative »	Centré à droite, 2 l., sans illustrations, 1 colonne	Page 2 : Centré, à gauche, 72 l., sans illustrations, 3 colonnes
23/04/75	« 'La Goulue' : des vérifications opérées hier dans le Var »		Page 2 : En haut à gauche, 57 l., sans illustrations, 3 colonnes
Le Monde 17/04/75	« Fusillade à Avignon : le gérant d'un bar, son amie et trois consommateurs sont tués »		Page 16 : En bas à droite, 33 l., sans illustrations, 2 colonnes
L'Impartial 16/04/75	« A Avignon : règlement de comptes »	En haut, centré, 19 l., sans illustrations, 1 colonne	Page 24 : En haut à gauche, 12 l., sans illustrations, 1 colonne
L'express 16/04/75	« Avignon-Chicago : 5 morts »		Page 24 : En bas à gauche, 42 l., sans illustrations, 2 colonnes
Le Détective 24/04/75	« Le cabaret de la mort »		Pages 26 et 27 : Double-page entière, 371 l., 7 illustrations, 5 colonnes

Le gérant de "La Goulue" son amie et trois consommateurs abattus par trois gangsters

Règlement de comptes ou racket ?

AVIGNON — Depuis quelques semaines les services de police ont été mis à rude épreuve dans des affaires nécessitant des enquêtes approfondies. Après la mort tragique de la jeune vietnamienne, le curieux et spectaculaire suicide de la route de Marseille, la capture de trois individus dans un bar de la rue Carpeaux voilà que s'est déclenchée une nuit une véritable tuerie qui a fait cinq morts.

L'enquête qui a été confiée à la brigade de Montpellier, n'en est qu'à son début, et le Commissaire chargé de la diriger « d'abord tenta de réunir le plus d'éléments et témoignages possibles pour établir les mobiles qui ont poussé trois tueurs à opérer cette nuit dans un petit restaurant « La Goulue », situé, 13, rue Théodore Boncompagni et d'abattre impitoyablement cinq personnes dont une femme. Le drame n'est certainement pas fortuit, il était prémédité, les trois individus qui prenaient leur repas vers 23 heures 30, à une table de ce restaurant, avait dans leur poche des armes redoutables, destinées à être utilisées, avaient un principe : règlement de comptes ou racket, la seconde hypothèse est plus vraisemblable.

La « Goulue », restaurant 1900

Pour accéder à la « Goulue », il faut pénétrer dans une cour intérieure d'un immeuble. L'aspect de la cour intérieure est à l'image de l'établissement : vieillot et sans confort. La clientèle était composée de noctambules de passage qui s'habituèrent qu'ils n'avaient pas le temps d'aller travailler le matin.

Il y a ces temps derniers l'établissement était tenu par M. Jean Sandron qui était également propriétaire de la « Casa d'Irène », un petit club privé situé de la rue Bonaparte. Mais, cette dernière il y a quelques mois devait quitter la gérance du restaurant à son ami Michel Leduc, né à La Chapelle (Ille-et-Vilaine) le 18 mai 1931 et qui était venu s'installer à Avignon, alors qu'il bénéficiait d'une liberté conditionnelle après avoir été condamné à 10 ans de prison par les Assises des Alpes-Maritimes pour meurtre. En 1965, il avait été condamné à Pa-

ris pour proxénétisme. A sa sortie de la Centrale de Nîmes, en 1972, il avait été pendant quelques mois cuisinier à « La Pyramide », Michel Leduc, un solide gaillard qui avait pratiqué la lutte et qui vivait en concubinage avec Bordet Nicole, née le 25 juillet 1932 à Longwy (Meurthe-et-Moselle). Cette dame se rendait souvent à Bellevue où habitaient son fils et sa fille, une gamine de 12 ans.

Le couple, d'après les voisins ne paraissait pas inquiet, hier soir ils conversaient devant leurs portes alors que les premiers clients arrivaient sur le coup de onze heures.

La tuerie

Parmi ces clients se trouvaient trois individus qui avaient garé à l'arrière de leur véhicule place Saint-Didier et qui s'installèrent à l'intérieur prirent place à une table et commencèrent à consommer des apéritifs avant de commander un repas à la carte, les deux menus proposés ne leur convenant pas, ils s'adressèrent à une jeune serveuse de vingt-deux ans qui avait pris son service le jour même.

Rien d'anormal ne paraît avoir été établi jusqu'à 2 heures 45, si ce n'est que les trois individus consommèrent beaucoup, ayant même demandé une bouteille de whisky.

Le drame devait se dérouler peu avant 3 heures et dans des circonstances que la police doit connaître grâce aux témoignages de plusieurs personnes qui assistèrent à la tuerie mais que nous ignorons pour l'instant. Il semble toutefois établi que c'est au moment de la présentation de la note qui s'élevait à plus de 25.000 AF que les choses se gâtèrent. Le gérant étant intervenu, les trois hommes se levèrent et se fut la fusillade. Plus de dix-huit coups de feu furent tirés, des douilles de 7,65 et 9 m/m furent retrouvées un peu partout. Le patron et des consommateurs s'écroulaient près d'un piano, un client qui tentait de s'enfuir dans le fond de l'établissement était abattu, ainsi qu'un dîneur qui se trouvait à une table. Quant à Mme Bordet Nicole, avertie par les coups de feu elle devait être descendue à bout portant derrière son comptoir. Cinq clients parvenaient à s'enfuir dont un mili-

taire qui recevait au passage un coup de crosse de revolver, le bandit ayant complètement vidé le chargeur de son arme.

Quant à l'infortuné serveuse, elle a échappé par miracle à la mort, s'étant glissée sous une table à côté de deux personnes qui avaient été abattues. C'est elle d'ailleurs l'iphi haletante, au bord de la crise de nerf, à pieds nus, vint avertir la police.

Un spectacle affreux

C'est un spectacle affreux que quelques instants après les policiers devaient découvrir cinq personnes gisant dans d'énormes mares de sang une table renversée, des bouteilles cassées. Parmi les victimes, une respirait encore, il s'agissait d'un nommé Nieremberger Jacques, né à Héricourt (Haut-Saône) le 18 juillet 1939, ancien légionnaire, sa dernière résidence connue étant celle de son régiment à Aubagne. L'ancien légionnaire était atteint de quatre balles, une dans la tête, une dans le cou, une dans le thorax et une dans le ventre. Transporté à Montpellier il devait succomber dès son admission.

Outre Michel Leduc et Bordet Nicole, deux consommateurs avaient trouvé la mort. Il s'agissait d'un nommé Sekata Joseph, né en Yougoslavie en 1918, qui habitait au Pontet mais qui avait habité à Avi-

gnon, 30, rue Remparts-Saint-Lazare et Legrand André né le 12 février 1938 à Saint-Nicolas-de-Port (Meurthe-et-Moselle) sans domicile connu.

Les quatre corps ont été transportés à Montpellier aux fins d'autopsies.

Les mobiles

Naturellement au pont où en est l'enquête rien n'est encore établi. Mais, il est très vraisemblable qu'il s'agit soit d'un règlement de compte soit d'un racket.

L'on peut faire un rapprochement avec des tentatives de racket dont avaient été victimes trois

établissements de la ville qui subirent des dégâts. La « Goulue » était du nombre. Ensuite la propriétaire d'un club privé avait refusé d'ouvrir à trois individus venus dans son établissement dans un but bien déterminé : le racket.

Enfin, selon certains renseignements Michel Leduc aurait eu affaire il y a quelques jours à des individus qui lui auraient mis « une grosse tête ». Depuis il portait des lunettes noires. Mais tous ces faits ont un lien, ce lien est difficile à établir car de ce milieu le rictus est ou silence... Et les trois tueurs de la « Goulue » risquent bien de connaître l'impunité.

Une bombe explose dans l'amphithéâtre de la Faculté de Lettres de Brest

BREST — La visite de M. Solson, secrétaire d'Etat aux universités à Brest, a mal débuté.

Hier soir, en effet, à 23 heures 30, une bombe de fabrication artisanale et de très forte puissance, a dévasté l'amphithéâtre universitaire de la Faculté des Lettres et Sciences sociales. L'engin avait été déposé dans une poubelle, au pied d'une porte latérale de l'immense salle. L'amphithéâtre annexé ont subi d'importants dommages. Les vitres ont volé en éclats dans un rayon de 100 mètres, les portes ont été arrachées par le souffle de l'explosion et les sièges pulvérisés.

Les dégâts sont estimés à 150.000 frs. L'attentat qui n'a pas été revendiqué, aurait pu avoir des conséquences dramatiques puisque quelques instants avant l'explosion, un film était projeté dans une salle toute proche et bondée.

Ce matin, devant le Tribunal d'Avignon 3 dangereux récidivistes

• Voir l'article en page quatre

Au fil des jours et de la plume

Jeudi : Tiercé

Annexe 3. b.

La Marseillaise, 16 avril 1975



FUSILLADE A AVIGNON

AVIGNON (de notre agence). — Le climat d'insécurité dans lequel nous vivons grâce à la police du prince Ponia, s'est une fois de plus mis en vedette et pourtant ce n'est pas faute de plaintes et de pétitions des voisins de la « Crêperie 1900 - La Goulue », située au No 13 de la petite cour du Cloître Saint-Didier, place Théodore Aubanel (derrière les Nouvelles Galeries).

En de nombreuses occasions que ce soir en période estivale en de nombreuses occasions que ce soit en période estivale ou non, l'établissement fut le théâtre de rixes au couteau.

La police plusieurs fois requise n'est jamais intervenue, devait déclarer un voisin, il fallait bien que cela arrive, pour que l'on décide enfin de fermer cet établissement de style particulier. Les voisins, à la connaissance du tragique bilan, devaient pousser un ouf de soulagement.

Règlement de comptes

En fin de semaine dernière, deux bandes rivales s'étaient données rendez-vous au bar « Le Mal Assis », rue Caretterie. Un certain remords fut d'ailleurs à l'origine de l'intervention des forces de police et de l'arrestation de trois truands. Mais cette arrestation fut-elle la bonne ? On peut se le demander à la suite de la fusillade de la nuit dernière en Avignon.

Racket

Le racket est vraisemblablement à l'origine du règlement de compte, c'est du moins ce que l'on est en droit de penser. Voici quelque temps au moins trois établissements du centre-ville furent victimes des exactions de truands. Un bar de la place de l'Horloge « La Casa d'Irène » et « La Goulue » furent sacagés...! Depuis une semaine le patron de « La Goulue » Michel Leduc sortait avec des lunettes fumées, de là à penser qu'il avait été corrigé, il n'y a qu'un petit pas à faire. Leduc qui d'ailleurs fut une première fois condamné à Paris pour proxénétisme puis une seconde fois à Nice pour meurtre à dix ans de réclusion criminelle, peine qu'il purgeait jusqu'en 1972 où il devait bénéficier d'une certaine liberté surveillée. Arrivé à Avignon, il fut cuisinier pendant près d'un an au restaurant « La Pyramide », rue Philonarde, avant de s'installer comme gérant à « La Goulue » au mois d'août dernier.

Un scénario bizarre

Une dizaine de personnes se trouvaient à l'intérieur de l'établissement depuis quelque temps lorsque trois consommateurs

qui étaient là eux depuis plusieurs heures et qui avaient fait un très bon repas arrosé de multiples boissons alcoolisées, refusèrent de payer l'addition. L'un d'eux commença alors à faire des cartons sur les bouteilles placées derrière le comptoir. Quelques paroles auraient été échangées entre temps avec le gérant, trois jeunes militaires du 7ème Génie qui étaient là en train de consommer dans la salle se jetèrent au sol, avant d'être expulsés à coups de crosse de pistolet de petit calibre.

Ce fut ensuite l'exécution. Il était un peu plus de 2 h. 30, Michel Leduc, né le 18 mai 1931, repris de justice notoire, ami de la gérante Nicole Bordet, née le 25 juillet 1932, s'interposait.

Plusieurs balles l'atteignaient à la tête, tout comme un interdit de séjour, André Legrand, né le 16 février 1938, au Meurthe-et-Moselle, un travailleur yougoslave, Joseph Cékada, né le 1er février 1948, domicilié 30, rue Remparts du Rhône à Avignon. Une cinquième personne était touchée par quatre balles, au ventre, au thorax, à la tête et au cou. Malgré son transport à Montpellier, Jacques Nierenberger, né le 18 juillet 1939 en Haute-Saône, ancien légionnaire à Aubagne, devait décéder.

Un seul survivant de cette tuerie, la jeune serveuse qui avait été embauchée le jour même. Profitant que les tuteurs s'en prenaient à Mme Bordet qui se trouvait dans l'arrière salle servant de cuisine, la jeune et jolie serveuse s'enfuyait à toutes jambes et allait alerter la police au poste de garde de la Préfecture, expliquant que des consommateurs refusant de payer l'addition, avaient tué tout le monde.

Pensant avoir supprimé l'ensemble des témoins, les truands repartaient à bord d'une voiture avant que n'arrivent les secours et la police.

« La Goulue » inaugurée voici sept ans, appartenait à Mme Irène Sadron, née Courbis, propriétaire de « La Casa d'Irène », une boîte privée de la petite rue étroite en haut de la rue de la République à Avignon. Voici un peu plus d'un an que Mme Bordet avait pris la succession à la tête de « La Goulue » et la situation n'avait alors fait qu'empirer.

Les enquêteurs de l'Antenne Avignonnaise du service régional de Police Judiciaire de Montpellier, sous la direction du commissaire Bernard, et du chef du SRPJ de Montpellier, M. Filiberti, ont entendu hier toute la journée les témoins. D'après certains témoignages on aurait relevé une quinzaine d'impacts de balles tandis que une douzaine de douilles de calibre 7,65 et 9 auraient été retrouvées sur place. Rien pour l'instant ne permet de penser dans quelle direction va être orientée l'enquête.

Le Dauphiné Libéré, 16 avril 1975

TUERIE A AVIGNON
Les deux gérants d'une crêperie
et trois clients
abattus
par TROIS
inconnus

Avignon. — Un règlement de comptes particulièrement meurtrier s'est déroulé dans la nuit de lundi à mardi dans une crêperie d'Avignon « La Goulue ».



A l'intérieur du bar tragique, un inspecteur se penche sur le corps de l'une des cinq victimes (Photo A.I.G.L.E.S.)

Lire en page intérieure l'article de Jean-Paul Richard

TUERIE A LA CREPERIE « LA GOULUE »
Trois bandits abattent à coups de revolver
et trois clients

Avignon. — La nuit de lundi à mardi, un règlement de comptes particulièrement meurtrier s'est déroulé dans une crêperie d'Avignon « La Goulue ». Les deux gérants, M. Michel Leduc et M. Nicole Bordet et trois autres personnes, MM. André Legrand, Jacques Naremburger et Joseph Coudas, ont été abattus par deux « clients » à coups de revolver 7.65.



UNE FACON D'AGIR DEROUTANTE

Après un repas copieux et fort arrosé, d'après les renseignements que nous possédons, trois hommes relativement jeunes (moins de quarante ans) seraient venus à « La Goulue » vers 23 heures, 23 h 30. Ils ont mangé et surtout ils ont bu.

De qui faisait le plus en fait dans cette affaire, c'est son dénominateur. Comment, par exemple, à la nuit, on peut manger et de tout boire, surtout plus de trois heures, pour se livrer en fin de compte à un véritable carnage ?

Le meurtre de lundi à mardi a commencé vers 23 heures, au moment de régler l'addition, et s'est terminé à 23 h 30. Les deux gérants, M. Michel Leduc et M. Nicole Bordet, ont été abattus par deux « clients » à coups de revolver 7.65.

DANS LA NUIT, UNE JEUNE FEMME QUI S'ENFOUIT LES PIEDS NUS. Elle est allée dans le jardin de la crêperie et s'est enfouie les pieds nus dans la neige.

LE PONTET: Triple collision à la sortie de l'électro. Un règlement de comptes particulièrement meurtrier s'est déroulé dans une crêperie d'Avignon « La Goulue ».

LE THOR: Trois blessés graves. CAVAILLON. — Mardi à 10 heures une voiture « L. 20 » conduite par M. Christiane Vivier, âgée de 39 ans, demeurant à Perpezat-les-Fortines, qui circulait quartier de l'Église, commune de Thor, se dirigeait vers Caumont, pendant une voiture conduite par M. Edgar Comès, âgé de 40 ans, demeurant à Tèle qui se dirigeait vers Thor.

LE PONTET: Triple collision à la sortie de l'électro. Un règlement de comptes particulièrement meurtrier s'est déroulé dans une crêperie d'Avignon « La Goulue ».

LE THOR: Trois blessés graves. CAVAILLON. — Mardi à 10 heures une voiture « L. 20 » conduite par M. Christiane Vivier, âgée de 39 ans, demeurant à Perpezat-les-Fortines, qui circulait quartier de l'Église, commune de Thor, se dirigeait vers Caumont, pendant une voiture conduite par M. Edgar Comès, âgé de 40 ans, demeurant à Tèle qui se dirigeait vers Thor.

En bref. Assemblée générale du Comité économique. Jacques Naremburger, né le 18 juillet 1932 à Héricourt (Haute-Saône), ancien légionnaire, sans profession ni domicile connu.



Annexe 3. d.

Le Provençal, 16 avril 1975



L'Express, 16 avril 1975

Avignon - Chicago : 5 morts

AVIGNON (AP). — Trois jeunes gens, vêtus de blouson de cuir et armés, ont fait irruption mardi vers 3 h du matin dans la crêperie « La goulue », place Saint-Didier à Avignon. Peu après selon les voisins, plusieurs coups de feu ont retenti.

Cette fusillade, dont on ignore encore les circonstances, a fait cinq morts — quatre hommes et une femme — dont le propriétaire de l'établissement, Michel Leduc, ancien catcheur et repris de justi-

ce, sa concubine, un ancien légionnaire et deux autres interdits de séjour.

Seule la serveuse, qui s'était échappée à moitié nue a eu la vie sauve.

Son témoignage est considéré comme important par la police qui pense qu'elle pourrait connaître les tireurs. La tête recouverte d'une cagoule noire, elle a été transférée à Montpellier.

Les enquêteurs pensent aussi que la fusillade pourrait être en rapport avec l'arrestation de cinq proxénètes la semaine précédente à Avignon.

D'après les traces relevées, les trois hommes ont tiré 18 balles de 7,65 et 9 millimètres, soit un chargeur complet chacun.

La semaine dernière, Michel Leduc, le patron, avait reçu dans son bar une visite et depuis lors il portait des lunettes de soleil pour dissimuler les coups qu'il avait reçu le même soir.

Un autre établissement avignonnais, la casa d'Irène, a également reçu la visite d'individus armés de pistolets. Mais, la chaîne de sécurité de la porte les a empêché de pénétrer à l'intérieur.

La patronne de la casa d'Irène, Mme Irène Sabron, avait cédé en août 1973, la crêperie « La goulue » à M. Leduc.

VENDREDI :



TOURING
AU
LAC

**Friture de
perchettes**

Sauce tartare

Annexe 3. f.

Le Dauphiné Libéré, 17 avril 1975

AVIGNON : Les tueurs de « La Goulue » étaient-ils des racketteurs ? Fait nouveau dans l'enquête : la tentative de suicide d'une ancienne serveuse de la crêperie.

« Les tueurs de « La Goulue » étaient-ils des racketteurs ? » Fait nouveau dans l'enquête : La tentative de suicide d'une ancienne serveuse de la crêperie

AVIGNON. — Après coup, naturellement les langues vont bon train dans la cité des Papes. « On le disait bien, on le savait ça ne pouvait pas durer indéfiniment, c'était un lieu mal fréquenté, nous avions fait des pétitions pour protester contre le bruit et les mauvaises fréquentations, etc. »

Les voisins, en effet, s'étaient plaints depuis longtemps que leur repos nocturne était troublé par les allées et venues intempestives de clients bruyants et dont certains se sont finalement avérés dangereux.

UNE ANCIENNE SERVEUSE DE « LA GOULUE » ESSAIE DE METTRE FIN A SES JOURS

Un fait nouveau est intervenu dans la nuit de mardi à mercredi : une ancienne serveuse de la crêperie « La Goulue » a tenté de mettre fin à ses jours en se teillant les veines.

Elle demeure dans un immeuble où, justement les policiers chargés de l'enquête à propos du quintuple meurtre, se seraient rendus dans la journée de mardi.

Faut-il voir là une relation de cause à effet ?

On ne sait car on ignore si la personne entendue était, ou non, Yvonne V... dont le passage à « La Goulue » date de quelques semaines.

Une autre serveuse lui avait succédé avant la venue de « Pascale » la jeune femme témoin de la tuerie.

TROIS JEUNES FEMMES ENTENDUES

Dans la journée d'hier, il est évident que les inspecteurs du S.R.P.J. ceux de l'antenne vauclusienne et ceux de Montpellier, ont eu fort à faire pour essayer de débrouiller l'écheveau.

On peut dire sans se tromper que Pascale, remise de ses émotions de la nuit de lundi à mardi, a pu donner une version plus précise des faits.

On peut également penser que Yvonne V... dont les jours ne sont pas en danger, a pu également converser avec les enquêteurs dans sa chambre à l'hôpital Sainte-Marthe où elle est soignée.

Enfin, vers 17 heures, ces mêmes enquêteurs revenaient dans les locaux du S.R.P.J. en compagnie d'une troisième jeune femme, brune, assez mince et petite.

Il s'agissait encore d'une serveuse de « La Goulue » celle qui s'y trouvait avant Pascale et avant Yvonne.

La raison apparaît clairement de ces auditions : avec le signalement des trois tueurs, avec la présentation du fichier des photographies de la police, c'est à un travail de recherche et éven-



tuellement d'identification que l'on se livre actuellement.

OU L'ON REPARLE DE « RACKET »

Pour ceux qui se souviennent des faits marquants de la vie avignonnaise, ces mois derniers, une corrélation ne manque pas de s'établir avec une affaire de racket qui avait défrayé la chronique.

Un établissement de la place de l'Horloge, un club-discothèque privé proche de cette même place auraient reçu la visite de personnages du milieu, ainsi que « La Goulue ».

Ce Club-discothèque et « La Goulue » auraient même été « mis à sac » par ces visiteurs désireux d'user d'arguments du type « convaincant ».

L'affaire s'était tassée, mais avait tout de même fait du bruit dans la cité des Papes.

Il y a huit jours environ, Michel Leduc, aurait, dit-on, été « corrigé ».

Il en portait les marques sur son visage.

Autant de faits dont on parle et qui justifient un rapprochement avec la tuerie qui a fait cinq morts.

Faut-il réellement les lier ensemble ?

Faut-il encore parler des arrestations procédées la semaine dernière dans un bar de la rue Carrière ? Cinq hommes y avaient été appréhendés, deux d'entre eux laissés en liberté et

trois autres mis sous les verrous parce qu'ils étaient porteurs notamment de pistolets et d'un fusil à canon scié. Ces clients venaient de Marseille et de Montpellier.

UNE FERME VOLONTE D'ABOUTIR RAPIDEMENT

Les enquêteurs ne plaignent pas leur temps ni leur peine pour élucider cette affaire du Cloître Saint-Didier dont on peut dire qu'elle a défrayé la chronique non seulement à Avignon mais aussi dans la France entière.

L'hypothèse de mauvais payeurs ne peut-être écartée, d'autant que l'addition, qui se montait à 250 francs aurait soulevé la colère des trois consommateurs.

Une phrase est révélatrice à ce sujet.

Il a été dit, peu avant la fusillade : « Tu es un saïaud ! ».

Mais qui l'a dit ?

L'un des tueurs, ou bien Michel Leduc qui voyait que les choses allaient s'envenimer ?

On ne sait.

Mais quand même, faire un carnage pour une somme relativement dérisoire c'est aller un peu vite en besogne.

Ce qui, au lieu du racket nous amène alors vers le règlement de comptes.

Avec une pointe de psychologie vraiment étrange de la part de ces tueurs qui ont pris vraiment leur temps en mangeant et en buvant, qui ont également

« rigolé » au cours de cette joyeuse soirée et qui, pour payer la note, ont sorti les revolvers d'un sac dans lequel ils auraient été entreposés durant le repas.

C'est là la seule chose qui « choque » dans le contexte de « La Goulue » et de son drame.

Dans une affaire « classique » on peut penser que les gangsters n'auraient pas attendu si longtemps avant d'entrer dans le vif du sujet.

A notre avis, qu'il s'agisse d'un racket ou d'un règlement de comptes (voire même des deux, la seconde hypothèse pouvant alors fort bien découler de la première) cette affaire devrait connaître un aboutissement dans les jours qui viennent.

Car si Michel Leduc et Nicole Bordet sont morts, ayant été tués de façon délibérée, il apparaîtrait également que les trois autres clients, Joseph Cékade, André Legrand et Jacques Niernberger, ne doivent pas leur fin prématurée au seul fait du hasard.

Depuis quelque temps ils étaient des habitués de l'établissement.

Servaient-ils aussi de gardes du corps aux patrons de « La Goulue » ?

C'est une question qui est souvent posée dans les rues de la cité des Papes.

Jean-Paul RICHARD

Notre photo. — L'intérieur de la crêperie « La Goulue » peu après le drame.

Annexe 3. g.

Le Provençal, 17 avril 1975

Page DEUX — 122

L'émotion est toujours vive à Avignon, après la tuerie de la «Goulue»

Les journaux passant sur l'air de la « tuerie de la Goulue » et l'émotion est vive dans Avignon. Des groupes de curieux ont défilé durant toute la journée d'hier devant l'im-
passe qui jouxte la rue Théodore-Aubanel.

A croire qu'on vient ici pour voir s'il ne restait pas un impact de balle, des objets brisés, quelques vestiges, etc...
Cependant, aucun élément capable d'orienter la piste des tueurs n'est apparu hier. Mis à part sans doute la nouvelle qui nous parvenait en fin de matinée : Mme Yvonne Valin, ancienne serveuse de « La Goulue », venue de « La Goulue » a fait état en poste il y a

à peine un mois) avait enté de mettre fin à ses jours dans la nuit à son domicile, 2, rue du Blanchissage.

Le barmaid s'était ouvert les veines mais ses jours n'étaient pas en danger puisqu'elle a pu être transportée au centre hospitalier d'Avignon où elle était encore hier au soir sous la surveillance de la police.

Althen-les-Paluds : une cyclomotoriste grièvement blessée

Un accident de la circulation s'est produit hier, vers 13 h. 30, à Althen-les-Paluds. Mlle Simone Vidat, âgée de 18 ans, demeurant à Althen-les-Paluds, qui circulait à vélomoteur est entrée en collision avec un camion.

Dans le choc, elle a été grièvement blessée et après avoir reçu les premiers soins sur place, par les sapeurs-pompiers de Carpentras, elle a été transportée à l'hôpital de cette ville.

BEAUMES-DE-VENISE : 5.000 m2 de pinèdes détruits par le feu

Hier vers 10 h. 30, un incendie de forêt s'est déclaré à Beaumes-de-Venise, à proximité des Dentelles de Montmirail, au quartier les Cortes d'Ambray. Activé par le vent, le feu s'est rapidement propagé et il a fallu l'intervention de sapeurs-pompiers d'Avignon et de Beaumes-de-Venise pour en venir à bout. Il a été détruit 5.000 m2 de pinèdes ont été la proie des flammes.

Mais sur ces sujets les enquêteurs gardent les plus grandes réserves, précaution qu'ils ont par la vacuité à fournir au divers témoins de l'affaire.

qu'une des victimes Joseph Cakada d'origine Yougoslave, demeurant au Pontet, 11, rue du Mont-Ventoux.

Nos photos : — L'intérieur de la « Goulue » où se déroula la tuerie. — L'un des témoins qui ont échappé au massacre.




Avignon : après la tuerie de «La Goulue»

On n'a sans doute pas fini d'éplucher sur ce qu'il conviendrait d'appeler « la tuerie d'Avignon ». Les cinq morts de « La Goulue », est établissement aux ambiances « rétro », caché au cœur d'Avignon, au fond d'une impasse qui s'écarte de la rue Théodore-Aubanel, sont bien là pour fournir à la réalité ce qu'il faut de concret. Pour l'instant l'enquête plénière. Ses orientations, dans la mesure où elles existent véritablement, ne percent pas et le fil du déroulement fut jusqu'ici assés sur des impressions ou des suppositions.

Hier matin, cependant, nous avons pu rencontrer un des témoins principaux de ce drame. Il s'agit de C. C. (le climat de peur qui s'est instauré ne nous permet pas, on le comprendra, de livrer ici son identité). C. C. est l'un de ces trois militaires qui consommèrent au moment de la tuerie. Il est de Marseille et effectua son service militaire au Vile Régiment du Génie.

« — Alliez-vous souvent passer les soirées à la Goulue ?
« — Avec mes deux collègues, c'était la première fois. Il paraît que le patron recevait fort bien les militaires. Il remettaient souvent sa tournée et ne faisait pas payer les trois premiers pour les autres clients. C'est tout ce que j'en sais.

« — Quand vous êtes entrés, avez-vous remarqué ceux qui devaient devenir les tueurs ?
« — Oui, ils étaient attablés et occupés à manger. Il était à peine midi et nous avons vu le passé. D'ailleurs, nous avons concouru avec le patron. Des gens étaient derrière nous.

« — Expliquez-nous ce que vous avez vu et entendu ?
« — Tout s'est passé très vite. Un peu avant de finir leur repas, les trois hommes ont commandé une bouteille de whisky qui leur a été apportée à la table par la serveuse. Après avoir bu, ils se sont levés, se sont approchés

de la caisse où ils ont demandé leur note. Ensuite, ils sont allés au comptoir avec celle-ci. Michel Leduc leur a dit à ce moment : « Alliez, les gars, le vais vous payer ma tournée ! ». L'un des trois types m'a même offert une cigarette dès son arrivée au comptoir. Puis, comme pour répondre à l'invitation de M. Leduc, il a posé la note, ouvert une sacoche dans laquelle j'ai pu remarquer plusieurs liasses de billets de banque. Et il en a tiré un revolver.

« — Tout le monde contre le mur ! et à ce moment-là, nous avons vu que les trois hommes étaient armés tous les trois. Un de mes collègues a cru dans doute à une blague et s'est approché de l'homme en faisant semblant de vouloir lui toucher le revolver pour voir s'il ne s'agissait pas d'un jouet. A ce moment, le gars lui a tiré un coup de crosse sur le temple. Puis il s'est avancé vers Michel (le patron), et en même temps qu'il lui criait : « Toi, tu es un sa-
laud », lui tira une première balle dans le ventre. Après, tout s'est passé à la vitesse de l'éclair, j'ai entendu d'autres coups de feu. Le gars qui avait menacé mon collègue est arrivé sur moi, il m'a mis en joue et il a tiré, mais je me suis jeté sur le côté et la balle m'a éraillé la tête. Un sacré réflexe. Puis, avec mes deux collègues et la serveuse, nous nous sommes lancés dans la cage d'escaliers qui était à côté. Avant de prendre l'escalier, je me suis retourné et j'ai vu tirer sur les autres comme on tire sur des chiens, des coups à bout portant, pour les finir.

« — Que s'est-il passé quand vous étiez dans la cage ?
« — Quand les types en ont tu fini avec les autres en haut, nous les avons entendus descendre l'escalier et allumer la lumière. Il faut dire que C.C. s'est avoué surpris que les heures trouvent du premier coup l'interrompteur de la cave, ceci laissant peut-être supposer qu'ils connaissaient la maison.

« — Là, nous avons bien cru que notre dernière heure était arrivée (en me disant cela, il s'éponge la front). Heure des trois qui, avant d'être le plus menacé par moi, était d'ailleurs décidé à nous descendre. C'est son collègue qui lui a dit : « Laisse tomber, laissons-les... »
« — Il nous ont fait remonter les escaliers. Deux d'entre eux étaient devant, le revolver toujours à la main. L'autre nous suivait, braquant le sien dans notre dos. Nous avons traversé la pièce où il semblait ne rester plus que des cadavres et ils nous ont raccompagnés, revolver au poing, jusque dans la rue. Là, ils nous ont dit : « Vous pouvez déquitter... »
« — D'après vous, pourquoi vous ont-ils tiré dessus ?
« — Je ne peux rien assurer, mais je crois qu'il m'ont pris pour un voyou. J'étais habillé un peu comme eux, blouson noir à col relevé, et ils ont peut-être pensé que je portais une arme. Pendant qu'ils étaient à la table, ils m'ont regardé deux ou trois fois.

Pourriez-vous nous les décrire ?
« — Finalement, ça s'est passé très vite. Je me souviens qu'ils avaient bien véritablement l'aspect de voyous. Leur âge ? Vingt-cinq à trente ans certainement.

« — Qu'avez-vous remarqué d'autre de particulier ?
« — Il nous ont tiré au moment, tiré sur les bouteilles : ils étaient bien décidés à tuer, votre chose m'a frappé. Dès les premiers coups de feu, on voyait bien qu'ils étaient affolés, ils tremblaient... »

« — Et cet C.C. nous mime la scène. Assis sur son lit, il nous fixe, l'index pointé, tel un revolver et il secoue sa main de frémissements. C.C. est fatigué et se remet en place sur le traversin blanc et il espère que, pour lui, ses ennemis s'arrêteront à cette table qui lui a perféré la région paritétale droite du crâne. Un sacré réflexe, en vérité, que de s'être lancé dans la descente d'escalier.

Gérard PERRIN.

Jacques Nieremberger, 38 ans, ancien légionnaire. (Photo : Le Provençal.)

Joseph Cakada, 27 ans, le Yougoslave, qui semble-t-il, se trouvait là, par hasard. (Photo : Le Provençal.)

Les anciennes barmaids de la «Crêperie» sur la sellette

Le fait nouveau que les observateurs ont enregistré, hier, dans l'affaire de l'effroyable tuerie d'Avignon, c'est bien la tentative de suicide de la nommée Yvonne Valin, jeune femme de 30 ans, domiciliée au numéro 5 du boulevard du Blanchissage à Avignon, et, qui plus est, se trouve être l'ancienne barmaid de la crêperie appelée « La Goulue ».

Mais les observateurs ne sont pas obligatoirement les enquêteurs. Ces derniers, par la voie du commissaire Sanchez, adjoint au chef du S.R.P.J. de Montpellier, laissent entendre, hier au soir, que les orientations données aux recherches pourraient aboutir plus tôt que prévu. A 17 heures, hier, un nouveau témoin était amené dans les locaux de la Police judiciaire de l'inspecteur divisionnaire Biernat. Il s'agissait d'une ancienne serveuse qui avait travaillé à « La Goulue » antérieurement encore à Yvonne Valin, la suicidée du matin.

LES TEMOINS SONT PROTEGES

Il ne faut pas être bien perspicace pour ne pas trouver de relation entre cette tuerie de la rue Théodore-Aubanel et la tentative de suicide, quelques heures plus tard, de la barmaid qui venait de quitter son poste, il y a à peine un mois.

Autre fait nouveau de la journée d'hier : l'inspecteur divisionnaire Somsin, responsable du S.R.P.J. de Nîmes, était sur l'affaire. Est-ce à dire que les investigations toucheraient le milieu nîmois ? Le pas est vite franchi quand on ne fait que des hypothèses et quand les seuls éléments confiés par les services de police s'avèrent aussi évasifs que possible.

En tout cas, après avoir entendu les témoins toute la journée d'hier et plus particulièrement Pascalo, le barmaid, qui était sur les lieux de la tuerie, le commissaire Sanchez laissait penser qu'il était sur une « piste ». L'essentiel pour lui était aussi d'assurer en même temps la sécurité des témoins.

LE VOILE DU SECRET DE L'INSTRUCTION

A ce degré de l'enquête, il faudra retenir quelques faits troublants dans son déroulement et surtout soulever le voile du secret de l'instruction à l'aide des questions que chacun est en mesure de se poser.

D'abord Yvonne Valin, barmaid à « La Goulue » il y a, à peine un mois, s'ouvre les veines du poignet quelques heures après avoir reçu la visite des enquêteurs venus l'interroger. La police a prévenu l'ambulance des sapeurs-pompiers pour le transport de son corps au Centre hospitalier. Ça a prévenu la police ? On ne sait.

D'autre part, on raconte volontiers que Michel Leduc était un indicateur de la police. Il était un rouage d'un certain racket sur la vallée du Rhône, et bien d'autres choses encore. Ensuite, il faut bien reconnaître qu'aucun renseignements n'a percé en ce qui concerne la personnalité et le signalement du tueur. L'un d'eux était moustachu, l'autre barbu, c'est tout ce qui est concrètement divulgué par certains témoins.

« — Etait-il de sombres tueurs « d'opérette » puisqu'ils sont restés plus de trois heures dans l'établissement, au risque de se faire détailler par les autres clients et les consommateurs ?
« — Ou bien le règlement de comptes (c'est l'hypothèse la plus plausible) relevait-il des sphères les plus dures du milieu du racket ? De ce milieu dur que rien ne fait reculer et dont la présence serait ainsi une fois démontrée - ils tremblaient et ils semblaient affolés - nous déclarait Christian hier matin. L'homme de la rue était aussi affolé, mais pas pour les mêmes raisons.

G.P.

le transport en 1975 à partir du Sud-Est

Prolongement de la fonction commerciale, le transport et la distribution ne s'accroissent plus aujourd'hui de l'a-peu-près. Des techniques existent, plus rationnelles, plus efficaces, plus rentables selon les cas mais leur mise en œuvre nécessite une expérience et des moyens logistiques qui dépassent le plus souvent les possibilités de l'industriel. Aussi, des spécialistes sont là pour vous décharger totalement de ces problèmes en apportant le maximum de services au meilleur coût.

La tuerie de « La Goulue »

Rien de nouveau

L'enquête se poursuit

AVIGNON — On n'ose même plus poser la question aux policiers qui enquêtent sur la tuerie de « La Goulue », car on redoute la réponse « rien de nouveau »... c'est la même réponse que l'on nous a faite pour le drame de l'« Eponge », de la mort de la jeune vietnamienne, pour le suicidé bidon de l'immeuble « Ventoux » jusqu'au jour où on a pensé qu'il était inutile d'insister et que ces affaires iraient rejoindre les autres affaires qui sont restées des mystères depuis la Libération d'Avignon.

Mais cette fois, il n'y a pas que la presse qui pose la question... il y a les avignonnais qui ne prennent pas trop le nouveau surnom que l'on vient d'attribuer à notre vieille cité des papes : « Le Chicago Provençal » et qui le soir craignent autant les rues désertes que les bars fréquentés. On ne sait pas où va s'arrêter l'audace des truands.

● Voir la suite en page quatre

“ LA GOULUE ”

● SUITE de la première page

LES AUDITIONS SE POURSUIVENT

On sait que les auditions se poursuivent. Les témoins ont dit tout ce qu'ils savaient, c'est-à-dire pas grand chose. On a interrogé plusieurs personnes qui avaient été en relation avec les victimes. Ils ne savaient rien ou s'ils savaient quelques choses ils n'ont rien dit.

Quoiqu'il en soit, les truands qui sont venus festoyer à « La Goulue » n'ont rien fait pour ne pas être vus, car de l'heure où ils sont arrivés au restaurant à l'heure où s'est produite la fusillade, de nombreuses personnes sont venues et sont reparties en ayant parfaitement remarqué ce trio, au demeurant assez bruyant.

Il paraît donc évident que les assassins savaient qu'ils étaient inconnus à Avignon et inconnu également de l'entourage du géant.

Toutefois, les enquêteurs de la SRPJ à qui a été confiée l'enquête, ne restent pas inactifs et le commissaire Bernat qui la dirige avec l'autorité qu'on lui connaît paraît — semble-t-il — assez optimiste. Nous voudrions avec lui partager cet optimisme, car notre thèse adoptée dès la première heure du crime semble se confirmer de plus en plus, et dans le domaine du racket bien organisé, on ne laisse rien au hasard.

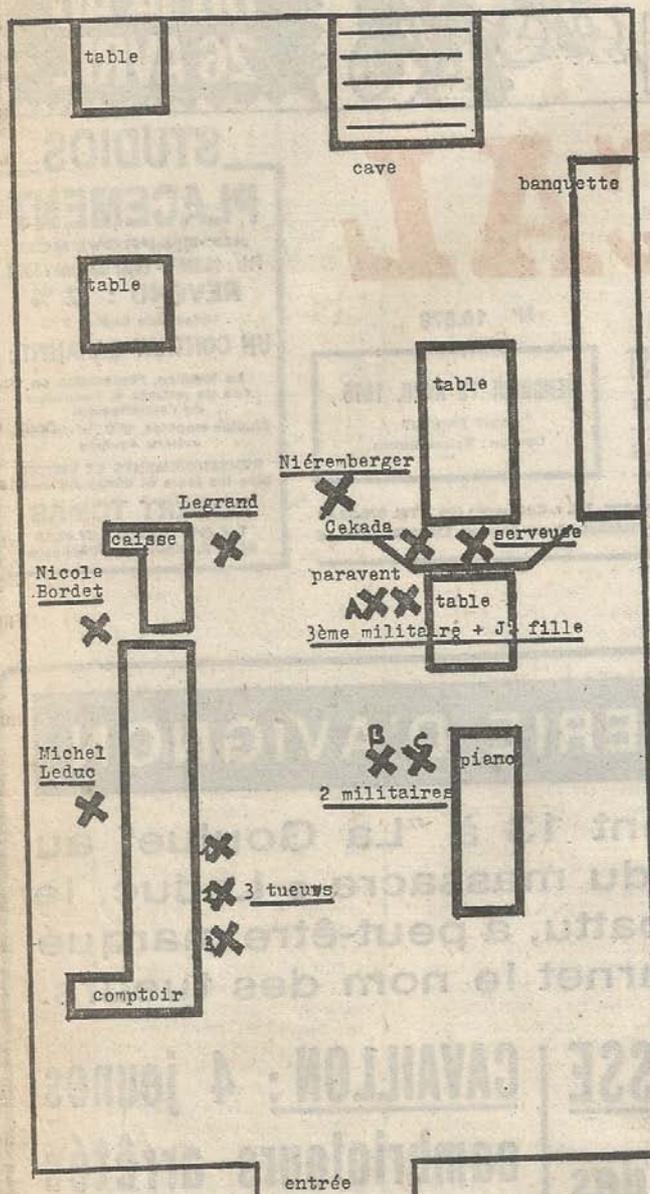
Annexe 3. i.

Le Provençal, 18 avril 1975

LA TUERIE D'AVIGNON

● Ils étaient 13 à "La Goulue" au moment du massacre ● Leduc, le patron abattu, a peut-être marqué sur un carnet le nom des tueurs.

Page DEUX 122



La tuerie de « La Goulue » 13 protagonistes au numéro 13

L'enquête suit son cours. Ce sont les termes consacrés qui s'adaptent en général aux investigations policières. Pendant ce temps l'information nécessaire que l'on cerne les faits de la façon la plus nette. L'affaire de « La Goulue » le mérite. Avec ses 5 morts, le côté « boucherie » de ses exécutions et la profonde émotion qu'elle a déclanchée dans le pays entier, elle appelle la plus sérieuse réflexion.

Aujourd'hui, nous sommes en mesure, après recoupement des divers témoignages que nous avons pu recueillir, de proposer à cette réflexion un plan qui montre l'intérieur de l'établissement à l'instant même du drame.

Les trois tueurs y sont numérotés de 1 à 3, les militaires (dont l'un d'eux a été blessé par balle dans la région pariétale droite) sont représentés par les lettres A, B, C.

Le plan, tel qu'il est présenté ici, se situe à l'heure H. Les tueurs viennent de la table où ils ont mangé (ils étaient là depuis 20 heures). Ils sont passés à la caisse où ils ont

retré leur note des mains de Nicole Bordet. Michel Leduc va leur proposer « sa » tournée et la « revolver-party » va commencer. Le tireur N. 2 va tirer une première balle sur Leduc. Le tueur N. 1 se tournera vers les militaires et les autres consommateurs qui ont pour nom Legrand, Riemberger et Cekada. Les militaires B et C vont se diriger vers la cave, ainsi que le militaire A et la jeune fille qui était à sa table. Ici, il faut noter que nul n'a parlé de cette dernière jusqu'à maintenant. Il s'agit d'une copine du militaire A. Elle a été interrogée par la police hier matin mais son identité a été soigneusement préservée.

La serveuse, quant à elle, n'a eu qu'un souci : se coucher sous la banquette qui était dans son dos. Là, elle a attendu la fin de la tuerie.

Voilà les faits tels qu'ils se présentent, à 2 h. 30 du matin ce mardi.

Chacun pourra remarquer que les protagonistes étaient au nombre de treize. Qui plus est, tout s'est déroulé au N. 13 de la rue Théodore-Aubanel...

10 millions (A.F.) d'antiquités
récupérées à Aix

Elles avaient été volées à Cabrières

"La Goulue" : c'est toujours le mystère

La serveuse garde le silence mais dans le quartier les langues se délient : "Ça devait arriver... et ce n'est pas faute d'avoir prévenu..."

DERNIERE PAGE

La fusillade de « La Goulue »

L'enquête suit son cours, pas d'élément nouveau... pourtant il fallait que ça arrive

AVIGNON (C.P.). — Décidément en l'espace de peu de temps Avignon défraye la chronique. Il faut dire que dans la cité des Papes comme à Lyon coule le Rhône. Avignon, ville ouverte, qui ne l'est plus aujourd'hui, n'en conserve pas moins une certaine tradition dont on se passerait volontiers, et pour cause ce n'est pas une image de marque. Nous avons vu le « suicidé » millionnaire, mystérieux, sans bagage, qui aurait choisi sur le trajet Paris-Marseille, Avignon pour se jeter d'un 15^e étage; il y eut tout récemment encore la jeune prostituée découverte étranglée dans son studio... Aujourd'hui la coupe est pleine avec cette fusillade de « La Goulue » où les crêpes ont été assaisonnées de plomb.

LES ENQUETEURS SUIVENT L'AFFAIRE PAR LA PRESSE

Chaque soir le point, si l'on veut, est fait au service de police de la rue Violette, mais aux questions des journalistes on ne sait que répondre d'une manière qu'enviraient les Normands « Peut-être que oui, peut-être que non », jusqu'à nous dire : « Vous en savez plus que nous ». Alors dans ces conditions nous allons justement apporter de l'eau au moulin de nos confrères, pour

SAINT-AUBAN

Le meurtrier de Jean Chevalier est passé

quoil pas, d'après des informations qui nous ont été données hier dans la matinée.

LE COUTEAU SUR LA GORGE

Effectivement nos correspondants qui ne sont autres que des locataires et propriétaires, des riverains de la Goulue, rue Théodore Aubanel, nous disent que nous sommes peut-être mal renseignés. A qui la faute ? Et d'apporter des précisions : « Le 4 juin 1974, après une bagarre dans cet établissement (dont la réputation n'est décidément plus à faire) des locataires étaient menacés; l'un d'eux a du regagner son appartement accompagné de trois individus qui lui mirent un couteau sous la gorge. Un autre personnage aurait proféré des menaces du genre : « On aura ta peau ». Dans le quartier cela faisait grand bruit, une première pétition avait été adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à M. le procureur de la République, à M. le maire et au commissaire de police. Entre temps, une plainte verbale était faite au commissariat. « Cette dernière (nous citons) a été prise pour une plaisanterie ». Il aurait été répondu : « Une personne qui a bu ne se rappelle de rien et ne peut être dangereuse ! »

Nos correspondants de poursuivre : « Entre temps il y eut de multiples bagarres. Le 27 juillet 1974, une intervention dans le même sens avait été faite auprès du préfet et du procureur, elles sont restées sans réponse. Une mini-enquête a tout de même été déclenchée puisqu'un inspecteur de police s'est déplacé et une déposition a été enregistrée au commissariat, fin octobre début novembre, laissant entendre que l'établissement serait fermé lors des fêtes de fin d'année ».

UN QUARTIER QUI S'EN TIRE BIEN

Dans une précédente édition nous avons dit que la serveuse rescapée de la tuerie s'en était bien tirée. On nous fait remarquer qu'en fait c'est tout un quartier qui s'en tire bien car « au lieu de règlement de comptes entre truands, il y aurait pu avoir une ou plusieurs familles d'honnêtes gens en deuil. Dans le voisinage de ce restaurant qui aurait du en toute logique fermer ses portes à 1 heure du matin, un horaire qui n'était jamais légalement respecté. Les riverains donc en avaient assez de ce tapage nocturne qui a pris des dimensions dramatiques et ils étaient prêts de supplier au manque d'effectif de la police en surveillance de nuit pour se faire justice eux-mêmes. Ils auraient par ailleurs adressé une lettre au ministre de l'Intérieur et au président de la République afin que soit prise en considération les plaintes qu'ils avaient déposées à l'échelon régional et afin de savoir, nous citons : « Pour quelles raisons cet établissement restait ouvert et par qui il était couvert ? »

Pour ce qui est de l'enquête, nous pourrions dire qu'elle se poursuit par l'audition des témoins et qu'on n'en sait pas plus, ni sur la tentative de suicide de l'ancienne barmaid, ni sur les démêlés qui auraient pu opposer Michel Leduc, bien connu dans le milieu, à quelques truands n'ayant pas hésité à venir lui régler son compte.

Une certitude encore : l'ancienne serveuse Yvonne Valin qui a tenté de mettre fin à ses jours doit en savoir long sur ce qui pouvait se passer de nuit à La Goulue, mais elle se refuse à toute déclaration. C'est ce qu'aurait confirmé un ami de la serveuse.

J.P. BROCAREL.

Le Dauphiné Libéré, 19 avril 1975

A la « Une » du Sud-Est

- **AVIGNON** : Une jeune fille de 15 ans a échappé à la tuerie de « La Goulue »

AVIGNON :

UNE JEUNE FILLE DE 15 ANS A ECHAPPE A LA TUERIE DE « LA GOULUE »

AVIGNON. — Vérifications, auditions de témoins se poursuivent sans désespérer dans les locaux du S.R.P.J. d'Avignon, pour tenter de débrouiller l'écheveau de l'affaire de « La Goulue ».

Après quatre jours d'enquête, non seulement dans la cité des Papes, mais également à Paris, où un témoin a été interpellé hier, les policiers se demandent encore quels ont été les mobiles de cette tragédie cinq fois mortelle.

Est-ce un règlement de compte consécutif à une bagarre à laquelle Leduc aurait été mêlé ? Il paraissait très nerveux aux cours des jours précédant le drame. Quelques jours plus tôt, il avait rossé un homme, rue Philonarde.

Est-ce une affaire de racket ? Leduc, qui aurait acheté « La Goulue » au nom de sa compagne Nicole et qui, se faisant passer pour un simple gérant, n'aurait pas « joué le jeu » auprès des racketteurs ?

Une jeune fille de 15 ans se trouvait dans la salle de « La Goulue » le soir du drame. On peut se demander pourquoi A-t-elle refusé les avances d'un client, les tueurs se seraient

alors érigés en « justicier » en prenant sa défense ?

Ou bien alors s'agit-il d'une affaire démentielle, les tueurs ayant opéré en état d'ébriété ?

Mais la note paraît terriblement lourde : cinq cadavres, avec chacun au moins une balle dans la tête.

Ce que l'on sait, aujourd'hui, c'est que les tueurs ont, leur forfait accompli, accompagné les trois militaires, dont un blessé à la tête (qui a quitté l'hôpital, hier, après avoir eu cinq points de suture) et la jeune fille jusqu'à la place de l'Horloge, avant de disparaître. Peut-être avaient-ils garé leur voiture non loin de là ?

Quant à Yvonne, l'ancienne serveuse de « La Goulue », qui a tenté de mettre fin à ses jours, à son domicile, mardi soir, après avoir été entendue dans la journée par les policiers et qui avait été hospitalisée après avoir perdu deux litres de sang, elle a pu quitter l'hôpital hier matin, et répondre aux questions des inspecteurs dans les locaux de la P.J.

En ce qui concerne le signalement des meurtriers, on possède très peu de renseignements. Il paraît se confirmer qu'un individu barbu aurait par-

ticipé au massacre. D'ailleurs, une personne, tenant un débit de boisson, menacée par des racketteurs, aurait, elle aussi, remarqué la présence d'un homme portant une barbe parmi eux.

Mais tant que les mobiles de cet acte meurtrier n'auront pas été définis, il paraît bien difficile, aux policiers, de se lancer sur des pistes solides leur permettant de parvenir aux auteurs de cette terrible fusillade.



Notre photo. — L'une des victimes, Jacques Nieremberger, qui a succombé quelques heures après la fusillade.

Le Provençal, 19 avril 1975

Le massacre de "La Goulue" Les 3 tueurs d'Avignon auraient été arrêtés

L'EXECUTION aurait été commandée par la barmaid et son « amie » — toutes les deux écrouées — qui voulaient reprendre la crêperie à leur compte.



GINOU (en haut) et France. (Photos Max Parpaleix)

Le massacre de « La Goulue »

La barmaid avait fait venir les tueurs du Havre pour exécuter Leduc

Les trois tueurs d'Avignon n'étaient pas ivres au moment du carnage. Leduc a été abattu d'une balle dans la nuque alors qu'il fuyait...

Le voile commence à se lever sur cette pour le moins ténébreuse affaire. Fini les hypothèses échevelées, les trois tueurs auraient été arrêtés hier à Paris tandis qu'à Avignon, les deux complices, Ginou et France, étaient gardées à vue dans les locaux du S.R.P.J.

Voici la genèse de l'affaire selon des renseignements que nous avons obtenus : Il y a deux mois, Ginou et l'ex-barmaid de « La Goulue », une certaine France, vivant ensemble, soldaient leur appartement et parvenaient à réunir la somme de 25.000 F dans le but d'éponger une partie des dettes de « La Goulue ». Un accord secret avait été passé entre le couple aux mœurs particulières et Nicole Bordet, la propriétaire de la crêperie-pizzeria « La Goulue ».

Ginou, la barmaid de l'établissement, nourrissait de grandes ambitions. Elle voulait faire de « La Goulue » un établissement entièrement rénové, un Night Club à

recette. Mais elle posait ses conditions : « Pas question que Michel Leduc entre dans l'affaire ». La proposition convenait à Nicole Bordet, lassée de son concubin.

A l'insu de Leduc, Ginou et Nicole passent devant le notaire. La barmaid signe un chèque de 25.000 F au nom de Nicole, une sortie qui d'ailleurs met son compte à découvert à sa banque.

Mais l'histoire tourne mal. Nicole prétexte qu'elle n'a pas encaissé le chèque. Là on ne comprend plus le jeu de la maîtresse de Leduc. Ginou fait appel à des vieilles connaissances intéressées dans ce marché. Le premier, un certain Hervé, propriétaire d'un bar du Havre, fermé pour proxénétisme dans le courant de la première quinzaine de mars. Cet Hervé donc, « tricard » au Havre, a décidé de changer d'air. A Avignon, il exerce, croit-on, ses « talents » de racketteur en compagnie de deux complices, un certain Dédé d'Avignon et ce fameux barbu reconnu par les rescapés de la tuerie.

Hervé semble enthousiasmé par "La Goulue" qu'il

songe à transformer en cabaret à la mode. Mais Leduc se dresse en travers de leur route. Ils décident de l'écarteler en lui infligeant la plus belle frousse de sa carrière.

Fin mars, Hervé, Dédé, le Barbu et deux autres larrons débarquent à Avignon. Vers 20 heures, lundi 14 avril, trois d'entre eux pénètrent dans "La Goulue".

Six heures après, c'est le massacre. Cinq cadavres seront retirés du restaurant ensanglanté. Sans doute, devant l'entêtement de Leduc, ont-ils voulu en finir avec lui une bonne fois pour toutes.

Le meurtre de Leduc a entraîné la mort de ses trois gardes du corps. Et puisqu'ils y étaient, pourquoi s'embarasser de Nicole Bordet, dont l'humeur était par trop changeante ? Et de cinq.

Les tueurs n'étaient pas aussi ivres qu'ils le paraissaient. Les douze balles tirées ont toutes atteint leurs cibles. On a épilogué sur la grâce accordée aux quatre survivants. Ils la doivent au fait qu'ils n'étaient pas des « habitués » de "La Goulue".

Alain MANIACI.

A la « Une » du Sud-Est

● LE MASSACRE de « La Goulue » : ni arrestation, ni garde à vue

Faits divers

LE MASSACRE DE « LA GOULUE » NI ARRESTATION NI GARDE A VUE

AVIGNON. — Après la fusillade tragique de « La Goulue » qui a fait cinq morts dans la nuit de lundi à mardi, à Avignon l'enquête se poursuit. Rien n'est laissé au hasard par les inspecteurs de l'antenne vaclusienne du S.R.P.J. de Montpellier qui ont procédé à un nombre impressionnant d'auditions et de confrontations en cinq jours d'investigations.

Par contre, contrairement à ce qui a pu être annoncé hier par certaines sources, aucune arrestation n'a été opérée, personne n'a été placé en garde à vue et à plus forte raison personne n'a été écroué.

C'est dire que l'enquête avance pas à pas pour tenter d'abord de définir les mobiles des tueurs qui ont perpétré le terrible carnage, dans une affaire ténébreuse aux multiples ramifications.

Peu à peu au cours des cinq jours d'enquête, nous avons appris successivement que treize personnes se trouvaient dans les murs de la crêperie restaurant, au moment du drame ; les cinq personnes abattues M^{me} Nicole Bordet 44 ans, Michel Leduc, 42 ans, Joseph Cekada 27 ans, André Legrand 36 ans et Jacques Nieremberger 35 ans, qui devait décider quelques heures après avoir été abattu.

Outre les cinq victimes, la serveuse qui a trouvé son salut dans la fuite était également présente ainsi que trois militaires dont un blessé à la

tête et une adolescente âgée de seulement 15 ans (que faisait-elle dans ces lieux à cette heure là) et les trois tueurs évanouis dans la nature après avoir accompli leur quintuple assassinat.

C'est dire que cinq personnes peuvent apporter quelques précisions sur le déroulement du scénario tragique, sans compter la foule des clients, habitués de la Goulue ou gens de passage, en mesure peut-être de faire jaillir la lumière dans cette sombre affaire.

Il est vrai que toutes sortes de grenouillages présidaient au fonctionnement de la Crêperie, les langues se délient, aujourd'hui. On apprend par exemple qu'un couple d'Orangeois venu consommer deux bières, s'est vu réclamer 50 francs pour le prix des deux chopes. Ces gens là se sont étonnés d'une telle ardoise, en toute bonne foi, mais ils ont dû s'exécuter devant l'attitude menaçante du patron du bar.

Bien entendu on peut échauffer toutes sortes d'hypothèses sur les raisons de la tuerie chaque personne ayant été entendue pouvant permettre de monter un scénario.

Un piège dans lequel les policiers ne veulent pas tomber. C'est la raison pour laquelle plusieurs personnes ont été confrontées hier dans les locaux du S.R.P.J. d'Avignon durant près de 6 heures, pour préciser quelques points encore obscurs. En outre,



trois inspecteurs, MM. Beaume, Lalle et Leduc se sont rendus à Paris pour entendre deux personnes dont les témoignages pourraient être intéressants. Ils en sont revenus hier matin pour continuer l'enquête dans la cité des papes.

Les prochains jours pourraient apporter des éléments nouveaux. Tel était en tout cas, le point de la situation hier en fin de journée. Notre

métier étant de relater l'événement et non de le précéder.

Jean LECLAIRE
o o o

Nos photos. — Deux des cinq victimes de la tuerie : Nicole Bordet 44 ans, et Joseph Cekada 27 ans.

En bref

AVIGNON :

Réseau national
pour l'accueil

Le Dauphiné Libéré, 22 avril 1975

« La Goulue » : Empreintes digitales et portraits-robots établis grâce aux témoins du drame, principales armes des enquêteurs

AVIGNON. — L'enquête suit son cours, les inspecteurs de la Police Judiciaire, du détachement d'Avignon et de la direction régionale de Montpellier, tentent toujours d'éclaircir le mystère du massacre de « La Goulue ».

Après que leurs investigations les aient menés dans la capitale, elles devaient les conduire hier à Toulon, pour de nouvelles auditions, de nouveaux témoignages. Mais, en l'état actuel des choses, il se confirme que l'enquête doit être longue et difficile et après une semaine de patientes recherches, rien encore de bien solide ne paraît annoncer une piste sérieuse.

On attend avec quelque espoir le résultat des études d'empreintes relevées sur les verres à liqueur après la tragédie dans laquelle cinq personnes ont trouvé la mort, au cours de la fusillade déclenchée par trois tueurs.

En outre, les policiers sont en train de réaliser les portraits-robots des tueurs mais ils ne devraient pas être terminés avant plusieurs jours.

ELLE NE DORT PLUS

Pour notre part, nous avons réussi à rencontrer la jeune fille âgée de 15 ans qui a assisté à la tuerie et a échappé par miracle aux balles des bandits.

Bien que souriante, après ce terrible drame, elle nous a confié que son sommeil, depuis la nuit tragique, était troublé par de terribles cauchemars. Il lui arrive de s'éveiller, croyant entendre des coups de feu et ne parvient que rarement à profiter du calme nocturne. Elle n'est pas près de fréquenter à nouveau, un établissement, à 2 h 30 du matin, au risque de se trouver mêlée bien involontairement à un tel drame.

Nous avons également rencontré les trois militaires qui se



trouvaient dans les murs de « La Goulue », la nuit du massacre. Bien entendu, ils doivent se tenir à la disposition des enquêteurs, pour apporter leur précieux témoignage afin de reconstituer les circonstances de ce quintuple meurtre, sinon pour aider à identifier les tueurs. En effet, dans l'affolement général, ils ont davantage cherché à se mettre à l'abri des balles qui partaient de toutes parts plutôt que de détailler les visages et l'allure des assassins.

« PERSONNE NE BOUGE ! »

L'un d'eux était venu pour la première fois ce soir-là à « La Goulue », mais les deux autres militaires avaient consommé à plusieurs reprises dans ce débit de boisson « pas comme les autres ».

Tous trois s'approprièrent d'ailleurs à boire à la santé du



patron, Michel Leduc, qui venait de gagner une partie de dés, contre Jacques Nieremberger, lorsque tout a commencé.

Les trois « clients » se sont levés, comme pour partir, puis, parvenus à la porte, ils ont fait volte-face. « Personne ne bouge ! » criait l'un des clients.

Dans le même temps, les trois mystérieux consommateurs, adossés à la porte d'entrée comme pour la bloquer, braquaient chacun une arme en direction des personnes présentes.

L'un des hommes armés lançait « Tourne-toi salaud ! », à l'adresse de Leduc qui faisait face au comptoir. Ce dernier se retournait vers les bandits, l'un d'eux tirait un premier coup de feu dans le ventre du patron qui s'effondrait. La tuerie commençait...

Dans la seconde suivante, Leduc recevait une balle dans la tête tandis que les deux autres tueurs faisaient feu dans la direction des trois compagnons de Leduc : Joseph Cekada, Jacques Nieremberger et André Legrand. Puis peu après, ils abattaient Nicole Bordet.

Dès le début des coups de feu, les trois militaires et la jeune fille de 15 ans battaient en retraite, comme ils le pouvaient, au milieu du déluge de coups de feu. Ils s'engouffraient dans un escalier espérant qu'il les conduirait à l'abri et arrivaient dans la cave de l'établissement.

Deux d'entre eux devaient être blessés : l'un assez sérieusement, d'une balle eût lui a éraflé la tête, le second, plus tard, par un coup de crosse à la tempe.

REGLEMENT DE COMPTE ? SANS DOUTE

Quelques instants après, la



fusillade ayant cessé, les tueurs descendaient à la cave. Les quatre spectateurs involontaires de la tuerie crurent leur dernière heure venue. Par miracle, les armes ne parlèrent plus mais les gangsters obligèrent, sous la menace, les occupants des lieux à sortir. Ils allaient les forcer à marcher devant eux, un curieux cortège remontant la rue Bancasse en direction de la place de l'Horloge. Les tueurs avaient annoncé la couleur. « Si vous tentez de vous sauver, nous tirons sur le premier qui bouge ». On comprend dans ces conditions que l'un des militaires qui avait un pistolet braqué dans les reins ne se soit pas senti tranquille, ainsi qu'il nous l'a précisé.

En attendant, il n'est pas question de permission de détente pour les trois appelés du contingent. Ils sont consignés et doivent se rendre fréquemment dans les locaux de la Police Judiciaire, pour les besoins de l'enquête.

Une enquête qui pourrait bien retenir l'hypothèse du règlement de compte. Comment penser autrement après les témoignages recueillis sur la façon dont a débuté la tuerie : Pas du tout pour une question de note « salée », et sans discussion à haute voix. Dans le silence, les armes seules ont crépité d'une façon sinistre.

Pourtant, une inconnue de taille subsiste encore. Dans d'autres cas de règlements de compte, les tueurs ouvrent une porte, tirent sur tout ce qui bouge et s'en vont « sur les chapeaux de roues ». Ce n'est pas ce qui s'est passé dans la nuit, il y a une semaine, à « La Goulue ».

Jean LECLAIRE.

Nos photos

Les trois militaires qui se trouvaient à « La Goulue » au moment du drame. Ils ne oublieront pas de sitôt. (Ph.-Yvon Provost). (A.I.G.L.E.S.).

Dédé d'Avignon : « Je n'ai rien à voir dans cette affaire »

Plusieurs personnes ont été mises en cause, dans l'affaire de « La Goulue », par certaines sources d'information et notamment un certain Dédé d'Avignon.

Nous l'avons rencontré hier dans la cité des Papes. Cet élégant quinquagénaire qui ne fait pas son âge est tout à fait mécontent d'avoir été ainsi à la « une » de l'actualité.

« J'ai été entendu à Paris » nous a-t-il expliqué, ajoutant qu'il était descendu à Avignon à la demande des policiers menant l'enquête.

« Bien entendu, je me suis rendu quelquefois à « La Goulue » lorsque je me trouvais à Avignon. Mais j'ai vite compris qu'il y avait fréquemment des histoires, et notamment au moment de payer les additions. Je n'y suis plus retourné ».

« En tout cas, si j'ai été entendu au titre d'ancien client, je suis absolument étranger à cette triste affaire dont j'ai appris la nouvelle alors que j'étais à Paris où je me trouvais depuis la semaine précédente ».

LE CABARET ET DE



Michel Leduc avait été un champion bien connu de lutte gréco-romaine. Après de tumultueux deboires, il était devenu à 44 ans, le patron redouté des clients de la crêperie «La Goulue».



AVIGNON

— MICHEL, tu n'es qu'un salaud ! Les consommateurs du restaurant La Goulue, à Avignon, se figent en entendant cette insulte lancée brutalement à la face du patron par l'un de ses clients qui s'avance vers lui d'une démarche décidée...
Derrière son bar en marbre rouge, Michel Leduc ne semble rien comprendre. L'œil agrandi par la stupeur, la bouche tordue par l'effroi, cet ancien champion de lutte gréco-romaine de 44 ans, tient au creux de sa main les dés qu'il s'appretait à lancer sur la piste de feutrine verte disposée sur le comptoir. A moins d'un mètre de lui, il voit la queue menaçante d'un pistolet 9 mm dirigé vers son visage.

— Allons, ne faites pas de bêtise ! hurle l'un des trois jeunes militaires qui se précipite du fond de la salle pour tenter d'intervenir. Un coup de crosse sur le crâne le fait tenir tranquille. Dans son étourdissement, il n'a que le temps d'apercevoir les deux autres hommes qu'il a vus un instant plus tôt installés tranquillement à une table, sortir de leur sac des pistolets 7,65 mm qu'ils braquent maintenant eux aussi vers le patron du bar...
Soudain, une première détonation claque. Il est deux heures du matin, ce mardi 15 avril 1975, lorsque Michel Leduc reçoit une première balle en pleine tête. Une autre lui traverse le cou, une troisième enfin l'atteint à l'abdomen. Il s'écroule dans une mare de sang...

Les trois amis qui jouaient avec lui au 421 n'ont pas le temps d'esquisser un geste de défense. Les pistolets crachent déjà un feu meurtrier...
Pascal, la jeune et jolie serveuse plonge sous une table. A côté d'elle roule aussitôt le cadavre éclaboussé de sang d'une nouvelle victime.
— Mais pourquoi ce carnage ? se demande-t-elle en tremblant de peur. Ces trois inconnus semblaient des clients tout à fait corrects. Ils n'avaient pas élevé la voix depuis leur arrivée ici, à 20 heures...

Clients paisibles

Il est en effet 20 heures, ce lundi 14 avril 1975 quand la porte de «La Goulue», petit cabaret situé au fond d'une cour, au 13 de la rue Théodore-Aubanel, à Avignon, s'ouvre lentement. Trois hommes d'une trentaine d'années vêtus de blousons de cuir et de pantalons sombres s'approchent du bar. Ils commandent des pastis. L'un est barbu, l'autre porte d'épais moustaches, le troisième est grand, sans aucun signe distinctif...

A cette heure-ci, à La Goulue, il n'y a pas grand monde. Michel, le patron, prend l'apéritif avec trois habitués. Trois amis en fait qui depuis quelques jours ne le quittent pratiquement pas durant ses déplacements en ville. Dans la cuisine, la compagne de Leduc, Nicole, une grande et belle femme de 43 ans, est à ses fourneaux. Le calme règne dans cette petite salle toute en longueur avec, sur la droite en entrant, un piano destiné aux soirées exceptionnelles. Pascal, la jeune serveuse qui a pris son service le jour même, finit de dresser les tables. Pendant deux heures, les trois inconnus discutent entre eux avant de passer à table et de commander crêpes et saucisses qu'ils arrosent d'un vin du pays. Il n'est pas loin de minuit quand la porte en verre dépoli de «La Goulue» s'ouvre à nouveau sur trois jeunes militaires en civil du contingent en garnison au 7ème Génie d'Avignon.

A une table, ils remarquent les trois hommes qui après leur repas ont commandé une bouteille de whisky. Trois clients discrets qui fêtent peut-

être un anniversaire... pensent-ils...

— A deux heures, l'un des trois hommes a demandé l'addition, me ra conte aujourd'hui Christian, l'un des militaires. Mais le patron voulut leur offrir un verre :

— Avant de parler de ça, je vais vous offrir une tournée ! leur dit-il jovialement ! Au même instant, nous avons entendu l'un des trois clients crier à Leduc en le menaçant : «Michel, tu n'es qu'un salaud ! J'étais stupéfait. Pourtant, je savais bien que Leduc n'était pas un enfant de chœur. Des bagarres éclataient de temps en temps dans son restaurant...

Solide comme un roc !

— Pour les habitants du quartier, «La Goulue» n'avait pas bonne réputation, me dit Marcel, un vieux ami de Leduc. Il faut dire qu'en pleine nuit, ils devaient supporter le vacarme des bagarres qui s'y déroulaient fréquemment en fin de soirée. Michel, en effet, avait une curieuse façon de gérer son restaurant. Il établissait les prix des consommations à la tête du client. Si un soir on pouvait boire une bière pour cinq francs, le lendemain il pouvait aussi bien vous la facturer 20 francs, ce qui ne plaisait évidemment pas à tout le monde ! De plus, Michel n'hésitait pas à provoquer certains consommateurs en leur ordonnant de payer une tournée. Si les intéressés n'obtempéraient pas aussitôt, il était capable de les «virer» avec perte et fracas. Personne ne lui faisait peur. Il faut dire qu'il était un ancien champion de lutte gréco-romaine et qu'à quarante quatre ans, il n'avait rien perdu de sa forme. Solide comme un roc, il aimait montrer qu'il était le plus fort. Il savait se servir de ses poings. Mais il savait aussi embobiner d'éventuels «pigeons» dans les bars d'Avignon pour les entraîner vers son établissement. «Vous verrez, lui disait-il, venez à «La Goulue» et vous ne serez pas déçus, il y a un pianiste. Je fais des diners en musique... Mais les clients ainsi attirés étaient déçus. Il y avait effectivement un piano mais pas de musique. De plus, la tenue de son restaurant n'avait rien de brillant. Il s'en suivait donc de fréquents affrontements dont Michel sortait toujours vainqueur. Rien d'étonnant à cette conduite pour ceux qui connaissent son passé fait de coups et de sang...

Amant irremplaçable

— En 1964, poursuit son ami, Michel Leduc à trente trois ans était déjà connu des services de police. Il exerçait en effet le métier de proxénète, en Bretagne, entre St Malo et Rennes. A sa sortie de prison, cependant, il décida de se ranger. Il emmena avec lui une ravissante compagne de 18 ans et descendit à Juan-les-Pins, décidé à prendre un métier sérieux. C'est ainsi qu'ils sont arrivés sur la côte l'été 1965 pour «faire la saison». Elle comme barmaid, lui comme cuisinier. A vrai dire, Michel n'était pas ce que l'on peut appeler un véritable cordon bleu. Sans aucun doute, il était plus à l'aise quand il faisait la plongée que quand il cherchait une nouvelle recette. De plus, instable, il ne pouvait demeurer longtemps dans la même place. Plus d'une fois au cours de cette saison, il rendit son tablier, après une altercation avec son patron.

Sa compagne, par contre, était une jeune femme sérieuse dans le travail. Dès leur arrivée, elle trouva un emploi de serveuse dans un petit snack-bar, à l'entrée de la ville. Leduc se réjouissait de voir sa compagne bien gagner sa vie. Sûr de sa force, il se croyait un amant irremplaçable. Aussi était-il a

LA MORT

cent lieux d'imaginer que sa maîtresse en laquelle il avait toute confiance allait tourner son regard vers un autre que lui...

Terrible vengeance

— Paul, le patron de la jeune femme était un sacré beau garçon, m'explique mon interlocuteur. A 27 ans, en effet, il avait déjà derrière lui une solide réputation d'homme à femmes. Quand il vit que la jeune serveuse n'était pas tout à fait indifférente aux avances répétées qu'il lui faisait, il fit d'elle sa maîtresse par un beau jour de l'été 1965. Il entraînait dans sa chambre la jolie compagne de Michel aussi souvent qu'il le pouvait. Bien sûr, Michel ne s'aperçut de rien. Il fallut que son rival, lassé de sa conquête, la licencia sans autre forme de procès, pour qu'il découvre le pot aux roses. Celle-ci éplorée, revint se jeter dans les bras de son compagnon en lui avouant tout. Fou de douleur et de colère, Michel voulut aussitôt assouvir sa vengeance. Quelques jours plus tard, Michel entra en coup de vent dans le bar. Il entraîna de force son rival dans l'arrière-salle sous les yeux horrifiés des clients. Un instant plus tard, Michel en ressortit et déclarait: «Je lui ai foutu un coup de couteau à ce vaurien!». Le coup était mortel. Quelques jours plus tard, Leduc était emprisonné. Inculpé pour meurtre et condamné à 10 ans de détention criminelle, sa bonne conduite lui valut une remise de peine de 3 ans. C'est ainsi qu'en novembre 1972 apparemment assagi, Michel Leduc venaient se fixer à Avignon...

Nouvelle conquête

— Dès son arrivée dans cette ville, poursuivit mon interlocuteur, Michel Leduc a trouvé en effet un emploi de cuisinier dans un restaurant de rue des Pyramides. C'est là qu'il a fait quelques mois plus tard, la connaissance de Nicole qui avait volontairement abandonné une vie aisée. Il sut la séduire.



Paul, le rival dont Leduc décida de se venger cruellement.

— J'admire sa force, disait-elle souvent à ses amies qui s'étonnaient de cette récente liaison. Nous avons décidé de vivre ensemble. Michel veut acheter un bar à Avignon. Nous le tiendrons tous les deux. Bien sûr, je lui servirai de prête-nom. Avec son passé, il n'a pas le droit d'acheter un restaurant. — C'est ainsi que fut achetée en novembre 1973, «La Goulue», cette crêperie de la rue Théodore-Aubeneil. Nicole se porta acquéreur. Certes, il y eut bien quelques difficultés quand on apprit que Nicole agissait pour le compte de Leduc, mais finalement l'ancienne propriétaire accepta la vente. Leduc devait lui payer 2.000 francs par mois jusqu'à ce qu'il eût remboursé les 6 millions d'anciens francs qu'elle lui réclamait pour l'achat de cet établissement. C'est ainsi que «La Goulue», autrefois restaurant respectable et bien géré devint sous la direction de Leduc, un bar hanté par une clientèle plus cosmopolite.

«Trois amis»

En cette soirée du lundi 14 avril 1975, trois hommes sont installés avec Michel Leduc au bar La Goulue et jouent au 421. L'un d'eux est connu des services de police. C'est André Legrand, un homme de 37 ans qui a été condamné à des peines légères pour vol. Joseph Cékada, de dix ans son cadet, par contre est un honnête ouvrier plombier qui a fait la connaissance de Leduc, voici quelques semaines dans un café de la place de l'Horloge. Quand à Jacques Nieremberger, personne ne lui connaît d'ennemis...

— Mon fils était un garçon droit et sérieux, me dit aujourd'hui son père. Contrairement à ce que certains ont voulu faire croire, il n'a jamais été l'ami de la pègre. C'était un enfant très facile qui ne nous a pas donné de soucis. A dix huit ans, après avoir été maçon, il s'est engagé dans la légion étrangère où il a fait une très belle carrière, tout d'abord au Maroc puis en Algérie. Il a gagné rapidement ses galons de caporal. En 1962, il s'est marié. Mais cette union ne devait pas durer longtemps, malheureusement! Déçu, il reprit alors du service dans la légion. Il voulait faire ses quinze ans. Pour lui, l'armée c'était plus qu'un métier, c'était sa famille! — La légion, c'est mon boulot, mon patron, mon ami, ma compagne mais aussi ma famille. C'est la part la plus importante de ma vie! — avait-il l'habitude de dire quand je l'interrogeais sur sa carrière. Mais ce que je ne comprends pas, c'est ce qu'il pouvait bien faire dans un bar tel que «La Goulue». Mon Dieu, jamais je ne pourrais me consoler de savoir que mon fils a été la victime innocente d'un tel carnage!

Terrible carnage

— Le spectacle était effroyable, me raconte aujourd'hui Christian, l'un des trois jeunes militaires qui se trouvaient présents en cette nuit tragique du 14 au 15 avril 1975. Leduc avait à peine roulé par terre que Nieremberger, Cékada et André Legrand étaient criblés de balles à leur tour. La patronne, Nicole, en entendant la fusillade, sortit de sa cuisine. Elle hurla de terreur. Une balle l'a atteinte alors à la tête, une autre au thorax. Devant ce carnage, mes deux copains et moi, nous reculâmes vers le fond de l'établissement. Nous avons descendu l'escalier de pierre qui menait à la cave. Nous ne connaissions pas les lieux et n'avons pas trouvé l'interrupteur. Nous étions dans l'obscurité la plus totale. Quelques instants plus tard, la lumière jaillit. L'un des agres-

seurs braqua vers nous son pistolet. Ses complices arrivèrent juste à temps pour l'empêcher de nous tuer. — Ça suffit comme ça, inutile de les tuer, lui dirent-ils. Puis, s'adressant à nous, l'un des individus nous dit ce que nous devons faire si nous ne voulions pas qu'ils nous descendent:

— Vous allez remonter la rue vers la place de l'Horloge, comme si vous étiez en bordée. En riant et en chantant. C'est ce que nous avons fait!

Mais déjà, Pascale, la jeune serveuse court vers le poste de police. Quelques instants plus tard, les agents sont sur les lieux et découvrent cinq morts: Michel Leduc, sa compagne Nicole et les trois consommateurs, Cékada, Legrand et Jacques Nieremberger.

Les tuteurs, eux, se sont envolés en ne laissant que quelques empreintes de doigts sur les verres...

Précieux indices

C'est cette énigme qu'ont aujourd'hui à découvrir le commissaire divisionnaire Philibert et les commissaires Sanchez et Bernat du S.R.P.J. de Montpellier. Ils ne veulent ignorer aucune hypothèse. La plus probante serait bien sûr celle du règlement de comptes, mais qu'aurait donc fait Leduc pour mériter un tel châtiement. Dans le milieu, on le connaissait comme «cet indidu habileur et «grande gueule» qui voulait se faire passer pour un caïd. A part quelques coups de poings et corrections qu'il avait données dans son bar au cours des derniers mois, on ne lui connaissait pas d'ennemis véritable. Pourtant, apparemment, il n'avait jamais rencontré ses trois tuteurs qui, eux, pourtant le connaissaient puisque l'un l'a appelé par son prénom avant de tirer.

A-t-il été la victime d'une ancienne vengeance? Cela est possible quand on connaît son passé tumultueux. S'agit-il alors d'une opération de racket à laquelle le patron de «La Goulue» n'a pas voulu se soumettre? Cela paraît peu vraisemblable. Mauvais gestionnaire, Leduc ne faisait pas fortune dans son bar et les racketteurs ne s'en prennent qu'aux commerces florissants.

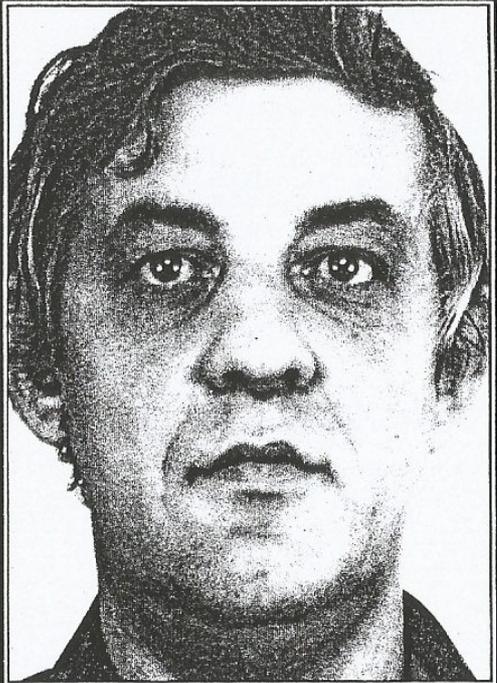
Le suicide manqué d'une ancienne barmaid de Leduc, Yvonne Valin dans la nuit qui a suivi ce drame a entraîné certains observateurs sur une fausse piste. Cette jeune femme en effet, en apprenant la tuerie, a pris peur. Elle pensait connaître ses auteurs. Elle avait en effet été témoin, il y a six semaines, de menaces de mort proférées par trois hommes à Leduc lors d'une bagarre à «La Goulue». Mais la description qu'elle en donne ne correspond pas à celle des tueurs...

Par ailleurs, l'ancienne propriétaire de «La Goulue» n'a-t-elle pas eu déjà à faire avec l'un des truands? Un homme barbu s'est présenté, en effet, le 7 avril à son bar. Il l'a menacé à travers le judas de la porte avant de s'enfuir dans la nuit. Ce barbu ne serait-il pas l'un des trois tueurs du 15 avril?

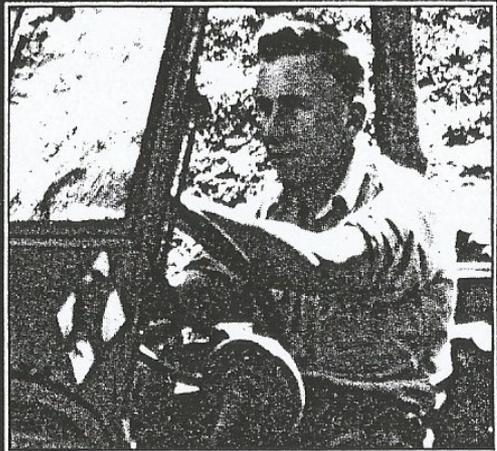
S'agit-il enfin de trois jeunes voyous épris de violence qui auraient fait couler le sang pour une addition trop lourde dans un moment de démenée collective?

Quoiqu'il en soit, dans un cabaret, cinq personnes ont été lâchement assassinées... Et les enquêteurs ne sont pas disposés à abandonner la piste des trois tueurs sans pitié de «La Goulue». Nous leur faisons confiance pour que la justice puisse les châtier comme ils le méritent.

Fin
En: Jean-Paul HALLARD
De: Pierre PASQUOT
Ph: Pierre BERNASCONI
Michel HERMANS



Dans le regard de Leduc, nul ne pouvait déchiffrer son passé.



Jacques Nieremberger. La légion étrangère était tout pour lui.



Joseph Cékada (g) et André Legrand (d), victimes de la tuerie.

NE VIVEZ PLUS AVEC VOS SOUCIS
CONFIEZ MOI DES AUJOURD'HUI...
VOTRE PROBLÈME
Je chercherai immédiatement
SA SOLUTION
et vous réconforterai de mon expérience. Tous sujets
conditions très amicales. **ECRIVEZ - MOI !**
CONSEILLER 41 RUE GRATINIERE
G.J. RENIMEL PRIVE 5020 CARENTOIRE TEL: 99.08.14.24

Annexe 4

24	AVR. 1975	545-845 369	CERADA Jozef	27 ans 1-2-1948 à TONINJE Yougoslavie	LE PONTEI 11. rue du Mont Ventoux	15.4.75 à 2H Ph. H. Aubanel
----	-----------	-------------	-----------------	--	---	-----------------------------------

30	AVR. 1975	564 1062 375	LEGRAND Auché	37 ans 16.2.1938 P. Nicolas de Port (M. et M.)	Lognes	15.4.75 à 2H 13 Rue Th. Aubanel
----	-----------	--------------	------------------	---	--------	---------------------------------------

28	AVR. 1975	542/94 - 371	BORDET Nicole née MAILLET	42 ans 25.7.1932 à LONGWY (M. et M.)	15, Chemin St. Henri Arignon	15-4-75 à 2H Pl. Théodora Aubanel
----	-----------	--------------	---------------------------------	---	------------------------------------	--

29	AVR. 1975	561 17430 376	LEDUC Michel	44 ans - 19 Mai 1931 à La Fresnaie (Ille et Vilaine)	15 Chemin St - Henri Arignon	15-4-75 à 2H - 13, rue Th. Aubanel
----	-----------	---------------	-----------------	---	------------------------------------	---

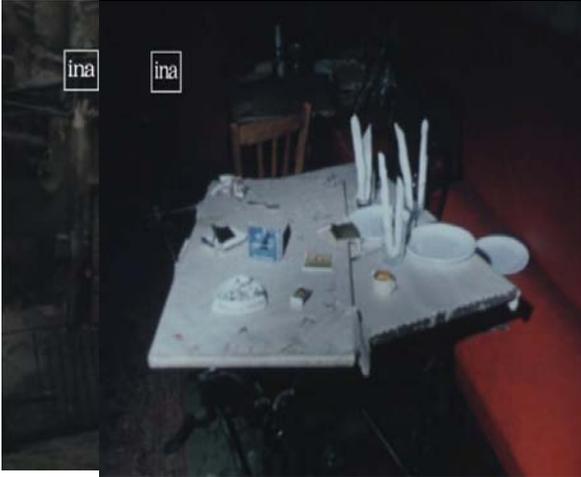
Annexe 5. a.

<i>Découpage Technique du reportage FR3, 15/04/1975</i>			
Num. du plan	Caméra	Cadre	Son
Séquence I (extérieur/jour)			
Plan 1 (2 sec)	Caméra épau­le, plan fixe. Plan rapproché.	Enseigne du restaurant à l'extérieur de la cour (côté rue Théodore Aubanel)	Depuis quelques temps, les riverains de la rue Théodore
Plan 2 (13 sec)	Caméra épau­le, panoramique horizontal-droit. Plan demi-ensemble.	Panoramique de la cour intérieure : son entrée, et l'entrée du restaurant, avec la figure de la Goulue.	Aubanel, à Avignon, se plaignaient de la clientèle de la crêperie La Goulue. Des gens bruyants, aux mines patibulaires. De leur côté, les patrons de l'établissement, Michel et Nicole, n'étaient pas très liants. Michel c'était
Plan 3 (3 sec)	Caméra épau­le. Plan fixe. Gros Plan.	Affiche de présentation du restaurant-pizzeria-crêperie et des événements de Nicole et Michel, sur le comptoir.	Michel Leduc, 44 ans, ancien catcheur, repris de
Plan 4 (3 sec)	Caméra épau­le. Zoom avant. Très gros plan.	Idem + horaires du restaurant (20h-3h) et adresse.	justice, interdit de séjour à Nîmes et Marseille.
Plan 5 (3 sec)	Caméra épau­le. Zoom arrière et panoramique vertical. Plan demi-ensemble.	Entrée du restaurant.	Depuis quelques jours, il dissimulait un visage tuméfié,
Plan 6 (2 sec)	Caméra épau­le. Plan fixe. Gros plan.	Plaque numéro 13.	séquelle d'une visite mouvementée
Plan 7 (4 sec)	Caméra épau­le. Zoom avant. Plan d'ensemble-plan américain.	Entrée du restaurant.	de la semaine dernière.
Séquence II (intérieur/jour)			
Plan 1 (8 sec)	Caméra épau­le. Travelling avant. Plan rapproché.	Entrée dans le restaurant avec le bar.	Son amie, Nicole Bordet, 43 ans, on ne sais pour l'instant rien d'elle, si ce n'est qu'elle

			est morte violemment, comme son ami, Michel,
Plan 2 (3 sec)	Caméra épauLe. Plan fixe. Plan rapproché.	A l'entrée à droite du restaurant (entre les deux banquettes) : cadres au mur, objets de décoration.	Et trois autres consommateurs. La nuit dernière, 2h du matin.
Plan 3 (3 sec)	Caméra épauLe. Plan fixe et rapproché.	Tables à manger et banquettes.	Dans la salle enfumée, quelques clients se sont attardés :
Plan 4 (4 sec)	Caméra épauLe. Plan fixe et rapproché.	Table de service avec cendrier, plateau à fromage, tarte aux pommes, huile, vinaigre, sel et poivre.	Deux hommes consomment au comptoir, attablés dans la pénombre, trois ou
Plan 5 (10 sec)	Caméra épauLe. Panoramique horizontal droit 360°. Plan rapproché.	Au fond à gauche du restaurant : guéridon avec panier de fruit, citerne à café, banquette et table.	Quatre jeunes gens, on ne sait pas encore exactement. Ils ont fini leur dîner au champagne, réclament l'addition, qu'ils contestent quelque peu. Le patron s'approche alors, et à bout touchant, est abattu.
Plan 6 (2 sec)	Caméra épauLe. Zoom avant. Plan demi-ensemble-insert.	Bar vu du fond du restaurant.	C'est le début
Plan 7 (1 sec)	Caméra épauLe. Zoom avant. Plan demi-ensemble-insert.	Idem, avec bouteilles derrière le bar.	de la tuerie : 18 balles,
Plan 8 (1 sec)	Caméra épauLe. Zoom avant. Plan rapproché-insert.	Couverts et assiettes mises sur une table.	3 chargeurs de
Plan 9 (4 sec)	Caméra épauLe. Zooms avant et trajectoire. Plan rapproché-insert.	Flaque de sang par terre, entre deux banquettes, reflétée par un miroir.	7, 65 et 9 mm vidés, pas un impact sur
Plan 10 (2 sec)	Caméra épauLe. Panoramique vertical bas. Plan rapproché-gros plan.	Flaque de sang au pied du bar.	les murs, mais des corps ensanglantés,
Plan 11 (4 sec)	Caméra épauLe. Panoramique horizontal gauche. Plan américain.	Tenues des victimes posées sur des chaises : vestes, écharpes.	Immobiles. Les témoins ont fui dans les cuisines au sous-sol,

Plan 12 (3 sec)	Caméra épaule. Panoramique horizontal gauche. Plan rapproché.	Chaussures des victimes posées sur des chaises.	où ils ont été poursuivis, sans être abattus. Ces témoins,
Plan 13 (3 sec)	Caméra épaule. Zoom arrière. Gros plan-plan rapproché	Table de la cuisine.	excepté la serveuse, qui a donné l'alerte, seraient au nombre de cinq,
Plan 14 (3 sec)	Caméra épaule. Plan fixe. Gros plan.	Casserole utilisée.	tout comme les victimes. Pourquoi une
Plan 15 (5 sec)	Caméra épaule. Panoramique droit. Plan de demi-ensemble.	Tables de la cuisine.	telle boucherie ? Mis à part Michel et Nicole, les autres consommateurs semblent
Plan 16 (3 sec)	Caméra épaule. Plan fixe. Gros plan.	Chaises et marques au sol faites à la craie.	étrangers à une affaire de racket, ou de
Plan 17 (3 sec)	Caméra épaule. Plan fixe. Gros plan.	Horloge.	règlement de comptes. Pourquoi les tueurs
Plan 18 (3 sec)	Caméra épaule. Plan fixe et rapproché.	Piano, gramophone et décoration « style 1900 » à l'entrée du restaurant.	ont-ils pris le temps de dîner, au risque de se laisser
Plan 19 (7 sec)	Caméra épaule. Panoramique vertical. Plan américain.	Entrée du restaurant vue de l'intérieur, bar.	reconnaître par les témoins ? La solution de l'énigme est sans doute dans le passé tourmenté de Leduc.

Annexe 5. b.

Séquence 1 – Plan 2	Séquence 2 – Plan 3
	
Séquence 2 – Plan 4	Séquence 2 – Plan 5
	

Séquence 2 – Plan 6	Séquence 2 - Plan 9
	
<p>Séquence 2 – Plan 10 (début du panoramique)</p>	<p>Séquence 2 – Plan 10 (fin du panoramique)</p>
	

Séquence 2 – Plan 13



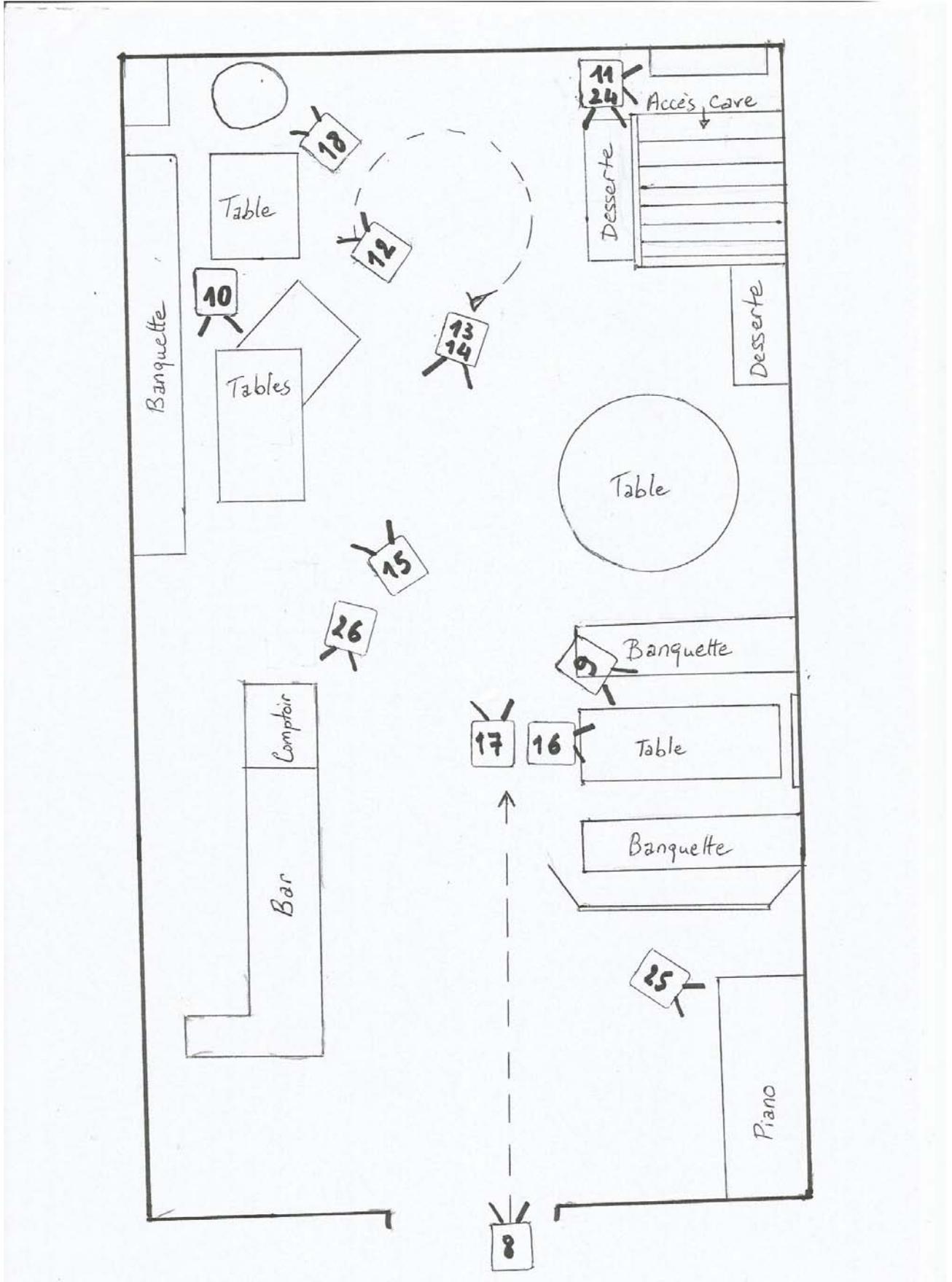
Séquence 2 – Plan 15



Séquence 2 -Plan 18



Annexe 5. c.



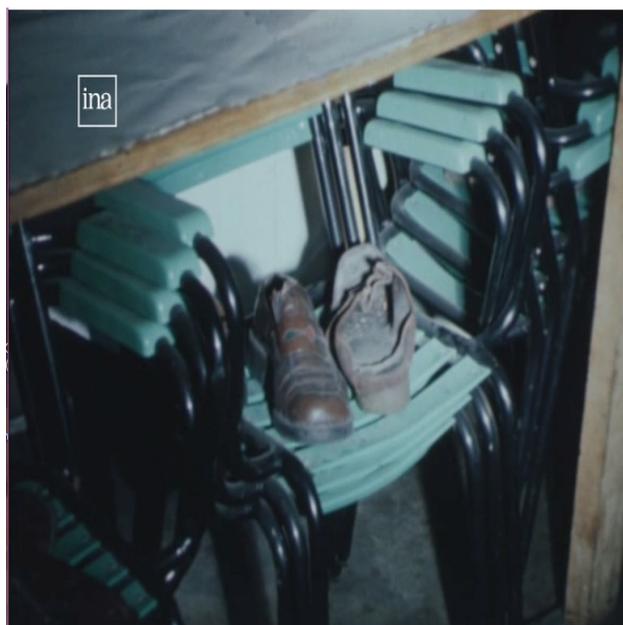
Annexe 6



La chaise de Vincent, Huile sur toile, 93 x 73 cm, décembre 1888, National Gallery, Londres



Vieux souliers aux lacets, Huile sur toile, 46 x 38, septembre 1886, Van Gogh Museum, Amsterdam



Annexe 7

Identifiant de la notice PHY08016152
Titre collection Inter actualités de 13H00
Titre propre Inter actualités de 13H00 du 15 avril 1975
Date d'enregistrement 15/04/1975
Date de diffusion 15/04/1975
Société de programmes RF
Canal de diffusion France Inter
Canal de diffusion (code) FI
Générique (Aff. Lig.) PRE Pinto, Ralph ;
Résumé Contenu de l'édition du Journal parlé après écoute en ligne :
- 1. Les titres du journal
- 2. Norodom SIHANOUK dément être en désaccord avec les Khmers rouges :
- Interview par téléphone, du chef de cabinet de Norodom SIHANOUK (au micro d'Alain MANEVY)
- Analyse (Commentaire : Alain MANEVY)
- 3. Le conflit "Renault" (Correspondant : Richard Vernay au Mans) :
- Echo sonore d'un "Hourrah" saluant la fin de la grève au Mans
- Interview d'un syndicaliste CGT (au micro de France Inter)
- 4. Paris - Grève des ouvriers du livre (Commentaire : Charles VIAL)
- 5. Annonce du thème du magazine d' "Inter soir" - La presse en France
- 6. Le conflit des viticulteurs du Midi - Réunion des ministres de l'Agriculture de l'Europe à Luxembourg (Correspondant : Jean GIRARDOT A Luxembourg)
- 7. Valéry GISCARD D'ESTAING au Maroc du 3 au 6 mai prochain
- 8. Valéry GISCARD D'ESTAING préside un déjeuner d'éditeurs à l'Elysée
- 9. Entretien Henri CAILLAVET / Valéry GISCARD D'ESTAING à l'Elysée
- 10. Les obsèques de Joséphine BAKER en l'église de La Madeleine à Paris (Correspondant : Thierry BOURGEON)
- 11. La circulation des piétons et des cyclistes :
- Interview d'André JARROT, ministre de la Qualité de la vie (au micro de Bernard SEGARRA)
- 12. Liban - Combats entre Phalangistes et Palestiniens
- 13. La réunion préparatoire à la conférence sur l'énergie en difficulté
- 14. Fusillade à Avignon dans une crêperie
- 15. Opération "La dernière cigarette" lancée par Radio France (Commentaire : Michel FORGIT)
- 16. A Saclay, présentation d'un ordinateur qui obéit aux ordres et qui répond aux questions :
- Echo sonore de l'ordinateur
- Interview de M. BAUDRY (au micro de Pierre GANZ)
- 17. Colloque "Défi à la qualité de la vie" :
- Interview d'Henri DURAND, organisateur de ce colloque (au micro de Jean PEYZIEU)
- 18. Mort de Frédéric MARCH, acteur américain
- 19. Musique
- 20. Les 39 ans de Raymond POULIDOR ;
- Interview de Bernard SAINZ, entraîneur cycliste (au micro de Jean Paul BROUCHON et de Ralph PINTO)

- 21. La catastrophe du DC 10 d'Ermenonville le 3 mars 1974 :
 - Interview de Lucien BARNIER (au micro de Ralph PINTO)
- 22. La vie à l'Elysée :
 - Interview de Charles DEBBASCH, auteur d'une étape sur la vie à l'Elysée (au micro d'Alain TRAMPOGLIER)
- 23. Le livre "Voir Londres" (Commentaire : Alain PETRE) :
 - Interview de Jacques Olivier CHATTARD, journaliste radio, auteur du livre (au micro de Ralph PINTO)
- 24. Création du prix littéraire "Moncey" par la gendarmerie nationale :
 - Interview de Robert AMET, chef d'escadron de la gendarmerie (au micro d'Alain PETRE).

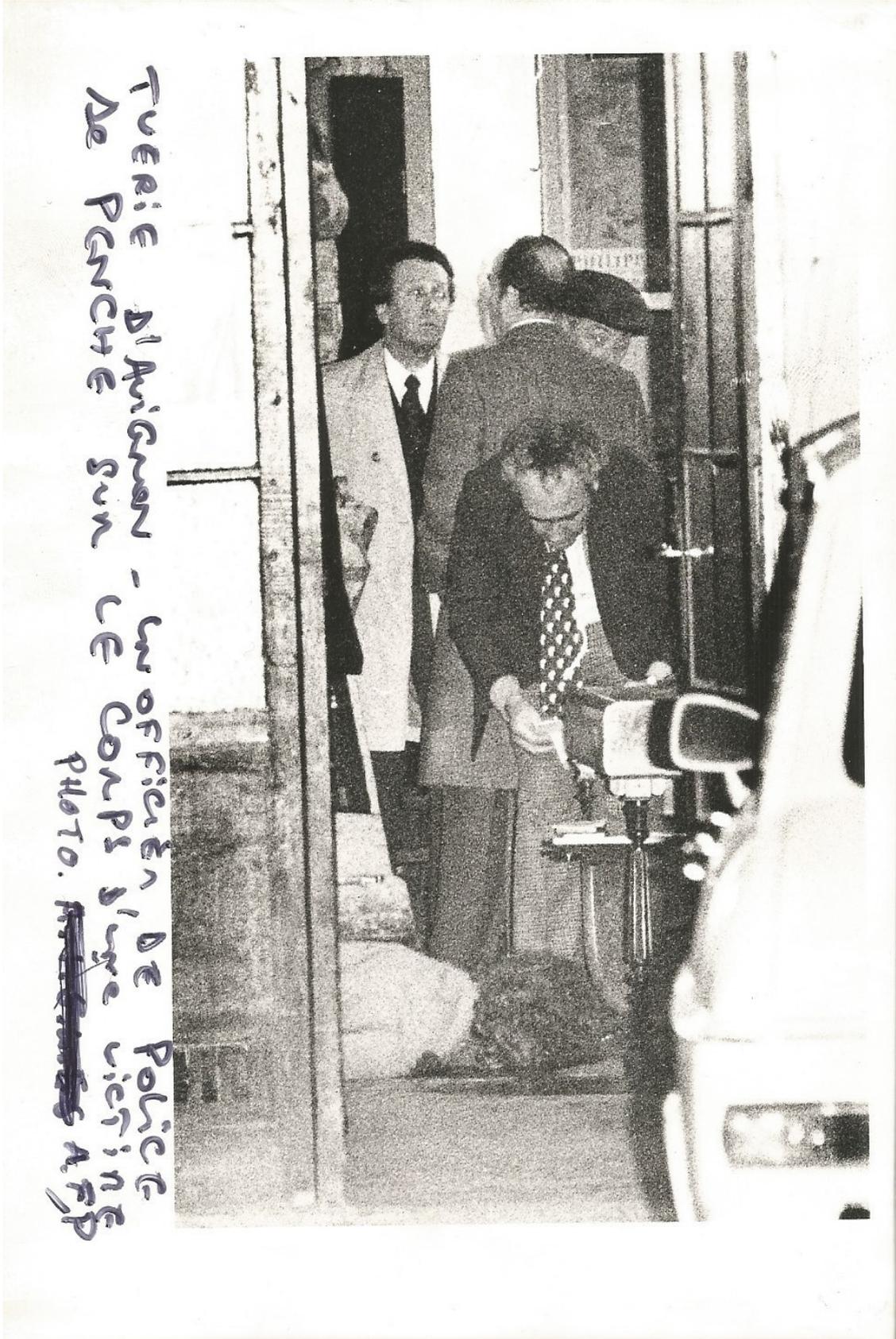
<u>Identifiant de la notice</u>	RGC9710070376
<u>Titre propre</u>	Cinq morts à Avignon
<u>Titre collection (Aff.)</u>	JT Montpellier
<u>Diffusion (aff.)</u>	15/04/1975 - type date: Diffusé -heure:19:23:00 - canal:3eme chaîne (FR3) -ext.géo.:Régional
<u>Durée</u>	00:01:44
<u>Nature de production</u>	Production propre
<u>Producteurs (Aff.)</u>	Producteur - France Régions 3 Montpellier (FR3MO) - Montpellier - 1975
<u>Genre</u>	Journal télévisé ;
<u>Origine du fonds (lib.)</u>	Montpellier
<u>Matériel de diffusion (Aff.)</u>	filière:FI -id. matériel:75 JT 2965 DB2

<u>Identifiant de la notice</u>	RAC01004815
<u>Titre propre</u>	Fusillade à Avignon
<u>Titre collection (Aff.)</u>	Actualités Méditerranée
<u>Diffusion (aff.)</u>	15/04/1975 - type date: Diffusé -heure:19:11:00 - canal:3eme chaîne (FR3) -ext.géo.:Régional
<u>Durée</u>	00:01:45
<u>Nature de production</u>	Production propre
<u>Producteurs (Aff.)</u>	Producteur - France Régions 3 Marseille (FR3MA) - Marseille - 1975
<u>Genre</u>	Journal télévisé ;
<u>Résumé</u>	Meurtre dans la crêperie "La Goulue", à Avignon, où des consommateurs tuent Michel LEDUC, le propriétaire, sa femme ainsi qu'un client.
<u>Séquences</u>	Façade de la crêperie et plans intérieurs montrant le décor 1900. Traces laissées par la fusillade, larges flaques de sang sur le sol.
<u>Origine du fonds (lib.)</u>	Marseille

Annexe 8. a.



Annexe 8. b.



Annexe 8. c.



Annexe 8. d.

La jeune serveuse protégée
par son la Pelaine
A.F.P



Tuerie D'AVIGNON
La jeune serveuse protégée
par son anonymat avec la pelaine de police

Table des matières

Remerciements	p.3
Abréviations	p.4
Introduction	p.5
I - Le terme de fait divers	p.6
II - Historiographie contemporaine du fait divers	p.11
Partie I - La fabrique du fait divers : milieux et acteurs	p.20
I - Le milieu social et criminel	p.20
1) La présentation des sources	p.20
Avignon, ville ouverte : un Milieu de « seconde main »	p.24
II - Le monde de la justice et de la police	p.36
1) La police locale dans les années 1970 et la procédure judiciaire	p.36
2) L'enquête et sa pluri-délocalisation	p.37
III - Le monde des médias	p.39
1) Les médias nationaux et régionaux dans les années 1970	p.39
2) La place des faits divers dans les différents médias	p.42
3) La carrière des journalistes	p.45
4) La structure et méthodologie du fait divers	p.47
5) La relation entre policiers et journalistes	p.49
Partie II - L'onde de choc médiatique	p.54
I - De la captation de la source à sa médiatisation	p.54
1) La concurrence des journalistes entre eux	p.54
2) La construction d'un récit médiatique	p.56
3) Les contradictions des discours médiatiques	p.59
4) Le reportage FR3	p.63
II - L'amplitude médiatique de l'affaire	p.67
1) La fictionnalisation du fait divers	p.68
2) L'empathie envers les victimes	p.79
3) La Une du <i>Provençal</i> du 19 avril 1975 : élément déclencheur du désamorçage de l'affaire	p.81

III - Le déclin et la disparition de l'affaire	p.85
1) L'impossible création de profils criminels	p.85
2) L'obsolescence rapide du récit médiatique	p.87
Partie III - Les discours médiatiques et leur conséquence	p.92
I - La construction des victimes par les médias	p.92
II - L'hypothèse du règlement de comptes : racket ou soirée trop arrosée	p.100
III - L'utilisation des photographies dans la presse régionale et locale	p.102
IV - Les répercussions de l'affaire sur l'avenir du restaurant	p.103
Conclusion	p.105